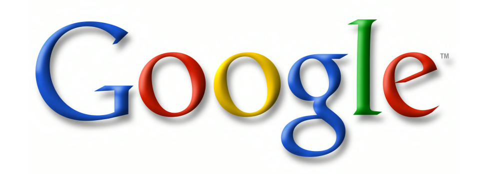
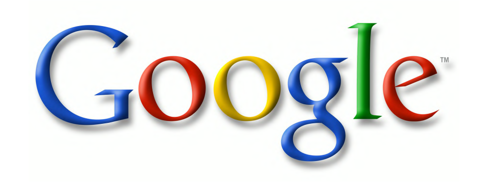

Google








DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LA VIE
ET LES MÉMOIRES
DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ.

DE L'IMPRIMERIE DE J. TASTU,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

LA VIE
ET LES MÉMOIRES
DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ,

AVEC

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES.

TOME SECOND.

PARIS.
BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1822.

LA VIE

DU

GÉNÉRAL DUMOURIEZ.

Non omnis moriar.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE I.

Tableau de la France.

On avait toujours confondu en France les mots *gouvernement* et *constitution*. Depuis 1400 ans, la monarchie existait, et comme le gouvernement n'avait point de base certaine, il avait éprouvé quantité de variations et de secousses. Il n'y avait qu'une constitution qui pût parvenir à fixer sa marche, en assurant sa base. Sans remonter plus haut que Louis XIII, les rois de France avaient toujours soutenu leur autorité arbitrairement. Louis XIII, ou plutôt son premier ministre, le cardinal de Richelieu, avait gouverné par la *terreur;* Louis XIV, par la *dignité*. Louis XV, après un

règne brillant jusqu'en 1748, était tombé dans le mépris. Dès-lors les deux soutiens de la monarchie française, la *terreur* et la *dignité*, avaient échappé des mains des ministres.

Le règne du duc de Choiseul avait été plus brillant que solide; son crédit avait échoué devant celui d'une vile courtisane. Le monarque n'avait point de *dignité*, le ministre n'inspirait point la *terreur*, et le gouvernement se dégradait. Le règne court du duc d'Aiguillon n'avait été marqué que de l'empreinte sombre du désir d'imiter son grand-oncle; mais n'en ayant ni la vigueur ni le génie, méprisé par un roi méprisable, il avait encore affaibli l'autorité absolue par les efforts qu'il avait faits pour se soutenir, parce que ses efforts n'étaient que des intrigues. Il fallait en France que, pour être le maître, le roi régnât lui-même ou laissât régner à sa place. Louis XV ne faisait ni l'un ni l'autre.

Un autre ressort qui soutient et détruit tous les gouvernemens, c'est l'état des finances. Les grandes guerres de Louis XIV, celles de Louis XV, mais, plus que tout, des déprédations énormes, avaient anéanti le grand principe de la force des rois et de la tranquillité des peuples. Plutarque disait, il y a bien des siècles : *Il n'y a pas de plus grand désordre dans l'État, que de rendre les finances la proie de la faveur, au lieu d'en faire la récompense des services*. A cet égard, les abus étaient extrêmes. Le ministère des finances était devenu une banque de pharaon. Chaque contrôleur-général apportait

sa mise, c'est-à-dire, des projets pour pressurer le sang des peuples; dès qu'il était *débanqué*, un autre le remplaçait. Les courtisans se jouaient des ministres, les faisaient et les défaisaient pour s'assurer le pillage, et méprisaient eux-mêmes un gouvernement dont ils remuaient à leur gré, plaçaient où déplaçaient les marionnettes.

Aucun corps constitutionnel n'existait pour mettre un frein aux dilapidations. Les parlemens en avaient la prétention; mais, ou on les achetait, ou on riait de leurs vaines remontrances, et lorsqu'ils gênèrent trop Louis XV, à l'aide de son chancelier Maupeou, il les cassa, et créa d'autres corps de juges, sous le nom de conseils supérieurs (1). La noblesse ne faisait point corps. Le clergé formait une république séparée dont on tirait des dons gratuits. Quelques provinces avaient des États, mais quand ceux-ci voulaient se permettre de justes représentations, on les traitait comme des rebelles. Le peuple n'était rien. La France composait une immense société qui n'avait ni nation ni patrie. Les maux étaient à leur comble. Depuis vingt ans, on annonçait la banqueroute générale. L'abbé Terray, le plus scélérat et le plus habile des contrôleurs-généraux de ce règne, avait eu l'impudente bonne foi

(1) On trouve, dans les *Mémoires de Besenval*, vers la fin du tome premier, de nombreux renseignemens sur le chancelier Maupeou, sur la dissolution des anciens parlemens, et sur la création de nouvelles cours de justice opérée à la fin du règne de Louis XV. Nous y renvoyons le lecteur. (*Note des nouv. édit.*)

d'assurer qu'elle était indispensable (1). Louis XV n'avait pas osé la faire. Plongé dans l'insouciance et la crapule, il se trouvait trop heureux de gagner du temps en entassant dettes sur dettes, sans s'embarrasser de ce que deviendrait son successeur.

---

(1) L'abbé Terray, en arrivant au contrôle-général, avait trouvé les finances dans le plus grand désordre; en 1769, le déficit paraissait s'élever à trente-cinq millions. Dans cette situation, un véritable homme d'État aurait opposé au mal les seuls remèdes qui fussent efficaces sans être illégitimes. Il eût opéré des économies dans les dépenses; il eût retranché les profusions scandaleuses de la cour; il se fût élevé avec force contre les dilapidations des courtisans, et les folles dépenses d'une maîtresse avide. Ce n'eût été qu'à la suite de ces premiers remèdes, et leur insuffisance reconnue, que le contrôleur-général aurait eu recours à des moyens extraordinaires.

L'abbé Terray n'eut point ce courage et cette sagesse. Il respecta en courtisan soumis les prodigalités royales, et ne mit en usage que des moyens fiscaux. Il commença par suspendre le paiement des billets des fermes. Il réduisit du quart ou de la moitié les rentes constituées sur l'État, et exécuta ainsi une banqueroute partielle. Il ajouta de nouveaux impôts aux anciens, et adopta diverses autres mesures dirigées vers le même but, et pour la plupart vexatoires. Ainsi, la nation fut punie des fautes du gouvernement. Toutefois, il est remarquable que cette banqueroute n'excita que de sourds murmures. Aucune résistance ne se manifesta; et l'esprit français, toujours fidèle à lui-même, se vengea seulement par des épigrammes. On appela Terray *l'enfant gâté*, parce qu'il touchait à tout. Un jour, dans un moment de presse au parterre, un plaisant s'écria : « Où donc est l'abbé Terray, pour nous réduire de moitié?» Un particulier, nommé *Billard*, ayant fait une banqueroute frauduleuse, on écrivit sur la porte de l'hôtel du ministère : *Ici l'on joue au noble jeu de Billard.* Le contrôleur-général recevait très-gaiement ces attaques; il se plaisait même à combattre ses adversaires avec les armes qu'ils employaient contre lui : il mettait dans l'application de son système une franchise souvent singulière.

Une mort digne de ses débauches en débarrassa la France, et fit monter sur le trône son petit-fils, l'infortuné Louis XVI, prince digne d'un meilleur sort. Jamais monarque n'a débuté avec des intentions plus pures, n'a été plus mal secondé, plus trahi, plus traversé. Au travers d'une éducation très-négligée, et même d'une écorce très-grossière, perçaient toutes les vertus morales, la bonté, la justice, l'économie, la modération, et la plus précieuse de toutes, la méfiance de son inexpérience et de la médiocrité de ses lumières.

La première démarche qu'il fit, avec une inten-

On lui reprochait un jour que ses opérations ressemblaient fort à prendre de l'argent dans les poches. — Eh! où voulez-vous donc que j'en prenne? répondit-il avec humeur. Une autre fois quelqu'un lui faisait observer que l'une de ses opérations était injuste. — Qui vous dit qu'elle est juste? répondit-il sans s'émouvoir. Ce qui caractérisait surtout l'abbé Terray, c'était un profond mépris pour l'opinion publique.

Au reste, ce ministre était habile, et d'un esprit très-exact. Ses comptes de 1770, 1772 et 1774, sont des modèles de précision et d'exactitude. C'était un homme austère. Les accusations dont ses mœurs ont été l'objet, n'ont jamais été appuyées de preuves. Un biographe qui paraît l'avoir connu, assure qu'il fut économe sans avarice, et que sa fermeté froide et même accompagnée de sécheresse, n'excluait point en lui les qualités sociales. Son plus grand tort est de ne s'être jamais opposé aux fantaisies du monarque et de sa favorite. Ce fut l'abbé Terray qui, au commencement du règne de Louis XVI, rédigea l'édit de remise du droit de joyeux avénement que le jeune prince accorda aux peuples. Il donna sa démission le 24 août 1774, et mourut le 18 février 1778. Son neveu, intendant de Lyon, est mort sous le régime de la terreur; il était accusé d'avoir fait émigrer ses fils, pour porter les armes contre la république. (*Note des nouv. édit.*)

tion très-louable, fut d'appeler auprès de lui un vieillard octogénaire, jadis plein d'esprit, ministre habile, que vingt ans d'exil auraient dû guérir des vices de la cour. Ce misérable Maurepas perdit son maître qui l'avait pris pour son mentor; ne se montra que léger et persifleur, comme dans sa plus grande jeunesse; s'entoura d'une cour frivole; acheva d'égarer une jeune reine qui avait un grand caractère, et qu'il pouvait tourner vers le bien; séduisit les frères du roi par ses complaisances pour leur prodigalité, et acheva de ruiner la France et de rendre le gouvernement méprisable.

Voilà l'homme qui a ouvert la boîte fatale d'où sont sortis toutes les calamités et les crimes des Français. Malheureux Louis, reine infortunée, c'est Maurepas qui est le premier auteur de votre martyre! S'il eût eu un cœur, s'il se fût pénétré de la grandeur des devoirs que lui imposait la confiance d'un jeune roi, vous vivriez encore, et, si la France n'avait pas eu une constitution, au moins son gouvernement eût repris de la dignité, et les peuples eussent béni le mentor d'un bon roi (1)!

Sa mort eût été un bonheur public si, dans

(1) Il n'est pas d'une exactitude rigoureuse de présenter Maurepas comme l'auteur de la révolution, et de prétendre que, sans la faveur dont a joui ce ministre, cette grande catastrophe ne fût point arrivée. L'observateur judicieux n'attribuera pas à l'existence d'un homme des événemens tels que ceux qui ont étonné l'Europe depuis trente ans. Les révolutions se préparent lentement, et pendant un long espace de temps; on tomberait dans

cette cour faible et corrompue, il se fût trouvé un seul homme de bien que Louis XVI eût pu opposer au torrent de dépravations et de faiblesses qui ébranlaient son trône, et qui devaient bientôt le renverser. Trente-huit ministres, qui, en quatorze

une grande erreur, si l'on confondait avec la cause qui les produit, l'occasion qui les fait éclater.

Ce n'est pas que Maurepas n'ait été un ministre indigne, par la frivolité de son caractère, de jouir de la confiance de Louis XVI. Le premier ministère de cet homme d'État, sous Louis XV, n'avait pas été sans quelque gloire, si l'on en croit Condorcet qui a fait son éloge; il rendit aux sciences et aux beaux-arts des services dignes de reconnaissance. Mais ce peu de bien qu'il a fait, fut encore empoisonné par l'incurable légèreté de son esprit. On sait qu'à cette époque, Maurepas descendait de ses hautes fonctions, pour s'associer avec des littérateurs frivoles, tels que le comte de Caylus, et pour concourir avec eux à la composition de brochures licencieuses, dont les mœurs et le style étaient puisés dans les dernières classes de la société. On sait que les personnes n'étaient pas épargnées dans ces pamphlets, et que le ministre eut l'inconcevable indiscrétion de ne pas respecter Louis XV lui-même dont il attaqua les affections dans la personne de madame de Pompadour sa maîtresse. Une épigramme dirigée contre elle, et dont il fut reconnu l'auteur, le perdit, et Louis XV, sur les plaintes de sa maîtresse, disgracia le ministre. Maurepas parut se consoler de cette disgrâce. « Le premier jour, disait-il, j'étais piqué; le second, j'étais consolé. »

Après vingt-cinq ans d'exil, Louis XVI le rappela à la cour. Une anecdote peu connue donne l'explication de ce choix. Le nouveau roi, frappé de son inexpérience, assembla un conseil de famille. La voix publique indiquait Machault, ancien ministre renommé pour ses lumières et son intégrité. Il fut d'abord agréé; une lettre lui fut adressée; mais une cause particulière ayant retardé le courrier, Mesdames, tantes du roi, organes du clergé qui craignait l'austérité de Machault, firent changer Louis XVI de résolution. L'ordre fut révoqué, et Maurepas fut choisi. Nous devons

ans, traversèrent l'édifice croulant de la monarchie, achevèrent d'en saper les fondemens. Necker eut le courage de s'exposer au premier ministère. Il avait des vues droites et quelques talens; mais il était étranger, il ne connaissait pas la France; il eût fallu qu'il eût été ou prince du sang, ou d'une des plus nobles castes du royaume, pour pouvoir combattre avec succès l'intérêt personnel, l'insolence, la fourberie, l'avarice et toutes les passions qui élevaient un mur impénétrable entre lui et son maître. Il lui manquait aussi les deux grands

---

dire que M. Lacretelle jeune révoque en doute la vérité de cette anecdote; mais les *Mémoires de madame Campan* la confirment.

Maurepas n'eut point de ministère particulier; mais il devint le conseil du roi; il fut logé au château de Versailles; Louis XVI le consultait sur tout, et l'appelait son ami. Le premier acte de Maurepas fut de rappeler les parlemens; mais après cette mesure qui obtint alors de nombreux suffrages, le ministre octogénaire ne sut que se livrer à une légèreté à peine pardonnable dans un jeune homme. Louis XVI fut entraîné dans les plus fausses mesures. Il choisit pour contrôleur-général le rigide Turgot et le vertueux Malesherbes; mais bientôt ces deux hommes d'État portèrent ombrage au favori: Turgot fut renvoyé; Malesherbes donna sa démission. Necker éprouva le même sort. Maurepas détruisit tour à tour, dans l'esprit des peuples le roi, la famille royale et le gouvernement. Il mourut tranquillement dans ses fonctions, sans avoir fait aucun autre bien que le rappel des parlemens; encore ne sut-il tirer aucun parti de la bienveillance que ce rappel eût dû lui concilier de la part de ces corps judiciaires.

Les *Mémoires de Besenval* offrent quelques détails sur Maurepas; mais c'est dans les *Mémoires de Marmontel* et dans ceux de madame Campan qui feront partie de cette collection, que l'on trouvera sur ce ministre les renseignemens les plus nombreux et les plus complets. Nous y renvoyons le lecteur. (*Note des nouv. édit.*)

soutiens du gouvernement, la terreur et la dignité. Quoique au-dessous de l'enthousiasme universel qu'il a inspiré, il était au-dessus du mépris dont on a couvert les derniers momens de son ministère.

Louis XVI a été pendant tout son règne le jouet des personnes qu'il aimait le plus. Ne pouvant lui donner des vices réels, on lui en donna de factices, comme l'amour du vin et la colère. Mais on employait une arme bien plus terrible pour l'avilir, celle du ridicule. A cela se joignaient les étourderies, les imprudences de la haute cour, le procès du collier (1), les anecdotes scandaleuses; et le nuage du mépris s'amassait sur les têtes royales. L'orage a crevé : alors il ne s'est pas trouvé dans cette cour un homme qui se soit exposé pour sauver ce bon prince. Tous ont fui, l'ont abandonné, sont allés porter chez l'étranger leurs plaintes et leur rage, et ont grossi la tempête à laquelle ils le laissaient exposé tout seul.

Louis ne la prévoyait pas. Son ame pure lui faisait chercher des remèdes aux calamités de ses sujets. Après avoir aboli les corvées et la question, après avoir cherché à se donner une grande force navale par la construction d'un port, après avoir établi l'économie, autant qu'il le pouvait, par de grandes réformes dans sa maison domestique et

(1) Voyez le troisième volume des *Mémoires de Ferrières*, page 70, les *Mémoires de Besenval*, tome II, page 160, et ceux de madame Campan, qui renferment sur le procès du collier les détails les plus circonstanciés. (*Note des nouv. édit.*)

militaire, il a cru tout réparer en appelant la nation, non pas comme ses prédécesseurs, pour la tromper et la pressurer, mais pour consulter avec elle, comme un bon père de famille, sur les plaies de l'État. Déjà la nation l'avait prévenu en étudiant elle-même des matières qui l'occupaient peu jusqu'à cette époque.

La guerre d'Amérique n'avait pas formé de grands généraux; mais les jeunes gens qui l'avaient faite avaient vu de près un peuple nouveau soumis à une constitution sage. Leur tête s'était exaltée. Ils avaient rapporté des idées mal digérées, et, voulant les adapter au génie national, ils avaient embrasé ce génie, et avaient allumé un volcan qui a couvert de décombres et de ruines cette terre de bonheur. Il fallait le flegme et la sagesse des Américains; alors ces modernes législateurs auraient été utiles.

Louis avait commencé son règne par rappeler les parlemens, prouvant par-là qu'il ne craignait pas les remontrances. Mais Brienne, ministre faible, brouillon et perfide (1), suivant la marche de ses prédécesseurs, excité par un garde-des-sceaux aussi brouillon et plus emporté que lui, lança contre le parlement de Paris, en 1787, des lettres-de-cachet qui ne servirent qu'à mettre à découvert la faiblesse de la cour, et à éclairer le peuple.

(1) Voyez, dans les *Mémoires de Besenval*, tome II, page 244, un portrait du cardinal de Brienne. (*Note des nouv. édit.*)

Brienne et Lamoignon furent sacrifiés; mais le mal était fait.

Bientôt les querelles de Necker et de Calonne mirent à découvert la science mystérieuse des finances; tout le monde alors parla, écrivit, réfléchit sur le gouvernement, et on vit que c'était hors de lui-même qu'il fallait rechercher les ressources contre les maux dont on était accablé. La disgrâce de Necker acheva d'indisposer les esprits, et c'est dans cette disposition de la nation que Louis et les ministres appelèrent celle-ci à leur secours.

Calonne avait renversé Necker, et l'engouement du *public* pour ce dernier rendait le rôle de son successeur bien plus difficile. Il avait beaucoup d'esprit, de ressources, et surtout de hardiesse; mais avait-il les vertus qui inspirent la confiance? Il fit un grand plan de finances en quatre mémoires. On dit que les deux derniers, qu'on ne lui a pas donné le temps de faire connaître, sont très-bien faits. Il eut peur d'appeler les états-généraux. Déjà la cour avait fait une maladresse sur cette ressource constitutionnelle; elle avait engagé plusieurs écrivains à rechercher l'origine, les pouvoirs, les droits de ces assemblées. Le parlement consulté avait prononcé qu'il fallait les tenir sur le modèle de ceux de 1614, les derniers qu'on eût eus en France, dans lesquels on avait joué la nation (1);

---

(1) Les États de 1614 furent tenus à l'occasion de la majorité du roi Louis XIII. Les trois ordres votèrent séparément, et les premières questions qui les divisèrent furent des questions de

mais le parlement y avait représenté en corps, à l'instar des trois ordres, et cette décision égoïste du parlement lui fit perdre la confiance de la nation qui, dès-lors, s'occupa des moyens de détruire un

---

prééminence et de hiérarchie. Le tiers-état, présidé par Robert Miron, prévôt des marchands de la ville de Paris, n'y joua qu'un rôle honteux et passif. Dans toutes les cérémonies publiques, cet ordre, qui devait plus tard recouvrer un rang qu'il n'aurait jamais dû perdre, fut divisé en deux portions et placé, moitié derrière la noblesse, moitié derrière le clergé. On entendit le baron du Pont Saint-Pierre, président de l'ordre de la noblesse, lui prodiguer les menaces dans le discours qu'il prononça lors de la séance d'ouverture : « Qu'ils apprennent, disait le baron du Pont Saint-Pierre, en s'adressant au tiers-état, que bien que nous soyons tous sujets d'un même roi, nous ne sommes pas tous néanmoins également traités. Ils verront tantôt la différence qu'il y a d'eux à nous; ils le verront, et s'en souviendront, s'il leur plaît.» Le lieutenant-civil de Mesmes, s'adressant à la noblesse, au nom du tiers-état, observa que les trois ordres devaient se regarder comme trois frères, dont le cadet était le tiers-état. Le baron de Senecey, orateur de la noblesse, jugea cette réflexion irrévérente. « Le tiers-état, dit-il, ne peut s'arroger le nom de frère, n'étant ni du même sang, ni de la même vertu.»

La session entière des états de 1614 fut presque absorbée par des discussions personnelles. Chacun des ordres parut beaucoup plus penser à lui qu'à la nation. La noblesse demanda l'abolition du droit annuel de *paulette*, moyennant lequel les offices de justice et de finances étaient héréditaires. Le tiers-état dont cette proposition attaquait les intérêts, y répondit en demandant la suppression des pensions accordées à la noblesse. Le clergé voulut faire reconnaître les décrets du concile de Trente, favorables aux ecclésiastiques, mais destructifs des libertés de l'Église gallicane. Le clergé demanda en outre une extension de la contribution de la dîme. Le tiers-état essaya de repousser cette double agression, en attaquant la société des jésuites. Il réclama une loi fondamentale, tendant à déclarer impie et détestable la doctrine qui accorde au pape le droit de déposer les

corps qui, dans une matière aussi importante, ne s'occupait que de ses prétentions.

Calonne espéra que, s'il pouvait faire passer son système de finances dans une assemblée de notables, il parviendrait à éluder le parti extrême de convoquer les états-généraux. Son faux calcul tourna contre lui, et entraîna sa disgrâce. Necker fut rappelé; il devait tout à la faveur du peuple;

---

rois, pour cause d'impiété. Le clergé ayant pour organe le cardinal Duperron, rejeta fortement une telle proposition comme contraire à l'autorité de l'Église romaine, et la noblesse s'unit au clergé. Mais, chose étrange, le roi, que cette question intéressait vivement, et qui aurait dû prêter, dans cette circonstance, son appui aux hommes qui voulaient abolir les doctrines ultramontaines, le roi suspendit la discussion, en ordonnant aux États de s'abstenir désormais de s'occuper d'un pareil sujet. Le tiers-état demanda de plus, mais sans succès, la confirmation des articles de l'édit de Nantes qui accordaient la liberté de leur culte aux religionnaires. La noblesse, toujours prévoyante pour elle-même, demanda que les principaux emplois fussent donnés exclusivement aux gentilshommes; qu'on interdît aux roturiers les arquebuses, les pistolets, et jusqu'à l'usage des chiens, à moins qu'ils n'eussent les jarrets coupés. Elle demanda de plus que les roturiers payassent de nouveaux droits seigneuriaux; que les gentilshommes fussent exempts de la contrainte par corps, et de toute espèce de subsides; qu'ils pussent prendre le sel dans les greniers du roi au même prix que les marchands; enfin, que le tiers-état fût obligé de se vêtir autrement que les gentilshommes. Voilà en peu de mots à quoi se bornèrent les travaux des États de 1614. Le tiers n'y remplit qu'un rôle dérisoire, n'y eut qu'une attitude humiliante. Les deux autres ordres s'efforcèrent à toute occasion de détruire l'effet de ses efforts, et l'on se sépara après avoir long-temps discouru, sans avoir opéré aucune amélioration dans le sort du peuple et dans l'administration civile. (*Note des nouv. édit.*)

mais ce fut moins pour se montrer reconnaissant et assurer la continuation de cette faveur, que pour la justifier par un acte conforme à l'intérêt général de la nation, qu'il fit donner la fameuse décision sur ce qu'on appelait le doublement du tiers. Cette mesure, si contraire aux intérêts réunis des deux autres ordres, était un présage de celles qu'adopteraient les états-généraux dès leur ouverture. La cour vit qu'elle était perdue. L'histoire générale de la révolution détaillera toutes les fautes qu'elle fit pour retarder sa perte, et qui ne firent que la précipiter et la rendre plus terrible. Dumouriez n'a jamais eu ni le temps ni la faculté d'approfondir tous ces faits, et il n'écrit que sa propre histoire (1).

---

(1) M. le comte Daru, pair de France, a recueilli, dans son *Histoire de Venise*, deux pièces diplomatiques très-curieuses sur la convocation des états-généraux et sur les premiers effets de la révolution française. Ces deux morceaux, adressés au sénat de Venise, le 14 juillet 1788 et le 2 décembre 1790, par le chevalier Antoine Cappello, alors ambassadeur de la république à Paris, peuvent donner une idée de l'impression que produisirent dans les cours étrangères, les premiers mouvemens de la révolution française. Comme elles sont peu connues, et qu'elles appartiennent à l'histoire de cette époque, nous les offrirons dans les pièces historiques (sous la lettre A), nous bornant à rappeler au lecteur que ces deux documens, d'ailleurs remplis d'idées justes, se ressentent nécessairement de la partialité dont les étrangers n'ont jamais pu se défendre, lorsqu'ils ont essayé de juger la révolution française.

(*Note des nouv. édit.*)

CHAPITRE II.

De la révolution de 1789.

PENDANT le voyage du comte d'Artois à Cherbourg, en 1786, Dumouriez s'était lié avec le comte de Vaudreuil, favori de ce prince, son ancien camarade de collége, qu'il avait logé chez lui. Leur existence et leurs habitudes les avaient séparés jusqu'alors, et ils se retrouvèrent avec plaisir. Vaudreuil avait un cœur très-droit, beaucoup d'esprit et un grand attachement pour le comte d'Artois, prince très-aimable, et auquel il n'a manqué que de bons conseils. Dumouriez étant à Paris pendant l'hiver de 1788 à 1789, voulut se servir de Vaudreuil pour influencer l'opinion de ce prince. Mirabeau, dont le cœur était aussi corrompu que son génie était grand, s'était jeté dans le parti du peuple pour se venger de l'autorité qui, par de fréquentes lettres-de-cachet, avait eu le tort de le mettre à l'abri de la juste rigueur des lois, bien plus encore que celui de punir arbitrairement ses crimes (1).

(1) Nous ne croyons pas que le lecteur ratifie ce jugement porté sur l'un des hommes les plus extraordinaires que la révolution ait

Il prévit que le peuple, dans les mains d'un homme de cette trempe, rempli d'un talent aussi étonnant pour la parole, deviendrait un instrument terrible, si on ne lui opposait une forte digue. Une discorde puérile divisait la cour. On intriguait dans cette grande affaire, comme dans les petites. Ni les parlemens, ni la noblesse, ni le clergé, ni le

---

vus naître. Le général Dumouriez paraît avoir écouté avec trop de faveur les nombreux ennemis de Mirabeau, et ajouté foi à des accusations qui sont encore environnées aujourd'hui d'incertitudes. Sans doute un grand nombre de taches obscurcissent la vie du plus étonnant orateur de l'Assemblée constituante; la morale publique eut plus d'un reproche à lui adresser; mais combien de fois ses passions ardentes furent-elles dirigées vers un but utile et louable! « Si les passions, dit M. Garat, qui étaient chez lui comme ces ouragans subits, terribles et courts, ont pu l'égarer dans quelques époques de sa vie, dans la plus importante de toutes, dans l'époque de la révolution, il a eu ce bonheur, qu'il était enchaîné au bien par ses passions mêmes. Il est impossible de l'avoir vu quelquefois dans cette familiarité où les voiles tombent, et de n'avoir pas aperçu en lui beaucoup de ces mouvemens d'ame dont il est toujours facile de faire des vertus. »

On a comparé Mirabeau au cardinal de Retz. On a cru trouver dans le coadjuteur de Paris des qualités semblables à l'aigle de la tribune. Cette comparaison, qui n'a pas plus de justesse que mille autres rapprochemens de ce genre, a fourni à M. le comte de Boissy d'Anglas l'idée d'un parallèle aussi ingénieux que profond, dans lequel il se rapproche de l'opinion de M. Garat. Ce morceau nous a paru si remarquable, que nous avons cru devoir lui donner une place dans les éclaircissemens historiques placés à la fin de ce volume (B). Le lecteur pourra d'ailleurs, en lisant le parallèle de M. Boissy d'Anglas, apprendre à juger un homme célèbre dont le caractère véritable n'est pas encore entièrement connu.

(*Note des nouv. édit.*)

bon tiers-état, ne pensaient à faire une coalition pour abattre, ou au moins balancer les factieux; cependant les états-généraux étaient décidés, et Mirabeau qui s'était emparé du duc d'Orléans, et par lui de la populace de Paris, allait se montrer un chef de parti formidable.

Dumouriez désirait les états-généraux; il ne doutait pas que la nation ne fût assez éclairée pour ne se laisser ni tromper ni avilir; il ne doutait pas que, connaissant son pouvoir, elle ne fît de grandes réformes, et qu'elle ne cimentât la régénération de la France par des lois constitutives qui empêcheraient, à l'avenir, les entours de nos rois de replonger la monarchie dans les affreuses extrémités qui forçaient Louis XVI à se jeter dans les bras de son peuple. Il espérait que le choix des provinces pour l'élection des députés tomberait sur des hommes éclairés, francs et libres, qui apporteraient des intentions droites; qu'ainsi Mirabeau en serait exclus, ou n'y jouerait que le rôle d'un factieux.

Mais plus il comptait sur la force et la sagesse de cette auguste assemblée, plus il craignait qu'une cour frivole, irréfléchie, présomptueuse, qui ne calculerait dans un nouvel ordre de choses que la diminution des dépenses, la cessation du pillage et la fin des abus qu'elle regardait comme sa véritable existence, son élément; qu'une cour avilie par ses puérilités que grossissait l'active calomnie, n'ayant pas la plus légère idée de sa faiblesse contre une masse de vingt-six millions d'hommes, divisée,

ne s'entendant pas, abusant de son chef qu'elle ne respectait pas assez, ne précipitât la perte de la monarchie par des mesures despotiques qui irriteraient la nation, et la porteraient aux plus fâcheuses extrémités. Alors il prévoyait une guerre civile fort courte qui écraserait la cour, mais qui malheureusement ne pouvait qu'entraîner la ruine du roi.

Plein de ces craintes, il alla trouver Vaudreuil, il lui traça ce tableau, il ne lui cacha aucun des dangers du roi, si on ne le présentait pas, aux yeux de la nation assemblée, entouré d'une grande majesté. Vaudreuil fut de son avis. Il fallait commencer par faire cesser les divisions de la cour, afin qu'étant réunie, elle eût plus de dignité, et inspirât plus de confiance, pour que la noblesse, le clergé, le parlement et la partie saine de la nation, qui était alors la plus nombreuse, se ralliassent autour du trône, et le soutinssent contre les factieux qui chercheraient à ébranler la monarchie, au lieu de l'assurer sur une base constitutionnelle. Vaudreuil, plein d'ame et d'attachement personnel pour le comte d'Artois, convint de tout. Ce prince était brouillé avec la reine; *Monsieur* l'était aussi avec la reine et le comte d'Artois.

Dumouriez dit à Vaudreuil que c'était au comte d'Artois, qui avait une grande réputation de franchise, à faire la première démarche auprès de la reine; bien convaincu que ce premier raccommodement entraînerait celui de *Monsieur*, et amène-

rait la coalition générale autour du roi. Vaudreuil écrivit, sous la dictée de Dumouriez, le plan de conduite que le prince devait tenir, et jusqu'au discours par lequel il devait débuter avec la reine. Vaudreuil lui dit deux jours après que cette négociation était manquée.

Il y avait aussi un autre objet d'inquiétude : c'était le choix du lieu du rassemblement des états-généraux. Paris commençait déjà à montrer une grande fermentation. Cette ville, comme toutes les capitales fort peuplées, était le centre de la corruption et des intrigues. Si on y assemblait les états-généraux, ils pouvaient ou y être influencés par l'or et les intrigues d'une cour qui ne connaissait pas d'autre moyen de diriger les hommes, ou être entraînés dans des partis violens par les factieux. Les mêmes dangers existaient à Versailles où la cour ne gouvernait ni par la terreur ni par la dignité. Il était bien sûr que cette cour, vue de trop près, inspirerait du mépris à une assemblée revêtue d'une puissance énorme, et que la puérilité des moyens qu'on prendrait pour la paralyser ne ferait que l'irriter.

Il en parla à M. de Malesherbes, ancien ministre qui, trop vertueux, avait quitté sa place pour vivre en philosophe, et qui est sorti de sa retraite par le plus noble de tous les dévouemens, pour se présenter comme défenseur de l'infortuné Louis. Cet homme éclairé convint de la vérité de ses observations, et se chargea d'amener à cette opinion

le ministre de la marine La Luzerne, son neveu. Dumouriez se chargea de solliciter M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, qu'il connaissait beaucoup, et qui avait un assez grand crédit sur le roi, avec lequel il avait été élevé.

Ils indiquèrent à ces ministres la ville de Bourges ou celle de Tours, qui toutes deux sont centrales, et ils ajoutèrent qu'il convenait que, pendant toute la tenue des états, la cour établît sa résidence à quatre ou cinq lieues de celle de l'assemblée. Leurs efforts furent inutiles. La famille royale, la cour, les ministres eux-mêmes tenaient à leurs habitudes, à leurs plaisirs, à leurs intrigues de Versailles et de Paris. Par le plus faux de tous les calculs, ils s'y crurent plus forts qu'en province. Ils imaginèrent que l'éclat de la cour éblouirait les députés, et que sa politique les dirigerait. Montmorin annonça, comme une victoire, qu'il venait d'obtenir que les états-généraux seraient assemblés à Versailles. Il y avait en ce moment peu de monde chez ce ministre. Dumouriez, qui s'y trouvait, ne put s'empêcher de gémir tout haut sur les malheurs qu'il en prévoyait, devant madame de Montmorin et le chevalier de Coigny. Le ministre lui en sut très-mauvais gré, et cette circonstance commença à les refroidir.

Il ne retourna plus à Versailles, regardant dès-lors tous ceux qui y régnaient comme des enfans imprudens qui jouent avec des charbons ardens, et mettent le feu à la maison. Le roi et ses frères,

quoique jeunes, étaient dans l'âge de la maturité, mais ils n'avaient pas autour d'eux un seul homme qui leur fît faire des réflexions solides, ni qui leur inspirât la conduite grave et prudente, nécessaire dans des circonstances aussi dangereuses. Les courtisans prolongent tant qu'ils peuvent la jeunesse ou même l'enfance des princes, parce que c'est du sein de la frivolité, de la niaiserie et des plaisirs futiles qu'ils tirent leur crédit. Dès qu'un prince devient un homme, il peut avoir des amis, mais il n'a plus de favoris.

Une grande question agitait alors Paris, et se discutait surtout dans une société que fréquentait beaucoup Dumouriez. Elle était composée de MM. de Crillon, fils du vainqueur de Mahon; l'aîné avait été son camarade de collége, le second était son ami depuis l'Espagne; un autre ami de la même date, le prince Emmanuel de Salm-Salm, était de cette société, ainsi que le duc de Liancourt, Kersaint et plusieurs autres (1). Tous ont

(1) Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, aujourd'hui pair de France, a rendu son nom célèbre en Europe par sa philanthropie, ses lumières, et ses travaux pour le bien de l'humanité. Kersaint était un des officiers les plus distingués de son temps dans la marine royale de France. Attaché dès sa jeunesse au parti philosophique, et dévoué à la cause de la révolution avant même que cette révolution eût éclaté, il publia en 1788 une brochure intitulée le *Bon sens*, dans laquelle il attaquait les priviléges et l'existence même de la noblesse. Kersaint ne fut point membre de l'Assemblée constituante; nommé membre suppléant à l'Assemblée législative, il n'y siégea qu'en 1792, en remplace-

été membres de l'Assemblée nationale, plus tôt ou plus tard.

Cette question importante roulait sur la manière de voter. Les uns soutenaient le *vote* par tête, et

---

ment de Mosneron, démissionnaire. On raconte que, lors de la division de la société primitive des jacobins, dont la plus grande partie composa le club des feuillans, Kersaint, prévoyant que la première de ces sociétés serait bientôt livrée à des esprits turbulens et factieux, conseilla aux membres qui restaient encore de fermer la salle, et d'en porter les clefs au club nouvellement établi. Pétion, Robespierre, Buzot et Sieyes repoussèrent fortement cet avis qui fut rejeté.

Le rôle de Kersaint à l'Assemblée législative fut continuellement hostile contre la cour. Il alla jusqu'à proposer, le 23 juillet, d'examiner la conduite de Louis XVI pour n'avoir pas déclaré la guerre au roi de Sardaigne, et de juger si ce prince ne s'était pas mis dans le cas de la déchéance. Kersaint suivait alors la bannière des girondins, agresseurs imprudens sous l'Assemblée législative, victimes courageuses sous la Convention nationale. Il ne prit point part aux événemens du 10 août, mais il eut la faiblesse d'approuver les résultats de cette sanglante journée. Les forfaits du 2 septembre lui ouvrirent les yeux. Réélu à la Convention, mais trop éclairé sur les intentions du parti montagnard, Kersaint unit ses efforts à ceux de ses collègues pour ramener en France le régime légal. Il proposa et fit adopter un décret tendant à établir un comité de défense générale contre les invasions étrangères; mais il ne se doutait guère que ce comité, formé dans des vues louables, se transformerait en comité de salut public, et que lui-même en serait une des premières victimes.

Le procès du roi acheva de faire tomber le bandeau qui avait long-temps couvert les yeux de Kersaint. Il vota d'abord l'appel au peuple et la réclusion jusqu'à la paix. Reconnaissant ensuite l'inutilité de ses efforts, il offrit sa démission, qu'il confirma le 20 janvier, veille de la mort de Louis XVI, dans une lettre où l'on trouve ce passage remarquable : « Indigné de voir Marat l'empor-

Ils avaient raison si on voulait que les états-généraux fussent utiles. Les autres soutenaient le *vote* par Ordre ; c'est cette manière de voter qui avait rendu inutiles tous les états-généraux précédens, parce que la noblesse et le clergé, participant au bénéfice des abus, et la cour ayant sur eux l'influence des dignités et des pensions, le tiers avait toujours été seul contre deux.

Dumouriez fit un petit écrit pour éclaircir cette question, intitulé : *Cahiers d'un bailliage qui n'enverra point de députés aux états-généraux.* Il y mit pour épigraphe un argument socratique qui décidait la question en faveur du *vote* par tête, en jetant du ridicule sur la question même. Voici cette épigraphe : *Comment votera-t-on pour décider*

---

ter sur Pétion, et réduit à être le collègue des panégyristes et des promoteurs du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice ; pour cela, il ne me reste plus qu'un moment ; demain il ne sera plus temps. » Le parti montagnard l'attaqua pour cette lettre, et le somma de nommer les assassins qui, selon lui, se trouvaient dans l'Assemblée. Mandé à la barre, il se défendit avec force, et les girondins, encore puissans, obtinrent l'ordre du jour. Pour le sauver de la proscription, ses amis imaginèrent de le proposer pour le ministère de la marine, concurremment avec Monge. Cet essai fut infructueux. Kersaint se condamna à la retraite ; mais après le 31 mai, il fut découvert, traîné à la Conciergerie, et condamné à mort. Il marcha courageusement au supplice, et expia cruellement quelques erreurs par une fin tragique et prématurée. Kersaint mourut à cinquante-deux ans. C'est incontestablement l'une des plus honorables victimes de nos troubles civils.

(*Note des nouv. édit.*)

comment il faut voter? Votera-t-on par ordre pour prononcer qu'il faut voter par tête? Votera-t-on par tête pour décider qu'il faut voter par ordre? Ce petit écrit avait quarante pages. Il y ajouta le discours d'un député à l'ouverture de l'assemblée, et la division de cette assemblée en plusieurs chambres, pour lui faciliter l'immense travail qu'elle avait à faire sur toutes les parties du gouvernement, pour les régénérer d'après une base constitutionnelle et solide, qui devînt par la suite la loi fondamentale et l'appui invariable de la monarchie. Crillon l'aîné, homme vertueux, plein d'amour pour sa patrie et son roi, fit imprimer douze cents exemplaires de cet écrit, et les fit distribuer aux membres des états, à leur ouverture.

Il partit peu de temps après pour son commandement, conservant une correspondance intime avec ce même Crillon. Les deux frères furent du nombre des quarante-sept membres de la noblesse qui se réunirent les premiers à l'ordre du tiers pour ouvrir les états-généraux, et qui entraînèrent une partie du *bas* clergé. La petite intrigue de la cour, qui empêchait la réunion des ordres, était encore plus maladroite que criminelle. Si ces membres de la noblesse et du clergé n'avaient pas pris le parti de se réunir, le tiers-état, qui composait à lui seul la moitié de la représentation nationale, allait prendre son parti et ouvrir les états sans les deux autres ordres. Cette scission eût en-

traîné sur-le-champ le bouleversement de la monarchie. La conduite du tiers dans tout le cours de cette année fut prudente, noble et modérée; car il est à remarquer qu'alors tous ses avis étaient sages et circonspects, et que c'est à la noblesse et au clergé qu'on doit la suppression de tous les droits et priviléges, par pique réciproque des deux ordres, ainsi que la déclaration des droits de l'homme.

Cette déclaration a toujours paru à Dumouriez un acte imprudent dans les circonstances où il a été fait. Les bases qu'elle consacre sont bien certainement, ou du moins doivent être les bases naturelles de toute société humaine; mais l'état de fermentation générale des esprits devait faire présager combien pourrait abuser, dans l'application de ces principes si vrais et si sages, un peuple qu'aucun préliminaire n'avait préparé à les recevoir, et qui ne les entendait proclamer à son avantage que pour se les voir disputer avec une violence dont il était impossible qu'il ne suivît bientôt l'exemple. L'intention des auteurs de cette déclaration, celle de La Fayette surtout, était bonne. Ils n'ont manqué que de tact, ils ne connaissaient pas leur nation, ils avaient du zèle, de l'imagination, ils étaient égarés par des métaphysiciens aussi inexpérimentés qu'eux. Mais les erreurs de cette nature sont d'une terrible conséquence. Les Français jusqu'alors, surtout dans les provinces, ne s'étaient jamais occupés du gouver-

nement. Mécontens, parce qu'ils étaient vexés, ils désiraient un changement; ils étaient occupés à nommer des députés dépositaires de toute leur confiance. C'était à ceux-ci à faire une bonne constitution et de bonnes lois. Personne ne contestait au peuple ses droits; il les exerçait dans toute leur plénitude dans cette Assemblée nationale. Ainsi il était inutile de lui donner préliminairement connaissance des droits de l'homme; et le caractère impétueux de cette nation *volcanique* lui rendait cette connaissance infiniment dangereuse.

Dumouriez, dans un de ses écrits, la comparait aux mystères d'Éleusis. Sachant combien les Français en abuseraient, il disait qu'avant tout il fallait tracer à chaque individu de la France régénérée, depuis le roi jusqu'au citoyen indigent, la connaissance exacte de ses devoirs (1), appuyée sur de bonnes lois pour les remplir; qu'ensuite on pourrait, si on voulait, faire connaître à la nation en vertu de quels droits les législateurs avaient opéré en son nom; que la constitution devait être un édifice d'une architecture régulière, dont la déclaration des droits n'était que l'échafaudage qui servait à le construire; que quand le bâtiment serait achevé, il était inutile de présenter à la nation le plan de cet échafaudage qui ne devait même plus

---

(1) Cette opinion de Dumouriez fut partagée, dans l'Assemblée constituante, par plusieurs des membres, même les plus ardens du côté gauche. (*Note des nouv. édit.*)

subsister; qu'enfin, si on considérait la déclaration des droits comme la préface de la constitution, il était dans l'ordre que le livre fût fait avant de faire paraître la préface; que telle avait été la marche des Américains que nous voulions prendre pour modèles; que ce n'était qu'après avoir posé les *devoirs* de l'homme, qu'ils lui avaient présenté ses *droits;* que, si la déclaration des droits précédait la confection des lois, il en résulterait nécessairement une cessation de gouvernement et une confusion qui influerait dangereusement sur l'assemblée elle-même, et rendrait son travail précipité et imparfait.

Il eut beau dire : *c'était la voix criant dans le désert.* La vanité des métaphysiciens, des beaux esprits et des novices législateurs les égara. La déclaration parut; elle fut interprétée tout de travers par le peuple; il confondit sa *force* avec ses *droits*, et l'anarchie fut universelle.

Une autre question, tout aussi funeste, divisa les esprits cette année. C'est celle du *véto*. Dumouriez va encore placer ici les objections qu'il envoya inutilement. C'était le droit le plus dangereux qu'on pût donner au roi; c'était son arrêt de mort, quoiqu'alors on ne pût pas y entrevoir le même danger. « Ou le roi était revêtu purement de la puis-
» sance exécutive; alors il ne devait pas exercer
» un droit prohibitif sur la confection des lois,
» puisqu'il devait y être soumis, et que son pou-
» voir se bornait à les faire exécuter. Ou on lui

» laissait une part co-législative; alors ce n'était pas
» un droit prohibitif qu'on devait lui accorder : il
» devait partager l'action de faire les lois avec les
» états-généraux ou l'Assemblée constituante. Un
» pouvoir négatif n'était, ou qu'une arme dans sa
» main, dont il pouvait abuser pour empêcher la
» confection des lois, ou une source de discorde
» entre lui et les législateurs. Comme ceux-ci réu-
» nissaient tous les pouvoirs de la nation, il de-
» vait toujours être vaincu dans cette lutte inégale;
» le *véto* était donc un droit illusoire, un piége
» qu'on tendait au monarque. »

La cour elle-même crut avoir tout gagné en l'obtenant. Elle avait acheté à cet effet Mirabeau (1) et beaucoup d'autres membres, et cette corruption acheva de tout perdre.

Il n'avait tenu qu'à Dumouriez de se mettre sur les rangs pour être élu membre de l'Assemblée constituante. Ses amis l'en pressaient, et vraisemblablement il aurait réussi, s'il s'était présenté à l'assemblée d'élection de Lizieux, comme représentant des droits de la marquise de Belloy, sa belle-mère, qui avait deux terres seigneuriales dans ce canton. Il ne voulut pas, 1° parce qu'il ne se crut pas assez instruit; 2° parce qu'il était attaché à sa

(1) Il est vrai que Mirabeau vota en faveur du *véto* (Voyez *les Mémoires de Bailly*, tome II); mais il n'est nullement prouvé que ce grand orateur se fût alors vendu à la cour. Cette accusation, vraie en 1790, serait bien difficile à justifier, si on voulait la faire remonter jusqu'à la fin d'août 1789. (*Note des nouv. édit.*)

position tranquille, et à son commandement de Cherbourg.

Il espérait alors que l'Assemblée constituante réussirait à régénérer la France. Dans ce cas, il espérait pouvoir faire reprendre les projets de Cherbourg, et les exécuter en grand. Il fit même des mémoires sur ces projets, qu'il envoya à son ancien ami la Touche, capitaine de vaisseau, devenu pour son malheur chancelier d'Orléans, membre de l'Assemblée constituante et du comité de marine (1). Dumouriez craignait qu'on ne prît le prétexte de sa résidence à l'Assemblée, s'il en devenait membre, pour lui donner un successeur. Il s'était formé lui-même cet asile, il voulait le conserver, ne prévoyant pas alors qu'il viendrait une époque où aucun Français n'aurait un asile assuré dans sa malheureuse patrie.

Il se contenta de dresser des projets de cahiers pour les députés de la noblesse du Cotentin. Ses amis à qui il les confia, les ayant communiqués, ils furent rejetés avec dédain, parce qu'il proposait que la noblesse offrît d'elle-même l'abandon de ses priviléges pécuniaires qui devaient lui être enlevés. D'autres bailliages furent plus raisonnables, et

---

(1) Il est question ici de M. Levassor, comte de la Touche de Tréville, qui se signala pendant la guerre d'Amérique, et qui, après avoir échappé aux proscriptions de 1793, fut employé par le gouvernement consulaire, se distingua lors de l'expédition contre Saint-Domingue, et mourut commandant de l'escadre de Toulon le 20 août 1804. (*Note des nouv. édit.*)

firent cette offre, entr'autres celui de Beauvais, dirigé par le comte de Crillon.

On sut qu'il avait fait ces cahiers; la noblesse ne le lui pardonna pas. Il passait pour populaire, ce qui était alors un crime. On le regardait comme un *officier de fortune*, et même comme un roturier, parce qu'en devenant officier-général, il n'avait voulu prendre aucun titre comme tous ses confrères, et que, par insouciance, n'ayant point d'enfant, il n'avait jamais dit s'il était noble ou non.

CHAPITRE III.

Troubles en Normandie. — Révolte de Cherbourg (1789).

Dans toute la France toutes les autorités légales avaient cessé : il n'y avait plus de gouvernement. Les parlemens n'osaient réprimer la licence, ni rendre la justice. Les intendans et les subdélégués, non-seulement étaient sans fonctions, mais la plupart en fuite, craignant les vengeances du peuple. Les gouverneurs, les commandans généraux et particuliers avaient encore une demi-autorité sur les garnisons, parce que l'armée indécise ne savait encore de quel côté se tourner. Elle était, même les officiers, plus révolutionnaire que royaliste; *chaque* ville, pour sa propre conservation, avait formé un conseil municipal qui réunissait précairement tous les pouvoirs. La France ressemblait à la ligue des Achéens, excepté qu'il n'y avait ni ensemble ni accord entre les villes et les provinces.

La cour et l'Assemblée constituante étaient en guerre ouverte; elles tâchaient mutuellement de se nuire, et chaque parti avait répandu dans les provinces des agitateurs qui les remuaient en sens contraire. Le grand mobile pour inquiéter le

peuple, pour le pousser à des excès, était de lui faire craindre la disette, d'en occasioner de partielles, soit par des pillages de magasins et de marchés, soit en arrêtant et vexant les *blatiers* (1) et les marchands de grains.

C'est en cet état que Dumouriez trouva la Normandie. Le duc d'Harcourt restait auprès du roi; son frère, le duc de Beuvron, commandait en Normandie. Perdant la tête à la moindre émeute, se jetant dans des dangers réels par des démarches précipitées, il avait eu l'imprudence de faire dresser à Caen trois potences, sur lesquelles des plaisans du peuple, qui alors bravait tout, avaient mis trois écuelles de bouillie, avec cet écriteau *bouillie pour les chats*. Dumouriez le trouva entouré de deux ou trois vieux officiers-généraux qui tâchaient de l'empêcher de faire des sottises trop fortes. On l'admit au conseil, et comme on savait qu'il était aimé du peuple, on lui donna des lettres de commandement pour toute la Basse-Normandie.

Il voyagea de ville en ville, de marchés en marchés, se servant de tous les moyens de conciliation, et cependant se servant quelquefois des troupes pour escorter les convois, et établir la tranquillité des marchés. Il gagna si bien la confiance, qu'il rétablit la circulation des grains, même

(1) Vieux mot français, usité surtout en Normandie, qui signifie marchand de blé. (*Note des nouv. édit.*)

d'une province à l'autre. Il fit acheter des grains en Angleterre, en se servant à propos des chasse-marée, appartenant au roi, qu'il avait à Cherbourg; il fit pénétrer les comestibles par les rivières jusqu'à Saint-Lô, qui était un point central d'où il les faisait distribuer dans toute la Basse-Normandie. Partout il trouva le peuple furieux contre le duc de Beuvron pour ses potences dressées, et pour une ordonnance qu'il avait fait afficher à Caen, qui défendait toute assemblée, et qui ordonnait aux soldats, lorsqu'ils trouveraient cinq personnes attroupées dans la rue, de les disperser, et, en cas de refus d'obéir, de faire feu sur elles. Les soldats eux-mêmes murmuraient contre cette ordonnance déplacée, et juraient qu'ils ne l'exécuteraient pas.

Il trouva les esprits si animés contre le duc de Beuvron, qu'il se crut obligé d'en prévenir son frère, et de le solliciter de revenir prendre le commandement. Nulle part il ne fût insulté par le peuple, quoique devenu très-turbulent; au contraire, à son apparition tout s'apaisait. Cependant le travail des agitateurs était trop actif pour qu'il pût parvenir à rétablir une tranquillité durable. Ce qui se passa à Paris dans les mois de juin et juillet acheva de déranger toutes les mesures qu'il avait prises à cet égard. L'affaire des grains n'était qu'un masque.

La cour voulait anéantir l'Assemblée constituante; celle-ci voulait armer les peuples pour se

soutenir. Il fut tenu à Marly un conseil d'État dont le résultat fut de chasser M. Necker qui était alors l'idole des Français (1). On fit avancer des troupes vers Paris; on avait choisi de préférence les régimens étrangers; on avait donné le commandement au maréchal de Broglie. Les commandans des provinces furent envoyés chacun à leur poste, parce qu'on s'attendait à des mouvemens.

Un despotisme aveugle avait dicté les mesures les plus imprudentes. Non-seulement Dumouriez ne fut pas prévenu, mais quoiqu'il fût alors très-lié avec toute la famille de Beuvron, il était regardé comme suspect, précisément à cause de ses

(1) Le lecteur trouvera des renseignemens sur ce conseil, tenu à Marly, dans les *Mémoires de Necker* qui feront partie de cette collection. Voici comment Rabaut Saint-Étienne raconte cette circonstance. « Le roi et la cour étaient à Marly pour huit jours. M. Necker était auprès de sa belle-sœur mourante à Paris, et la cour tenait des conciliabules où se formait le plan insensé qu'on vit éclater bientôt après. On dit que l'archevêque de Paris (M. de Juigné) alla se jeter aux pieds du roi, pour lui représenter que son autorité était perdue et l'État renversé, s'il ne prenait des moyens prompts, et s'il ne dictait aux communes les volontés suprêmes de leur souverain. Cependant on persuada au roi qu'il ne pouvait manquer de discréditer entièrement l'Assemblée nationale, en accordant lui-même à ses peuples presque tout ce qu'ils avaient demandé.... On lui fit sentir la nécessité de faire approcher des troupes pour en imposer au peuple de Paris dont les mouvemens paraissaient à craindre. Ainsi se faisaient tous ces préparatifs secrets, tandis que les citoyens, ivres de l'allégresse publique, avaient conçu pour l'Assemblée nationale une admiration et un respect proportionnés à son courage. »

(*Note des nouv. édit.*)

succès populaires. A la vérité, il n'avait jamais caché ses sentimens. Tout le monde connaissait ses liaisons avec la plupart des quarante-sept nobles (1), et ses vœux pour la réforme des abus; il avait aussi toujours parlé avec éloge des intentions pures de Necker.

Le 10 juillet, venant d'apaiser une sédition à Carentan, après avoir expédié au duc de Beuvron quatre compagnies de grenadiers et de chasseurs, et deux pièces de quatre, parce qu'il avait peur avec raison de la populace de Caen, il arrive chez lui, il y trouve une assemblée de plus de soixante dames et le double de nobles qui avaient l'air triomphant; il s'approche de la duchesse qui lui dit à haute voix très-imprudemment : *Hé bien, Dumouriez, vous ne savez pas la grande nouvelle? Votre ami Necker est chassé; pour le coup, le roi remonte sur son trône, l'Assemblée est renversée, vos amis les quarante-sept sont peut-être, à l'heure qu'il est, à la Bastille avec Mirabeau, Target et une centaine de ces insolens du tiers; et sûrement le maréchal de Broglie est dans Paris avec trente mille hommes.*

---

(1) Dumouriez parle ici des quarante-sept nobles qui, le 25 juin 1789, vinrent se réunir au tiers-état, ayant le duc d'Orléans à leur tête, et parmi lesquels on distinguait MM. d'Aiguillon, de Crillon, de Montmorency, de La Rochefoucauld, de Luynes, de Montesquiou, de Latour-Maubourg, d'Aguesseau, Lally-Tollendal, Alexandre Lameth, Duport, et beaucoup d'autres personnages non moins illustres. Voyez le tome Ier des *Mémoires de Bailly*.

(*Note des nouv. édit.*)

Tant pis, madame la duchesse, répond-il. Il prend le duc sous le bras, et l'emmène dans son cabinet. Il lui dit : *Tout ce que vient de m'annoncer madame de Beuvron n'arrivera pas sans répandre beaucoup de sang, et si le roi réussit dans un projet aussi violent, il est perdu ; mais en attendant vous êtes détesté ici, nous n'y sommes pas les plus forts, comptez peu sur les troupes, elles ne tireront pas sur le peuple, et votre femme vous fera massacrer par son imprudence.* Le duc, qui, bien que brave à la guerre, n'avait pas le genre de courage qu'il faut dans les émeutes populaires, s'intimide d'abord ; il appelle la duchesse. Tous deux la grondent, elle s'effraie ; on rentre dans le salon ; la joie se change en taciturnité, et tout le monde se retire.

Le duc d'Harcourt arrive le lendemain. On tient un conseil où est appelé le marquis d'Hautefeuille, maréchal-de-camp ; on convient que l'événement de Paris, de quelque manière qu'il tourne, ne peut que faire un dangereux effet à Caen ; qu'il faut bien vite en retirer le duc de Beuvron, et on le fait partir le même jour pour Cherbourg, où on espère que ses imprudences de Caen ne l'ont pas encore rendu odieux ; il s'y trouvait cinq bataillons, dont un d'artillerie de la marine. Il part sur-le-champ, et on décide que les deux duchesses et leurs familles se retireront à Harcourt.

Dumouriez prit un logement chez l'intendant

pour lui servir de sauve-garde, et pour être à portée du duc d'Harcourt qu'il ne voulait pas quitter. Celui-ci, plus sage et plus réservé que son frère, attendait avec inquiétude les nouvelles de Paris, et affectait de n'en pas parler. Cependant Dumouriez, chargé du commandement des troupes qui consistaient en deux bataillons du régiment de Bourbon infanterie, quatre compagnies de grenadiers et chasseurs, et cent cinquante hommes du régiment commissaire-général cavalerie, pouvait joindre à cette petite garnison la garde bourgeoise de plus de deux mille hommes, bien habillée et bien armée, suffisante pour défendre l'intérieur de la ville contre deux terribles faubourgs, Bourg-l'abbé et Vauxcelles, remplis d'une immense population de la classe la plus indigente et la plus séditieuse.

Le château de Caen était tout ouvert, et pouvait s'escalader de partout. Le duc de Beuvron avait eu l'imprudence d'y faire monter quelques pièces de canon sur des affuts pourris, ce qui avait encore plus irrité le peuple.

Le 12, arrive de Paris le duc de Coigny; il apportait toute la disposition militaire du maréchal de Broglie autour de la capitale. Il avait divisé son infanterie en trois ou quatre petits camps, très-rapprochés de la ville; sa cavalerie courait les deux plaines de Grenelle et de Saint-Denis; sa grosse artillerie arrivait dans cette dernière ville. Il n'avait jeté que cinquante Suisses dans la Bastille.

Dumouriez lui dit sur-le-champ que si on gardait une position aussi peu militaire et aussi absurde, on serait battu; que la défection des gardes-françaises est d'un exemple qui aurait dû engager à ne pas placer les troupes près des catins, de la bonne chère et du Palais-Royal. Il le prie de mander sur-le-champ la disposition suivante, et de presser pour qu'on la prenne s'il est encore temps.

1°. Jeter dans la Bastille un maréchal-de-camp avec quatre bataillons, qui occuperaient l'arsenal jusqu'à la rivière, et tireraient une tranchée au devant, pour se séparer du faubourg Saint-Antoine et du quai.

2°. Poster cinq cents hommes dans l'île Louviers avec du canon, pour croiser leur feu avec celui de la Bastille et de l'arsenal, en cas que le peuple veuille attaquer par les quais.

3°. Mettre six bataillons derrière cette première division, avec un corps de cavalerie dans la presqu'île de Saint-Maur, occupant Vincennes, pour secourir la Bastille.

4°. Retirer tous les petits camps du Champ-de-Mars, du bois de Boulogne, des Champs-Élysées, et les reporter sur les hauteurs de Saint-Cloud, Sèvres, Meudon, avec la rivière devant soi, et retrancher un autre corps de huit à dix mille hommes à Saint-Denis, en continuant de faire battre les deux plaines de Saint-Denis et de Grenelle par la cavalerie et les hussards. Par ce moyen, Paris eût été bloqué et le roi sauvé; car le premier

mouvement de Dumouriez avait été de penser à la personne de Louis XVI.

Le duc de Coigny renvoya son valet de chambre à Paris. Dumouriez ignora ce qu'il écrivit, ne l'ayant jamais revu depuis. Il proposa au duc d'Harcourt de ne laisser à Cherbourg, pour la garde des travaux, que le bataillon de la marine, de rassembler à Caen le régiment de cavalerie, huit bataillons qu'on avait en Basse-Normandie, et dix pièces de quatre qui étaient toutes prêtes, à Saint-Lô, pour se porter à Mantes en cas de besoin. Le duc d'Harcourt ne se décida à rien; il attendait les nouvelles.

Le 15 au soir on apprit la prise de la Bastille, la dispersion de l'armée, la fuite des princes et du maréchal de Broglie, le triomphe de l'Assemblée, et le rétablissement forcé de Necker au ministère. Le duc d'Harcourt fut abattu; il avait cru que tout réussirait. Ne sachant quel parti prendre, il proposa à Dumouriez de se jeter dans le château de Caen avec les deux bataillons. Celui-ci lui représenta qu'il n'y avait ni vivres, ni moyens de défense, pas même d'eau; que d'ailleurs il ne fallait pas compter sur les troupes, et il refusa.

Cependant arrivèrent des émissaires de Rouen et de Paris, pour engager les habitans de Caen à s'armer. Ce ne fut plus la populace, mais tout le peuple qui forma une insurrection régulière, et qui vint annoncer, assez paisiblement, au duc d'Harcourt, qu'il allait se former en milice nationale. Il

eût fallu alors, ne pouvant pas s'y opposer, montrer plus de constance; mais, accablé de chagrin, le duc n'était pas maître de son extérieur. On apporta des cocardes tricolores; on le força à en prendre, ainsi que toute sa maison, et on en donna aux troupes.

Le peuple continua à le traiter avec quelques égards, mais en le gardant de très-près; et il ne put partir ensuite de Caen que sur une lettre pressante de Necker qui lui fit accorder par les habitans la permission de retourner à Paris. La duchesse essuya aussi de grands désagrémens à Harcourt, de la part de ses *vassaux*, d'où elle se rendit à Paris avec son mari pour sortir de France.

Dumouriez n'avait plus rien à faire à Caen où la victoire du peuple avait ramené la tranquillité. Il était inquiet de Cherbourg où il y avait cinq à six millions en trois caisses, et sept à huit mille étrangers répandus dans les ateliers, dans les carrières et dans le port. Parmi ces travailleurs il y avait beaucoup d'inconnus, et quelques repris de justice et *marqués*. On avait reconnu dans les révoltes précédentes des agitateurs envoyés de Paris, qui avaient un habillement particulier; c'était une veste et un pantalon de coutil rayé, et un chapeau rond; on appelait ces coureurs de révoltes des *Carabots*. C'était avec une pareille troupe que le comédien Bordier (1) avait été exciter la populace de

(1) On trouve des renseignemens sur ce fait dans le tome II des

Rouen où il avait été pendu. Chargé particulièrement du sort de Cherbourg, sollicité par de fréquentes lettres de différens corps et de la bourgeoisie, Dumouriez annonça au duc d'Harcourt son départ dont il lui fit sentir la nécessité. L'intendant le pria d'emmener son subdélégué, nommé Guyard, pour le sauver du ressentiment du peuple; il le prit dans sa voiture et partit le 19.

En passant à Bayeux, à St.-Lô et à Carentan, il avertit les magistrats et les commandans militaires de ne point opposer une résistance inutile et coupable à la formation de la milice nationale, mais au contraire d'y adhérer, et par-là de la rendre non-seulement tranquille, mais imposante pour contenir le peuple par le peuple même. Il y avait à St.-Lô un arsenal contenant quinze mille fusils; il fit sentir au conseil municipal, combien il importait à la sûreté publique que sa milice nationale fût composée d'hommes connus, de citoyens, et qu'elle fût bien commandée, pour garder ce

---

Mémoires de Bailly, page 203. Bordier était un des acteurs du théâtre des Variétés où il s'était fait une sorte de réputation. Ce fut sous le prétexte d'une mission relative aux subsistances qu'il vint à Rouen; il se mit à la tête d'un attroupement, et commit des dégats considérables, surtout à l'Hôtel de l'intendance. L'autorité parvint heureusement à mettre fin à ces désordres; le Parlement condamna Bordier au supplice de la corde. Cet arrêt fut exécuté. Quelques personnes ont prétendu qu'il servait d'agent au duc d'Orléans; mais ce fait est dénué de preuves. Quoi qu'il en soit, sa mémoire fut réhabilitée à Rouen, dans une cérémonie publique, *sous le règne de Robespierre*. (*Note des nouv. édit.*)

dépôt précieux. Cette ville s'est distinguée par sa sagesse; son insurrection a été raisonnée; son conseil et sa milice ont été bien composés; elle s'est bien entendue avec les commandans militaires, et elle a joui long-temps d'une grande tranquillité.

Tous ces soins extérieurs l'ayant occupé dans la soirée du 19, il arriva le 20 à Cherbourg : il était temps. Les nouvelles de la levée de la milice nationale étaient arrivées, apportées par des émissaires qui excitaient les ateliers; le peuple était en fermentation; les notables de la ville étaient dans la plus grande inquiétude, et ils attendaient avec impatience le général Dumouriez qu'onze ans d'habitude faisaient regarder comme citoyen, et comme le fondateur de la ville. Il passa la soirée avec le duc de Beuvron; ils raisonnèrent beaucoup sur la nécessité de se résigner de bonne grâce à une insurrection que la moindre résistance ferait dégénérer en une révolte sanglante.

Dès qu'il fut rentré chez lui, il reçut une députation des bourgeois qui lui annoncèrent que, pendant la journée, ils avaient empêché le peuple de prendre les armes tumultuairement, sous prétexte de la levée de la milice nationale; qu'ils avaient représenté à leurs concitoyens que tout mouvement extraordinaire dans la bourgeoisie qui pouvait au plus mettre deux ou trois mille hommes sur pied, en attirerait un dangereux de la part de huit à dix mille hommes répandus dans les ateliers,

dans les carrières et dans le port; que non-seulement les caisses des travaux, mais leurs propriétés pourraient devenir la proie de ces étrangers, la plupart inconnus et suspects; qu'ils leur avaient conseillé d'attendre leur général qu'ils regardaient comme leur père, qui arrangerait la levée de la milice nationale d'une manière propre à assurer la tranquillité de la ville : que non-seulement la multitude avait adopté cet avis, mais qu'elle avait décidé unanimement de le nommer commandant de la milice nationale; qu'ils étaient chargés de venir lui proposer cette place, et qu'ils le suppliaient de ne pas la refuser.

Il sentit qu'il y aurait un grand danger pour la chose publique et pour lui-même dans le refus d'une place honorable, en ce qu'elle marquait l'entière confiance du peuple en lui, malgré son grade et son autorité militaire sur une garnison de plus de trois mille hommes. Son acceptation allait réunir dans sa *main* tous les pouvoirs, et le mettre en état de contenir la populace et les étrangers. Il alla dès la pointe du jour en prévenir le duc qui d'abord en parut très-satisfait, mais qui par la suite en a été très-jaloux.

Le 21 juillet, sur les dix heures du matin, le peuple s'assembla dans l'église. Dumouriez prévint les commandans militaires de tenir les troupes prêtes en cas de besoin, sans cependant montrer d'inquiétude, et il fit dire aux magistrats de s'assembler dans la ville. Une heure après, le peuple l'ayant

nommé par acclamation commandant-général, des députés vinrent le chercher; mais à peine fut-il dans la rue, qu'une grande foule accourut au-devant de lui avec un drapeau national qui avait été fait pendant la nuit, et sur lequel on avait mis pour devise : *vivre libre, ou mourir*. Le peuple le porta dans l'église où il fut reçu par le clergé; il fit prier les magistrats de s'y trouver, et dès que cette assemblée eut acquis une espèce de dignité, il fit faire silence, et il annonça au peuple :

« Que cet acte de l'armement de toute la nation » devait produire l'assurance de l'ordre et d'une li- » berté sage; que n'ayant point d'ennemis exté- » rieurs, et leurs frères, les troupes de ligne, ci- » toyens comme eux, étant dans les mêmes prin- » cipes, ils ne devaient se regarder armés que » contre les brigands et les désorganisateurs; qu'ils » ne devaient rien se permettre qui ne leur fût or- » donné par leurs législateurs assemblés à Versail- » les; que les troubles entre cette auguste assem- » blée et le roi étaient cessés; que les perfides » conseillers étaient en fuite, ou punis; que la » capitale était calme; que les législateurs conti- » nuaient leurs travaux avec tranquillité; qu'ils » devaient jurer sur ce drapeau, devant le Dieu des » armées, devant leurs magistrats et leur clergé, » de maintenir la même sûreté et tranquillité à » Cherbourg; que tout mouvement irrégulier se- » rait une sédition et un attentat contre la liberté; » que lui-même jurait de se servir de l'autorité

» dont leur confiance l'avait honoré, pour faire » punir de mort tout perturbateur du repos pu» blic. »

Alors le serment fut prononcé à l'unanimité, et on dressa procès-verbal de cette cérémonie qui fut réellement imposante. Au sortir de l'église, le commandant-général engagea tous les citoyens à venir avec lui, les magistrats, le clergé, le drapeau, auprès du duc de Beuvron, à l'abbaye, à un quart de lieue de la ville, où tous les chefs militaires s'étaient réunis auprès du commandant en second de la province. On se mit en marche sans armes; le duc sortit de l'abbaye, vint au-devant avec son cortége; Dumouriez lui dit : « Monsieur » le duc, je vous amène le peuple de Cherbourg, » armé pour la défense de la liberté et des lois. » Il m'a choisi pour son commandant; nous ve» nons tous vous assurer, que convaincus de la » droiture de vos intentions pour la gloire et le » bonheur de la nation française, nous exécute» rons vos ordres avec le plus grand zèle, et nous » concourrons avec les braves troupes de ligne au » maintien de la tranquillité, des propriétés et de » la liberté. »

Le duc répondit fort noblement; on le mit sous le drapeau avec le commandant-général, et ils revinrent ensemble en ville au milieu des acclamations et de l'allégresse universelles.

Le plus grand calme régna pendant toute la journée; le peuple montrait une joie pure et sage;

tous les chefs, tous les corps se félicitaient avec cordialité, lorsqu'à six heures du soir des femmes des faubourgs et quelques hommes s'assemblèrent devant l'hôtel-de-ville, et demandèrent la diminution du prix du pain. Dumouriez averti s'y transporta, et parvint à les dissiper, en leur prouvant que le pain, qui n'était qu'à deux sous et demi, ne pouvait pas être diminué sans occasioner une trop grande perte pour les fermiers qui n'apporteraient plus de blé au marché; que par-là ils se procureraient eux-mêmes la disette. Les agitateurs, qui virent que leur coup était manqué, employèrent une autre ruse qui leur réussit.

Le maire de la ville, nommé Garantot, réunissait en même temps les deux charges de lieutenant de police et de subdélégué de l'intendance. C'était ce qu'on appelle communément un honnête homme, c'est-à-dire, de ces hommes qui ne troublent point la société, parce qu'ils n'en ont pas besoin. Il était très-riche, encore plus avare, borné, timide, et très-dur pour le peuple. Il passait pour avoir plus de cent mille livres d'argent comptant caché chez lui. Des séditieux se rassemblèrent devant sa maison. Dumouriez y courut; mais pendant qu'il était occupé à la sauver du pillage, une autre troupe alla demander la diminution du pain au duc de Beuvron, et les clefs des magasins de blé : il eut la faiblesse de tout accorder.

Ce succès enhardit la canaille dont le nombre

grossit ; elle arrive dans la cour de la maison du maire, où, monté sur un perron, Dumouriez haranguait le peuple qui l'écoutait avec complaisance. Ces coquins le chargent d'injures, disent qu'il est un traître, un aristocrate ; qu'il les trompe, que le duc de Beuvron est un honnête homme qui a entendu leurs justes réclamations, et pour preuve un gros matelot hollandais montre les clefs du magasin de blé.

La position de Dumouriez était alors très-critique ; il n'avait avec lui qu'un sergent et quatre fusiliers de garde du régiment de la reine qu'il avait fait venir pour sauver cette maison ; un exempt de maréchaussée, deux ou trois magistrats (car le pauvre Garantot n'avait pas osé se présenter), et quatre officiers qui l'avaient suivi. Il juge que s'il cède, il perdra tout son crédit, passera pour un traître, et sera la première victime de ces coquins. Il prend un parti téméraire, mais le seul qui convînt à la rapidité et au danger de la circonstance. Il s'écrie : *Enfans, si le duc de Beuvron a ordonné la diminution du prix du pain, il sera diminué ; mais vous êtes trompés par des séditieux : voilà les clefs de vos magasins entre les mains d'un étranger.*

Il s'élance en même temps du perron, fend la foule, prend le matelot à la gorge, et crie : *Rends-moi ces clefs, coquin, ou tu es mort*. Le matelot tout effrayé lâche les clefs, que Dumouriez remet à l'officier de garde en disant au peuple : *Je suis votre père*,

je vous réponds des magasins : je vais prendre les ordres du duc de Beuvron; je conjure tous les bons citoyens de garder cette maison jusqu'à mon retour. — Nous y consentons, disent-ils tous, *mais à condition que vous ramènerez le maire, afin qu'il dresse l'ordonnance, pour que le pain soit à deux sous. — Hé bien, jurez-moi que vous ne lui ferez pas de mal. — Nous le jurons.*

Il va trouver le duc de Beuvron qui lui avoue sa faiblesse; il n'y avait pas de remède : on tire Garantot de sa cachette; il le prend sous un bras, Boisgelin, gendre du duc de Beuvron, sous l'autre, et on l'entraîne vers sa maison plus mort que vif; quand ils en sont à vingt pas, ils la voient livrée au pillage le plus affreux. Il remet Garantot à Boisgelin pour qu'il le sauve, il court sur la place d'armes qui était très-voisine : il y avait fait venir à tout hasard un piquet de cinquante hommes; il mène le piquet vers la maison. Parmi ces pillards étaient beaucoup de soldats, en *sarraux* de travailleurs, de différens régimens; le piquet murmure, refuse l'obéissance à son général et à ses officiers, et jure qu'il ne tirera pas sur le peuple; le pillage s'achève, les soldats rient et plaisantent, et laissent passer les pillards avec les meubles. Cette troupe de bandits, dans laquelle étaient beaucoup de femmes et quelques soldats, était d'environ quatre à cinq cents personnes.

Alors il fait battre la générale. Comme il avait d'avance désigné tous les postes, chaque corps s'y

rendit : mais les soldats jurèrent toujours qu'ils ne se mêleraient de rien, et leur présence inactive ne faisait qu'encourager les bandits. La milice nationale était créée; elle seule aurait pu s'opposer au désordre, mais elle n'était point organisée, point armée, point divisée en compagnies. Ainsi tous ceux qui la composaient s'enfermèrent chez eux pour veiller à leur propre sûreté. La ville resta pendant quatre heures dans la confusion; heureusement les travailleurs extérieurs ne s'en mêlèrent pas.

Enfin sur les dix heures quelques citoyens reprirent courage, et s'armèrent; alors la honte s'empara des soldats qui dirent que, si les citoyens voulaient marcher à leur tête, ils viendraient bientôt à bout des bandits. Les soldats avaient une espèce de raison, ils ne pouvaient pas les distinguer eux-mêmes, et ne voulaient pas tirer sur les vrais citoyens.

La bande en était alors au pillage de la troisième maison, et au milieu de ses excès son crime tombait sur trois personnes dont le peuple avait réellement raison d'être mécontent. Le premier était Garantot, homme dur et avare; le second un échevin, nommé Chante-Renne, négociant et armateur, qu'on accusait d'avoir jadis spolié un vaisseau très-riche; le troisième était un marchand de grains, nommé Mauger, grand usurier. A la vérité cette bande avait tenté d'attaquer les caisses des entrepreneurs et la maison du commandant

général où était le drapeau national, sous prétexte de le prendre pour lui servir de ralliement. Ils avaient été repoussés, et un des brigands avait été blessé d'un coup de baïonnette dont il mourut dans la nuit.

Ce fut dans cette troisième maison qu'ils furent enveloppés; un d'eux fut précipité d'un troisième étage, et mourut sur-le-champ. On arrêta cent quatre-vingt-sept hommes et trente-neuf femmes. Dumouriez se garda bien de les faire mettre dans la prison publique qui aurait pu être forcée. Il fit vider sa remise, son écurie et son bûcher, et il les y enferma bien garottés, avec une garde de cinquante hommes d'infanterie, et d'autant de citoyens. Le lendemain matin il fit lier tous les hommes deux à deux, le long d'un grand mât qui en tenait une enfilade d'une soixantaine; il avait des chaloupes toutes prêtes, il les fit embarquer, et les fit mettre à fond de cale de deux vieux vaisseaux de guerre qui étaient en rade pour le service des travaux; il fit enfermer les femmes dans une vieille tour de la ville.

Il envoya chercher le lieutenant de la maréchaussée de la presqu'île, qui demeurait à Coutances, et le bourreau de Caen. Il organisa la *milice* qui ne portait pas encore le nom de *garde nationale*, la divisa en vingt-une compagnies dont trois de matelots et charpentiers, pour la garde particulière du port. Le magistrat fut renouvelé à la nomination du peuple, et prit, comme dans

les autres villes, le nom de *conseil provisoire*, réunissant toutes les autorités.

Le lieutenant de la maréchaussée et le bourreau étant arrivés, il réfléchit mûrement sur la manière dont il s'y prendrait pour punir ce crime qu'il ne voulait pas laisser sans vengeance. La justice prévôtale était trop arbitraire pour convenir au régime de la liberté, et, s'il les eût livrés à ce tribunal, on lui aurait reproché leur punition comme un acte de despotisme. Il prit le parti d'assembler sur la place le peuple sous les armes, il lui présenta le lieutenant de la maréchaussée, et dit :

« Citoyens, un grand crime a déshonoré Cher-
» bourg; nous avons tous promis de ne pas le laisser
» impuni. C'est vous qui êtes offensés, c'est à vous
» à juger les coupables. On suivra la forme pré-
» vôtale pour l'instruction du procès, mais le lieu-
» tenant ne sera qu'indicateur de cette forme, la
» plus convenable dans cette circonstance, parce
» qu'elle est la plus expéditive. Choisissez dans
» l'ordre des avocats douze juges et un assesseur.
» Ils instruiront le procès, ensuite je vous ras-
» semblerai, on vous en rendra compte, et vous
» prononcerez. »

Il fit écrire sa proposition, et demanda par écrit le vœu public par *oui* et *non*. Cette forme fut adoptée. Huit jours après il rassembla le peuple qui prononça le jugement dans la même forme. Les deux chefs d'émeute furent pendus : ils étaient

du pays, et voleurs de grand chemin. Dix furent fouettés, marqués, et envoyés aux galères à Brest. Tous les autres furent bannis, et, par une recherche exacte des gens sans aveu que l'on fit dans les carrières, ce bannissement fut étendu à deux cent cinquante hommes. Quatre femmes furent fouettées, marquées, et envoyées à la maison de correction de Caen.

Si, dans toutes les villes du royaume, les commandans avaient employé la même fermeté et le même raisonnement, le peuple serait resté partout le maître de la populace, et la révolution, au lieu de la forme hideuse qu'elle a prise, aurait été une simple régénération de la monarchie. A la vérité, les jacobins n'étaient alors qu'une société patriotique, peut-être trop zélée, mais les plus honnêtes gens de la France et de l'Assemblée constituante la composaient, et elle n'était pas encore gâtée par l'introduction des scélérats qui en ont fait une association monstrueuse, ennemie de tout ordre social (1).

Il se passa le 12 août, à Caen, un événement

(1) Ce serait une histoire utile que celle qui présenterait sous leur véritable jour les diverses périodes de la société des jacobins. Elle détruirait une foule de notions fausses en distinguant les époques; elle montrerait que cette société, composée dans son origine de quelques députés de la Bretagne, amis éclairés de la liberté, ne devint une réunion coupable, un rassemblement odieux, que lorsqu'une fâcheuse scission la priva de ses membres les plus distingués, et en ouvrit les portes à une foule d'intrigans subal-

tragique, où le peuple donna un des premiers exemples de sa barbarie dans la vengeance. Il y avait, dans le régiment de Bourbon infanterie, un major en second, nommé Belsunce; son grade l'excluait de tout commandement, mais il l'avait usurpé sur un lieutenant-colonel trop faible. Ce jeune homme avait de l'esprit et une figure intéressante, mais un caractère hautain, violent et très-entreprenant. Il montrait, avec la plus grande affectation, la plus grande aversion pour l'Assemblée constituante, le plus grand amour pour le despotisme, le plus grand mépris pour le peuple. Il caressait les soldats de son régiment, surtout les grenadiers; ne paraissait jamais dans les rues

---

ternes, d'esprits exagérés, d'hommes avides de pillage ou de sang.

Dumouriez, dans le passage qu'on vient de lire, paraît avoir présenté la société des jacobins comme elle sera envisagée par l'impartiale postérité. « La société des amis de la constitution, dit un écrivain qui a commenté le dernier écrit de madame de Staël sur la révolution française (M. J.-Ch. Bailleul), ne fut d'abord qu'une résistance organisée contre les adversaires de la révolution de 1789. L'agression existait; l'association des patriotes ne fut donc qu'un moyen de défense et de protection. Son esprit, dans ce moment, n'avait rien que de louable : pure dans son origine, elle n'avait pas plus pour objet de troubler l'ordre social en France, que d'attaquer les gouvernemens étrangers.... Le jacobinisme a autant d'époques que les opinions ont eu de nuances, et que la révolution, ou plutôt le combat qui a suivi la révolution, a présenté de crises. »

(*Note des nouv. édit.*)

qu'à cheval avec un domestique d'une mine féroce, tous les deux armés jusqu'aux dents : la noblesse de Caen acheva de perdre ce malheureux jeune homme en flattant ses dangereuses passions.

Dumouriez l'avait souvent vu à Caen chez l'intendant, lui avait souvent fait des réprimandes, et donné des conseils inutiles. Il avait cru, en partant, devoir prévenir le duc d'Harcourt sur le danger où la coupable témérité de ce jeune homme pouvait l'entraîner lui-même, en compromettant son autorité; il lui avait conseillé de prendre un prétexte pour le faire partir. Le duc d'Harcourt n'avait pas cru devoir suivre cet avis, quoique, sur de nouvelles instructions reçues de Caen, Dumouriez le lui eût réitéré par écrit avec instance, et lui eût conseillé de l'envoyer en courrier au ministre, à qui il manderait de le retenir à Paris.

Belsunce devenait de jour en jour plus insupportable au peuple. Il avait quitté son logement pour aller coucher dans la caserne des grenadiers; on le soupçonna de vouloir tenter quelque coup de main. Le fait est que le 11 août, à dix heures du soir, la caserne où il couchait était fort éclairée, les soldats habillés et sous les armes; soit qu'il eût été prévenu des mauvaises intentions du peuple, soit que lui-même eût les projets hostiles qu'on lui imputait depuis long-temps. Le peuple s'arma, et entoura la caserne; un officier sortit, on voulut l'arrêter, il tira un coup de pistolet contre la sen-

tinelle nationale, la manqua, et fut tué. Des coups de fusil partirent de la caserne, le tocsin sonna, tout le monde s'arma, on amena du canon. Le régiment capitula, et livra l'infortuné Belsunce qui fut déchiré en pièces, ses lambeaux portés en triomphe dans la ville; on prétend même qu'une femme, ou plutôt une furie, mangea son cœur. Le peuple alla trouver le duc d'Harcourt qui courut des risques personnels, et l'obligea à faire partir le régiment (1).

Dumouriez apprit le 13 cette horrible catas-

---

(1) La fin tragique de M. de Belsunce est attribuée à diverses causes. Suivant la Biographie de Bruxelles, les plaintes de trois grenadiers du régiment d'Artois, qui accusaient le comte de Belsunce de leur avoir fait enlever une médaille qu'on leur avait décernée comme ayant *bien mérité de la patrie*, allumèrent le courroux de la populace, et devinrent la cause de cette sanglante catastrophe. D'autres historiens prétendent que le seul crime de M. de Belsunce était d'avoir voulu maintenir la discipline dans son régiment.

Nous ne pouvons omettre de rappeler ici une assertion souvent répétée, et qui a obtenu quelque crédit. Marat, dont la feuille obtenait dès lors un funeste succès parmi la populace, avait souvent dénoncé Belsunce comme aristocrate, et l'on jugeait que ces dénonciations pouvaient avoir contribué à irriter le peuple contre cet infortuné jeune homme. Quelques personnes, admettant cette supposition, ont prétendu que Charlotte Corday aimait passionnément Belsunce, et qu'elle ne s'était rendue à Paris que pour venger sur Marat la mort de son amant. Il est heureux de penser que cette opinion, qui tendrait à diminuer le prix d'une action héroïque, ne paraît avoir aucun fondement, et qu'elle a été repoussée par tous les historiens judicieux.

(*Note des nouv. édit.*)

trophe, et s'attendit à voir bientôt un mouvement, parce qu'on avait remarqué que les petites villes suivaient toujours l'exemple des capitales. Effectivement, le 14, le peuple de Cherbourg s'assembla par pelotons, et des agitateurs lui persuadèrent qu'il fallait se méfier des troupes, d'après ce qui venait de se passer à Caen, et qu'il ne fallait laisser à leur garde ni les forts ni les magasins. Il y avait dans le fort Galet cinq cent mille cartouches d'infanterie en barils; ce fort n'était gardé que par un caporal et quatre fusiliers. Mais il était hors de la ville, très-près du corps de caserne de la marine, où le duc de Beuvron, toujours imprudent par timidité, avait fait la faute de placer deux compagnies de grenadiers et deux pièces de canon, ce qui lui donnait un air de méfiance dans le peuple, qui de son côté prenait des soupçons sur ces précautions hostiles.

C'était un jour de fête. Une centaine de bourgeois sans armes allèrent entourer le fort Galet, pendant que les capitaines et officiers supérieurs de la garde nationale vinrent signifier à leur général que l'aventure de Caen donnant des soupçons contre les troupes, le peuple avait résolu de garder lui-même les forts et les magasins. *Vos soupçons sont mal fondés*, leur répondit-il froidement, *je réponds des troupes, elles ne feront rien sans mon ordre, et vous, fiez-vous à moi : cependant votre demande est juste; mais comme il ne faut pas que nos magasins soient pillés, cette prise de*

possession doit être faite en règle, et il faut en dresser un inventaire. Ils y consentent. Il charge les officiers supérieurs de la garde nationale d'aller eux-mêmes relever les postes de la troupe de ligne, et il envoie M. Deshayes, commissaire ordonnateur de la marine, homme sage et prudent, pour faire dresser sous ses yeux les inventaires; il signe tous ces ordres, ainsi qu'un ordre général à tous les commandans des troupes de ligne dans les forts, de se laisser relever par la milice nationale; cela s'exécuta avec la plus grande tranquillité, et le peuple fut satisfait. Il alla à l'abbaye, prévint le duc de Beuvron de ce qu'il avait cru devoir faire pour éviter un plus grand mal; il alla de là se promener au fort Galet, rentra chez lui, et il établit un ordre de service pour la garde des forts et des magasins, qui employait par jour cent cinquante citoyens.

Au bout de trois jours, cette troupe, qui avait son commerce et ses affaires domestiques, trouva cette corvée trop forte, et vint prier en grâce le général de la décharger d'un service aussi rude, et de rendre la garde des forts et des magasins aux troupes. C'est où il les attendait; il leur accorda leur demande, et remit le service sur l'ancien pied, sans même leur reprocher leur méfiance déplacée.

Dans tout le royaume les insurrections suivaient la même marche. A la même époque le peuple de Valence, grand établissement d'artillerie en Dau-

phiné, par le même principe de méfiance suggérée, fit la même proposition à M. de Voisins, maréchal-de-camp; celui-ci eut l'imprudence de le refuser, et de faire amener du canon de la citadelle au débouché de la ville, pour contenir le peuple. Les canonniers refusèrent de tirer, et M. de Voisins fut tué avec deux autres officiers; s'il eût agi comme Dumouriez, ce premier mouvement du peuple une fois calmé, il fût rentré de même en possession des magasins. C'est ce faux zèle des royalistes qui partout les rendait odieux, nuisait au roi, et a fini par tout ruiner.

Depuis lors Cherbourg fut très-tranquille, à quelques intrigues près qui pouvaient devenir très-sérieuses. C'est l'acceptation de la place de commandant-général de la garde nationale et la prudence de Dumouriez qui ont sauvé les caisses publiques, les magasins de toute espèce, le duc de Beuvron, et Dumouriez lui-même. Mais comme toute autre autorité que l'autorité populaire fut peu après anéantie, on peignit au duc de Beuvron cette acceptation comme le trait de prévoyance d'un ambitieux qui le supplantait. Les personnes qui auraient dû s'entremettre pour rétablir l'union, agitèrent tous les serpens de la calomnie.

Le crédit et la prudence de Dumouriez empêchèrent que cette scission ne dégénérât en une guerre civile entre la noblesse du Cotentin et le peuple de Cherbourg. Alors, après avoir organisé la garde nationale, il donna sa démission de

ce commandement, qui l'aurait obligé à une résidence qui ne pouvait servir qu'à faire éclater les deux factions; et ayant obtenu du ministre de la guerre un congé, il partit au mois de novembre.

CHAPITRE IV.

Année 1790.

Arrivé à Paris, Dumouriez revit ses amis. Crillon l'aîné le présenta aux jacobins. Il y alla très-rarement, les trouvant trop exaltés et trop bruyans ; d'ailleurs il y perdait son temps. Il n'alla non plus qu'une fois à une séance de l'Assemblée, à laquelle il trouvait trop peu de dignité; c'était pourtant alors qu'elle était le mieux composée. Il retrouva à Paris un vieux littérateur, nommé Laplace, qui avait été de son ancienne société; il est mort en 1793, à 87 ans, avec le titre de doyen des gens de lettres. Au-dessus de lui logeait le fameux Barère, qui alors était doux, aimable, et qu'on estimait beaucoup dans cette Assemblée constituante (1); il se lia avec lui, avec

(1) Nous craindrions de dépasser les limites d'une simple note, si nous entreprenions d'offrir au lecteur une notice historique sur le trop fameux Barère. Puisqu'il existe et qu'il est dans l'exil, son nom n'appartient point encore à l'histoire; mais on sait qu'on le trouve écrit sur presque toutes les pages honteuses ou sanglantes de la révolution.

(*Note des nouv. édit.*)

Emmery de Metz, avec Montcalm (1), et il rassembla chez lui tous les mardis, à dîner, ces membres, avec Crillon et deux ou trois autres. Là on discutait posément toutes les questions qui devaient être agitées à l'Assemblée, et il s'y ébaucha quelques décrets.

Il fit alors une réfutation d'un discours de Mirabeau sur la liberté des nègres ; il prédit qu'on perdrait les colonies si on entamait cette question

---

(1) Il s'agit ici du marquis de Montcalm, chef de la branche aînée de cette famille, né en 1756 dans le Rouergue, et député aux états-généraux à l'âge de trente-trois ans. Le marquis de Montcalm vota à l'Assemblée constituante parmi les plus sages partisans de la constitution. Il émigra en 1790, et se retira d'abord en Espagne; il mourut en Piémont à l'âge de cinquante-six ans, des suites d'une chute qu'il fit en descendant un escalier. L'un de ses fils, le marquis de Montcalm, après avoir fait partie de l'armée royale qui pendant les cent jours parcourut le midi sous les ordres de M. le duc d'Angoulême, a figuré parmi les membres qui formaient la majorité de la Chambre de 1815. Le passage suivant d'un discours qu'il y prononça, prouve que l'éloquence a trouvé dans M. de Montcalm un dangereux adversaire. « Vingt-cinq ans de malheurs, dit-il, ne nous ont que trop appris à nous défier des théories, ainsi que de l'éloquence. Cet art sublime sert mal les États. L'imprudent Démosthènes perdit sa patrie; Rome fut mal défendue par Cicéron. » M. de Montcalm est encore aujourd'hui membre de la Chambre des députés.

Le comte Emmery, avocat à Metz avant la révolution, ensuite membre de l'Assemblée constituante, s'y montra constitutionnel modéré. Après la terreur, à laquelle il eut le bonheur d'échapper, il inclina vers le royalisme sans cependant suivre ouvertement une bannière; il fut sénateur sous l'empire, et siége aujourd'hui dans la Chambre des pairs.

(*Note des nouv. édit.*)

avec la véhémence qu'on mettait à tout ce qui se traitait dans l'Assemblée. Il convenait du principe de droit, mais il démontrait l'impossibilité de l'appliquer brusquement à nos colonies. Il disait :

« Adoucissez le sort des noirs, protégez leur » population, donnez-leur des terres en propriété, » et au bout d'un demi-siècle, lorsque vous aurez » assez de noirs indigènes pour vous passer de » l'importation des Africains, vous la prohiberez » comme contraire aux droits de l'homme; ou si » vous permettez que l'on continue ce commerce, » dès que des noirs mettront pied à terre dans vos » colonies, ils acquerront des propriétés, et les » colons qui les auront achetés, seront obligés de » leur donner la liberté au bout d'un terme fixé, » comme trois ou six ans; vous ordonnerez des » affranchissemens partiels dans la classe des an- » ciens esclaves, et le mélange du sang fera le reste. » Quant aux mulâtres, il n'y a ni justice, ni poli- » tique, ni bon sens à leur contester les droits de » citoyen. »

Il traita aussi à fond l'affaire des biens du clergé. Il trouvait que, de droit, ces biens sont nationaux, et à cet égard il citait l'avis du sénat de Venise en 1534. Voici ce qui avait été avancé, soutenu, et approuvé dans ce sage sénat, qui était bien supérieur alors aux lumières de son siècle.

« La grande quantité des biens donnés à l'Église

» ne peut pas être exempte des charges de l'État, » sans accroître la pesanteur des contributions sur » le reste des citoyens : le service militaire étant » établi pour la sûreté de tous, personne ne peut » être dispensé d'y contribuer : l'intention des fon- » dateurs qui ont donné les biens à l'Église, n'a » jamais pu être d'appauvrir l'État en diminuant » ses revenus, et s'ils avaient pu concevoir une » idée aussi injuste, il appartenait à l'État d'y ap- » porter le remède, en reprenant sur ces biens *ses* » *droits inaliénables par leur nature.* »

Outre cette autorité respectable de la part d'un sénat renommé par son orthodoxie, l'exemple de la Russie et de l'Angleterre où le culte est salarié, suffisait pour renverser tous les argumens du clergé, qui voulait faire une cause toute spirituelle d'une matière qui ne concernait que des intérêts temporels : mais en même temps il jugeait, qu'autant la nation était en droit de se déclarer propriétaire de biens qui existaient sans hérédité, autant il était injuste et impolitique d'en dépouiller les usufruitiers. Voici donc ce qu'il proposait :

1°. Que, par une loi constitutionnelle, on déclarât tous les biens du clergé biens nationaux.

2°. Qu'on déclarât, par un second décret, que la possession de plus d'un bénéfice fût regardée comme *simonie*, conformément aux canons de l'Église, et qu'en conséquence il fût ordonné à tout possesseur de plusieurs bénéfices de n'en garder qu'un à son choix, et de remettre tous les autres.

3°. Que, par un autre décret, on suivît la conduite des deux ou trois derniers rois de France pour la réunion des couvens qui n'avaient pas le nombre suffisant de sujets, et pour l'extinction des ordres inutiles. On venait dans ce siècle de supprimer les jésuites, les camaldules, les célestins, l'ordre de St.-Ruf; et quand on eût fini par supprimer tous les moines, le mal n'eût pas été grand.

4°. Que, par un autre décret, on défendît l'émission des vœux pour les femmes avant trente ans, et des hommes avant quarante. Un édit de Louis XV avait déjà fixé l'âge des vœux à vingt-cinq ans.

5°. Que la caisse des économats devînt la caisse nationale, pour la régie, recette et dépense de tous les biens du clergé vacans, ou par mort, ou par la conséquence des quatre décrets précédens; qu'elle rendît compte tous les ans de l'état de ces biens; qu'elle eût ordre de doter les cures de campagne dans les provinces; de payer l'entretien des séminaires, d'y fixer le nombre des sujets sur la proportion du nombre de prêtres qu'on jugerait nécessaire au service du culte dans chaque province; et quand cette opération serait bien faite, le service du culte solidement renté, ne donnant à un prêtre disant messe pas moins de douze cents livres, à un archevêque pas plus de trente mille livres, on aurait mis chaque année une portion du surplus des biens du clergé en vente.

Mais comme la nation avait besoin d'rgent, en

attendant on aurait fait un emprunt de quatre cents millions sur la caisse des économats, lequel aurait été rempli avec confiance; ce qui aurait dispensé de la périlleuse création des assignats. La vente des biens superflus se faisant peu à peu, aurait produit davantage. Le clergé n'aurait pas été dépouillé, l'état monastique se serait probablement éteint, et ce que l'on nommait fort improprement le *bas-clergé* aurait été très-content et très-attaché à une constitution qui lui aurait donné de quoi vivre décemment.

Cet avis était modéré et peut-être trop lent; il ne fut pas adopté et ne trouva que des contradicteurs; les uns, parce que la résistance aussi injuste qu'inconsidérée du clergé, lors des premières demandes qui lui furent faites, ne leur permettaient d'espérer aucun succès de leur propre modération; les autres, parce que les besoins urgens de l'État réclamaient les secours les plus abondans et les plus prompts; et les derniers parce que ce projet ne détruisait pas, et que leur système était de tout détruire. On déclara donc tous les biens du clergé nationaux; et comme si on avait voulu diminuer leur valeur, et par conséquent détruire les ressources présentes et futures de l'État, on les mit en vente tous à la fois, sans en garder une partie suffisante pour servir d'hypothèque au paiement des salaires et pensions des ministres du culte que l'Assemblée avait fixés avec justice et libéralité: c'était une dette annuelle de plus de cent trente

millions; mais comme on ne recevait annuellement que le douzième du prix de la vente, et que ces biens étaient à vil prix, les recettes devenaient insuffisantes pour le paiement de la dette. Le trésor public ne profita en rien de cette mesure, et la Convention, pour échapper à la punition de la faute capitale de l'Assemblée constituante, prit le seul parti digne d'elle; elle attaqua la religion pour se dispenser de salarier le culte, et brisa l'arche pour se débarrasser des lévites (1).

Dans l'hiver de 1789 à 1790, le plus ancien et le meilleur des amis de Dumouriez, M. de Laporte, maître des requêtes, devint intendant de la maison du roi (2). Ils avaient été élevés ensemble au collége de Louis-le-Grand; depuis lors, quoique souvent séparés par la différence de leurs professions, ils ne s'étaient jamais perdus de vue. La-

---

(1) Ce paragraphe était ainsi rédigé dans la première édition :

« Cet avis parut trop modéré et trop lent. Il avait un grand défaut auprès des législateurs, il ne détruisait pas; et leur système était de tout détruire. On décréta les biens du clergé nationaux; on les mit en vente tous à la fois. Mais quand on vint au calcul du salaire et des pensions des prêtres, comme on ne recevait annuellement qu'un douzième du prix de la vente, comme on n'en avait réservé aucun pour hypothéquer cette dette annuelle de plus de cent trente millions, la Convention permanente a pris le moyen digne d'elle, d'attaquer la religion pour se dispenser de payer le culte. On a brisé l'arche pour se débarrasser des lévites. »

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Voyez au sujet de Laporte la note de la page 92.

porte, qui avait été intendant de la marine à Brest et auprès du ministère, avait de grandes lumières, la probité la plus intègre, une grande douceur, et un attachement pour Louis XVI, poussé jusqu'à l'adoration.

Les deux amis se revirent plus que jamais, et s'occupaient continuellement du sort de ce malheureux prince. Dumouriez, qui alliait le désir de voir la monarchie assurée par une constitution solide et libre, avec l'amour de son roi qu'il estimait, lui remit, en janvier 1790, une note pour ce monarque, où il lui représentait la nécessité d'accepter, sans balancer, la constitution, et d'aller, sans en prévenir l'Assemblée, faire devant elle le serment de la maintenir.

Le roi fit cette démarche; elle eut le plus grand succès, et s'il y avait tenu avec fermeté et franchise, il eût déjoué les jacobins et les républicains, et il règnerait encore : mais les mauvais conseils de ses perfides entours, sa fuite après avoir réitéré son serment sans y être provoqué, et ensuite ses continuelles tergiversations, ont fait tourner cette démarche contre lui, et lui ont donné des torts qui ne méritaient pas la mort dont aucun Français n'était en droit de prononcer l'arrêt.

Dumouriez pensait, et pense encore que l'État d'un roi constitutionnel, gouvernant un peuple libre, ne pouvant faire que le bien, ne pouvant que récompenser, nommant à toutes les places d'un grand royaume, était le plus solide et le

plus majestueux de tous les États. La Providence n'a pas permis que ce prince se pénétrât de ce bonheur, ou plutôt qu'il ne fût pas entraîné à agir comme si ce bonheur ne lui suffisait pas, ni qu'on fût indulgent ou seulement humain envers un roi, homme de bien, qui était trompé.

Il fit encore passer au roi et à la reine, par le canal de son ami Laporte, un autre conseil fort utile, mais qui fut rejeté. La reine, depuis sa résidence aux Tuileries, avait un peu repris dans l'esprit du peuple; on avait admiré son courage dans les affreuses journées des 5 et 6 octobre 1789 : on la plaignait : il s'agissait d'augmenter cet intérêt, en lui donnant un degré de popularité qui la fît aimer sans la dégrader. L'amour maternel est le plus puissant de tous les mobiles, même chez les nations les plus sauvages, et les Français avaient encore des vertus douces.

Il y avait dans la rue Montmartre, où logeait Dumouriez, un petit bataillon d'enfans, tous fils de marchands ou de bons citoyens, bien élevés, bien habillés, et charmans. Ils allaient souvent faire l'exercice aux Champs-Élysées, au-delà des Tuileries. Il imagina que la reine pouvait, dans les premiers jours du printemps, y mener le dauphin, par curiosité d'abord, caresser ces enfans, leur faire donner de petits présens et des collations par son fils, mais sans affectation, le laisser se lier avec quelques-uns d'entre eux; elle-même caresser les mères, en faisant l'éloge des enfans;

ensuite, au bout de quelque temps, montrer le désir que son fils entrât dans ce joli bataillon, ce qui eût comblé de joie les *bons* Parisiens d'alors, lui faire un uniforme, lui donner un léger fusil : d'abord simple soldat, ensuite le faire monter par grades.

Il fit sur cette proposition un petit mémoire très-intéressant où il citait l'exemple de Sésostris, qui, élevé avec tous les enfans nés dans l'empire le même jour que lui, en fit ensuite les compagnons de ses conquêtes; du grand Cyrus qui, avec la jeunesse mède, compagne de son éducation, avait conquis l'Asie; de Pierre-le-Grand qui servit soldat dans la compagnie allemande de son favori Lefort, et qui n'était que lieutenant-colonel lorsqu'il vainquit Charles XII à Pultawa; enfin des princes de Prusse et de tous les princes d'Allemagne, qui tous reçoivent une pareille éducation.

La reine rejeta cette proposition avec dédain; elle répondit à Laporte qu'elle aurait toujours en horreur l'uniforme des assassins de ses gardes-du-corps. Si elle avait eu assez de prudence pour vaincre cette répugnance injuste, (car au contraire les gardes nationales avaient sauvé les gardes-du-corps,) les courtisans, *peuple singe*, auraient suivi son exemple; tout le monde eût adopté l'uniforme national, et il en serait résulté un rapprochement et une cordialité qui auraient arrêté la méfiance, la haine et les crimes.

Hélas ! elle a vu peu de temps après le roi et son fils sous cet uniforme, sans utilité, forcément, et par conséquent avec honte.

Trois mois après son admission aux jacobins où il allait fort rarement, son ami Crillon lui apprit que lui et son frère, l'évêque d'Autun, les ducs de La Rochefoucauld et Liancourt, Emmery et quantité d'autres, tous membres des plus forts de l'Assemblée, voulaient se séparer des jacobins, et fonder une autre société. Il sentit tout de suite l'inconvénient de cette scission; il leur représenta que si les séances de cette société leur paraissaient trop violentes, elles le deviendraient bien davantage lorsque leur présence ne contrebalancerait plus les têtes trop chaudes; que, quelque modéré que fût l'esprit de la fondation d'un nouveau club, cela dégénérerait en deux factions qui se heurteraient ensuite dans l'Assemblée, et donnerait un appui à la faction contre-révolutionnaire; que les jacobins, affaiblis par cette nombreuse désertion, se recruteraient de tous les folliculaires et pamphlétistes de Paris, et deviendraient dangereux, parce que, n'ayant plus de frein, et ayant un nouveau parti à combattre, ils exagéreraient tous leurs moyens.

Ces observations furent inutiles. Crillon le cadet, qui était riche et avait un superbe hôtel, fonda un club chez lui. Les jacobins eurent la sagesse d'y envoyer des députés pour les prier de les rejoindre; on les rejeta avec mépris. Ce club

étant devenu plus nombreux, engendra celui de 1789, et de son démembrement s'est formé celui des feuillans. Alors les jacobins irrités ne gardèrent plus de mesure, et ont fini par vexer et détruire tous ces clubs. Dumouriez cessa de fréquenter les jacobins, mais ne voulut pas s'agréger aux nouveaux clubs. Ces petites sottises étaient de très-grandes affaires, et elles ont précipité tous les mouvemens d'une criminelle révolution dont le commencement s'annonçait par des factions puériles (1).

Dumouriez voyait alors beaucoup La Fayette à qui il s'était fort attaché, et qu'il aime encore, malgré la conduite que ce général a tenue envers lui en plusieurs occasions. Il lui a toujours rendu justice. La Fayette a de l'instruction, des vertus,

---

(1) A la suite de ce paragraphe, on lit dans la première édition le paragraphe suivant que l'auteur a supprimé dans celle-ci :

« Dumouriez était alors à Paris sans état, les commandans militaires étant comme supprimés, et il ne touchait pas ses appointemens. Il fut obligé, pour payer régulièrement la pension de sa femme et son quart ou don patriotique, ainsi que pour subsister, de vendre son argenterie, ce qui ne lui aurait pas suffi à beaucoup près sans la générosité de son amie chez laquelle il logeait, et à laquelle il a, depuis sept ans, les plus grandes obligations, puisqu'elle s'est sacrifiée pour lui *. »

* Cette amie du général Dumouriez, personne aussi distinguée par son esprit que par ses qualités aimables et généreuses, était sœur de Rivarol.

(*Note des nouv. édit.*)

un grand sang-froid, et beaucoup de courage. Il est doux, affable, généreux. Son plus grand défaut est de se croire fin et expérimenté, qualités incompatibles avec sa franchise et son abandon, et de ne savoir pas connaître les hommes qu'il juge trop d'après lui-même; avec les intentions les plus droites, il a fait de grandes fautes dans la révolution. Sa guerre ouverte avec les jacobins était surtout une maladresse dans sa position.

Au reste, Dumouriez, qui lui reproche cette faute, y est tombé lui-même; mais les causes de leur conduite semblable ont été bien différentes. C'étaient les jacobins de 90 et de 91 que La Fayette haïssait, ou plutôt c'étaient leurs chefs; Mirabeau d'abord, et ensuite les Lameth avec lesquels il était mal. On pouvait encore alors partager leurs principes, ou du moins parvenir à les restreindre, par des moyens plus doux, dans de justes bornes. Mais Dumouriez n'avait plus cette ressource avec les jacobins de 92 et de 93, dont les chefs étaient Danton, Marat, etc. Il avait cependant été au milieu d'eux, espérant les ramener; mais convaincu bientôt que ses efforts seraient vains, il ne pouvait plus les détruire qu'en les combattant. La Fayette était dirigé par l'opinion personnelle et un juste mécontentement. Dumouriez était entraîné par la nécessité et l'indignation (1).

(1) Ce paragraphe et le précédent sont ainsi conçus dans la première édition :

« Il voyait alors beaucoup La Fayette à qui il s'était fort attaché,

Il conseillait souvent à La Fayette de se raccommoder avec eux, au moins en apparence; les jacobins n'étaient pas encore ce qu'ils sont devenus. Comptant sur son crédit, il rejeta ce conseil, et depuis, lorsque les Lameth n'influaient plus sur cette société, il a été faiblement s'y présenter, pour y être tenu sur la sellette par Danton, et y recevoir des affronts.

Les colonies commençaient à inquiéter les législateurs. Brissot, qui n'était encore qu'un écrivain folliculaire très-dangereux, et qui, pour devenir important, outrait tous les systèmes des novateurs, avait été un des fondateurs de la so-

---

et qu'il aime encore, quoique ce général soit devenu bien injustement dans la suite son plus cruel ennemi. Il lui a toujours rendu justice. La Fayette a de l'instruction, des vertus, un grand sang-froid et beaucoup de courage; il est généreux, doux, affable. Son plus grand défaut est de vouloir être fin et de manquer d'expérience et de tact pour juger les hommes. Avec des intentions très-droites, il a fait de grandes fautes dans la révolution. Sa guerre ouverte avec les jacobins était une maladresse dans sa place.

» Au reste, Dumouriez, qui lui reproche cette faute, est tombé dans le même inconvénient; mais leur conduite en cela a différé, en ce que celle de La Fayette était préparée, au lieu que celle de Dumouriez était forcée; ce n'était pas tant les jacobins que La Fayette haïssait, que Mirabeau et les Lameth qui y régnaient alors. Les derniers ont dirigé depuis très-mal toutes ses démarches. Ainsi sa haine provenait d'un esprit de faction; celle de Dumouriez a été inspirée par l'indignation. »

(*Note des nouv. édit.*)

ciété des amis des noirs (1). De là était sorti le mulâtre Oger qui était allé soulever ses frères opprimés par les blancs à Saint-Domingue. Sa mort n'avait servi qu'à attiser le feu. Non-seulement les amis des noirs avaient excité les autres mulâtres à la vengeance, mais ils avaient encore excité séparément les *petits* blancs et les nègres.

A la Martinique, ils avaient employé un moyen de discorde tout opposé. Ils avaient rallumé une grande division qui avait toujours existé entre les blancs mêmes. Les planteurs ou colons se trouvaient souvent à la discrétion des marchands. Les premiers payaient mal, et désiraient peut-être trouver dans la révolution le moyen de ne pas payer du tout; les seconds exigeaient leur dette avec trop de dureté : la guerre civile fut aisément allumée entre le Fort-royal, résidence des planteurs, et Saint-Pierre, résidence des marchands. Les colons mirent aisément dans leur parti les mulâtres, planteurs et débiteurs comme eux; mais pour mieux s'en assurer, ils les firent participer à tous les droits de citoyens.

Ainsi à Saint-Domingue la guerre s'établit des blancs contre les mulâtres et noirs, et le gouvernement favorisait les blancs; pendant qu'à la Mar-

---

(1) Voyez le portrait bien différent que madame Roland nous a laissé du chef des girondins.

(*Note des nouv. édit.*)

tinique les blancs se faisaient la guerre entre eux, les planteurs et les mulâtres contre les marchands, contre lesquels s'était aussi déclaré le gouvernement. Les motifs de division et le système politique étaient absolument opposés dans ces deux colonies. Les gens de couleur étaient aristocrates à la Martinique, et démocrates à Saint-Domingue.

Dumouriez fut obligé d'étudier cette matière et de démêler ce chaos, parce que ses amis de l'Assemblée proposèrent de lui faire donner le commandement de six mille hommes qu'on devait envoyer dans les colonies, pour y mettre, disait-on, la paix; mais c'était ce que souhaitaient le moins les deux partis. Il fut dans le cas de voir les membres du comité des colonies, dont le coryphée était Barnave. Ce jeune homme qui a péri depuis sur l'échafaud, victime des jacobins qui l'adoraient en 1790, avait un grand talent oratoire, peu de connaissances, et une grande présomption. Il était l'enfant gâté de l'Assemblée constituante, parce que les ennemis de Mirabeau cherchaient à le mettre en avant pour le lui opposer (1).

---

(1) Quoique Mirabeau trouvât souvent Barnave dans les rangs de ses adversaires, on aime à se rappeler que cet orateur sut apprécier le talent de son jeune rival, et lui rendit plus d'une fois justice : « C'est un jeune arbre, disait-il un jour, qui montera haut,

Barnave n'avait aucun plan fait. Dumouriez donna par écrit un certain nombre de questions, sans la décision préliminaire desquelles il se serait bien gardé de se charger d'une mission aussi délicate. Il exigeait une instruction, signée des membres du comité des colonies, dans laquelle on insérerait les principes du décret qui devait fixer le régime des colonies. Il regardait comme nécessaire qu'on rétablît l'uniformité dans le sort des mulâtres ou gens de couleur, à Saint-Domingue et à la Martinique. En les déclarant citoyens, il assurait que le feu de la guerre civile serait entièrement éteint à Saint-Domingue, parce que les blancs et les mulâtres réunis viendraient facilement à bout du petit nombre de nègres qui paraissaient alors vouloir se révolter, surtout avec l'appui du gouvernement; que par ce moyen on déjouerait les desseins dangereux et insensés des amis des noirs, qui ne tendaient pas à moins qu'à faire égorger tous les blancs.

Qu'une fois les droits de citoyens accordés aux mulâtres, et le sort de la plus importante colonie fixé, il serait très-aisé de faire cesser la guerre civile de la Martinique, puisqu'elle n'était qu'entre les blancs; que cela dépendrait de la prudence et de la fermeté du gouverneur qui devait employer

---

» si on le laisse croître. » Il y a quelque prévention dans le jugement de Dumouriez sur l'illustre et infortuné Barnave, dont Grenoble, sa ville natale, conserve précieusement la statue.

(*Note des nouv. édit.*)

les forces de la nation, non à soutenir un parti contre l'autre, mais à leur faire cesser de part et d'autre les hostilités, et à changer l'état de guerre en un procès juridique devant des juges que le roi et l'Assemblée pourraient nommer en commun.

Barnave et les autres objectèrent que ce n'était pas à eux à donner une instruction au général, mais que cela regardait le ministre; tant pis pour lui et le préposé s'ils se trompaient, parce qu'ils étaient responsables. — *Voulez-vous, ou ne voulez-vous pas sauver les colonies, et faire le bien de votre patrie?* dit Dumouriez. *L'instruction qu'on vous demande n'est pas sur la conduite militaire ou administrative du général, mais sur les principes d'après lesquels vous devez former un décret, pour que sa conduite ne soit pas en contradiction avec votre loi constitutionnelle quand elle paraîtra.* — On se refusa à cette proposition raisonnable; alors il pria ses amis de retirer leurs sollicitations, parce qu'il ne croyait pas pouvoir accepter cette commission. Elle fut donnée à Behague, homme de mérite et bon militaire, qui y acquit le surnom *d'aristocrate*, en faisant de son mieux.

Dans cette affaire et dans toutes celles qu'il fut dans le cas d'approfondir, il reconnut avec douleur que la cour et l'Assemblée constituante étaient dans un état complet d'hostilité, et que, par l'effet de leur méfiance mutuelle, alimentée par cette

même défiance, elles cherchaient à se tendre réciproquement des piéges, la cour pour entraver la marche de l'Assemblée en lui suscitant des embarras, et l'Assemblée, pour éviter les piéges de la cour et la jeter dans des embarras plus grands; on n'avait que le mot de patrie à la bouche, et les deux côtés ne paraissaient se livrer qu'à des luttes de vanité, d'intérêt personnel ou de parti : aussi ne faut-il pas s'étonner que les Français, qui commençaient à se glorifier du titre de citoyen, ne le fussent pas encore devenus (1); que la cour n'avait pas changé avec les circonstances; que, conservant toujours son caractère d'imprévoyance, malgré les terribles leçons de l'adversité, elle se flattait encore de reprendre son autorité en laissant faire des fautes aux législateurs, espérant que la nation se lasserait des calamités de l'anarchie; que les législateurs, quoiqu'avec beaucoup et peut-être trop de talens, regardaient de même le désordre et l'anarchie comme le moyen de rendre la cour entièrement méprisable, et de gagner la confiance exclusive de la nation. Il prévit dès-lors

---

(1) *Variante de la première édition :*

« Dans cette affaire et dans toutes celles qu'il fut dans le cas d'approfondir, il reconnut avec douleur que la cour et l'Assemblée constituante étaient deux ennemies qui ne cherchaient qu'à se tendre des piéges; qu'on avait des deux côtés le mot de *patrie* à la bouche, mais que personne ne s'en occupait; que les Français, qui commençaient à se glorifier du nom de *citoyens*, ne l'étaient pas devenus, etc. » (*Note des nouv. édit.*)

de très-grands maux, et une circonstance lui fit chercher des moyens extérieurs d'y remédier, ou de ne pas en être le témoin.

L'insurrection de la Belgique avait précédé celle de France; elle paraissait avoir, ou au moins être susceptible de plus d'union, et, par conséquent, d'un succès plus prompt et plus entier. Les troupes impériales, obligées de céder à une attaque générale, accompagnée de la désertion des troupes vallones, avaient été forcées de se retirer dans le Luxembourg, la seule des dix provinces qui restât encore sous la domination de l'Autriche. Cette révolution n'annonçait ni désordre, ni déchirement, ni destruction. Les trois ordres de la nation étaient réunis dans le même esprit de liberté. Tout le peuple était armé, l'argent abondait, et un général prussien, ayant de la réputation, commandait dans le Luxembourg une armée, non pas de gardes nationales, mais de troupes enrégimentées et régulières. C'était ainsi que se présentait de loin la révolution belgique.

On n'était pas en guerre avec la cour de Vienne, l'alliance subsistait en apparence, mais cette cour avait montré la plus grande aversion contre les innovations françaises. Elle appuyait ouvertement la cause des princes émigrés; elle excitait le roi de Prusse et les autres puissances contre l'Assemblée nationale et ses travaux; fidèle à son traité avec le roi de France, elle séparait les intérêts de ce prince d'avec ceux de son peuple; elle affectait

de le regarder comme prisonnier, d'envisager tous les pas qui acheminaient les Français à former une constitution monarchique, comme des attentats contre la royauté; et dans toutes les occasions elle traitait sans ménagement la nation française comme rebelle. Déjà elle avait mis sur le tapis, à Reichenbach, les moyens de mettre obstacle aux progrès de la révolution française; et depuis, elle a achevé à Pilnitz une forte coalition pour l'anéantir (1).

---

(1) M. l'abbé de Pradt, dans un ouvrage publié en 1820 sous le titre *la Belgique depuis 1789 jusqu'en 1794*, offre sur le but réel de la coalition des souverains de l'Europe contre la révolution française, ces réflexions qui nous ont paru dignes d'être rapportées ici.

« Le but des alliés n'était pas le même. Les uns, tels que l'Autriche et l'Angleterre, faisaient une guerre intéressée et comme personnelle. La raison en était bien simple, et il fallait toute l'épaisseur du bandeau qui n'a pas cessé de couvrir les yeux de l'émigration, pour ne l'avoir pas aperçue dès le premier jour. L'Angleterre et l'Autriche n'étaient pas les alliées de la France, mais bien les rivales de sa puissance. C'était sous ce rapport que ces deux puissances trouvaient bon de la considérer pour avoir une raison de la dépouiller. Il y avait de la bonhomie à croire que MM. Pitt et Kaunitz se contentassent d'utopies sentimentales ou morales sur les scènes de la France; c'était de la pâture peu à l'usage de ces cœurs endurcis par la politique. Ils laissaient tout cela aux déclamateurs de tous les pays, et, visant au solide, l'un voulait de bonnes provinces, et l'autre de riches colonies. Aussi l'Angleterre et l'Autriche firent-elles entendre au congrès d'Anvers les mots d'*indemnité pour le passé*, et de *sûreté pour l'avenir*. Cela voulait dire en bon français : L'Autriche prendra tout ce qu'elle pourra sur la frontière française, et l'Angleterre tout ce qu'elle pourra sur les colonies. Tel était évidemment le sens de

Au reste elle y avait un intérêt majeur. Il est certain que la réussite de la révolution française devait nécessairement entraîner après elle celle des Pays-Bas, parce que deux peuples, également en insurrection et voisins, doivent naturellement se prêter un secours mutuel. La cour de Vienne avait cependant pris le plus mauvais parti; il eût été plus sage à elle de s'expliquer avec les Belges, de leur rendre tous les droits d'une constitution antique à laquelle ils étaient attachés, et qui cimentait la souveraineté de la maison d'Autriche sur ces belles provinces. L'empereur François II, qui vient de prendre ce parti juste et paternel, en recueille le fruit, et ce peuple, bon et aimant, lui assure par sa reconnaissance la jouissance inébranlable du plus bel héritage de ses ancêtres (1).

---

l'alliance des deux puissances; le désintéressement n'est pas plus une vertu autrichienne qu'anglaise, et les deux cabinets étaient également matérialistes en politique. »

Le même écrivain raconte plus loin un trait qui paraît compléter le tableau qu'il vient d'offrir. Après le siége de Valenciennes, les Autrichiens prirent possession de cette ville au nom de l'Autriche. L'Angleterre, de son côté, manifesta les mêmes principes, en s'emparant de la Martinique, de la Corse, de Toulon. « C'est à cette époque, dit M. de Pradt, que le comte de Mercy (ministre autrichien) répondit à un bon Français, aussi capable de défendre les intérêts de son pays que de lire dans l'avenir, M. Malouet, qui, lui faisait des représentations sur les suites de cette invasion : *Ah! vous croyez donc que nous faisons la guerre pour vos beaux yeux? vous en verrez bien d'autres!* » (*Note des nouv. édit.*)

(1) J'ai été trompé, dans l'éloignement, sur l'état des choses dans la Belgique. La continuation des abus, l'incapacité du minis-

Une autre mesure très-sage eût été de ne point du tout se mêler des affaires intérieures de la France, et, au lieu de fortifier l'imprudence des princes par l'espoir d'un secours qui ne pouvait qu'entraîner la guerre, de leur donner le conseil de retourner se joindre au roi. Leur obstination ne pouvait qu'augmenter ses dangers, en exaspérant une nation violente qu'il eût fallu adoucir; elle devenait une *félonie*, puisqu'ils résistaient aux ordres et aux prières de leur roi; puisqu'ils armaient publiquement; puisqu'ils faisaient fabriquer de faux assignats qui attaquaient le commerce et les propriétés de toute l'Europe; puisqu'ils forçaient la noblesse à abandonner ses emplois et ses foyers pour aller grossir leurs troupes et leurs embarras; puisqu'à force de répéter que le roi n'é-

---

tère, ont anéanti les ressources et refroidi le zèle des Belges; les mauvaises dispositions ont achevé la perte des Pays-Bas qui sont ruinés et esclaves depuis qu'ils sont Français (*).

(*Note du général Dumouriez.*)

(*) Cette rectification du général Dumouriez nous paraît elle-même offrir la matière d'une observation critique. L'éloignement, auquel l'auteur attribue son erreur première, paraît également l'avoir trompé sur l'état de la Belgique pendant le temps où ce royaume obtint rang parmi les provinces françaises. Le témoignage de tous les politiques éclairés, et les regrets, souvent exprimés par les Belges eux-mêmes, semblent établir d'une manière incontestable que la réunion de la Belgique à la France fut pour la première une source de prospérité. Si la liberté et la fortune publiques y ont reçu quelques atteintes, c'est à des événemens postérieurs que l'on doit l'attribuer.

(*Note des nouv. édit.*)

tait pas libre, ils ont fait naître à la nation l'idée de *le* priver de la liberté ; puisqu'en faisant succéder continuellement dans Paris de petites conjurations à d'autres faibles conjurations, toujours mal conduites, éventées, ils augmentaient les soupçons du peuple contre ce monarque infortuné, lui conseillaient la protestation et la fuite, et l'entraînaient vers sa ruine.

La cour de Vienne ne pouvait que gagner à ce que la monarchie française fût fondée sur une constitution solide. Alors son alliance avec la France eût été à l'abri de la versatilité d'une cour changeante, dont la conduite variait à chaque mutation de ministres, de factions, de maîtresse, ou de favori. Mais personne alors ne voyait les affaires de France avec le sang-froid et la prévoyance qu'on eût dû apporter dans leur examen. Français, étrangers, cours, ministres, princes, Assemblée constituante, peuples, tous étaient aveuglés par des passions et par des préjugés, tous ont fait des fautes, tous ont conspiré contre la malheureuse France, tous l'ont déchirée, tous ont aidé à la plonger dans l'anarchie; cette anarchie menace à présent toute l'Europe, et on ne peut éteindre ses fureurs que dans des flots de sang.

La cour de Vienne prenait une part trop active, et pour trancher le mot, trop hostile, dans la révolution de la France, pour que celle-ci ne fût pas justifiée en exerçant la représaille de s'occuper de la révolution belgique. Le club des jacobins n'a-

vait pas encore acquis la funeste activité qu'il a déployée depuis; il n'était pas encore question de propagande, et il n'influait en rien sur la politique extérieure. Montmorin, qui gouvernait faiblement les affaires étrangères, était très-attaché au roi; mais cet amour, sans discernement, a été funeste au monarque et au ministre. Il voulait rétablir l'autorité royale arbitraire, et déjouer le parti constitutionnel. Il regardait le duc d'Orléans comme un obstacle, et, cherchant à l'éloigner de France, il lui avait fait insinuer le désir de devenir duc de Brabant. Des émissaires avaient été envoyés dans la Belgique; le duc d'Orléans lui-même, dupe de l'intrigue et de la duplicité de Montmorin, consentit à être envoyé auprès du cabinet britannique, avec des instructions bien contraires à l'attachement que le ministre professait en même temps pour la maison d'Autriche. Ce petit machiavélisme, ce jeu double avait manqué, et cette intrigue était déjà oubliée, lorsque, pour la première fois, La Fayette et Dumouriez s'entretinrent sérieusement de la révolution de la Belgique.

Celui-ci offrit d'aller sur les lieux examiner l'état de cette révolution, non pas pour suivre le plan factice de Montmorin et donner au Brabant le duc d'Orléans pour souverain : il n'en était déjà plus question, et ni La Fayette ni Dumouriez n'auraient jamais consenti à travailler à cela; mais pour voir quel degré de confiance on pouvait

prendre en cette insurrection et en ses chefs qui sollicitaient ouvertement l'appui de la France.

Le congrès, qui représentait le souverain, avait envoyé deux députés à Paris. Dumouriez fut abouché avec eux par La Fayette; il fut convenu qu'il irait à Bruxelles : il ne voulut pas faire cette démarche sans en prévenir Montmorin qui y montra beaucoup de répugnance, mais enfin qui y accéda, en lui faisant promettre que dans quelqu'état qu'il trouvât les affaires de la Belgique, il viendrait à Paris rendre compte, avant de prendre aucun parti personnel avec le congrès. C'était bien aussi son intention. Il ne voulait prendre aucun engagement avec les Belges, sans savoir s'il serait soutenu par la nation française, ne prétendant ni tromper le peuple, ni se compromettre : il se souvenait de la Pologne. Mais son désir était, si la chose devenait possible, d'opérer dans ce pays une *grande* diversion, ou pour forcer la cour de Vienne à ne plus se mêler de la révolution française, ou pour lui donner à son tour de grands embarras, en cas qu'elle continuât dans son activité contre-révolutionnaire.

Il partit au mois de juin avec les deux députés du congrès belgique, auquel il fut présenté comme avoué secrètement, et devant être consulté sur la politique et sur la guerre. Il ne lui fallut pas une grande pénétration pour juger combien le congrès était au-dessous de la confiance du peuple. Van-

der-Noot lui parut un chef comme *Mazanielle* (1), Van-Eupen un fourbe hypocrite : ces deux hommes, instrumens et jouets des cours de La Haye et de Berlin, trompaient les Belges par les moyens les

---

(1) *Mazanielle*, ou mieux *Mas Aniello*, était un pauvre pêcheur d'Amalfi, qui, en 1647, à l'âge de vingt-quatre ans, parvint à opérer à Naples une révolution populaire contre Ponce de Léon, duc d'Arcos, gouverneur de cette ville, au nom de Philippe IV, roi d'Espagne. Mas-Aniello, avec les seules ressources d'une éloquence naturelle, parvint à soulever la populace, à mettre en fuite le vice-roi, et à obtenir ensuite de ce prince la restitution des priviléges accordés par Charles-Quint à la ville de Naples. Monté sur un échafaud qui lui servait de trône, ce chef, couvert de haillons, armé seulement d'une épée, dictait des ordres souverains. Plus de cent mille hommes se rangèrent sous ses étendards. Le prince Caraffa et son frère, le duc de Monteleone, ayant conspiré contre lui, le premier fut mis à mort, et le second ne dut son salut qu'à la fuite. Durant le court espace de sa puissance, Aniello gouverna la ville avec une sagesse et un esprit d'ordre dont les Espagnols eux-mêmes furent étonnés. Il ordonna la suppression des habits qui distinguaient la noblesse, et fit remettre ses armes entre les mains du peuple. Mais sa domination fut de courte durée : l'archevêque de Naples le décida à traiter avec le duc d'Arcos, et il déposa volontairement le pouvoir. Après avoir obtenu, entre autres droits, l'égale répartition des impôts entre tous les citoyens, sans distinction de naissance, Mas Aniello déclara qu'il était résolu de retourner à son état de pêcheur, et que son seul but en prenant les armes était le service du roi et la liberté de ses concitoyens. Il déchira de magnifiques vêtemens dont il s'était revêtu ce jour-là, et donna au vice-roi tous les témoignages du plus profond respect. Mais à peine le vice-roi fut-il réintégré dans ses fonctions, que la conduite et le caractère d'Aniello changèrent tout-à-coup : il donna des signes nombreux d'aliénation. Quelques personnes pensèrent que le duc d'Arcos, qui l'avait invité à un dîner splendide, lui avait fait prendre un breuvage empoisonné. Quoi qu'il en soit, il parut être continuellement dans un état d'ivresse ; il courait s..ns

plus grossiers; ils avaient chassé de l'administration toute la haute noblesse et toutes les bonnes têtes des grandes villes. La déprédation la plus grande ruinait les ressources pécuniaires; un fa-

---

cesse par la ville, se faisant remarquer par des actes de démence et de cruauté. « Il blessait l'un, il tuait l'autre, et faisait le personnage de *Roland le furieux*, » dit un historien de son temps. Cette conduite, et plus encore l'inconstance naturelle du peuple, changèrent les dispositions de celui-ci à l'égard de Mas Aniello; tous ses amis l'abandonnèrent, et le duc d'Arcos se hâta de profiter de cet abandon pour se défaire de l'homme qui avait traité avec lui de puissance à puissance. Quatre spadassins, apostés par le vice-roi, assassinèrent Mas Aniello qui expira en prononçant ces seules paroles: *Ah! traditori! ingrati!* La fin tragique de ce héros populaire ne produisit d'abord aucune sensation. Un des meurtriers lui coupa la tête, et, traversant la ville en plein jour, porta ce sanglant trophée au vice-roi qui la fit jeter dans les fossés de la ville. Le même jour, les restes du corps d'Aniello furent traînés dans les rues et accablés d'outrages, sans que ceux qui avaient favorisé sa sanglante insurrection s'émussent en sa faveur. Mais le lendemain, par un de ces retours si communs dans les révolutions, le même peuple revint à ses premiers sentimens, et pleura amèrement un chef qu'il n'avait pas vengé. On rassembla ses débris; ils furent placés sur un brancard; on les couvrit du manteau royal; sa tête fut couronnée de lauriers, et à la main droite on plaça le bâton du commandement. Un magnifique convoi, suivi de quatre-vingt mille personnes, traversa la ville: le duc d'Arcos, devenu aussi timide qu'il avait été cruel, envoya ses pages à la cérémonie; et, par ses ordres, on rendit les honneurs militaires à sa victime. Le peuple de Naples s'approchait en foule pour toucher avec des chapelets le corps défiguré d'Aniello; on grava son portrait, et chacun voulut le porter. Telle fut l'histoire du pêcheur Aniello, qui régna dix jours, et dont la mémoire fut long-temps révérée par la populace napolitaine comme celle d'un héros et d'un libérateur.

(*Note des nouv. édit.*)

natisme aveugle étouffait toutes les idées d'une sage politique, et une canaille insolente appuyait un despotisme cruel. Il se rendit à l'armée; un général prussien la commandait; c'était aussi un fourbe qui ne lui cacha même pas que le sort de la Belgique dépendait du congrès de Reichenbach : cette armée, qui était remplie de courage, manquait d'armes, d'habits, de vivres, de munitions, d'argent, d'officiers et de discipline (1).

(1) L'écrit de M. de Pradt, que nous avons cité dans une note précédente, offre un exposé complet des diverses circonstances qui, en 1789, amenèrent une révolution dans les provinces belgiques; des causes qui rendirent cette révolution éphémère; de celles qui, en 1790, firent rentrer ce royaume sous la puissance de l'Autriche; enfin, des événemens qui pendant vingt ans firent de la Belgique une province française. S'il fallait reproduire ici ces nombreux détails, nous aurions bientôt excédé les limites d'une simple note. Nous devons donc nous borner à un coup-d'œil rapide sur la révolution belgique.

Joseph II, qui n'allia pas toujours à ses idées philosophiques une connaissance exacte des hommes et des choses, avait aliéné le cœur des Belges. Il avait voulu leur imposer trop précipitamment des réformes utiles et sensées, mais alors inopportunes, parce qu'elles étaient sans rapport avec l'état des esprits. Après une résistance légale, les mécontens prirent les armes, s'emparèrent de Gand et de Bruxelles, et déclarèrent Joseph II déchu de la souveraineté des Pays-Bas. On trouve, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, journal rédigé par Camille-Desmoulins, l'analyse du manifeste dans lequel les États exposèrent leurs griefs. Le principal de ces griefs était l'abolition des priviléges du clergé, celle des corps religieux, et la suppression des biens ecclésiastiques, malgré les réclamations réitérées du peuple belge. Ce peuple, qui avait été long-temps sujet de l'Espagne, lui devait des opinions religieuses voisines de la superstition, et enracinées

Il jugea qu'il n'y avait pour la France aucun avantage à tirer d'un pareil chaos ; il plaignit l'égarement de ce bon peuple, et dès-lors il prévit que la révolution belgique tirait à sa fin, et que les

---

par une longue habitude. Chose remarquable ! ce que la haine des priviléges avait fait en France, l'amour des mêmes priviléges le fit en Belgique.

Toute la nation belge avait concouru à secouer le joug étranger. A peine victorieuse, elle se divisa : deux partis se manifestèrent. Le premier, celui des États, voulait le maintien de l'ancienne constitution aristocratique et sacerdotale ; le second demandait une régénération complète de la société, d'après les opinions qui triomphaient dans l'Assemblée constituante. Van-der Noot, avocat, qui joignait à la faveur populaire beaucoup de zèle, mais qui manquait de caractère et de lumières, Van-Eupen, grand pénitencier, qui avait toute l'astuce d'une politique raffinée, dirigeaient le parti des États. Vonk, autre avocat très-distingué par ses talens, et le général Van-der-Mersh, dont la valeur avait contribué à la défaite des oppresseurs de la patrie, étaient les chefs du second parti, qui comptait parmi ses sectateurs les premiers citoyens et les hommes les plus éclairés du royaume, mais qui n'avait point de racines dans les classes inférieures ; ce second parti était celui des Vonkistes.

Les deux factions, après une guerre de plume et de libelles, en vinrent aux mains. La Belgique devint le théâtre d'une sanglante anarchie. Les Vonkistes étant les plus faibles devinrent victimes de la fureur de leurs ennemis, soutenus par les classes populaires. Le brave Van-der-Mersh, abandonné par ses propres soldats, fut arrêté et plongé dans les cachots.

Mais tandis que les Belges, au lieu de cimenter leur indépendance par des institutions fortes, et de se liguer contre l'ennemi commun, se livraient aux guerres civiles et se jetaient dans des excès déplorables, l'Autriche se réveilla. Le successeur de Joseph, Léopold II, envoya une armée puissante dans la Belgique, qui était restée comme une place démantelée, et dont le généreux sou-

Belges seraient plus heureux s'ils rentraient sous la domination de leurs souverains légitimes, que s'ils abusaient plus long-temps d'une fausse liberté. Il ne prévoyait pas alors qu'un jour il serait forcé de faire des vœux à peu près pareils pour sa patrie. Cependant, pour remplir sa tâche, il remit, en partant, au congrès deux Mémoires : l'un politique, où il cherchait à démontrer combien ils étaient trompés par toutes les puissances dont plusieurs, après les avoir jetés dans ce précipice, allaient prendre parti contre eux; l'autre militaire, pour les avertir du genre de guerre qu'ils avaient à faire contre une puissance aussi formidable que l'Autriche.

Il repartit aussitôt, n'ayant mis à son voyage que dix-sept jours. Il mit par écrit toutes ses observations, concluant qu'il ne fallait plus s'en occuper; ce qui fit grand plaisir à Montmorin, et

---

tien languissait dans les prisons : le peuple, las des déprédations du parti vainqueur, se soumit sans résistance, et la révolution fut anéantie. Van-der Noot s'enfuit en Hollande, et paya d'un exil mérité la part qu'il avait prise dans la persécution de ses concitoyens; Van-Eupen fut déporté à la Guyane, où il est mort; Van-der-Mersh dut sa liberté aux troupes autrichiennes, et mourut dans ses terres en 1792. C'est sans fondement que l'on a prétendu (Histoire de l'Assemblée constituante, par M. Ch. Lacretelle) que ce grand citoyen était un agent de la France.

La Belgique ne resta pas long-temps à l'Autriche : après avoir été prise et reprise plusieurs fois, elle entra en 1794 sous la domination française. Elle en fut séparée en 1814.

(*Note des nouv. édit.*)

fut reçu très-indifféremment de La Fayette qui était trop occupé des intrigues qui se tramaient continuellement pour ou contre lui. Dans le même hiver, la révolution belgique fut terminée; les Pays-Bas furent reconquis avec la plus grande facilité par les Autrichiens. Le général Schœnfeld n'y mit pas le moindre obstacle, et alla bientôt recevoir du roi de Prusse la récompense de sa conduite. Montmorin et la cour furent enchantés de voir l'insurrection des Pays-Bas terminée; ils regardaient ce pays comme le pont par où la contre-révolution pénétrerait en France, et cet espoir décevant les jeta dans de nouvelles imprudences qui ont comblé les malheurs de la France (1).

C'est à l'époque du voyage du Brabant que Dumouriez reprit à son service son fidèle Baptiste qui avait été séparé de lui pendant deux ans, qu'il regardait alors plus comme son enfant que comme son domestique, et qui depuis s'est élevé, par une belle action, au rang de son compagnon d'armes et de son ami.

---

(1) La facilité avec laquelle l'Autriche parvint à étouffer la révolution de la Belgique parut d'un très-bon augure aux émigrés français. « Ainsi se terminera la révolution de France, disaient les royalistes trop confians. La botte d'un général autrichien fera tomber toutes les grandes maximes de la Déclaration des droits de l'homme. » Cette jactance donna lieu à un proverbe ridicule. Chaque fois qu'il paraissait un décret foudroyant de l'Assemblée nationale : *Nous en appelons*, disaient les royalistes, *à la botte du général autrichien.* (Histoire de l'Assemblée constituante, par M. Lacretelle jeune.) (*Note des nouv. édit.*)

De retour à Paris, sans fortune et sans emploi, il spéculait la marche de la révolution, et en était mécontent. Il voyait continuellement son ami Laporte qui désirait ardemment la contre-révolution. La différence de leurs opinions ne parvint jamais à rompre leur tendre amitié. Il l'avertissait de tout ce qu'il trouvait de dangereux pour le roi, soit dans ses démarches, soit dans celles de ses entours, et Laporte avait la fidélité de remettre à son maître toutes les observations et toutes les notes de son ami (1).

---

(1) Laporte, intendant de la liste civile, fut l'un des plus fidèles serviteurs de Louis XVI, pour lequel il témoigna constamment l'attachement le plus vif et le plus désintéressé. L'opinion de ce martyr de la fidélité était directement contraire aux principes de la révolution; cependant on le vit plus d'une fois sacrifiant cette opinion à l'intérêt de son malheureux maître, lui donner des conseils favorables au nouvel ordre de choses. Au reste, telle fut la destinée de l'infortuné Laporte, que les services même qu'il rendit à Louis XVI devinrent l'une des causes de la mort de ce prince, et que ce furent des pièces écrites de sa main qui servirent de base au procès de son roi. Une foule de ces pièces, trouvées dans l'armoire de fer, prouvent que Laporte était chargé de suivre et de payer toutes les intrigues dirigées contre le parti de l'Assemblée opposé à la cour. On voit, d'après plusieurs mémoires acquittés par l'intendant de la liste civile, que Laporte soldait jusqu'aux pamphlétaires et aux libellistes dont les écrits, répandus avec profusion, ont, il est vrai, porté plus de préjudice à la cause royale qu'ils ne lui ont été utiles, mais que Laporte, dans sa bonne foi, jugeait propres à assurer le triomphe du roi sur l'Assemblée.

Lors de la fuite de Várennes, Laporte eut le courage de se rendre à l'Assemblée nationale et d'y porter la déclaration que Louis XVI avait faite avant son départ. Plus tard, sous l'Assemblée législa-

La-Tour-du-Pin-Paulin, ministre de la guerre, l'avait pris en aversion. Il avait cru toutes les calomnies que les partisans de la maison d'Harcourt avaient répandues sur sa conduite en Normandie. On l'avait accusé d'y avoir protégé ouvertement l'insurrection, et on avait caché au roi la fermeté et la justice qu'il avait déployées dans l'insurrection de Cherbourg. Ce ne fut que l'année suivante que Louis XVI en fut désabusé par Laporte, et ce prince avoua depuis à Dumouriez qu'il avait eu long-temps de terribles préventions contre lui. Il ne doute pas que ce ne soit à l'insu du duc d'Harcourt, que ces calomnies ont été répandues par le faux zèle de ses flatteurs. Il aime et respecte ce seigneur, et il gémit de le savoir malheureux.

---

tive, accusé d'avoir fait brûler à Sèvres des papiers contenant une correspondance du comité autrichien, et menacé d'un décret d'arrestation, Laporte prouva que ces papiers n'étaient autre chose qu'une édition supprimée des Mémoires de la comtesse de Lamotte (Voyez les Mémoires de Ferrières, tome III, et ceux de madame Campan, tome II). Le 10 août 1792, ce fidèle serviteur fut entraîné dans la ruine de son roi, et condamné à mort le 28 du même mois, comme accusé *de complicité dans la conspiration de Louis et de sa famille contre le peuple français*. Laporte ne se démentit point à ses derniers momens: « Citoyens, dit-il, je meurs innocent; puisse mon sang rendre la paix à ma patrie. » Il porta à l'échafaud le calme le plus inaltérable. Ses cheveux blancs, l'aspect vénérable de ce vieillard, alors âgé de soixante-neuf ans, intéressèrent vivement tous les spectateurs qui ne purent refuser quelques larmes à tant d'infortune, de courage et de fidélité.

(*Note des nouv. édit.*)

La-Tour-du-Pin venait d'être renvoyé, et Duportail, qui avait fait la guerre d'Amérique avec La Fayette, fut nommé, par son crédit, ministre de la guerre, et lui prouva bientôt qu'il s'était trompé dans son choix (1).

A son retour du Brabant, Dumouriez avait trouvé La Fayette occupé d'un projet de formation pour la garde nationale de tout le royaume. Il s'agissait d'en faire le décret. Il avait composé, en 1789, à Cherbourg, un règlement pour celle de cette ville; La Fayette en avait composé un pour celle de Paris. Mais ces travaux partiels devaient faire place à un plus grand travail. Il fallait trouver un mode général; il convint avec La Fayette de s'en occuper. On nomma six députés pour l'examiner, trois du comité de constitution, trois du comité militaire. Ces six commissaires étaient Talleyrand, évêque d'Autun, l'abbé Sieyes, Rabaut-St.-Étienne qui fut rapporteur, Mathieu de Montmorency, Emmery, de Metz, et un autre (2). On s'assembla pour l'examen de son travail qui fut fort applaudi, mais point adopté; il fut trouvé trop militaire, c'est-à-dire, trop méthodique.

Il déclarait tout citoyen soldat de la patrie, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante. La pre-

(1) *Variante de la première édition :*

Et lui prouva bientôt, en se laissant gouverner par les Lameth, qu'il s'était trompé dans son choix. (*Note des nouv. édit.*)

(2) Fréteau, conseiller au parlement de Paris.

(*Note du général Dumouriez.*)

mière classe était composée d'un bataillon par district, ce qui donnait cinq cent quarante-sept bataillons. Chaque bataillon, composé d'une demi-compagnie d'artillerie de cinquante-trois hommes avec deux pièces de campagne, une compagnie de grenadiers de cent hommes, une de chasseurs *idem*, quatre de fusiliers *idem*; ce qui donnait vingt-sept mille canonniers, mille quatre-vingt-quatorze pièces de campagne, cinquante-quatre mille grenadiers, cinquante-quatre mille chasseurs, deux cent vingt mille fusiliers; total trois cent cinquante mille hommes d'infanterie, sans compter Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, etc., dont la population excédait celle d'un district, et qui devaient fournir un contingent au *prorata*; un escadron de cavalerie, et un de dragons, de cent vingt hommes chacun par département, ce qui faisait vingt mille hommes de cavalerie.

Cette première classe devait avoir, tous les ans, un mois de rassemblement par quart, sans pouvoir être suppléée. Elle était composée de célibataires de dix-huit à quarante-cinq ans.

La seconde classe, composée des hommes mariés, divisée par compagnies de cent hommes, sans grenadiers ni chasseurs, ne pouvait être employée que dans son district.

Tous les hommes mariés, depuis quarante-cinq ans jusqu'à soixante, ainsi que tous les hommes sans état, formaient la troisième classe, et ne pouvaient pas être employés hors de leur canton.

Cette force militaire ne pouvait être aux ordres du pouvoir exécutif, que sur des décrets formels du Corps législatif, qui devaient toujours être motivés et temporaires. Tous les hommes sans état étant rejetés dans la troisième classe, ne pouvaient pas être nuisibles, parce qu'il ne pouvait jamais arriver qu'ils fussent requis. Ce plan comprenait beaucoup de détails; les troupes de ligne devaient y trouver leur recrutement, et peut-être leur licenciement, en cas que l'armée devînt un jour dangereuse.

Vers la fin de l'année, le comité de sûreté publique de l'Assemblée constituante découvrit une conjuration tramée à Lyon, pour livrer aux princes, qui étaient à Turin, cette ville importante. On soupçonna un maréchal-de-camp, nommé La Chapelle, qui commandait dans le pays, d'être du complot, ou au moins de l'avoir su; il devint suspect : on résolut de le faire arrêter, de le remplacer par un autre officier-général dont on fût assuré. La Fayette proposa Dumouriez; il fut agréé. On le fit venir, et on lui dit de se tenir prêt à partir sous vingt-quatre heures. Il se rendit le même soir, avec La Fayette et deux membres du comité, chez le ministre de la guerre, qui fut chargé de prendre le lendemain les ordres du roi.

Le lendemain matin, il se rendit au comité avec lequel il travailla pour bien s'instruire des détails de la conspiration qui était réelle. Il alla dîner chez Montmorin qui lui dit qu'il lui donnerait un

chiffre pour Turin, un autre pour la Suisse, pour pousser plus loin les découvertes et déjouer les complots, en le priant, dans toute cette affaire, de ménager les princes, et surtout le comte d'Artois. Il le lui promit de bon cœur : non-seulement son intention n'était pas de le compromettre, mais au contraire il était enchanté d'avoir cette occasion de pouvoir ouvrir une correspondance avec Vaudreuil, pour rendre service à ce prince, et tâcher de l'engager à rentrer.

En 1790 cela était possible; le roi paraissait le désirer, et le désirait peut-être de bonne foi. Les choses n'avaient pas encore été poussées à l'extrémité. Montmorin lui dit qu'il rendrait compte au roi de cette conversation et de ses bonnes intentions. Au sortir de chez le ministre, il fut chez son ami Laporte, et lui répéta ce qui s'était dit entre eux, en lui réitérant la promesse d'être aussi favorable aux princes qu'il le pourrait, sans nuire à sa patrie. Il rentra chez lui pour les apprêts de son départ, et n'ayant aucune nouvelle du ministre Duportail, il lui écrivit un billet pour savoir s'il avait pris les ordres du roi. La réponse fut qu'il était enrhumé, et gardait la chambre; que le surlendemain étant jour de conseil, il le proposerait.

Le comité de sûreté publique de l'Assemblée avait communiqué l'affaire à celui de la municipalité de Paris. Brissot en était membre; il composait une feuille jacobine, intitulée *le Patriote*. Il y

inséra la conjuration de Lyon et la nomination de Dumouriez, avant que le roi en sût rien. Ce prince, en lisant cette feuille, fut très-piqué avec raison, et quand Duportail alla lui en faire la proposition, il lui dit qu'il choisît qui il voudrait, excepté Dumouriez; qu'il ne permettrait pas que les jacobins se mêlassent de la nomination de ses généraux.

Un autre eut ce commandement. Dumouriez ne fut sensible qu'au désagrément de voir rétracter une nomination dont la nouvelle avait été publiée d'avance, et à l'exclusion sèche du roi (1). Il en parla à son ami Laporte, celui-ci à Louis XVI, et c'est en cette occasion que ce bon prince ne lui cacha pas la prévention qu'on lui avait donnée contre cet officier-général. Il s'en consola. On devait nommer au commencement de l'année suivante les généraux pour le commandement des vingt-deux divisions de l'armée, et il en restait si

---

(1) Ce passage est plus étendu dans la première édition; on y lisait ce qui suit :

« On prétend que les Lameth travaillèrent aussi contre lui, parce qu'il avait été proposé par La Fayette, leur ennemi, avec qui il était lié, et qu'ils voulaient faire exercer ce commandement par Théodore Lameth, leur frère, qui commandait un régiment de cavalerie près de Lyon. Quoi qu'il en soit, un autre eut ce commandement.

» Il ne fut sensible qu'au bruit qui s'en était répandu d'avance et à l'exclusion sèche du roi, etc. »

(*Note des nouv. édit.*)

peu que, bon gré mal gré, il fallait qu'on l'employât. D'ailleurs, le roi avait eu la bonté de dire à Laporte que cela ne ferait point tort à son ami, et qu'il serait placé.

CHAPITRE V.

Année 1791.

Il continua à vivre dans la retraite, considérant les progrès de la révolution, et voyant de temps en temps Montmorin et La Fayette. Mais la proposition qu'on avait faite de lui pour ces deux commandemens importans, engagea les divers partis à le rechercher. Le vicomte de Noailles l'entraîna à aller dîner avec lui chez le riche Laborde chez lequel il trouva rassemblés les Lameth, d'Aiguillon, Menou, Duport. Il leur parut pédant, ils lui parurent légers et présomptueux, et il n'y retourna pas.

Mirabeau chercha aussi à se lier avec lui. Il était également brouillé avec les partis de La Fayette et des Lameth. Supérieur à toute l'Assemblée en scélératesse (1) et en talens, il cherchait, pour sa propre utilité, à s'associer les hommes instruits, ou qui passaient pour l'être. Alors il avait aban-

(1) Il nous semble que cette expression, employée pour qualifier Mirabeau, manque de mesure et de convenance. Dans la haute politique, les choses prennent un nom plus noble. Voyez, au reste, la note de la page 15. (*Note des nouv. édit.*)

donné le duc d'Orléans qu'il méprisait, il s'était lié avec la cour et Montmorin qui le payaient : son but était de se faire premier ministre, et par conséquent de commencer par faire la contre-révolution.

Dumouriez détestait son immoralité, et il avait toujours soigneusement évité les fréquentes occasions qu'il avait eues de faire sa connaissance. Cependant, sollicité par un de ses anciens amis, nommé Sainte-Foy, il s'y laissa conduire. Dès cette première conférence, Mirabeau lui découvrit tous ses projets, lui dit qu'il voulait, sous peu de jours, faire une grande réforme et un changement total dans le corps diplomatique, et lui montra sa liste. Dumouriez y fit quelques changemens qu'il agréa, en lui offrant l'ambassade de Prusse. Il répondit qu'il l'accepterait, pourvu que ce ne fût que dans trois mois ; qu'il connaissait une place bien plus subalterne, mais bien plus importante, celle de Mayence.

Il lui expliqua que là il pourrait, ou traiter avec les princes, en faisant agir le roi par M. de Laporte, ou déjouer leurs complots, s'il ne pouvait pas les regagner : que pendant ce temps-là on enverrait en Prusse le général Heymann sans caractère public : que ces trois mois bien employés donneraient le temps de pacifier l'extérieur, d'achever la constitution, de rendre au pouvoir exécutif son activité, et que ce ne serait qu'alors que le roi de Prusse recevrait sans répugnance un am-

bassadeur, et qu'on pourrait traiter utilement avec la cour de Berlin, pour contenir celle de Vienne, si on n'en était pas content. Ils convinrent de tous ces articles; Mirabeau alla chez Montmorin qui remit la liste à son premier commis, Gérard de Rayneval.

Dumouriez se rappelait le refus du roi pour le commandement de Lyon; il lui écrivit une lettre qui a été trouvée dans la fatale boîte de fer, et imprimée (1). Il le priait de lui faire savoir, par son ami Laporte, s'il avait de la répugnance à l'employer; que dans ce cas il ne permettrait pas que son nom parût dans une liste qui devait lui être présentée par son ministre des affaires étrangères, et qu'il attendrait que quelque occasion favorable fît revenir Sa Majesté de ses préventions. Le roi fut content de la lettre, et dit à Laporte qu'il n'avait plus de préventions contre lui, et qu'il le nommerait volontiers, si on le lui proposait pour une place.

Quatre jours après, il vit Mirabeau une seconde fois. Celui-ci l'engagea à faire un ouvrage sur les principes de négociation, convenables au roi constitutionnel d'un peuple libre; il se chargea de ce travail. Dans cette conférence qui fut très-confidentielle, la conversation tomba sur le fameux ministre de Prusse, le comte Hertzberg.

(1) Nous offrirons à nos lecteurs, dans les éclaircissemens historiques, cette lettre de Dumouriez au roi; elle fait partie des pièces trouvées dans l'armoire de fer, sous le n° LXXXI. Nous y joindrons

Mirabeau le détestait. Il dit : *Ce vieux reître est ceinturé d'un chapelet d'obstructions, et attaqué de cinq ou six maladies mortelles au moins, et il se livre continuellement à de nouveaux projets, comme s'il devait vivre cent ans ; tandis que la parque tient ses ciseaux tout prêts, pour couper le fil qui tient le glaive de Damoclès suspendu sur sa tête* (1). Quatre jours après cette conversation, Mirabeau était mort. Dumouriez dit à Sainte-Foy : *Hé bien ! Mirabeau s'est trompé sur la tête que menaçait le glaive de Damoclès.*

La parque, en tranchant la vie de cet être extraordinaire, avait coupé le fil de tous ses projets. Dumouriez qui n'entendit point parler de Montmorin, alla le voir ; ils eurent une explication en-

---

un extrait d'une lettre que Laporte écrivit au roi, en lui faisant passer celle du général. Ces deux pièces nous ont paru de nature à faire connaître à la fois le caractère de Laporte et celui de Dumouriez (note C). (*Note des nouv. édit.*)

(1) Fameux ministre allemand, qui fournit une carrière diplomatique de près d'un demi-siècle, et qui joignait aux grands talens d'un homme d'État habile, une connaissance profonde de l'histoire, un amour éclairé pour la littérature et les arts, et même quelques idées de liberté. Le comte de Hertzberg fut l'un des principaux directeurs du congrès de Reichenbach ; il était grand ami de la liberté de la presse, et chercha souvent à réaliser la difficile alliance de la morale et de la politique. On a conservé une lettre qu'il écrivit à Frédéric II, pour le détourner du partage de la Pologne ; partage, disait-il, qu'il était impossible de concilier avec la religion et la conscience des souverains. Cette lettre, écrite lorsqu'il avait cessé d'être ministre, doit honorer sa mémoire aux yeux de la postérité. Le comte de Hertzberg est mort le 27 mai 1795, à l'âge de soixante-dix ans. (*Note des nouv. édit.*)

semble; il nia avoir rien arrangé avec Mirabeau, il nia même la liste. Alors il dit à ce ministre qu'il l'abandonnait, qu'il plaignait sa fausseté qui était une preuve de sa faiblesse; il lui prédit qu'il perdrait le roi, et qu'il se perdrait lui-même, en ne mettant ni dignité, ni vérité dans sa conduite. Il ne l'a jamais revu, et sa prédiction ne s'est que trop accomplie. Il regrette sa mort tragique. M. de Montmorin était attaché au roi, et avait beaucoup de bonnes qualités; mais il était fort au-dessous de sa place, surtout dans un temps aussi orageux.

Cependant la promotion venait de se faire, et Dumouriez venait d'être employé maréchal-de-camp de la douzième division. Cette circonstance l'obligea à retourner aux jacobins. Sa longue absence l'avait fait rayer de cette société. Son motif pour y rentrer fut que la société des jacobins de Paris avait affilié plus de deux mille sociétés dans les provinces; que, dans les cinq départemens où il allait commander, il y en avait trente ou quarante très-*sulfureuses*; et que s'il y était arrivé sans paraître jacobin, surtout l'ayant été dans le principe, il eût été regardé comme *aristocrate*, et par conséquent bien loin d'être utile à sa patrie et au roi : il eut la précaution de faire prévenir Louis XVI de sa démarche et de ses motifs.

Comme Mirabeau était mort, comme Montmorin avait non-seulement négligé tous les principes diplomatiques dont ils étaient convenus, mais qu'il continuait à mener les affaires étran-

gères sur les principes de l'ancien régime, Dumouriez, qui avait fait l'ouvrage convenu avec Mirabeau, intitulé *Mémoire diplomatique*, le communiqua aux amis de Montmorin qu'il ne voyait plus, pour l'engager à changer sa conduite ministérielle, incohérente avec la constitution, et dangereuse pour le roi. Montmorin fit alors paraître une déclaration au nom du roi, pour être envoyée à tous les ministres de France en cours étrangères (1). Cette pièce était si exagérée en principes de jacobinisme, que ni Mirabeau ni Dumouriez n'auraient conseillé au roi de tenir un pareil langage qui, bien loin de lui ramener les esprits, ne pouvait qu'augmenter la méfiance par le passage trop rapide d'une extrémité à l'autre. Dumouriez, indigné de ce nouvel acte de mauvaise foi, ajouta un paragraphe sur cette déclaration à son Mémoire qu'il lut aux jacobins; il fit une grande sensation et fut imprimé.

Quelque temps après, il apprit que dans les jacobins, qui commençaient à devenir détestables, on avait ouvert l'avis de casser tous les officiers de l'armée, et de faire une nouvelle élection d'officiers par les soldats. Si cet avis, qui avait beaucoup de partisans, même dans l'Assemblée constituante, avait prévalu, l'armée était absolument anéantie. Il en raisonna avec La Fayette et avec

(1) On trouvera cette pièce, qui appartient à l'histoire, parmi les éclaircissemens historiques (note D).

(*Note des nouv. édit.*)

Duportail; il dit aussi son projet à Laporte, et, quelque danger qu'il y eût à heurter hautement une opinion aussi populaire, il fit un Mémoire, le fit donner au roi qui l'approuva, le soumit à la censure de Duportail, et le lut aux jacobins.

Ce Mémoire intitulé *Mémoire militaire,* établissait les principes sur lesquels doit être constituée l'armée d'un peuple libre, traçait les devoirs des généraux, officiers et soldats; prescrivait le genre et les bornes de la subordination du soldat citoyen, ses relations et ses devoirs à l'égard des autres citoyens; il était terminé par une formule de serment très-raisonnable.

Il ne reçut pas les mêmes suffrages que le Mémoire diplomatique, il fut même désapprouvé par la pluralité : cependant il fut imprimé, et il fit le seul effet qu'il en avait désiré : c'était de faire tomber l'avis d'élection par les soldats. Le comité militaire de l'Assemblée en adopta les principes; mais pour faire du nouveau, il composa une formule de serment ridicule qui fit une scission parmi les officiers, en fit quitter plusieurs, et rendit ceux qui restaient, de très-mauvais serviteurs de la constitution.

Il fut encore retenu quelque temps à Paris par une corvée dont le chargea Duportail, en le nommant président d'un conseil de guerre, pour juger une réclamation de Moreton à qui le comte de Brienne, ministre de la guerre, avait précédemment ôté arbitrairement le régiment de La Fère.

Moreton avait bien mérité d'être cassé, étant un colonel très-violent et très-despotique. Mais le ministre lui avait refusé un conseil de guerre et des juges, et, au bout de plusieurs années, il réclamait contre cet acte arbitraire.

Dumouriez avait ordre d'aller le juger à Toul, ce qui l'eût éloigné beaucoup de Nantes, sa destination. Heureusement on ne put pas remplir le nombre des juges : il profita de cette circonstance pour refuser d'aller à Toul, et, après avoir attendu un mois à Paris, il renvoya au ministre cette commission, et partit. Moreton fut fait maréchal-de-camp pour faire cesser ses clabauderies, et il le retrouva malheureusement l'année suivante sous ses ordres.

La douzième division à laquelle il était attaché, n'était que de douze bataillons et six escadrons. Elle était commandée par le vieux Verteuil, jadis un des meilleurs officiers de l'armée française, mais dont toutes les facultés étaient affaiblies. Le second maréchal-de-camp était d'Harambure, qui ne l'a jamais joint. Ainsi, il eut tout le fardeau de ce commandement qui s'étendait sur cinq départemens, Mayenne-et-Loire ou Angers, Loire-Inférieure ou Nantes, la Vendée, les Deux-Sèvres, et la Charente-Inférieure, depuis la Vilaine jusqu'à la Garonne. Ce pays était déjà livré aux ravages du fanatisme et de la persécution. Il laissa au bon homme Verteuil, qui demeurait à la Rochelle, à régir la Charente-Inférieure, et il se

chargea des quatre autres, allant même quelquefois le trouver à la Rochelle, quand il craignait qu'il ne fût embarrassé.

Il arriva le 19 juin 1791 à Nantes où il établit sa première résidence; il y trouva un département fort bien composé, un maire excellent, une superbe milice nationale, mais un club infernal et très-nombreux qui le reçut parfaitement, et lui donna même une couronne avant de l'avoir méritée. Il y trouva le second bataillon du vingt-cinquième régiment, Poitou. Les officiers étaient dans des principes anti-constitutionnels, excepté leur chef, homme d'esprit et grand philosophe, nommé Drouart de Lezay.

On avait permis par un décret aux soldats de l'armée d'aller aux clubs, et pour que cette fréquentation n'entraînât pas la scission entre les officiers et les soldats, et par conséquent l'insubordination, il avait dit dans son mémoire militaire que les généraux devaient engager les officiers à fréquenter les clubs. Justement, le 22 juin, il avait entraîné tout le corps d'officiers à l'accompagner au club, et ce fut un grand bonheur.

Le même soir, étant prêt à se coucher, ainsi que ses deux aides-de-camp, Levasseur et Philippe de Vaux, après avoir beaucoup travaillé pour se mettre au courant, il reçut une lettre du président du département, qui le priait de se rendre sans différer à l'hôtel de la monnaie où tous les corps étaient assemblés, et l'attendaient pour délibérer sur une

affaire très-importante dans laquelle il s'agissait du salut de la patrie. Il y court fort intrigué de ce message ; il trouve sur la place quatre à cinq mille personnes en chemises, qui avaient l'air consterné et inquiet : il était minuit. Il a bien de la peine à percer cette foule avec ses aides-de-camp ; il entre dans une grande salle où tous les corps étaient assemblés, environnés de plus de quinze cents personnes qui parlaient toutes à la fois. On fait silence, et le président lui dit avec l'air morne : *Monsieur le général, le roi de France est parti, il est en fuite.* — *S'il est parti, la nation reste. Délibérons sur ce qu'il y a à faire.*

Malgré l'air calme qu'il affecta pour faire cette réponse qui releva le courage de tout le monde, jamais nouvelle ne l'a plus consterné. Il n'y avait que six jours qu'il était parti de Paris ; il avait vu tous les jours son ami Laporte, et il n'avait rien découvert d'un pareil dessein. Il prévoyait toutes les horreurs d'une guerre civile inévitable. Il était forcé de cacher toutes ses craintes ; le sang-froid qu'il venait de montrer lui donnait la confiance générale.

Il proposa d'abord de faire une proclamation pour rassurer le peuple, et l'empêcher de se livrer aux excès de la rage qui suit assez ordinairement la consternation. Il dressa le projet de cette proclamation qui fut agréée. Des brouillons proposèrent d'arrêter tous les officiers. *Comment, citoyens,* leur dit-il, *vous voulez, d'après une méfiance*

vague, déshonorer et maltraiter des hommes que vous avez tantôt reçus dans votre club? Je me charge d'eux, et dans deux heures vous serez sûrs de leur fidélité à la patrie, ou je vous en débarrasserai sans violence; laissez-moi ce soin.

Il envoie éveiller le commandant Lezay; dès qu'il est arrivé, il lui fait part de l'inquiétude du peuple, il lui ordonne d'assembler les officiers dans sa chambre, de leur peindre la circonstance où la nation se trouve, de leur laisser la liberté du choix, ou de venir avec lui prêter serment à la nation et à la loi, ou de partir à la pointe du jour, avec des passe-ports qu'il leur donnera. Trois heures après, Lezay arrive à la tête de tous les officiers qui prêtent serment sans difficulté, ainsi que l'artillerie et les ingénieurs, entre les mains du président du département. Il donne, ou fait donner encore d'autres ordres pour les objets les plus pressans, et il se retire à cinq heures du matin, plus fatigué qu'il ne l'a été de sa vie.

Rentré chez lui, rempli de la tristesse la plus profonde, il médite sur ce qu'il a à faire. Il ne connaissait aucune circonstance de la fuite du roi; il ignorait de quel côté il s'était retiré, mais il calculait qu'il fallait qu'il se fût assuré d'une partie de l'armée, pour avoir pris un parti aussi audacieux. Il supposait à ce prince et à ceux qui l'entraînaient, une conduite mieux combinée que celle qu'ils avaient tenue, et, d'après cette supposition, son

imagination lui peignait déjà Paris assiégé, et nageant dans le sang.

Il avait sur-le-champ écrit deux billets, l'un à Vieillard, député de Saint-Lô (1), l'autre à Barère; il leur mandait que, sans attendre d'autres ordres, il allait rassembler tout ce qu'il pourrait de troupes, et marcher au secours de l'Assemblée constituante; car c'était là qu'il voyait la patrie que Louis avait abandonnée, après avoir encore renouvelé depuis quinze jours ses sermens, sans en être prié. Vieillard lut le billet qu'il avait reçu par le courrier; il fut fort applaudi, et inséré dans le procès-verbal. Il fortifia le courage des représentans, étant le seul de ce genre qu'on eût reçu d'un officier-général; plusieurs autres demandaient des ordres, ce qui était très-différent.

Il avait aux Sables un bataillon de Rohan-prince; dans la Vendée, deux autres bataillons; à Nantes, celui de Poitou; à Ancenis, le régiment colonel-général dragons; à Niort et Fontenay, le sixième régiment de cavalerie; il pouvait tirer de la garde nationale de Nantes quatre mille hommes d'infanterie bien armés et bien exercés, et trois cents dragons; huit pièces de quatre, quatre pièces de douze,

---

(1) Vieillard de Boismartin, maire de Saint-Lô, mort en 1815, auteur d'une tragédie d'*Almanzor*. Son fils, M. P.-A. Vieillard, a publié quelques brochures politiques de peu d'importance, et donné au théâtre plusieurs ouvrages qui n'ont pas eu grand succès. Il faisait partie de la commission royale de censure créée en 1820.

(*Note des nouv. édit.*)

une compagnie d'artillerie et beaucoup de canonniers volontaires.

Il fit dans la matinée tous les ordres de marche; il donna pendant le jour quelques ordres pour la côte, et pour garder l'embouchure de la Loire. Il manda au général Verteuil qu'il allait marcher sur Paris, mais sans lui communiquer ses détails, car il ne le connaissait pas; et les guerres civiles ont cela d'affreux qu'elles inspirent une méfiance nécessaire.

Il allait donc partir avec environ huit mille hommes, bien sûr de se grossir considérablement à Angers et au Mans. Cependant il cacha son projet jusqu'au moment de l'exécution; il affecta un air encore plus calme que la nuit précédente. Il assista à la procession de la Fête-Dieu, et prit cette occasion pour bien inspecter les troupes. Heureusement, dans la nuit suivante, un second courrier arriva, et annonça que le roi avait été repris, et était sur la route de Paris.

La violente sensation qu'il avait éprouvée en apprenant la première nouvelle, avait trop occupé toutes ses facultés pour lui laisser le temps d'observer, avec beaucoup d'attention, l'impression qu'elle avait pu faire sur le peuple; il avait remarqué en général, qu'après un premier moment de consternation, il s'était élevé à une rage violente, d'où il était rentré dans cette contenance froide et fière qui annonçait une détermination fixe de défendre

sa liberté, sans aucun raisonnement sur le choix du gouvernement.

Entièrement calmé par la seconde nouvelle, il devint observateur attentif. Il vit avec chagrin qu'elle faisait une sensation plutôt désagréable que consolante. Les aristocrates, qui étaient très-nombreux à Nantes, parurent consternés, et les démocrates, dont les idées s'étaient déjà montées sur des nouveautés, parurent non-seulement très-froids, mais même très-mécontens de voir reparaître un roi auquel, pendant deux jours, ils n'avaient pensé que pour le traiter de perfide, et pour s'exciter à la vengeance. C'est de cette époque que l'infortuné Louis a perdu entièrement le reste d'amour ou de pitié qu'on conservait encore en province.

La conduite de l'Assemblée constituante fut noble, grande et généreuse. Non-seulement elle sauva la famille royale du danger imminent de la fureur du peuple, mais, ayant pris le temps nécessaire pour le calmer, elle rétablit le roi dans tous ses droits, et lui rendit sa dignité.

Dumouriez crut que ce prince et sa cour seraient sensibles à ce procédé; qu'ils feraient des réflexions sages sur leur position, sur l'impossibilité de s'opposer davantage à la constitution, sur la sûreté que le roi trouverait à la suivre avec exactitude pour regagner la confiance de la nation, sur les moyens immenses qu'elle lui ouvrait pour le bonheur et même la gloire, en s'y attachant de bonne foi, et sur la certitude de sa perte, et de celle de son

auguste maison, de la monarchie et de la France entière, s'il reprenait son ancienne conduite. Persuadé que la faute terrible que Louis avait faite en fuyant, après avoir prêté deux fois le serment de fidélité, serait pour lui une grande leçon; que son cœur même serait touché de la générosité des Français qui lui rendaient une couronne qu'il avait perdue par les décrets de la constitution qu'il avait jurée; il regarda cet événement comme une espèce de bonheur qui allait ramener tout le monde à un but raisonnable, et faire succéder la confiance et la bonne foi, ensuite l'amour et l'ordre, aux intrigues, aux conjurations, aux haines, à la discorde, qui avaient régné jusqu'alors.

Plein de cet espoir présumable qui n'eût pas été faux, si chaque faction, laissant même à part le patriotisme, eût consulté son véritable intérêt, il reprit sa correspondance avec l'infortuné Laporte. Il avait tremblé pour les jours de ce vertueux ami que son maître avait sacrifié à son départ, en le chargeant de porter à l'Assemblée constituante sa protestation. Ce serviteur fidèle s'en était acquitté avec une résignation héroïque, tout en calculant son danger; car il a avoué depuis à son ami, que dès-lors son testament était fait. Hélas! il était destiné à être une des premières victimes du procès qui a suivi la funeste journée du 10 août 1792, et a précédé de quelques mois son malheureux maître, qui ne l'a pas assez plaint!

Laporte lui manda que tout se calmait, et Du-

mouriez crut devoir employer les premiers momens qu'il eut de libres, pour composer un Mémoire qu'il lui envoya de Fontenay, sur la conduite que le roi devait tenir à l'avenir, 1° avec sa famille, les ministres et tous les mécontens de la nouvelle constitution; 2° avec l'Assemblée nationale; 3° avec le clergé; 4° avec les puissances étrangères; 5° avec la nation française; 6° avec l'armée de terre et de mer; 7° sur les nominations; 8° sur l'emploi de sa liste civile. Ce Mémoire, assez long, annonçait huit autres Mémoires de détail sur chacune de ses divisions. Il demandait qu'en cas que le roi agréât ce travail, il lui fît expédier un congé pour venir l'achever à Paris.

Cette demande était une épreuve qu'il faisait pour juger les véritables intentions du roi: si on l'appelait, alors il eût été sûr que son Mémoire eût fait une profonde impression, et que Louis était véritablement déterminé à s'appuyer de la constitution; si, au contraire, on ne lui demandait pas de donner de la suite à ses conseils, alors il devait perdre toutes ses espérances, et ne plus entrevoir que des malheurs; et c'est ce qui arriva. Laporte remit fidèlement le Mémoire; le roi le lut, l'apostilla, et l'enferma avec beaucoup d'autres papiers dans la boîte de fer: il a été trouvé dans cette boîte et imprimé avec les autres pièces du procès (1).

(1) Pièces trouvées dans l'armoire de fer, Nos XXXI et XXXII.
(*Note des nouv. édit.*)

La cour avait repris ses habitudes, ses correspondances secrètes en pays étranger, ses corruptions qui ne servaient qu'à la mettre à la merci des traîtres qui lui volaient son argent; elle avait recommencé ses intrigues, ses petites conjurations à Paris et dans les provinces, ses plaintes inutiles, ses dénigremens contre l'Assemblée et ses travaux, sa paralysie ministérielle, ses feuilles mordantes qui en attiraient d'incendiaires de la part des jacobins. Tout le ministère avait été changé après la fuite du roi; mais, excepté Narbonne, ministre de la guerre, qui avait un grand parti dans l'Assemblée, le reste suivait à peu près les mêmes erremens que les prédécesseurs, surtout de Lessart, ministre des affaires étrangères.

L'Assemblée qui avait été si grande, si prudente, à l'événement de la fuite du roi, qui alors avait sauvé la France par sa conduite généreuse et mesurée, avait repris le cours de ses inutiles et vaines discussions; croyant avoir tout fait, parce qu'elle avait terminé son travail principal, elle avait le tort de ne rien faire pour mettre l'administration en harmonie avec la constitution. Peut-être ne le pouvait-elle plus faire, peut-être même était-ce un bien qu'elle ne le fît pas. L'argent et la corruption de la cour s'étaient introduits dans son sein, elle commença à perdre sa considération et la confiance de la nation. La partie saine de l'Assemblée, prévoyant une lutte entre les partis qui la divisaient, honteuse d'une fin si différente de son début,

n'aspirait qu'à s'en aller (1). Ses derniers travaux se ressentaient de son abattement, et elle fut fort aise, au mois d'octobre, de faire place à la première législature qui prit le nom d'Assemblée nationale. Celle-ci fut horriblement composée. Louis, mal conseillé, n'avait point réparé, par une conduite franche, la funeste impression de sa fuite; au contraire, ses démarches et celles de sa cour augmentaient les méfiances.

Ce fut vraiment à cette époque que les jacobins commencèrent à se saisir de la funeste influence qui a ensuite comblé l'anarchie. Cette société, étendant partout ses nombreuses affiliations, se servit des clubs des provinces pour se rendre maîtresse des élections. Toutes les mauvaises têtes, tous les écrivailleurs séditieux, tous les agitateurs furent nommés pour aller représenter la nation, *pour défendre*, disait-on, *ses intérêts contre une cour perfide*; très-peu d'hommes éclairés ou sages, encore moins de nobles, furent choisis, et l'As-

---

(1) L'Assemblée nationale était jugée avec plus de sévérité dans la première édition. Le passage était ainsi conçu :

« L'Assemblée..... était retombée dans ses factions puériles, dans ses corruptions; elle ne faisait plus rien; elle fatiguait si fort la France par son avilissement, que tout le monde soupirait après le moment de la voir remplacée par une autre. Honteuse d'elle-même, elle n'aspirait qu'à s'en aller. »

On saura gré au général Dumouriez d'avoir adouci, par un sentiment de justice et de modération, la rigueur extrême de son premier jugement. (*Note des nouv. édit.*)

semblée nationale, ainsi composée, se réunit, armée de préventions et de vues hostiles contre le malheureux Louis et contre sa cour. Elle commença par *adorer* la constitution pour bien s'établir (1); mais les républicains travaillaient déjà sous main, et répandaient leurs opinions destructives dans des feuilles incendiaires qui se multiplièrent à l'infini.

C'est cette même Assemblée qui, profitant en 1792 de la catastrophe du 10 août qu'elle avait préparée, s'est érigée en Convention nationale, après avoir encore chassé de son sein quelques membres trop sages, et s'être renforcée de scélérats et de têtes folles. C'est elle qui a fait périr sur l'échafaud le roi et la reine; qui a immolé ses plus ardens promoteurs, tels que les Brissot, Vergniaud, etc.; c'est elle qui règne en France environnée de cadavres et de débris. La guillotine est son trône, l'irréligion et l'anarchie sont ses mobiles, et le peuple français languit dans le plus honteux et le plus criminel esclavage. O ma patrie!...

Après avoir esquissé rapidement ce tableau funeste des événemens généraux, il est temps de revenir à ce qui se passait à Nantes. Dumouriez s'était réservé toutes les dispositions militaires, et ne

(1) Voyez, dans les Mémoires de Ferrières, tome III, le récit de cette cérémonie par laquelle l'Assemblée législative ouvrit ses séances. (*Note des nouv. édit.*)

laissait point entamer son autorité. Il travaillait très-confidentiellement avec les corps administratifs qui étaient très-prudens et très-sages, et ne leur cachait rien de ses mesures. Ce n'était pas là le compte du club de Nantes. Cette société affectait de se mêler de toutes les branches du gouvernement, sous prétexte de vigilance et d'inspection sur ses agens.

Elle était dirigée par un homme très-dangereux, nommé Coustard, gentilhomme breton, chevalier de Saint-Louis, ci-devant lieutenant des maréchaux de France, et alors commandant de la garde nationale. Il a depuis été nommé membre de la Convention, et s'étant attaché au parti de la Gironde, il a péri sous la guillotine. Coustard était téméraire, emporté, séditieux et fourbe. Il avait acquis un grand empire sur la populace qui est très-nombreuse dans cette grande ville; il était craint de tous les honnêtes gens; il s'était fait une garde prétorienne d'une compagnie des maîtres en fait d'armes et des bouchers. L'année précédente, il avait chassé de Nantes le duc de Maillé, commandant en chef de la province, et ensuite le régiment de Rohan-prince dont il avait pensé faire assassiner le colonel, le brave d'Hervilly.

Ce chef de révolte vit avec peine son crédit réprimé par un officier-général auquel on ne pouvait reprocher ni la plus légère aristocratie, ni une démocratie outrée; Coustard était l'ennemi juré de la noblesse et du clergé; le général protégeait l'une et

l'autre, et avait eu plusieurs occasions d'arrêter les excès du même peuple, en employant à propos, tantôt le bataillon de Poitou dont il était sûr, tantôt la partie saine de la garde nationale, qui, en général, était fort bien composée. Coustard faisait sa cour au général qui l'observait, qui barrait ses démarches criminelles, et n'avait pas l'air de s'en méfier.

Dumouriez allait rarement au club qui lui envoya une députation pour le prier d'autoriser un envoi de commissaires de cette société, pour aller inspecter les fonderies de canons établies à l'île d'Indrette, à une lieue de Nantes, dirigées par le lieutenant-colonel Thouvenot, homme de mérite dont il sera fort question dans la suite de ces Mémoires, et pour inspecter pareillement les anciennes batteries des côtes. Il leur dit que, comme citoyens, ils pouvaient se promener partout où ils ne trouveraient pas de consigne qui défendît de laisser entrer ceux qui, par état, n'étaient pas chargés d'inspection; qu'ils n'avaient aucun titre qui pût l'autoriser à leur permettre de remplir des fonctions qui étaient déjà occupées; qu'il n'y avait ni danger extérieur, ni apparence de guerre maritime; qu'ils se tranquillisassent, et surtout se méfiassent des séditieux qui cherchaient à leur inspirer des soupçons ridicules pour amener l'anarchie.

Cette réponse excita le plus grand mécontentement; mais ce qui se passait dans la Vendée sus-

pendit pour quelque temps cette querelle. Ce département était agité par les fureurs de la persécution et du fanatisme. La noblesse y était très-remuante, les prêtres très-irrités, et les démocrates très-intolérans. La cause de la religion y avait excité une insurrection, un mois avant l'arrivée du général. La garde nationale avait marché contre les aristocrates : on s'était battu près d'un village nommé Saint-Clément. Les troupes de ligne et les gardes nationales avaient eu l'avantage, et ce premier effort avait tout dissipé. Une partie de la noblesse du Poitou servait dans la marine; la plupart s'était réfugiée à Jersey; le reste se tenait tranquille.

La nouvelle de la fuite du roi avait fait reprendre courage à ce parti. Un vieux gentilhomme, d'ailleurs très-respectable, avait rassemblé, d'abord à Luçon, ensuite dans son château, près de Talmont, beaucoup de gentilshommes; ils avaient fait le projet de se rendre maîtres du port des Sables d'Olonne, où ils devaient être joints par les émigrés de Jersey, qui devaient leur apporter des armes et des munitions.

La nouvelle du retour du roi rendait toutes leurs mesures vaines, mais leurs assemblées avaient alarmé le département de la Vendée, où le parti démocratique était très-faible. Les administrateurs écrivirent à ceux de Nantes, pour leur demander instamment de prompts secours. Le général partit avec huit cents hommes d'infanterie de la garde

nationale, cent dragons du colonel-général, la compagnie de grenadiers et un piquet de Poitou, et quatre pièces de campagne, et il se rendit à Machecoul pour dissiper ce rassemblement, et empêcher les deux partis d'en venir aux mains.

Il y apprit que le district des Sables avait fait marcher deux cent cinquante hommes du régiment de Rohan-Soubise, avec huit à neuf cents gardes nationales ou paysans armés; que cette troupe s'était portée sur le château de M. de la Lézardière; que le rassemblement, d'à peu près cinquante gentilshommes et six-vingts paysans royalistes, s'était dissipé à l'approche de la petite armée des Sables, qui avait pillé et brûlé ce château, et commis tous les excès d'une troupe indisciplinée et mal conduite. Au premier avis de la marche de la petite armée des Sables, il avait envoyé à toute bride le chevalier de Lorencin, capitaine au régiment de dragons, à la tête de cinquante dragons, avec ordre de prendre tous les moyens de conciliation, et d'empêcher le pillage et les excès. Lorencin était arrivé trop tard. Le général, très-fâché de cette aventure, avait ramené son détachement à Nantes, bien résolu d'aller bientôt visiter la Vendée, pour y contenir les deux partis, et empêcher la guerre civile (1).

(1) Les Mémoires les plus remarquables qui aient paru sur les guerres de la Vendée feront partie de cette collection. Nous sommes assurés d'obtenir sur cet important épisode de la révolu-

A son retour, le club éleva de plus grandes prétentions et devint plus intraitable. On répandit exprès une fausse alarme. Des jacobins du club des Sables et de celui de Paimbœuf, mandèrent qu'on voyait croiser le long de cette côte des bâtimens armés, et qu'une chaloupe avait mis à terre plusieurs hommes, près de l'île de Bouïn. Le club répandit l'alarme dans Nantes, et assura que c'était une escadre anglaise. Les administrateurs, quoique n'y croyant pas, furent forcés d'en parler au général qui, sur le premier bruit, avait envoyé des officiers sur les lieux, avec ordre de prendre par écrit le rapport des municipalités. Ils revinrent avec des preuves très-solides de la fausseté de la nouvelle. Armé de ces preuves, il se rendit à la société, et lui répéta sa phrase ordinaire, de se méfier des fabricateurs d'alarmes qui voulaient souffler la discorde et l'anarchie. On lui répondit que tout cela était égal; que le peuple voulait qu'il fît armer les batteries des côtes; qu'alors on serait sans inquiétude.

Il leur objecta qu'il ne pouvait pas adopter cette mesure sans ordres et sans argent; qu'il n'avait ni canonniers ni troupes pour garder ces batteries; que les corps-de-garde et les magasins à poudre

---

tion les renseignemens les plus curieux et les plus authentiques. Le soin que nous avons pris nous dispense de nous livrer aujourd'hui, sur ce passage de Dumouriez, à des détails qui paraîtront mieux placés dans les Mémoires directement relatifs aux guerres de la Vendée. (*Note des nouv. édit.*)

de la côte étaient inhabitables : il leur dit de mettre leur demande par écrit, et qu'il l'enverrait au ministre de la guerre, à qui il manda que, pour éviter un plus grand inconvénient, il était convenable d'armer des batteries au port du Croisic, à Saint-Nazaire, à une lieue au-dessous de Nantes, à Paimbœuf et au port des Sables. Effectivement Duportail, qui était alors ministre, eut la sagesse d'ordonner cet armement : ces quatre batteries restèrent tout l'été sans être gardées, (le premier polisson aurait pu les enclouer), jusqu'au moment de la levée de cinq bataillons de gardes nationales qu'il eut ordre de faire en automne, un par département.

Ce *mezzo-termine* du général ne satisfit pas beaucoup le club. Sa conduite douce et conciliante avec les prêtres et les nobles qu'il arrachait tous les jours aux fureurs des clubistes, acheva d'irriter contre lui. Il fut averti qu'on tramait un soulèvement; et comme il avait réellement des affaires bien plus importantes dans la Vendée, comme il fallait qu'il allât se concerter avec le général Verteuil qu'il n'avait pas encore vu, comme il avait à faire l'inspection des troupes de sa division, et à se faire reconnaître dans les autres départemens, il partit de Nantes dans le mois de juillet. Coustard fut nommé député; le club devint plus tranquille, et quand, dans l'automne, le général revint à Nantes pour lever le bataillon de la Loire-Inférieure, il y fut très-caressé, et on fit toutes les instances possibles pour l'engager à s'y fixer; mais il n'était plus temps; il

avait pris d'autres arrangemens pour son hiver, dans un point plus central de ce commandement très-étendu, et plus rapproché de son lieutenant-général, qui avait souvent besoin de lui.

En partant de Nantes, il y laissait sur son compte deux opinions bien contradictoires. Les jacobins le regardaient comme un aristocrate déguisé, les nobles comme un démocrate inébranlable. Également éloigné de ces deux factions, ne méritant aucune de ces deux dénominations factieuses, il était conduit par un patriotisme sincère, il désirait une monarchie et une constitution, et il se serait sacrifié volontiers pour la loi et pour le roi, pourvu que l'un et l'autre ne fussent pas séparés. Quant à la république, il trouvait la France trop étendue, trop riche, trop relâchée dans ses mœurs, pour croire que ce régime pût lui convenir, et il le regardait comme un malheur, et comme la source d'une anarchie sanguinaire. Son opinion n'a pas varié; il croit encore que, même en supposant les plus grands succès à la république française, même la paix la plus triomphante, elle ne se soutiendra pas.

Il se rendit d'abord à la Rochelle où il passa quelques jours avec son respectable général qui devint bientôt son ami. Ensuite il établit sa résidence à Fontenay-le-*comte*, ou le-*peuple*, capitale de la Vendée. Il n'y avait pour toutes troupes qu'un escadron, environ cent trente hommes, du seizième régiment de cavalerie, commandé par un chef d'escadron fort sage, nommé Dille. Il étudia

les mœurs de cette partie du Poitou, et les causes de l'affreuse discorde qui y régnait.

L'Assemblée constituante avait d'abord entraîné à elle tout le bas-clergé qui gagnait à la révolution de la considération et un sort plus heureux. Mais bientôt, par l'imprudence la plus folle, elle avait assujetti le clergé à un serment, par lequel il s'engageait à se soumettre à tous les décrets de la constitution, *faits, ou à faire*. Ce serment était absurde et injuste. Il révolta tous les hommes de cet état qui avaient ou de la pudeur, ou de la conscience. Les curés les plus attachés à la cause de la liberté, renoncèrent à leurs places. Les aristocrates et le haut clergé profitèrent de cette désertion pour secouer la torche du fanatisme. Les législateurs, au lieu de revenir sur leur erreur, crurent devoir soutenir la loi; les jacobins, enchantés de tout ce qui pouvait autoriser les excès, commencèrent une persécution cruelle. Le bas-clergé du Poitou était parfaitement composé. Des mœurs irréprochables, plus de vertus que de lumières, une simplicité patriarchale, leur donnaient sur leurs paroissiens une autorité paternelle. Ils furent remplacés par des moines apostats, par des prêtres flétris et sans mœurs.

Le paysan poitevin est bon, simple, très-peu éclairé, très-religieux, et même superstitieux. La plupart des villages refusèrent ces nouveaux pasteurs, cachèrent leurs vénérables curés, et on les voyait s'assembler dans le désert pour en recevoir

les secours spirituels, tandis que, dans les églises paroissiales, le service divin se faisait la baïonnette au bout du fusil, et n'avait point d'assistans. Ces rassemblemens, quoique le prétexte, et même le vrai motif de la plupart, ne fût que religieux, donnaient des inquiétudes, quelquefois fondées, aux corps administratifs, parce que les aristocrates pouvaient les faire servir à des desseins dangereux.

On venait solliciter le général d'envoyer des détachemens pour les dissiper. Il prit des notes sur tous les prêtres cachés dans le département, et sur tous les nobles qui l'habitaient, ce qui le mit à portée de ne dissiper que deux ou trois de ces rassemblemens, et de protéger sous main les autres, en faisant donner des avis prudens aux curés de bonne foi, et ils étaient en grand nombre. Quand les administrateurs lui communiquaient leurs craintes sur un rassemblement qu'il savait être innocent, il montait à cheval avec ses aides-de-camp, s'y rendait sans escorte, et revenait comblé des bénédictions de ces bonnes gens. Pendant tout le temps de sa résidence dans la Vendée, il ne s'y est pas tiré un coup de fusil, et on n'a mis en prison que deux prêtres séditieux, dont un était un curé sermenté qu'il fit chasser par l'évêque sermenté de Luçon, qui était un homme de bien, ainsi que celui de Nantes; tous deux le secondèrent dans ses vues pacifiques.

Cependant on avait exagéré à l'Assemblée les dangers de cette insurrection religieuse. De par-

tout les jacobins grossissaient les rapports, et sollicitaient avec chaleur pour qu'on redoublât la persécution, et qu'on portât une loi pour la transportation, ou au moins l'emprisonnement de tous les prêtres non sermentés. Le club de Nantes prévint même cette loi, et força le département à en emprisonner une grande quantité qu'on eut bien de la peine à leur faire relâcher.

Les législateurs, avant de se résoudre à un parti aussi violent, pour se procurer des informations précises, envoyèrent des commissaires dans plusieurs départemens. Les deux qui furent choisis pour la Vendée, furent Gensonné, avocat de Bordeaux, et Gallois, homme de lettres de Paris. Ils étaient pleins d'esprit, de sagesse et de douceur. Le général visita pendant un mois avec eux tout le département, et leur remit un mémoire de ses observations. Gensonné fut élu membre de l'Assemblée nationale, ce qui a causé sa perte; il fut chargé de rendre compte de cette mission. Il fondit dans son rapport tout le mémoire de Dumouriez, mais il n'osa pas y insérer le projet de décret de ce général, qui modifiait le serment. Son rapport fut sans conclusion. Il y inséra l'éloge du général qui acheva de pacifier le pays.

C'est cette même Vendée qui depuis est devenue le foyer d'une guerre civile barbare, qui n'est plus qu'un monceau de cendres et de ruines, et dont les bons habitans méritaient un plus heureux sort. Un seul homme sage eût pu contenir ce pays que le

général quitta avec regret. Il fixa pendant l'hiver son séjour à Niort, capitale du département des Deux-Sèvres. Ce peuple était bon, il y était aimé; il occupait dans le château un appartement agréable.

Il y avait un club moins ardent que celui de Nantes; il en fut président pendant un mois, et il répéta sur ce club l'expérience qu'il avait faite autrefois avec succès sur l'académie de Cherbourg. Il l'occupa de travaux réunis sur des objets utiles; comme projets de chemins et de canaux, amélioration des poudres, recherche du salpêtre, établissemens de charité. Ces occupations utiles l'empêchaient de se livrer à la fougue qui rendait les autres clubs dangereux. Il passa ainsi la fin de l'année 1791, et le mois de janvier de l'année suivante, dans les douceurs de l'étude et de l'amitié. C'est le seul temps de tranquillité dont il ait joui depuis la fatale époque de la révolution.

La ville de Niort le pria de s'inscrire lui-même sur le registre des citoyens. O bons Niortais, quelle que soit à présent votre opinion sur le général Dumouriez, il vous chérit comme ses concitoyens d'adoption! tous ses vœux sont pour vous! Puissent vos erreurs et les maux qui en résultent, cesser bien vite! puissent vos vertus qui ne sont qu'obscurcies, reparaître avec éclat! Vous êtes dignes du bonheur et de la liberté, c'est l'abus de l'une qui a détruit l'autre! Vous êtes moins coupables que toute autre contrée de la France, et la

guerre civile vous a rendus les plus malheureux des Français. Oh! qu'il serait content, si avant de mourir, il apprenait que le bonheur et la sagesse sont rentrés dans Niort !

CHAPITRE VI.

Dumouriez ministre des affaires étrangères.

Il était décidé que le général Dumouriez passerait de ce calme, sinon heureux, au moins tranquille, à la vie la plus orageuse et la plus traversée. Au mois de janvier 1792, l'émigration des officiers-généraux avait été si considérable, qu'il fut fait lieutenant-général par ancienneté, ce qui nécessairement le tirait de la douzième division. On parlait déjà de guerre, on s'y préparait. Narbonne avait été faire la tournée des frontières pour donner ordre de les mettre en état de défense. On avait formé trois armées. Celle du nord, commandée par le maréchal de Rochambeau, celle d'Alsace par le maréchal Luckner (on venait de les décorer tous deux de cette dignité), et celle du centre par La Fayette qu'on avait rappelé de ses terres, où il s'était retiré après avoir perdu sa faveur populaire à Paris par le crédit des jacobins.

Dumouriez reçut ordre du ministre de la guerre de se rendre à Paris. Quelques-uns de ses amis sollicitèrent aussi de Lessart, ministre des affaires étrangères, à demander qu'il y vînt; on voulait qu'il lui donnât des conseils dont il avait grand besoin,

parce qu'il avait des talens très-médiocres, et que la faiblesse de ses négociations avait embrouillé les affaires extérieures, au point de le jeter dans des embarras inextricables.

Il revit avec grand plaisir son malheureux ami Laporte qu'il conjura de donner sa démission ; sa retraite l'aurait peut-être sauvé. La nouvelle Assemblée, excepté les membres des départemens où il venait de commander, et quelques anciens législateurs, lui était entièrement inconnue. Elle fut deux mois à faire très-peu de besogne, et à tâtonner les affaires, ce qui malheureusement donna de la sécurité à la cour. Les ministres étaient brouillés entre eux, comme dans les temps les plus tranquilles. Narbonne, ministre de la guerre, avait pour ennemi déclaré Bertrand, ministre de la marine, qui affichait hautement l'aristocratie. La cour penchait pour ce dernier, et Narbonne avait pour lui Brissot, Condorcet et la Gironde, qui, à peine arrivée, avait acquis déjà de la prépondérance par la supériorité de ses orateurs.

Gensonné prônait à tout ce parti le général Dumouriez, depuis son retour de la Vendée, et voulait le voir, ou général d'armée, ou ministre. De Lessart eut l'air de lui demander des conseils, mais il était livré aux Lameth, Duport, Beaumetz et plusieurs autres des anciens législateurs, qui ne semblaient se tenir à Paris que pour tourner en ridicule la nouvelle Assemblée. Ils étaient les chefs du club des feuillans qui, dans l'Assemblée, était le

parti de l'opposition ; hors de l'Assemblée le parti du roi contre les jacobins. Dumouriez, à cette occasion, et dès l'année précédente, avait souvent dit à son ami Laporte : *Si j'étais le roi, je me ferais jacobin pour déjouer tous les partis*. Il y a bien souvent réfléchi depuis, et il pense que c'est ce que le roi eût pu faire de mieux, car dès-lors la face de cette société eût changé entièrement.

Narbonne accueillit très-bien Dumouriez, et lui annonça qu'il était employé à l'armée d'Alsace, sous Luckner, et qu'il irait commander la division de Besançon. Il accepta ; mais il lui dit que puisque, selon les apparences, la guerre était prochaine, il croyait devoir lui représenter qu'il était à présumer qu'elle deviendrait générale; qu'il ne voyait pas qu'on s'occupât du midi ; qu'on pourrait y être attaqué au dépourvu ; qu'il croyait utile de faire un plan de défensive pour le midi, d'y destiner un général en chef et une armée.

Narbonne approuva son idée. Il se chargea de faire le plan ; il s'enferma trois jours au dépôt de la guerre avec un commis, et il alla porter ce plan au ministre. Son but était de se faire donner cette armée qu'il regardait comme une ressource extrême, car il craignait que cette législature ne tînt pas contre le mépris qu'on versait sur elle, et que la nation, trahie et jouée, n'eût recours à la guerre civile ; il ne le cacha pas à Gensonné et à plusieurs membres de la Gironde, avec lesquels Gensonné lui avait fait faire connaissance. Ils lui

montrèrent les mêmes craintes, et appuyèrent ses prétentions. A peine avait-il donné son plan à Narbonne, que ce ministre fut renvoyé avec son antagoniste Bertrand.

Degrave remplaça Narbonne; il était bon constitutionnel, n'appartenait à aucun parti, et même les connaissait fort peu. Il était jeune et avait peu d'expérience des affaires, mais ce peu d'expérience, source de présomption de tant d'autres, lui donnait une timidité qui, jointe à une mauvaise santé, ne le rendait guère propre aux fonctions de sa place dans de pareils temps. Dumouriez lui remit une copie de son plan de défensive du midi, et il fut décidé qu'il serait nommé commandant en chef d'une quatrième armée. Il voyait souvent de Lessart à qui Laporte surtout conseillait souvent de prendre ses avis. Ils avaient étudié tous les trois ensemble, mais jamais de Lessart n'avait été lié avec les deux amis.

Dumouriez apprenait tous les jours par le parti de la Gironde, dont quelques membres étaient du comité diplomatique, que ce comité, et surtout Brissot qui en était le coryphée, était très-mécontent des négociations de de Lessart, surtout avec la cour de Vienne, et que cette cour en abusait pour faire les réponses les plus insultantes pour la nation.

Alors il força la confiance de de Lessart, et lui fit connaître tous ses dangers. Celui-ci, plein de sécurité, lui répondit que la négociation allait très-

bien, et pour le lui prouver, il lui montra la copie de ses dépêches à M. de Noailles, ambassadeur de France à Vienne, les réponses de M. de Noailles, une note qu'il avait fait parvenir à M. le prince de Kaunitz, et la réponse de ce ministre. Elle était d'une hauteur révoltante; c'était une diatribe contre les jacobins, un refus formel de regarder le roi comme libre.

L'étonnement de Dumouriez ne peut se comparer qu'à la parfaite tranquillité de de Lessart. *Le comité diplomatique a-t-il connaissance de ces pièces?* lui dit-il. — *Oui, il les a toutes.* — *En ce cas, vous êtes perdu, si vous n'allez sur-le-champ les retirer, lui porter une réplique d'un style très-ferme et très-noble à l'écrit de M. de Kaunitz, et lui promettre de négocier sur ce pied-là à l'avenir.* De Lessart ne fut point convaincu. Dupe des feuillans, il se croyait sûr d'un grand parti dans l'Assemblée. La chute de Narbonne était un échec que le parti de Brissot avait reçu, il ne doutait pas d'en triompher en cas d'attaque. Au sortir de chez lui, Dumouriez alla dire à Laporte qu'il regardait de Lessart comme perdu.

Le lendemain, Brissot dénonça de Lessart, et posa plusieurs griefs contre lui. En même temps, il demanda que ce ministre fût mandé pour venir lire à l'Assemblée sa négociation de Vienne qu'il trouvait, dit-il, très-coupable, d'après l'examen qu'il en avait fait. C'était un jeudi, jour du dîner des ambassadeurs chez le ministre. Dumouriez y

était invité. Le ministre alla à l'Assemblée le matin, lut les pièces : des huées d'indignation partirent de tous côtés, même du côté droit qui l'abandonna. On ordonna l'impression des pièces et le rapport du comité.

De Lessart regarda encore l'impression des pièces comme un bon augure ; il parut très-satisfait. Les ministres étrangers, toujours fourbes, lui firent de grands complimens. Dumouriez lui dit en particulier : *Au nom de Dieu, dépêchez-vous de faire la démarche que je vous ai dite ; il est peut-être encore temps*. De Lessart continua dans sa sécurité. Deux jours après, sur le rapport du terrible Brissot, qui n'était jamais plus content que quand il pouvait faire du mal, l'Assemblée rendit un décret d'arrestation, et le malheureux de Lessart fut conduit à Orléans, d'où il n'a été tiré que pour être égorgé à Versailles, avec les autres prisonniers, au mois de septembre de la même année. Alors Dumouriez gardait la chambre avec un gros rh me.

Le lendemain, 9 ou 10 mars, à minuit, le ministre de la guerre arrive chez lui, et lui dit que le roi l'a choisi pour ministre des affaires étrangères, mais à condition qu'il n'acceptera que par *intérim*, parce que de Lessart, devant incessamment avoir des juges et n'étant pas criminel, reviendra bientôt d'Orléans, et reprendra ses fonctions. Il répond qu'il ne veut du ministère, ni par *intérim*, ni sans *intérim* ; qu'il préfère le commandement qu'il lui a promis. Degrave insiste, et Dumouriez per-

siste dans son refus. Louis XVI, depuis la révolution, s'était fait l'habitude de charger l'ancien du conseil de lui proposer les remplacemens. Degrave, ministre depuis dix jours, était l'ancien du conseil. Il était lié avec Pétion et le parti de la Gironde, et Gensonné avait engagé le comité diplomatique à diriger son choix. Les anciennes liaisons de Dumouriez avec le comte de Broglie et Favier, le mémoire diplomatique qu'il avait lu aux jacobins, et dont on fit alors une nouvelle édition, sa conduite prudente dans le département de la Vendée, engageaient la pluralité des membres de l'Assemblée à désirer qu'on lui donnât cette place. Degrave en avait parlé au roi, le roi à Laporte qui lui avait conseillé de le nommer.

Le jour suivant, Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, homme d'un civisme pur et sage, en qui le roi avait une juste confiance, vient chez lui de la part du roi, pour l'engager à prendre la place; il le prie de l'excuser auprès de Sa Majesté, et de lui dire qu'indépendamment de ce qu'il se croit plus propre au service militaire, il ne prendra jamais ce ministère par *intérim* :

« Que nos affaires ont déjà trop de défaveur en » pays étranger, pour que les cours puissent traiter » avec un ministre *intérimaire ;* que cet *intérim* » est une maladresse contre laquelle l'Assemblée » nationale s'élèvera fortement; qu'outre qu'on » lui en voudra d'avoir accepté sous cette condi- » tion, cèt *intérim* compromettra le roi qui sem-

» blera vouloir prouver qu'il juge que le décret
» porté contre son ministre a été fabriqué injus-
» tement, ou au moins très-légèrement; que bien
» loin d'ouvrir par-là à de Lessart le moyen de
» rentrer dans sa place, c'est le conduire infailli-
» blement à sa perte; qu'il est d'avis lui-même
» que le décret est précipité, parce qu'on aurait dû,
» pour suivre les formes judiciaires d'un peuple
» libre, commencer par le décret d'accusation, et
» entendre de Lessart avant de le faire arrêter,
» ce qui est préjuger le crime; que c'est un motif
» de plus pour lui de désirer que le roi choisisse
» une autre personne pour remplir une place aussi
» dangereuse. »

Cahier de Gerville retourne chez le roi, et revient lui donner ordre d'accepter la place sans *intérim*. Il le fit alors par pure obéissance, espérant devenir plus utile à sa patrie et à son roi, mais avec bien du regret d'abandonner le commandement de l'armée du midi, qui fut donné à Montesquiou qui en était très-digne, et qui aurait parfaitement rempli telle place qu'on lui aurait donnée, étant un véritable homme d'État.

Il entra au ministère le 15 mars au matin, et fut présenté au roi. Il assista au conseil du soir, sans porte-feuille, n'ayant encore aucune affaire prête, et il se mit au courant des formes. Ce conseil n'était composé que de trois ministres, Degrave, Cahier de Gerville et Dumouriez. Duport-Dutertre avait donné sa démission, et n'y parut plus. Le

ministère de la marine et celui des contributions étaient vacans.

Le lendemain, le roi lui accorda une audience particulière qu'il lui avait fait demander. On l'avait fort trompé sur le caractère de ce prince, qu'on lui avait peint comme un homme violent et colère, qui jurait beaucoup, et maltraitait ses ministres. Il doit au contraire lui rendre justice, en assurant que, pendant trois mois qu'il l'a vu particulièrement et dans des circonstances très-délicates, il l'a toujours trouvé poli, doux, affable, et même très-patient.

Ce prince avait une grande timidité qui venait de son éducation et de sa méfiance de lui-même; de la difficulté à parler, un esprit médiocre, mais juste, le cœur pur, le sens droit, beaucoup de connaissances sur les arts, l'histoire et surtout la géographie, et une mémoire étonnante. Il avait le caractère très-faible, et cependant une grande fermeté qu'on pourrait plutôt appeler une grande résignation. Dès-lors il a parlé plusieurs fois à Dumouriez de sa mort, comme d'un événement qu'il prévoyait, et il en parlait avec le plus grand sang-froid (1).

On se rappelle le trait du jour (2) où il fut in-

(1) Voyez les Mémoires de Ferrières, tome III. (*Note des nouv. édit.*)

(2) Journée du 20 juin 1792. Voyez Ferrières et madame Campan. (*Note des nouv. édit.*)

sulté par Santerre et par la canaille de Paris, où on lui mit le bonnet rouge sur la tête. Il prit la main d'un grenadier de la garde nationale, et la portant sur son cœur, il lui dit : *Tâtez si mon cœur bat plus fort qu'à l'ordinaire*. Il était bon, et cependant peu susceptible de regrets et encore moins d'attachement, excepté pour la reine. En tout, c'était un fort bon prince, et s'il eût été mieux élevé, ç'aurait été un de nos meilleurs rois.

Dumouriez en l'abordant, lui dit : « Sire, l'or-
» dre que vous m'avez donné d'accepter la place
» que j'avais refusée, me persuade que Votre Ma-
» jesté est revenue des préventions qu'on lui avait
» données contre moi. — Oui, entièrement. —
» Hé bien, Sire, je me dévoue à votre service ;
» mais la place de ministre n'est plus la même
» qu'autrefois ; sans cesser d'être le zélé serviteur
» de Votre Majesté, je suis l'homme de la nation.
» Je vous parlerai toujours le langage de la liberté
» et de la constitution. Renfermé dans mes fonc-
» tions, je ne vous ferai point ma cour, et à cet
» égard je romprai toutes les étiquettes pour mieux
» vous servir. Je ne travaillerai qu'avec vous, ou
» au conseil. Presque tout votre corps diplomati-
» que est contre-révolutionnaire ouvertement. On
» me pressera de vous engager à le changer. Je
» contrarierai vos goûts dans les choix, je vous
» proposerai des sujets que vous ne connaîtrez
» pas du tout, d'autres qui vous déplairont. Quand
» votre répugnance sera trop forte et motivée,

» comme vous êtes le maître, j'obéirai; mais si
» vos choix sont suggérés par vos entours, et visi-
» blement dans le cas de vous compromettre, alors
» je vous supplierai, ou de me laisser le maître,
» ou de me donner un successeur. Pensez aux dan-
» gers terribles qui assiégent votre trône. Il faut
» le soutenir par la confiance publique; c'est une
» conquête à faire, Sire, et elle dépend de vous.
» J'ai fait ce matin le plan de quatre dépêches im-
» portantes; je les apporterai au premier conseil.
» Elles ne ressemblent en rien, ni pour les prin-
» cipes, ni pour le style, à celles de mes prédé-
» cesseurs, parce qu'elles doivent convenir aux
» circonstances: si mon travail vous agrée, je
» continuerai; sinon, j'aurai toujours mes équi-
» pages tout prêts pour aller servir ma patrie et
» vous dans les armées; c'est mon véritable
» élément, et l'objet de mes plus grands travaux
» depuis trente-six ans. »

Le roi, très-étonné de ce discours, lui dit avec bonté: « J'aime votre franchise, je sais que vous
» m'êtes attaché, je veux la constitution, j'espère
» que je serai content de votre travail. On m'avait
» dit bien des choses contre vous. » Alors il lui parla de la Normandie, et après une explication simple des faits, il parut content. Il sortit du cabinet à la suite du roi qui allait à la messe. Tous les courtisans le laissèrent passer comme un pestiféré, excepté deux ou trois de ses anciennes connaissances. Le maréchal de Noailles, le duc de

Nivernois, et le malheureux duc de Brissac, lui firent amitié.

Le lendemain, au conseil, il porta quatre dépêches, pour l'Espagne, pour Vienne, pour la Prusse et pour Londres. Elles contenaient les principes sur lesquels il voulait dorénavant négocier avec les puissances ; chaque ministre français, au lieu de tronquer la dépêche ministérielle, avait ordre de la communiquer en entier au ministre des affaires étrangères de chaque cour, et même de lui en donner copie.

Le ministre y parlait au nom du roi, mais absolument dans le sens de la constitution ; sans menace et sans faiblesse. Il discutait les véritables intérêts de chaque puissance, relativement à la révolution de France. Comme toutes se plaignaient des pamphlets très-déplacés des jacobins, il rejetait ces injures, foncièrement méprisables, sur la liberté indéfinie de la presse, dans un temps de révolution. Il citait les Anglais, qui, même dans leur temps de plus grande tranquillité, parlaient souvent avec une liberté injurieuse des cours et de nations, non-seulement dans leurs nombreux papiers, mais souvent dans leur parlement, et même dans leur Chambre des pairs. Il disait que jamais on ne s'était avisé de déclarer la guerre à l'Angleterre, ou, ce qui revenait au même, de la séquestrer du grand corps politique, pour ces légers délits, qui n'étaient point la faute du gouvernement ni de la nation qui ne pouvaient jamais en être

responsables. Enfin, il demandait la paix, sans faiblesse, au nom d'une nation libre dont le roi était le représentant héréditaire.

Ces dépêches plurent beaucoup au roi, qui dit : « On ne m'a jamais montré rien de pareil. » Cahier de Gerville lui dit : « Sire, voilà comment les minis- » tres doivent toujours parler et écrire au nom de » Votre Majesté. » Les courriers étaient tout prêts; les dépêches partirent dès le même soir.

Ce fut à ce conseil que Degrave lui proposa re nouveaux ministres, puisque, malgré les nces du roi et celles de ses deux collègues, er de Gerville voulut absolument quitter, nt à la vérité une très-faible santé. Le roi agréa choix : voici comme il avait été fait. Degrave ût chargé, comme l'ancien du conseil, de préter au roi des sujets pour le ministère. Il en connsait très-peu, Dumouriez encore moins; ils ent rares; la plupart de ceux que l'un ou l'autre ait pu choisir, étaient émigrés ou contre-olutionnaires décidés; et parmi les hommes nouveaux que la révolution aurait pu produire, ils avaient trop peu d'habitude de ce nouveau monde, pour fixer leur choix. Pétion et Rœderer étaient à la tête, l'un de la municipalité, l'autre du département de Paris; ces deux hommes, Brissot, Condorcet et quelques autres membres parisiens, leur parurent les plus propres à les éclairer sur leur

choix. Ils les consultèrent. Ce qui diminuait leurs moyens, c'est que d'après un décret de l'Assemblée constituante, aucun de ses membres ne pouvait posséder aucun emploi public, que deux ans après sa législature, sans quoi ils n'auraient pas été embarrassés.

Dumouriez ne présenta qu'un sujet pour le ministère de la marine, qui paraissait le plus difficile à trouver : ce fut Lacoste, commissaire-ordonnateur de la marine. Il se souvint qu'étant jadis premier commis, il avait donné sa démission au ministre de Boynes, plutôt que de participer à une injustice. Cette affaire, bien loin de nuire à Lacoste, quoique dans le temps de la corruption, lui avait valu la place de député des colonies. Il était grand travailleur, avait une expérience profonde, un grand courage, une probité à toute épreuve, un patriotisme éclairé. Le roi l'a pris ensuite en amitié, l'a retenu en place malgré lui, et a paru le quitter à regret. C'est le seul que Dumouriez proposa de son choix ; Degrave y consentit, les Bordelais rendirent justice à Lacoste qui se trouvait à Paris, et il fut le premier sur la liste.

Quant aux autres, la Gironde, après avoir vu que les Parisiens ne trouvaient personne dans la capitale qui fût propre à être ministre de la justice, proposa un avocat de Bordeaux qui avait de la réputation : il s'appelait Duranton. C'était un homme assez éclairé, très-droit, très-bon citoyen, mais

faible et lent (1). Il fut pareillement accepté, et il arriva au bout de quinze jours.

Pour ministre des contributions, on proposa Clavière, homme de beaucoup d'esprit, parent ou allié de Brissot, qui avait été lié successivement avec Mirabeau, La Fayette, l'évêque d'Autun, et qui avait fait un Mémoire très-connu et très-bon sur la finance. Il fut agréé.

Pour ministre de l'intérieur, on choisit Roland, qui, sous l'ancien régime, avait été long-temps inspecteur du commerce et des manufactures, et qui était connu par de fort bons ouvrages sur ces parties.

Le conseil se trouva donc complet, et il était fort bien composé. Chacun de ces six hommes avait de l'esprit et de l'expérience dans sa partie, était travailleur; et, si c'eût été dans des temps moins difficiles, ou plutôt moins sujets aux passions, il eût fort bien conduit les affaires du royaume. La cour et les papiers aristocrates plaisantèrent beaucoup sur ce ministère. Roland ressemblait à Plutarque, ou à un quaker endimanché : des cheveux plats et blancs avec peu de poudre, un habit noir, des souliers avec des cordons au lieu de boucles, le firent regarder comme le rhinocéros. Il avait cependant une figure décente et agréable.

On les appela les ministres *sans-culottes*. Un

(1) Voyez les Mémoires de Ferrières, tome III, livre XI.
(*Note des nouv. édit.*)

courtisan vint un jour dire à Dumouriez que c'était le surnom qu'on leur avait donné dans l'intérieur. *Si nous sommes sans-culottes*, répondit-il, *on s'apercevra d'autant mieux que nous sommes des hommes*. Les papiers de la cour ne le désignaient jamais que sous le nom du ministre *bonnet-rouge*, parce que, par un mal-entendu, il avait été obligé de se coiffer de ce bonnet à une séance des jacobins, le lendemain de son entrée au ministère. Comme cette aventure est devenue le sujet de mille soupçons et d'autant de calomnies, il est nécessaire de donner ici les détails; et voici le fait tel qu'il s'est passé.

Dumouriez avait annoncé au roi qu'il croyait nécessaire, dans l'intérêt de sa personne, et surtout dans l'intérêt des affaires publiques, que les nouveaux ministres nommés par lui sur la désignation du peuple, et qui avaient précédemment fréquenté la société des jacobins, s'y présentassent une fois au moins pour qu'on ne les taxât pas d'aristocratie; et il avait, le matin même, dit au roi qu'il irait à la séance du soir. Le roi avait senti l'importance de cette démarche, et l'avait approuvée.

Depuis quelques jours, les factieux avaient arboré le bonnet rouge. Dumouriez et les girondistes, qui paraissaient alors vouloir rétablir l'ordre et combattre l'anarchie, et que, dans le fait, on ne peut pas accuser d'avoir jamais flatté les jacobins, firent sentir à Pétion, alors maire de Paris, alors aimé des jacobins, alors tout-puissant, que cette

marque extérieure allait avoir les plus grands inconvéniens, et rappellerait la *rose rouge* et la *rose blanche* des guerres civiles d'Angleterre, et les *chaperons* du temps du roi Jean. A cette époque, Pétion gouvernait absolument Robespierre et les jacobins; il promit qu'il leur écrirait une lettre, et que le bonnet rouge serait supprimé. Le jour convenu était celui que Dumouriez avait choisi pour aller aux jacobins. La lettre fut effectivement écrite; mais elle n'était pas encore arrivée lorsque Dumouriez entra dans la salle. Tous les jacobins étaient en bonnet rouge; on lui en offrit un, lorsqu'il entra et qu'on le fit monter à la tribune. Il fut obligé de s'en coiffer, sans quoi il aurait couru mal à propos les plus grands dangers, et aurait inutilement compromis le ministère du roi. Il dit peu de mots : il annonça que, dès que la guerre serait déclarée, il briserait sa plume pour reprendre son épée, et sortit sur-le-champ.

A peine était-il parti, à sept heures et demie, que la lettre de Pétion arriva, et fit l'effet désiré : les bonnets disparurent. Ainsi il ne s'en fallait que d'une demi-heure que le ministre fût exempt de s'en affubler (1).

Voilà ce que les clabauderies de parti firent si mal juger, et ce qui justifia aux yeux des anti-

---

(1) Ce paragraphe et les trois précédens ne se trouvent point dans la première édition.

(*Note des nouv. édit.*)

constitutionnels l'appellation de ministre *bonnet-rouge* donnée alors à Dumouriez.

Quant à l'appellation de *sans-culotte*, il croit que c'est alors que les courtisans l'ont inventée. Elle a eu des conséquences bien plus terribles que celle des *gueux* des Pays-Bas. Il est à remarquer que presque tous les sobriquets de factions sont vils, et que cependant c'est presque toujours la faction supérieure en dignité qui les invente pour exprimer son mépris. Il est à remarquer aussi qu'elle est presque toujours dans le cas de s'en repentir.

Ce ministère fut qualifié en apparence avec plus de raison, mais cependant avec aussi peu de vérité, d'être jacobin. Lacoste, Degrave, ni Duranton, n'ont jamais été de cette société. Dumouriez, Roland et Clavière étaient trois hommes studieux et appliqués, vivant dans leur ménage, assistant très-rarement aux séances de cette société avant leur entrée au ministère, jamais depuis; la regardant comme un assemblage dangereux qu'il fallait ou étouffer ou endormir, pour le rendre moins nuisible. Les girondistes pensaient comme eux; et dès qu'ils se crurent assurés d'un ministère dont tous les membres avaient passé par leur scrutin, ils attaquèrent trop tôt et trop imprudemment les mêmes jacobins, que par-là ils ont rendus plus furieux et plus puissans, et qui ont fini par les égorger avec le poignard du républicanisme que les girondistes avaient aiguisé et remis dans leurs mains barbares.

Dumouriez doit expliquer ici une contradiction qui sautera aux yeux de ses lecteurs, surtout de ceux qui, le lisant avec des préjugés défavorables, chercheront à lui trouver des torts. Il annonce dans tout le cours de ses Mémoires qu'il n'a jamais été d'aucune faction, et cependant le voilà porté au ministère par les girondistes, faisant passer le choix de ses collègues par le scrutin des girondistes, prenant de leur main un trésorier pour son département, les consultant sur le choix de ses commis et des ministres en cours étrangères. Il ne faut, pour détruire cette contradiction, que rappeler les époques.

C'est le 26 février 1792 qu'il est arrivé de Niort à Paris; il est entré au ministère le 15 mars. L'Assemblée n'existait que depuis le mois d'octobre précédent, et n'avait pas encore fixé sa politique, ses intrigues et ses factions. Elle était couverte de ridicule par les anciens constitutionnels, chefs du club des feuillans, qui croyaient en la perdant se faire rappeler, et établir le système des deux chambres, à l'*instar* de l'Angleterre. Ce parti formait le côté droit de l'Assemblée. Tout le reste, jacobins, girondistes, impartiaux, ne formait alors qu'un corps pour résister à cette grande attaque. Il n'y avait pas encore de faction girondiste proprement dite.

Dumouriez en arrivant au ministère connaissait le but et les projets des feuillans, et il avait vu souvent trop de légèreté et de témérité dans leurs

chefs. Il n'était ni opposé au système des deux chambres, ni partisan de ce système : pourvu que la monarchie fût appuyée d'une constitution solide, peu lui importait laquelle. Mais il se méfiait des mesures de cette faction; il craignait que, si elle réussissait à détruire l'Assemblée, elle ne parvînt pas à en recomposer une autre, et que le despotisme ne vînt dévorer tous les partis, d'où il prévoyait la guerre civile. Ainsi il soutenait les girondistes, non pas comme une faction, mais comme l'appui de l'Assemblée nationale.

Degrave et Lacoste pensaient comme lui. Le premier se retira; le second lutta avec lui contre la gironde, devenue faction tyrannique, pour soutenir l'indépendance du pouvoir exécutif; et dès-lors, ils furent en butte à toute sa rage, surtout Dumouriez qui d'abord l'avait avertie, ensuite démasquée. Il n'y a jamais eu dans le ministère que deux membres d'abord qui fussent vraiment girondistes, Clavière et Roland; ensuite Servan, qui remplaça Degrave, le fut aussi : mais Dumouriez, Lacoste, et même le bon Duranton, furent toujours indépendans. Ce dernier même déplut à tel point à la faction, qu'elle le força de retourner à Bordeaux d'où elle l'avait appelé, parce que, sans nuire à son patriotisme, il avait montré de l'attachement à Louis XVI qui l'aimait aussi.

Dumouriez, à son entrée dans le ministère, tâcha d'attacher la faction de la gironde au roi; il en parla à Laporte qu'il voyait moins souvent

et avec précaution. Ce prince aurait bien fait de se les attacher, au lieu de se laisser tromper par les feuillans qui l'ont perdu.

C'est cette démarche qui produisit la lettre au roi de Gensonné, Vergniaud et Guadet, qui est un des délits qu'on leur a reprochés (1). A cette époque, le roi se serait concilié par eux l'Assemblée entière, même les jacobins; le gouvernement aurait repris un peu de force, et les circonstances auraient amené le reste. Le mauvais génie de la France a rompu toutes ces mesures pour perdre la famille royale, les feuillans et les girondistes, et pour faire triompher les scélérats.

Voilà l'exacte vérité. La série des faits qu'on va lire, en donnera la preuve complète. Dumouriez n'a jamais eu en vue qu'un objet, c'était d'unir d'une manière indissoluble le roi et la nation par la constitution. Hors de là, il n'envisageait aucune autre ressource de salut pour sa patrie dont il apercevait les dangers.

---

(1) Nous sommes parvenus à nous procurer cette lettre devenue très-rare, et dont la connaissance est cependant indispensable à ceux qui veulent se former une idée de la négociation entamée entre les girondins et le roi, quelque temps avant le 10 août, négociation conduite avec autant de prudence que de dignité, et dont la passion seule a pu faire un crime à ceux qui en furent les auteurs. Le lecteur trouvera ce document si important pour l'histoire dans les pièces que nous avons réunies à la fin de ce volume (lettre E). Nous y joindrons la réponse du roi, transmise au peintre Boze, par Thierry, valet de chambre de Louis XVI.

(*Note des nouv. édit.*)

Dès les premiers jours de son ministère, il écrivit au président de l'Assemblée, pour demander un secours de six millions pour les dépenses secrètes de son département. On l'avait refusé à ses prédécesseurs, parce que la nature de ces dépenses ne pouvant pas admettre une reddition de comptes détaillés et publics, son emploi pouvait être dangereux. Les feuillans et le côté droit se récrièrent contre cette demande, disant que cet argent servirait à soudoyer les jacobins, et serait partagé entre ceux qui l'avaient fait ministre. Leur acharnement la fit réussir en plein. Il avait annoncé que si on ne la lui accordait pas, il ne prendrait pas la place. Il fut décrété que le ministre des affaires étrangères aurait à sa disposition une somme de six millions pour les dépenses secrètes de son département, dont il ne serait tenu à rendre aucun compte. Il reçut le décret sans le lire, et la somme; on verra reparaître cette affaire.

Pétion était alors maire de Paris; il cachait sous un extérieur doux et sage, une ame froidement méchante (1). Dumouriez le connaissait peu, lui voyait un grand crédit, et voulait le réconcilier avec le roi pour diminuer les dangers et les désagrémens de ce prince. Pétion n'avait aucun fonds pour conduire la police de Paris; il fit demander par les girondistes, par les ministres, et il vint de-

(1) Voyez, dans les Mémoires de madame Roland, le portrait de Pétion. (*Note des nouv. édit.*)

mander lui-même, qu'on lui attribuât trente mille livres par mois pour solder la police.

Avant d'accorder cette demande qu'il trouvait juste; en supposant, comme on le lui promit, que cet argent serait employé à dépister les agitateurs du peuple, à découvrir les complots des agens étrangers, et à assurer la tranquillité de Paris, il alla le proposer au roi qui, connaissant mieux que lui le maire de Paris, lui dit : « Pétion est mon » ennemi; vous verrez qu'il emploiera cet argent » à faire des écrits contre moi; mais si vous le » croyez utile, accordez-le. » Le ministre crut que ce prince écoutait des préventions; il lui dit qu'il regarderait le refus de cette somme comme une déclaration de soupçons et d'animosité qui en ferait un ennemi sans ménagement; qu'il croyait prudent d'accorder un secours demandé sur des motifs sages, que ce serait même un moyen de rapprochement; qu'en tous cas, la somme était trop modique pour que l'abus en fût bien nuisible. Louis consentit. Le ministre fit porter la somme à Pétion, et ayant reconnu que le roi avait eu raison, il n'a payé qu'une fois.

Les bureaux des affaires étrangères et les ministres en pays étrangers étaient très-contre-révolutionnaires. Les ministres ses prédécesseurs, plus courtisans qu'hommes d'État, avaient été plus occupés d'intrigues que des affaires de la France qui, depuis la disgrâce du duc de Choiseul, avait perdu en pays étranger son influence qu'elle avait

paru reprendre un moment sous M. de Vergennes, pour retomber dans l'avilissement sous l'archevêque Brienne.

La France, malgré sa grande existence, était devenue dans l'état politique de l'Europe une puissance, tout au plus, du second ordre. La révolution et les mouvemens des émigrés avaient achevé de l'anéantir, et elle était alors comme effacée du tableau politique. Il fallait, pour lui rendre sa considération, changer tous les agens, et en adopter d'autres qui fussent propres à soutenir avec dignité le système constitutionnel.

Il commença la réforme de ses bureaux. Deux anciens premiers commis, Gérard de Rayneval et Henin, conduisaient ce département, et faisaient signer aux ministres des dépêches toutes faites. Ils demandèrent leur retraite à temps, pour prévenir les intentions du nouveau ministre. Il partagea leurs départemens en six bureaux. Il nomma un directeur-général. Il se créa un secrétariat particulier, se réservant toutes les grandes dépêches. Pour le choix des sujets nouveaux, il consulta les membres les plus éclairés de l'Assemblée, et à deux ou trois jacobins près, qui s'y glissèrent, le choix fut bon. Les girondistes se récrièrent sur celui qu'il avait fait de Bonne-Carrère pour directeur-général (1).

(1) Madame Roland parle beaucoup de Bonne-Carrère dans le tome Ier de ses Mémoires; nous y renvoyons le lecteur. (*Note des nouv. édit.*)

Celui-ci n'était d'aucune faction. Sa jeunesse avait été pétulante ; il avait été joueur et homme de plaisir, ce qui avait jeté un mauvais vernis sur son moral. Intimement lié avec Mirabeau, il avait obtenu par lui la place de ministre de France à Liège. Jadis secrétaire des jacobins, ayant été rayé de cette société, il en connaissait tous les mystères. Il était très-fidèle en attachement, très-actif, connaissait tout Paris, toutes les factions, tous les députés de l'Assemblée, et la cour. Il était avec cela singulièrement laborieux, il avait un travail facile et une grande clarté, et pendant trois mois qu'il a été avec Dumouriez, il a été de la plus grande utilité. Il a été très-net sur sa comptabilité, dans laquelle ses ennemis, très-nombreux et très-déchaînés, n'ont pas pu trouver la moindre attaque fondée à lui faire. Il était d'ailleurs infatigable, et d'une société aussi agréable que sûre ; enfin il convenait fort à sa place qu'il a remplie avec une grande dextérité, et très-utilement.

Outre la sûreté politique dans ses bureaux, le ministre y établit par cette réforme une grande économie. Il commença par lui-même. Ses appointemens étaient de cent cinquante mille livres ; il les réduisit à cent vingt, en attribuant aux commis subalternes des appointemens plus forts et plus honnêtes, pour pouvoir en exiger plus d'assiduité et de travail ; il établit une économie de cent trente mille livres sur ses seuls bureaux. Il porta les deux tableaux comparatifs au roi qui en fut

très-content, parce que cela était dans ses principes. Il remit les deux mêmes tableaux au comité diplomatique, pour fixer irrévocablement le sort de ses bureaux, et il fut très-approuvé.

Il examina les pensions. Les fonds des affaires étrangères ne montaient qu'à cinq cent mille livres par mois, dont la moitié, susceptible de reddition de comptes, était destinée aux appointemens des ministres en cours étrangères, des commis et de tous les employés avoués, et aux pensions de retraite des uns et des autres; l'autre moitié, sans comptabilité qu'au roi seul, sous le nom de dépenses secrètes.

On avait chargé cette seconde moitié d'environ un million de pensions pour des grands seigneurs, pour des étrangers et pour des services secrets, comme espionnage, et pour le secret des postes, c'est-à-dire, pour l'abus de l'ouverture des lettres. Il eut de la peine à se procurer une liste exacte de ces pensionnaires qui ne se montraient pas, mais qui touchaient toujours leurs quartiers sur des anciens bons des ministres précédens. Il découvrit cette ruse, et fit cesser les paiemens, jusqu'à ce qu'on eût présenté à sa vérification les titres des pensions. Alors il fit trois états de toutes les pensions.

1°. Celles des anciens serviteurs; c'étaient les plus mal payées. Il fit solder les arrérages, fit même donner de nouvelles pensions à d'anciens serviteurs dont les demandes avaient été rejetées, en fit aug-

menter d'autres trop faibles, comme celles de MM. Follard et Odunne, anciens ministres octogénaires.

2°. L'état des pensions accordées en vertu de traités ou d'engagemens pris au nom de la France, comme celles de la maison de Parme, de celle de Carignan, de la comtesse d'Albany, veuve du prétendant d'Angleterre ; il les fit conserver sans difficulté.

3°. Un état composé de toutes les pensions accordées par la faveur, ou sans titre de services diplomatiques ou d'engagemens de la France ; par exemple, M. d'Ogny, ancien intendant-général des postes, homme riche de plus de deux cent mille livres de rente, avait une pension de trente mille livres sur les affaires secrètes. Il raya impitoyablement toutes ces pensions injustes, et d'un trait de plume il gagna pour le département entre six et sept cent mille livres. Il eut le courage de résister à la répugnance du roi qui, quand cela fut fait, lui en sut gré.

Montmorin et de Lessart avaient fait nommer par le roi des successeurs à tous les ministres en cours étrangères, ce qui formait un double emploi. Il représenta au roi qu'aucun de ces nouveaux élus ne pouvait être employé sans le compromettre de nouveau avec la nation. Le prince supprima cette liste, et ce double emploi cessa. Enfin, il enrichit ainsi son département de plus d'un million.

Il se fit donner une liste et des notes de tous les sujets que le comité diplomatique lui proposa ; il n'y ajouta que quatre sujets, anciens négociateurs qu'il connaissait particulièrement, et un cinquième, qui, sans avoir couru cette carrière, était un homme très-instruit. C'était le chevalier de Taulès, Châteauneuf son cousin, Emmanuel de Maulde, neveu du maréchal d'Armentières, Naillac et Mourgues. Il porta la liste au roi, il lui dit que, quoique pressé par le comité diplomatique, de renouveler tous les ministres, il ne lui proposait pas de faire ce changement tout-à-coup, mais peu à peu, et selon que la nécessité des négociations l'indiquerait, ce qui lui donnerait le temps de prendre des instructions sur les principes et les talens des sujets contenus dans cette liste ; qu'à l'exception de cinq, il n'en connaissait aucun.

Qu'en outre, parmi les ministres actuellement employés, il fallait distinguer trois classes : 1° de ceux qui, ayant affiché hautement des intentions contre-révolutionnaires, devaient être sur-le-champ rappelés ; 2° de ceux qui s'étant conduits prudemment, pouvaient être conservés, avec la précaution de les changer de résidence, ce qui serait pour eux un avantage, parce qu'en vertu de leur ancienneté, ils passeraient à des résidences plus importantes ; 3° enfin, de ceux auxquels Sa Majesté prenait un intérêt particulier, qu'il lui promettait de conserver, pourvu qu'ils ne fussent pas dans des résidences trop importantes, en cas qu'ils fus-

sent de la première classe. Le roi trouva toutes ces propositions raisonnables, et lui sut gré de son attention; il n'excepta de la réforme générale, dirigée avec prudence et lentement, que MM. de Durfort, ambassadeur à Venise, et de Chalons, ambassadeur en Portugal.

Le ministre crut devoir user très-sobrement de la grande latitude que le roi lui avait laissée pour cette nomination. Il entrait dans le système qu'il avait établi dans son mémoire diplomatique, de prodiguer très-peu le titre d'ambassadeur, et de les remplacer, autant qu'il pourrait, par des ministres plénipotentiaires. La circonstance favorisait ce système.

Il voulait aussi diminuer le nombre des petites résidences sans objet utile, comme Liège, les princes particuliers d'Allemagne, Dantzick, etc. Il voulait ne tenir des ambassadeurs qu'à Vienne, Londres, dans les cours de *famille*, à Venise, en Suisse et à la Porte. Partout ailleurs, il voulait établir des ministres plénipotentiaires. Quant aux petites cours, il les réunissait aux grandes ambassades, et ne voulait y placer que des chargés d'affaires, sous le nom de secrétaires de légation; le discrédit de la France, et la rareté de sujets le confirmaient encore dans ce plan. Ces places inférieures, et pour ainsi dire, ambulantes, étaient des écoles par où devaient passer les agens diplomatiques pour se former avec plus de simplicité et moins de prétentions.

D'après le plan, il fit agréer au roi la promotion

suivante. De Maulde fut nommé ministre plénipotentiaire à La Haye, à la place de Gouvernet, fils de La Tour-du-Pin, ci-devant ministre de la guerre. Barthélemy, ancien négociateur, qui résidait comme chargé d'affaires à Londres, ambassadeur en Suisse, à la place du marquis de Vérac (1). Verninac, ministre en Suède; Vibraye, ministre plénipotentiaire à Dresde, passa dans la même qualité en Danemarck, à la place du baron de la Houze, devenu hébété par apoplexie. Le fils du général Montesquiou remplaça Vibraye à Dresde. Mackau, fils de la dame de ce nom qui avait été sous-gouvernante du roi et de ses frères, passa de Stuttgardt ambassadeur à Naples, et fut remplacé à Stuttgardt par Maisonneuve, beau-frère de M. de La Tour-Maubourg. Caillard, ancien négociateur, ministre plénipotentiaire à Ratisbonne. Dassigny à Munich: il avait été nommé par de Lessart. Châteauneuf remplaça à Genève Castelnau qui était l'agent public des princes; Villars, à Mayence; de Pons, à Cologne, à la place de Maulevrier. Comme on avait arrangé depuis long-temps que Talleyrand, ancien évêque d'Autun, irait négocier en Angleterre; comme il avait beaucoup de talens, mais qu'on était gêné,

---

(1) Il s'agit ici de M. le marquis Barthélemy, ancien directeur de la république française, aujourd'hui pair de France, et connu par une proposition contre la loi des élections du 5 février 1817, qui fit beaucoup de bruit dans le temps.

(*Note des nouv. édit.*)

pour lui donner un caractère public, par le décret exclusif des membres de l'Assemblée constituante, le ministre lui donna pour prête-nom le jeune Chauvelin, fils de son ancien général et ami (1), auquel il voulait assurer une place après l'expiration de deux ans du décret, au bout duquel terme Talleyrand devait déployer le caractère d'ambassadeur.

Cette promotion était sage. La plupart des sujets étaient pris dans les anciens diplomates. Ils étaient tous connus du roi; il n'y avait qu'un seul jacobin qui était un homme d'esprit, sage et prudent. Dumouriez choisit dans la liste une grande quantité de sujets pour secrétaires d'ambassade; leurs places étaient amovibles et sans conséquence. Il fit lui-même une instruction pour chacun des ministres, afin que le système de négociation fût uniforme, et pour le dégager de toutes les intrigues et les puérilités diplomatiques. Il laissa en place les autres ministres, pour les juger avant de prendre un parti sur leur compte.

Sa vie fut, pendant les trois mois de son ministère, la plus pénible et la plus malheureuse possible. Il entrait à cinq heures du matin dans son cabinet; à six heures, Bonne-Carrère venait tra-

---

(1) Fils du marquis de Chauvelin, grand-maître de la garde-robe de Louis XV, et aujourd'hui membre de la Chambre des députés. (*Note des nouv. édit.*)

vailler avec lui. A onze heures, commençaient les rendez-vous ou les audiences qui lui faisaient perdre du temps. A quatre heures, il se mettait à table. A cinq et demie, il rentrait dans son cabinet; il en sortait à minuit pour souper, et se couchait à une heure du matin. Les jours de conseil ou de séance nécessaire à l'Assemblée ou au comité diplomatique, ne faisaient qu'une variété encore plus embarrassante. Joignez à cela les intrigues, les injures, les pamphlets, les calomnies, les attentats même, auxquels il fut en butte pendant cet espace de temps, et osez, hommes ambitieux, désirer d'être ministres d'un peuple en révolution et déchiré par des cabales, se brisant l'une contre l'autre, comme les vagues d'une mer agitée par une violente tempête!

Le roi commençait à prendre confiance en lui, et lui savait gré de la franchise avec laquelle il lui redisait tout ce qui se passait dans son intérieur dont il n'était que trop bien instruit; car la plupart des domestiques de ce malheureux roi étaient ses ennemis et ses espions. C'est alors qu'il dit un jour au général Montesquiou : « On m'avait dit que » Dumouriez était une mauvaise tête; il ne me » donne que de bons conseils. » Plût à Dieu qu'il les eût tous suivis! Un jour ce prince lui dit que la reine voulait avoir une conférence particulière avec lui. Il en fut très-fâché, parce que c'était une démarche inutile qui pouvait être mal interprétée par tous les partis. Il fallut obéir; il reçut ordre de

descendre chez la reine une heure avant le conseil. Il prit la précaution de gagner une demi-heure sur ce rendez-vous dangereux, afin qu'il durât moins longtemps. Il avait été présenté à cette princesse le jour de sa nomination; elle lui avait fait un discours très-vague et très-court pour l'engager à bien servir le roi; il y avait répondu respectueusement et vaguement, et ne l'avait pas revue depuis.

Introduit dans la chambre de la reine, il la trouva seule, très-rouge, se promenant à grands pas, avec une agitation qui présageait une explication très-vive; il alla se poster au coin de la cheminée, douloureusement affecté du sort malheureux de cette princesse, et des sensations terribles qu'elle éprouvait. Elle vint à lui d'un air majestueux et irrité, et lui dit: « Monsieur, vous êtes » tout puissant en ce moment, mais c'est par la » faveur du peuple qui brise bien vite ses idoles. » Votre existence dépend de votre conduite. On » dit que vous avez beaucoup de talens. Vous devez » juger que ni le roi ni moi, ne pouvons souffrir » toutes ces nouveautés ni la constitution. Je vous » le déclare franchement; prenez votre parti (1). »

Il lui répondit: « Madame, je suis désolé de la » pénible confidence que vient de me faire Votre » Majesté. Je ne la trahirai pas: mais je suis entre

(1) Voyez, dans les Mémoires de Ferrières, tome III, le récit de la même circonstance; consultez aussi les Mémoires de madame Campan, tome II. (*Note des nouv. édit.*)

» le roi et la nation, et j'appartiens à ma patrie.
» Permettez-moi de vous représenter que le salut
» du roi, le vôtre, celui de vos augustes enfans,
» est attaché à la constitution, ainsi que le réta-
» blissement de son autorité légitime. Je vous ser-
» virais mal et lui aussi, si je vous parlais différem-
» ment. Vous êtes tous les deux entourés d'ennemis
» qui vous sacrifient à leur propre intérêt. La cons-
» titution, si une fois elle est en vigueur, bien
» loin de faire le malheur du roi, fera sa félicité
» et sa gloire ; il faut qu'il concoure à ce qu'elle
» s'établisse solidement et promptement. » L'in-
fortunée reine, choquée de ce qu'il heurtait ses
idées, lui dit en haussant la voix, avec colère :
« Cela ne durera pas ; prenez garde à vous. »

Dumouriez répondit avec une fermeté modeste:
« Madame, j'ai plus de cinquante ans ; ma vie a
» été traversée de bien des périls, et, en prenant
» le ministère, j'ai bien réfléchi que la responsa-
» bilité n'est pas le plus grand de mes dangers.
» — Il ne manquait plus, s'écria-t-elle avec
» douleur, que de me calomnier. Vous semblez
» croire que je suis capable de vous faire assas-
» siner. » Et des larmes coulèrent de ses yeux.

Agité autant qu'elle-même : « Dieu me préserve,
» dit-il, de vous faire une aussi cruelle injure. Le
» caractère de Votre Majesté est grand et noble ;
» elle en a donné des preuves héroïques que j'ai
» admirées et qui m'ont attaché à elle. » Dans le
moment elle fut calmée, s'approcha de lui, et s'ap-

puya sur son bras. Il continua : « Croyez-moi, » Madame, je n'ai aucun intérêt à vous tromper, » j'abhorre autant que vous l'anarchie et les crimes. » Croyez-moi, j'ai de l'expérience. Je suis mieux » posé que Votre Majesté pour juger les événe- » mens. Ceci n'est pas un mouvement populaire » momentané, comme vous semblez le croire. » C'est l'insurrection presque unanime d'une grande » nation contre des abus invétérés. De grandes » factions attisent cet incendie ; il y a dans toutes » des scélérats et des fous. Je n'envisage dans la » révolution que le roi et la nation entière : tout » ce qui tend à les séparer conduit à leur ruine » mutuelle ; je travaille autant que je peux à les » réunir, c'est à vous de m'aider. Si je suis un obs- » tacle à vos desseins, si vous y persistez, dites-le » moi, je porte sur-le-champ ma démission au roi, » et je vais gémir dans un coin sur le sort de ma » patrie et sur le vôtre. »

La fin de cette conversation établit entièrement la confiance de la reine. Ils parcoururent ensemble les diverses factions ; il lui cita des fautes et des crimes de toutes ; il lui prouva qu'elle était trahie dans son intérieur ; il lui cita des propos tenus dans sa confidence la plus intime : cette princesse lui parut à la fin entièrement convaincue. Il fut obligé de lui montrer à la pendule que l'heure du conseil était sonnée, et elle le congédia avec un air serein et affable. Elle était de bonne foi, mais ses entours et les horribles excès des feuilles de Marat

et des jacobins, la replongèrent bientôt dans ses funestes résolutions.

Un autre jour, elle lui dit devant le roi : « Vous » me voyez désolée ; je n'ose pas me mettre à la » fenêtre du côté du jardin. Hier au soir, pour » prendre l'air, je me suis montrée à la fenêtre de » la cour. Un canonnier de garde m'a apostrophée » d'une injure grossière, en ajoutant : Que j'aurais » de plaisir à voir ta tête au bout de ma baïon- » nette ! Dans cet affreux jardin, d'un côté on voit » un homme monté sur une chaise, lisant à haute » voix des horreurs contre nous ; d'un autre, c'est » un militaire ou un abbé qu'on traîne dans un » bassin, en l'accablant d'injures et de coups ; pen- » dant ce temps-là, d'autres jouent au ballon, ou » se promènent tranquillement. Quel séjour ! quel » peuple ! » Elle n'avait que trop raison. Dumouriez était consterné, et des soupirs étaient toute sa réponse. Mais il en revenait toujours à conseiller la réunion la mieux cimentée avec l'Assemblée nationale, puisque toute autre ressource était perdue, car il a toujours regardé la contre-révolution comme impossible. Elle aurait pu se faire si les princes n'étaient pas sortis, ou si alors ils étaient rentrés, si la noblesse eût repris partout ses postes, et si on eût joint à cela un plan sage. Mais encore, que de dangers !....

Il ne cessait d'être plongé dans les réflexions les plus tristes depuis la terrible confidence que la reine lui avait faite. Ne la voyant que très-rare-

ment dans la chambre du roi, quand un travail particulier l'y appelait le matin, il était plus vigilant que jamais sur les démarches de la cour. Tous les anciens gardes-du-corps étaient allés joindre les princes ; il apprit que la reine avait fait donner de l'argent à quelques-uns. Il avertit Laporte et le roi de mettre plus de secret dans leurs démarches, et surtout de ne pas laisser découvrir, par leur indiscrétion ou celle de leurs agens, qu'ils favorisaient cette émigration. On lui répondit que c'était des paiemens d'anciens gages, et que ceux qui les avaient touchés, n'avaient pas fait confidence de leur projet d'émigrer.

On avait composé au roi une nouvelle garde constitutionnelle : la plupart des officiers avaient quitté leurs régimens par refus du serment ; elle était composée d'un tiers de soldats de ligne, de deux tiers de gardes nationales que les départemens avaient choisis eux-mêmes parmi les citoyens les mieux faits, les plus riches et les mieux élevés. Les officiers avaient facilement gagné les anciens soldats de ligne qu'ils avaient choisis eux-mêmes ; mais comme ils ne pouvaient pas parvenir à séduire ces jeunes gens, l'élite des départemens, ils les maltraitèrent, ce qui les obligeait à donner leurs démissions.

Sous prétexte de les remplacer, on recrutait dans Paris tous les *coupe-jarrets*, les chevaliers d'industrie dont cette ville est remplie. Il y avait des bureaux connus pour ces enrôlemens, et par

ce moyen, cette garde, au lieu d'être composée constitutionnellement de dix-huit cents hommes, l'était de près de six mille spadassins. Parmi ce nombre il y avait de faux-frères qui, par l'appât de quelques assignats, espionnaient leurs chefs, et rendaient compte de toutes leurs démarches au comité de sûreté publique.

Dumouriez, bien informé, en avait souvent averti le roi, qui lui répondait : « Ah! pardi, s'ils » soupçonnent le duc de Brissac d'être un chef de » conjurés dangereux, ils ont bien tort. » Cependant, les gardes-du-corps, surtout les officiers, avaient toujours l'air menaçant, quand ils voyaient au château passer les ministres et les commissaires de l'Assemblée, quand ils venaient présenter au roi des décrets à signer. Ils s'étaient liés avec trois ou quatre bataillons de gardes nationales, qui faisaient le service avec eux; mais ils traitaient les autres avec mépris. Ils réveillaient des étiquettes de la vieille cour, pour leur chercher querelle sur l'ordre du service et les mortifier. Enfin, les choses furent poussées au point que les soupçons éclatèrent de toutes parts.

Les clubs et la municipalité s'en mêlèrent : l'Assemblée nationale s'alarma. On dit que, dans les casernes des gardes-du-corps, à l'ancienne École militaire, il y avait un drapeau blanc; on ajouta qu'il avait été donné par le roi. Le peuple des faubourgs voisins de cette caserne s'assembla; des officiers municipaux se mirent à la tête, deman-

dèrent à entrer. On commença par refuser; les officiers voulaient se défendre; les gardes, ce qui arrivait toujours, les abandonnèrent : on fouilla partout; on ne trouva qu'un très-petit drapeau blanc qu'on dit avoir été sur un gâteau donné au dauphin ou par le dauphin; mais on trouva des chansons et des hymnes pour le roi et contre l'Assemblée nationale, et quantité de feuilles injurieuses. Alors l'Assemblée examina de près, non-seulement la conduite, mais la composition de ce corps; elle fit faire un rapport en règle, qui prouva que sa formation était inconstitutionnelle, et elle lança un décret pour enjoindre au roi de le casser. En même temps, elle ordonna l'arrestation du duc de Brissac (1).

Le roi voulut résister au décret; son conseil l'engagea à ne pas s'exposer pour ce corps qu'il connaissait depuis aussi peu de temps. On lui rappela la catastrophe horrible des 5 et 6 octobre 1789. Dumouriez ne put pas s'empêcher de lui témoigner son étonnement de ce qu'il mettait plus de chaleur et d'intérêt à ce corps nouveau qu'à ses anciens gardes-du-corps bien mieux composés. Enfin, le roi céda : le corps fut réformé. On insistait pour qu'il en créât un nouveau, en choisissant des officiers plus prudens. Il ne voulut jamais y

---

(1) Voyez, au sujet du duc de Brissac, les Mémoires de Ferrières, tome III, p. 76.

(*Note des nouv. édit.*)

consentir; et il eut grand tort, tant pour lui-même, quels que fussent ses projets, que parce que cela donna matière à de nouveaux soupçons, par les caresses infinies que la cour fit ensuite aux bataillons de la garde nationale qu'elle avait espéré de s'attacher, surtout à celui *des Filles-Saint-Thomas*, composé de banquiers de la rue Vivienne et autres gens riches, qui a été sacrifié depuis à la journée du 10 août.

C'était à la même époque que le ministre insistait très-vivement auprès du roi pour qu'il engageât ses frères à rentrer en France. Louis fit cette démarche sans balancer; il leur envoya le chevalier de Coigny : il leur écrivit avec instance de sa main. Tout fut inutile; ils persistèrent à rester dans le pays de Trèves, et à armer, disaient-ils, pour sa délivrance. Cette obstination est une des principales causes de la déclaration de guerre, qu'on eût pu éviter s'ils fussent revenus auprès du roi. Leur présence eût peut-être changé la face des affaires. Il pouvait y avoir du danger : leur devoir était de s'y exposer, et de ne pas augmenter, par leur refus, celui du roi qu'on soupçonnait de connivence avec eux, et qui donnait prise à ce soupçon par sa fuite précédente et par sa conduite douteuse après son retour.

Une autre cause de méfiance contre Louis XVI était la multiplication inexcusable des chevaliers de Saint-Louis. Il semblait, depuis son séjour à Paris, que cette distinction honorifique fût deve-

nue un signe de conjuration. Cet abus a avili cet ordre militaire jadis respectable; et si par impossible l'ancien régime se rétablissait complètement, ou si un roi constitutionnel était autorisé par la nation à relever cette décoration des guerriers, on serait forcé de la recréer, par l'impossibilité de la rétablir, ou même de lui substituer une autre distinction; car la croix de Saint-Louis a perdu toute considération dans l'opinion publique. Certainement, il en a été donné plus de six mille dans les deux dernières années; et sur ce nombre énorme, il n'y en avait pas un sixième de méritées.

On donna dans ce temps-là des motifs trop réels aux cantons suisses de se plaindre. Le régiment de Châteauvieux s'était révolté à Nancy. Quarante-deux soldats avaient été jugés selon les lois de leur nation, condamnés aux galères, et conduits à celles de Brest. Par haine pour le général Bouillé qui avait été l'auteur du projet de la fuite du roi, et qui, précédemment, avait châtié les rebelles de Nancy; par haine contre La Fayette qui très-justement avait soutenu Bouillé dans cette affaire, les jacobins regardaient alors les rebelles de Nancy comme des victimes du despotisme, et ils résolurent de délivrer les galériens suisses (1). En ce cas, ils avaient le droit, tout au plus, de les rendre à leurs cantons respectifs, pour en faire ce qu'ils

(1) Voyez les Mémoires du marquis de Bouillé.
(*Note des nouv. édit.*)

jugeraient à propos. Délivrer ces condamnés, c'était insulter les cantons, attaquer leurs droits capitulaires de juger leurs coupables. Nous avions déjà assez d'ennemis, sans nous attirer sur les bras un peuple allié qui se conduisait sagement avec nous, surtout un peuple libre et républicain.

Le ministre représenta tous les dangers d'une fausse démarche aussi inexcusable au comité diplomatique qui ne voulut pas s'en mêler, non plus que l'Assemblée nationale. Il s'adressa à Collot-d'Herbois, comédien et jacobin furieux, il chercha à le gagner par des espérances de places; cet histrion avait imaginé qu'on songerait à lui pour celle de ministre de l'intérieur, et il avait conservé de la rancune contre le ministre des affaires étrangères : au lieu de se rendre à ses justes sollicitations, il redoubla d'enthousiasme : les jacobins de Paris firent venir de Brest les galériens de Châteauvieux, les promenèrent dans un char de triomphe, les menèrent à l'Assemblée nationale, et la forcèrent à sanctionner l'injure scandaleuse qu'on fit *nationalement* à une nation alliée.

Une seconde affaire vint aggraver les torts de la France avec le canton de Berne; ce fut celle du régiment d'Ernest qui fut désarmé et renvoyé d'Aix, un peu par sa faute, mais surtout par la mauvaise conduite du général Barbantane (1). Ces

(1) Voyez, à la suite des Mémoires de Barbaroux, une note et des éclaircissemens relatifs à la conduite du général Barbantane,

deux affaires donnèrent beaucoup d'embarras à Degrave et à Dumouriez, qui engagèrent le roi à laisser faire en son nom toutes les démarches personnelles pour réparer les torts réels de la nation, ce qui réussit. Le ministre des affaires étrangères fit donner le cordon rouge à M. de Watteville, major de ce régiment, et l'en fit nommer colonel sur la retraite de M. Ernest qui eut aussi le cordon rouge.

A cette occasion, Degrave dit à Dumouriez, que, s'il voulait le cordon rouge pour lui-même, il le proposerait en même temps. Il pria son collègue de n'en rien faire, mais il en parla lui-même au roi qui lui dit qu'il le lui donnerait volontiers. Il lui répondit : « Sire, Votre Majesté se compro- » mettrait, et je passerais pour vous être vendu. » Je sers depuis trente-six ans; je suis chevalier » de Saint-Louis depuis trente ans; je suis cou- » vert de blessures ; j'ai fait dix campagnes de » guerre. C'est lorsque la constitution sera bien » établie, et Votre Majesté heureuse, que j'accep- » terai volontiers toutes les grâces qu'elle voudra » me faire, sans jamais en solliciter aucune. » Il fit donner le cordon vacant à un vieux lieutenant-général, nommé Verdière.

---

et la lettre que Dumouriez écrivit lui-même pour *servir à la justification* de celui qu'il blâme ici, faute sans doute d'avoir bien connu sa position, celle du régiment d'Ernest et de la ville d'Aix.

(*Note des nouv. édit.*)

Alors les six ministres vivaient en bonne intelligence. Ils étaient convenus de dîner entre eux, seuls, les trois jours de conseil de chaque semaine, tour à tour chez l'un d'entre eux. Là, chacun apportait son porte-feuille, on convenait des affaires qu'on présenterait au roi, on les discutait à fond pour n'être pas dans le cas de disputer devant lui, et pour se former une opinion commune. Cela dura à peu près un mois, au bout duquel temps Roland voulut que chez lui sa femme et ses amis fussent admis (1).

Lacoste et Dumouriez convinrent entre eux de ne plus porter leurs porte-feuilles à ces dîners, après s'être opposés vainement à cette ridicule innovation. C'était un moyen que les girondistes venaient d'inventer pour s'immiscer dans les affaires et pour conduire le gouvernement. Ils surent très-mauvais gré à ces deux ministres. Ce fut alors que Dumouriez dit à Gensonné, que ses confrères commençaient à devenir une faction trop ambitieuse, et que la pétulance de Guadet, la légèreté de Brissot,

---

(1) Nous avons cru déjà devoir faire observer, dans le tome III des Mémoires de Ferrières qui a copié presque textuellement ce passage, que madame Roland s'est toujours défendue de la prétention singulière dont on l'accuse ici. Elle déclare plus d'une fois dans ses Mémoires qu'elle ne s'est jamais mêlée d'une manière active des discussions des ministres. C'est au lecteur qu'il appartient de prononcer entre cette femme célèbre, et le général Dumouriez.

(*Note des nouv. édit.*)

la noirceur de Condorcet, les perdraient (1). Cette faction n'a jamais été parfaitement unie. Gensonné y tenait pour tâcher de la bien conduire. Vergniaud avait souvent des querelles avec elle. Guadet et lui, étaient rivaux de tribune. L'orgueil avait plus de part dans leur conduite que le patriotisme.

Une affaire tenait fort à cœur au roi, et cependant il n'avait jamais pu prendre sur lui de s'en ouvrir à Dumouriez. Déjà, depuis huit ou dix jours, il s'apercevait que ce prince lui cachait quelque chose, et cependant semblait être prêt à la lui confier, quand ils étaient en particulier. C'était la nomination du gouverneur du dauphin. Il voulait donner cette place à Fleurieu, homme de mérite, de l'Académie des sciences, capitaine de vaisseau, qui avait été un moment ministre de la marine (2). Le roi s'était adressé à ses confidens qui tout aus-

---

(1) Il ne serait pas juste d'adopter ce jugement sévère du général Dumouriez, sans avoir consulté préalablement le portrait beaucoup plus favorable que madame Roland nous a laissé des trois principaux chefs du parti de la Gironde.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) M. de Fleurieu, après avoir rempli sous Louis XVI des fonctions publiques, avec autant de lumières que d'intégrité, siégea en l'an VI au conseil des anciens d'où il fut éloigné par la révolution du 18 fructidor, reparut au 18 brumaire, fit partie de l'Institut, et mourut sénateur, le 18 août 1810. M. de Fleurieu est auteur d'un grand nombre d'ouvrages relatifs à la géographie maritime, à l'art nautique et à l'histoire des voyages.

(*Note des nouv. édit.*)

sitôt en avaient fait une affaire, et lui avaient promis de faire réussir ce choix, s'il voulait sacrifier deux millions; le roi, n'écoutant que la violence de son désir et de celui de la reine, y avait malheureusement consenti.

Le ministre l'apprit, et alla le trouver. Il lui dit que ses confidens le trompaient, et n'étaient que des fripons; que ce n'était pas le moment de faire cette proposition, parce que, dans le même temps, Condorcet travaillait à un projet de décret sur l'éducation du prince royal; que l'Assemblée s'apercevrait que sa demande était faite pour éluder et prévenir le décret; qu'elle s'opiniâtrerait, et lui donnerait le désagrément de se voir refuser. « Voulez-vous réussir? ne précipitez rien. Don-» nez-moi le temps de préparer la Gironde, et » par elle les jacobins. Assurez-vous du côté droit » sans le payer, ce qui est une duperie qui ne » vous réussit jamais. On va avoir la guerre, tous » les citoyens offrent des dons gratuits. Offrez vos » deux millions puisque vous voulez bien les sa-» crifier, et peut-être nous réussirons. » Le roi ne répondit rien.

Malheureusement il s'était engagé, et on lui avait promis un succès complet. On lui fit même entendre que son ministre le trompait. Le lendemain très-matin, chaque ministre reçut un message du roi pour se rendre chez lui à dix heures du matin, ce qui était extraordinaire. Ils arrivèrent, et de la salle du conseil on les fit passer dans la

chambre du roi, où ils le trouvèrent avec la reine. Elle prit la parole, et leur dit :

« Le roi vous assemble pour une affaire qui » m'intéresse. Je suis mère, l'éducation de mon » fils est l'objet de tous mes vœux. On ne peut » pas nous refuser le droit qu'ont les plus simples » citoyens, de choisir les instituteurs de leurs » enfans. Nous avons nommé M. de Fleurieu ; » il s'agit d'en aller rendre compte sur-le-champ à » l'Assemblée. »

Alors le roi tire de sa poche une lettre pour le président, qui lui annonçait cette nomination, et la remet à Duranton, ministre de la justice. Dumouriez se tait. Un autre veut faire une observation. Louis lui ferme la bouche en disant : « Allez- » y tous ensemble, je vous l'ordonne. » Ils se rendent en corps à l'Assemblée : on attendait alors une réponse catégorique de la cour de Vienne. Tout le monde croit que c'est le ministre des affaires étrangères qui va parler. Duranton se lève et lit la lettre du roi ; il est interrompu par de violentes huées (1).

Le président prend la lettre du roi, l'examine, et la lui rend en lui faisant remarquer qu'elle n'est pas contre-signée. Un décret prescrivait que toute lettre du roi à l'Assemblée devait être contre-signée par un ministre, pour que quelqu'un en fût

---

(1) Séance du 18 avril 1792.

(*Note des nouv. édit.*)

responsable. Aucun des six ministres n'y avait pensé. La démarche fut manquée, et si le roi n'y perdit pas tout-à-fait ses deux millions, il lui en coûta au moins une bonne partie. Cette affaire prouve combien l'infortuné Louis était trompé, même par les personnes qui lui montraient, en apparence, le plus d'attachement personnel, et qui dévoraient sa liste civile.

Toutes ces affaires intérieures se sont passées à différentes époques, ainsi que beaucoup d'autres que Dumouriez passe sous silence, pour arriver à la plus grande affaire de son ministère, la plus intéressante pour toute l'Europe, la déclaration de la guerre.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE I.

Négociations.

Toutes les puissances de l'Europe voyaient la France comme un État absolument nul par les suites de sa révolution qui, au lieu d'avancer vers un but utile, une réformation nécessaire, tendait à la plus affreuse anarchie, parce que les deux pouvoirs, au lieu de se réunir, se divisaient de jour en jour de plus en plus. Tous les peuples de l'Europe avaient un intérêt plus ou moins direct à la plus prompte cessation de ces troubles; mais une fausse manière de voir, une politique erronée les égaraient tous. Les plaintes des Français fugitifs donnaient encore des idées trompeuses aux cours qui les avaient accueillis.

Ils peignaient l'Assemblée nationale comme une faction plus audacieuse que puissante; ils annonçaient que leur parti était encore le plus fort; que l'armée de ligne était encore à eux; que d'ailleurs l'émigration l'avait affaiblie en lui enlevant tous ses officiers; que la garde nationale n'était qu'un amas de *bourgeois* timides, incapables de résister

au feu; que les provinces n'attendaient que leur rentrée pour déchirer la constitution, et reprendre avec joie le gouvernement auquel elles étaient soumises depuis quatorze siècles; que cette constitution était impraticable, et ne convenait pas au génie de la nation, accoutumée à adorer ses rois. Ils se donnaient pour exemple de ce dévouement, et cependant ils l'avaient abandonnée aux factieux dont ils parlaient avec mépris.

Tous les gouvernemens de l'Europe ajoutaient foi, plus ou moins, à ces exagérations. Les plus éloignés y mettaient une indifférence peu prévoyante; les plus voisins se repaissaient de l'espoir de se payer, par des démembremens, de la part active qu'ils pourraient y prendre. L'exemple du partage de la Pologne avait fait passer en système politique cette manière de profiter des troubles intérieurs des nations voisines. Louis XIII, Louis XIV, et même Louis XV avaient ajouté à la France le Roussillon, la Bresse, le pays de Gex, l'Alsace, la Franche-Comté, la Flandre et la Lorraine. Le système de partage ayant parfaitement réussi en Pologne, on pouvait, en excitant les mêmes guerres civiles en France, y produire les mêmes effets. L'Espagne, l'Italie et l'Allemagne allaient trouver l'occasion de revendiquer leurs anciens démembremens. L'Angleterre pouvait gagner aussi les colonies au morcellement de la France, et c'était une utile vengeance de la guerre de l'Amérique.

Le peuple français, toujours excessif, traitait en tyrans et en ennemis tous les gouvernemens qui désapprouvaient même les excès de sa révolution, et surtout ceux qui semblaient la menacer, non-seulement en donnant retraite à la faction fugitive, ce qui en soi-même n'eût pas été répréhensible (car, à moins de délits atroces, tout État doit un asile aux malheureux), mais en prenant hautement leur parti, en protégeant la levée de corps armés sous des enseignes et des dénominations françaises, et avec l'intention ouverte de faire la guerre civile ; en donnant aux princes, non pas de simples pensions alimentaires, mais de vrais subsides pour payer leurs troupes ; en refusant de traiter dorénavant avec les ministres de la France, quoique négociant au nom du roi ; en reconnaissant, quoiqu'avec un caractère secret, les plénipotentiaires des princes émigrés ; en ayant l'air de voir en ces princes le vrai gouvernement et l'unique représentation de la monarchie française.

De tous ces gouvernemens, les républicains étaient sages, mais indifférens ; et l'ancien état de négociation subsistait à peu près sur le même pied.

1°. Avec Venise, le ministre était convenu avec son ambassadeur, M. Pisani, homme de mérite, de ne rien changer à la représentation diplomatique ; de ne faire nommer un nouvel ambassadeur à Venise, par le roi, qu'en cas qu'il y fût

forcé, et qu'après en avoir prévenu le sénat, et le lui avoir fait agréer.

2°. Avec Gênes, où résidait Sémonville, nommé par Montmorin, et qui, à tort ou à raison, y est devenu la terreur de l'Italie.

3°. Avec les États-Unis de l'Amérique, où le ministre avait laissé le chevalier de Ternant, homme sage, nommé par le crédit de La Fayette.

4°. Avec la Suisse, qui par la sagesse des cantons de Berne, Zurich et Appenzel, et par l'énergie du colonel de Weiss, avait résisté à la fougue de deux ou trois cantons, et à l'influence du comte d'Artois, dont la présence même n'avait pas pu produire une déclaration, quoique les Français eussent commis des imprudences et des injustices capables d'altérer la bonne harmonie entre ces deux nations alliées; quoique l'agrégation du Porentruy à la république française pût être considérée comme un attentat contre la confédération helvétique. Mais la prudence prévoyante des Suisses les avait maintenus dans des principes modérés.

Les gouvernemens monarchiques avaient pris des impressions entièrement hostiles, et ne cherchaient que l'occasion de se réunir pour détruire la révolution française.

1°. Le pape prévoyait la diminution de sa puissance et de son revenu. Il avait perdu le comtat d'Avignon, devenu le théâtre de crimes atroces qui n'étaient que les avant-coureurs de plus grands crimes. Ce pays, usurpé jadis sur la Provence par

des fraudes pieuses, possédé d'après des engagemens rachetables, pouvait être réintégré très-légitimement par la France, si elle avait voulu de bonne foi rembourser au pape le prix de l'engagement. Il est même à croire qu'il eût consenti à ce traité que Dumouriez, mû par esprit de justice, et pour l'honneur de la nation, voulait faire réussir.

Le pape, hors d'état de soutenir par les armes cette petite souveraineté temporelle, enclavée dans la France, eût fini par la céder en en recevant le prix. Mais un autre intérêt plus grand le rendait irréconciliable; c'était celui de son autorité spirituelle qui, en diminuant en France, détruisait le fameux concordat de Léon X, et le privait d'immenses revenus. Mais tout cela n'aurait pas nui à la négociation, et le pape eût été obligé de faire le sacrifice de cette source de richesses très-illégitimes, que ses prédécesseurs ne devaient qu'à la finesse de Léon X et à la sottise de François Ier. Mais l'Assemblée nationale gâta tout par l'horrible imprudence d'aliéner tout le clergé avec son serment absurde.

2°. L'ordre de Malte ne pouvait pas subsister en France, à contre-sens du système de l'égalité établi par l'abolition de tous les titres. Rien n'eût été plus incohérent avec la constitution, que de conserver des bénéfices revêtus de tous les droits féodaux dans toutes les provinces de la France, en faveur de Français qui seraient restés *moines-*

nobles, assujettis à un prince étranger pour faire une guerre éternelle contre les Turcs nos alliés, par esprit d'intolérance religieuse. Mais le ministre avait mis cette affaire difficile en négociation.

Sans contredit ces biens étaient devenus nationaux par le décret, comme les autres biens du clergé ; mais il cherchait un biais pour indemniser les possesseurs actuels, ne les regardant que comme usufruitiers : car d'ailleurs, il ne pouvait plus exister un ordre étranger en France, et cependant composé de citoyens français. Ainsi l'ordre de Malte était aboli de fait et de droit en France, par la réforme politique, comme il l'avait été autrefois en Angleterre et dans tous les pays qui avaient adopté la réforme religieuse.

3°. Naples et Parme, deux cours de la maison de Bourbon, étaient trop faibles pour être dangereuses ; mais elles montraient une aversion décidée et très-naturelle pour la révolution française, parce qu'elles y croyaient voir la diminution de leur maison, quoique cette idée fût très-fausse ; car la constitution aurait au contraire assuré, sur une base inébranlable et sage, la vraie puissance et la gloire de leur branche aînée qui régnait en France. Leur fausse politique multipliait les dangers auxquels elle croyait remédier par de petites conjurations impuissantes.

Parme, vivant presque des bienfaits du roi de France, dépendait du ministre des affaires étran-

gères, qui la rendait sage en lui continuant le paiement de ses pensions. Naples, craignant avec raison l'introduction du principe du jacobinisme chez un peuple vraiment *sans-culotte*, fameux par ses fréquentes révoltes, persécutait les Français, ce qui aurait fini par des querelles, dont la cour de Naples eût été la dupe après l'achèvement de la constitution.

4°. La Toscane pensait comme la cour de Vienne, mais se sentait trop faible pour en donner aucune marque extérieure.

5°. Le roi de Sardaigne, obsédé par les princes français et par les nombreux émigrés qui remplissaient ses États, craignant pour ses provinces *transalpines*, avait une conduite équivoque, mais toujours hostile, qui peu après, sur un sujet très-léger, l'a engagé dans une guerre dangereuse qui le ruinera malgré le subside insuffisant de l'Angleterre, en supposant même que ses provinces transalpines puissent lui rentrer, ce qui devient de jour en jour plus douteux.

6°. L'Espagne et le Portugal s'appliquaient avec raison à sauver leurs États de l'introduction du système révolutionnaire, persécutaient et chassaient tous les Français, forçant ceux qu'un long séjour avait rendus presque indigènes, à des sermens inutiles qui ne faisaient que leur donner de la curiosité et de l'inclination pour les nouvelles opinions.

Cependant le comte d'Aranda étant devenu pre-

mier ministre d'Espagne, Dumouriez prit la résolution de s'adresser directement à lui pour assurer au moins la neutralité de la cour de Madrid. L'année précédente, cette cour ayant été sur le point d'entrer en guerre contre l'Angleterre, pour la querelle de l'établissement de Nootka-Sund, au nord de la mer Pacifique, l'Assemblée constituante, fidèle à son alliance, avait décrété l'armement de quarante-cinq vaisseaux pour soutenir l'Espagne. Le pacte de *famille* ne pouvait plus subsister, puisque la France n'était plus la propriété du roi, mais qu'au contraire, par la nouvelle constitution, le roi appartenait à la nation. Dumouriez ne regardait cette nuance que comme une dispute de mots impropres, qu'il n'était pas temps de traiter, et qui se rectifierait très-facilement après l'établissement de la constitution. Ce qui lui importait, c'était d'assurer la neutralité de cette cour, n'ayant pas besoin de ses secours; et il se l'était assurée par sa négociation franche et personnelle avec le comte d'Aranda. Aussi ce sage ministre fut-il bientôt sacrifié quand cette cour changea de système.

8°. L'intérêt de l'Angleterre était de rester neutre, et, malgré la répugnance extrême du roi contre la nation française, la cour de Saint-James se conduisait avec sagesse. Le ministre avait toujours traité très-franchement avec mylord Gower, son ambassadeur; ils avaient ensemble apaisé quelques petits sujets de dissension, et il a fallu toute l'imprudence de Brissot, toute la pétulance de la Con-

vention nationale, et le crime aussi atroce qu'impolitique du meurtre de Louis XVI, pour forcer les Anglais, en 1793, à sortir de leur système de neutralité, et les plonger dans une guerre très-dispendieuse, qui leur donne des avantages momentanés aux îles, balancés par de grandes pertes et par d'énormes subsides, sans assurance de conserver leurs conquêtes.

9°. L'intérêt de la Hollande *république* était la paix. Celui du stathouder était d'écraser la liberté française, de peur qu'elle ne devînt un jour un appui pour les patriotes. Cet intérêt est encore mal entendu; car, ou ce pays est gouverné selon sa constitution, alors son représentant n'a rien à craindre; ou on a usurpé des pouvoirs trop étendus, alors le peuple réclamera toujours, et finira par rentrer dans ses droits.

La cour de La Haye devait se méfier encore plus de la cour de France gouvernant arbitrairement, sans constitution, que d'un roi constitutionnel, dont tous les mouvemens sont réglés sur l'intérêt de sa nation. N'avait-elle pas pensé être la victime du génie brouillon du ministre Brienne qui avait excité les patriotes, et ensuite les avait perfidement abandonnés? Cette cour aurait donc dû se tenir dans une parfaite neutralité; et c'est ce qu'elle ne faisait pas. De Maulde reçut des instructions fort sages et sans aucune duplicité. Il ne pouvait plus y en avoir dans la politique française où tout était à découvert; il ne fallait la juger, ni sur les in-

trigues de l'ancienne diplomatie française, ni sur les pamphlets des jacobins; et c'est en quoi tous les cabinets de l'Europe ont erré pour n'avoir pas pris un juste milieu.

10°. Le Danemarck peut être présenté comme le modèle de la conduite qu'il fallait tenir avec la nation française. Observant une neutralité sage, il a conservé ses rapports avec cette nation, sans se mêler de ses querelles intestines. Il était trop éloigné pour que sa médiation pût être utile entre le peuple et le roi : c'eût été aux gouvernemens voisins de la France à se porter comme conciliateurs; c'était le seul rôle juste, utile pour la France, nécessaire pour leur propre tranquillité, qu'ils eussent pu se donner pour arrêter les excès de la révolution : mais, pour cela, il ne fallait pas protéger hautement les princes, leur désobéissance, leur armement, leurs fureurs; il ne fallait pas méconnaître une assemblée légale d'une grande nation, regarder toute la France comme jacobine, et le roi comme prisonnier : car alors il n'était que contrarié dans les fausses démarches que lui faisait faire une cour perverse. C'est la conduite de cette cour et des princes, c'est la fausse politique de puissances voisines, qui ont amené la guerre extérieure et le déchirement de la France, qui ont rendu cette révolution excessive et criminelle.

11°. La Suède tenait une conduite entièrement opposée à celle du Danemarck. Gustave avait des

obligations à Louis XV; il en avait reçu des conseils et une protection décidée dans une révolution absolument en sens contraire de celle de France. Il prévoyait que la France régénérée, débarrassée du système politique agitateur de ses rois ambitieux et de leurs courtisans intrigans, ne devant plus avoir avec le reste de la grande république européenne que des intérêts généraux, commerciels et pacifiques, se débarrasserait d'une quantité de subsides qu'elle payait à des puissances subalternes : il était du nombre.

Il avait à craindre en même temps que l'exemple des Français ne réveillât les Suédois. Aussi s'était-il jeté ouvertement dans le parti contre-révolutionnaire. Les émigrés se vantaient hautement de leur grand crédit sur lui. Il devait, disaient-ils, venir à leur tête rétablir le roi de France sur son trône. Sa mort tragique a été en conséquence attribuée aux jacobins (1). Dumouriez n'a trouvé aucune trace qui puisse fonder cette accusation, dans tous les papiers relatifs à cet horrible événe-

(1) Nous avons, dans le volume précédent, page 247, offert une note relative à Gustave III, roi de Suède. Ce prince fut assassiné dans un bal masqué, le 15 mars 1792, par Anckarstroëm; mais jusqu'ici les historiens se sont accordés à regarder ce crime comme tout-à-fait indépendant des événemens de la révolution française. On pense généralement que l'assassin ne fut guidé que par sa haine contre un prince qu'il accusait d'avoir détruit la liberté suédoise.

(*Note des nouv. édit.*)

ment. Il croit qu'on a supposé à cette société plus d'activité qu'elle n'en avait alors au dehors, et c'est peut-être cette supposition qui a doublé la force de cette secte.

12°. La Russie montrait contre la nation française un acharnement très-violent. Peut-être couvrait-il une politique profonde. Cette puissance ne pouvait que gagner à jeter loin d'elle les armées de la Prusse et de l'Autriche, et à les envoyer se détruire contre les places fortes dont la France est hérissée. Le second partage de la Pologne donne un premier développement de ses vues : sous peu verrons-nous peut-être le reste de son plan s'exécuter contre les malheureux Turcs qui, dès l'année 1794, se voient menacés par cette ambitieuse puissance qui, sous prétexte d'aller attaquer les côtes méridionales de la France, va couvrir la mer Noire, le Bosphore et l'Archipel de ses nombreux vaisseaux.

13°. La Turquie depuis long-temps pouvait être considérée comme nulle, relativement aux grands intérêts politiques de la France; mais il fallait soigneusement la ménager, relativement à son intérêt commercial; et c'est ce qui avait engagé le ministre à y laisser pour ambassadeur M. de Choiseul-Gouffier, homme d'un grand mérite, qui, sous ce rapport, conduisait très-bien les affaires de France, quoique décidément contre-révolutionnaire.

Ce ne fut qu'après la déclaration de guerre contre

l'Autriche, que Dumouriez pensa qu'il était utile d'y envoyer un autre ambassadeur, pour tirer des Turcs une diversion militaire contre cette puissance, en cas que l'occasion s'en présentât; et une circonstance étrangère à ce plan l'engagea à y désigner Sémonville, qui y fut nommé ensuite par ses successeurs, ce qui lui a attiré une arrestation illégale en terre libre, et une longue prison.

14°. La nation véritablement intéressée à ce que les troubles qu'occasionait la révolution française, se terminassent promptement et sans s'étendre au dehors, était la nation germanique. Dumouriez voyait en elle trois intérêts très-distincts : celui du corps germanique proprement dit, ou de l'empire; celui du roi de Prusse ; celui de la maison d'Autriche. Ces intérêts, bien entendus, devaient engager, ou à une neutralité parfaite, ou à une médiation conciliatoire. Mal entendus, ils entraînaient nécessairement et très-promptement la guerre.

Le corps germanique avait été lésé par les décrets constitutionnels dans la personne de ses membres qui avaient des enclaves dans l'Alsace, parce que ces biens se trouvaient nécessairement déchargés des droits féodaux et de tout servage. Mais c'était une simple discussion juridique qui n'intéressait pas assez tout le corps germanique pour le mettre dans le cas d'avoir recours aux armes; il était juste d'acheter le droit de souveraineté de quelques-unes de ces enclaves, d'indemniser pour les droits utiles de toutes ces propriétés,

et cette affaire était déjà mise en négociation. Déjà plusieurs de ces petits souverains, comme le comte de Lowenstein-Wertheim, avaient passé des traités avec le ministre des affaires étrangères, qui eût réussi à les satisfaire, en suivant les règles exactes de la justice, si les grands souverains de l'empire n'en avaient pas fait une affaire générale pour l'embrouiller.

Il en aurait coûté de l'argent à la France. Alors l'Assemblée n'était pas encore devenue assez injuste pour refuser un accommodement raisonnable, qui était la base des négociations du ministre, et qui convenait au corps germanique par des raisons de haute politique très-importantes. Une guerre contre la France ne pouvait que ruiner le corps germanique qui n'avait rien à y gagner : au contraire même, si la Prusse et l'Autriche rétablissaient la monarchie arbitraire, elles seules profiteraient du démembrement, et toute augmentation de leur puissance allait au détriment des autres États de l'empire, et à la diminution de sa force constitutive.

Ainsi le corps germanique, proprement dit, était véritablement intéressé à la réussite d'une constitution raisonnable en France, et à la conservation d'une neutralité exacte. Tout ce qui s'est passé, depuis que Dumouriez a quitté le ministère, s'est fait, et de la part de la France, et de la part du corps germanique, à contre-sens de leur véritable intérêt.

15°. La cour de Berlin, si elle ne s'était pas trouvée engagée avec celle de Russie dans un cours de partage de la Pologne, aurait vu très-indifféremment la révolution de France, trop éloignée d'elle pour l'inquiéter, et elle ne s'en serait pas mêlée. Jusqu'au congrès de Reichenbach, elle s'était conduite hostilement avec la maison d'Autriche; elle avait fomenté, conjointement avec la cour de La Haye, l'insurrection de la Belgique; mais la cour de Vienne l'avait regagnée par ses complaisances. Le roi de Prusse entrevit qu'en se joignant à elle pour faire cesser d'abord les troubles des Pays-Bas, ensuite étouffer l'insurrection de France, elle le laisserait plus tranquille pour effectuer le second partage de la Pologne, qui le paierait des frais d'une guerre contre la France, qu'on regardait comme devant être très-courte.

On lui peignit cette entreprise comme très-facile; elle pouvait même être très-lucrative; car, si le roi de Prusse fût arrivé jusqu'à Paris, certainement les contributions qu'il en aurait tirées l'eussent bien indemnisé de ses dépenses, et Louis XVI ne serait pas remonté gratuitement sur son trône (1).

---

(1) « A la fin du rapport que le général Morenas fit sur la prise de Valenciennes et de Condé, le lendemain même de la capitulation de cette dernière place, on trouve des réflexions qui jettent une grande lumière sur les intentions des puissances qui s'étaient, à cette époque, coalisées contre la France.

« Sous le prétexte de secourir la famille des Bourbons, elles

A ces deux intérêts, l'un d'augmentation de territoire, l'autre d'argent, se joignait la rancune de ce monarque contre les insultes grossières que prodiguaient les jacobins dans toutes leurs feuilles contre tous les rois étrangers, avec autant d'imprudence que de légèreté.

Tous ces motifs réunis changèrent entièrement l'ancien système politique du cabinet de Berlin, et lui firent contracter avec la cour de Vienne une alliance peu naturelle, qui ne dura pas plus longtemps que la guerre de France. Ce cabinet traita toujours la France avec rigueur, et parut favoriser les émigrés, sans cependant se laisser entraîner par-là à une grande dépense : mais il fit une grande faute en les prenant pour ses guides dans les opérations militaires.

Le jeune Custine, qui vient de périr victime de

» en voulaient dévorer l'héritage. Si l'empereur n'eût pas armé et » combattu pour ses propres intérêts, eût-il dépensé, aux » quatre places que nous venons de lui reprendre, des sommes » immenses qui se sont élevées jusqu'à plusieurs millions, pour » mettre dans l'état le plus florissant leurs fortifications et leurs » bâtimens militaires, dépenses qui ont été jusqu'à raser des mon- » tagnes qui commandaient leurs remparts? Si l'empereur eût eu » l'intention de remettre ces places, n'y eût-il pas établi pour » commandans des seigneurs français émigrés? y eût-il fait rendre » la justice en son nom? enfin eût-il fait graver avec tant de soin » ses armes sur toutes les portes? » (*Victoires et conquêtes des Français*, tome III, page 171.)

(*Note des nouv. édit.*)

sa tendresse filiale, et qui eût été bien supérieur à son père (1), jeune, mais plein de talens, ne put jamais être reconnu ministre en Prusse, et les efforts qu'il fit pour communiquer à ce cabinet les notes de son ministère, furent toujours repoussés. Il n'y eut jamais aucune négociation entre le roi constitutionnel français et le roi de Prusse.

Dumouriez ménagea cette cour; il n'avait pas de relation assez bien établie au-dehors pour sa-

(1) Le lecteur trouvera dans les Mémoires de Custine, rédigés par l'un de ses aides-de-camp, des détails multipliés sur la vie militaire de cet officier-général. Nous nous abstiendrons donc de nous livrer sur ce sujet à d'inutiles développemens. Nous nous bornerons à quelques réflexions sur la mort de Custine et sur celle de son fils. Quelques revers, quelques actes d'une sévérité extrême, et surtout l'attachement connu du général Custine pour le parti de la Gironde, furent les causes qui le conduisirent à l'échafaud. Son fils fut entraîné dans sa perte qui faillit encore devenir fatale à l'intéressante et vertueuse madame de Custine, sa belle-fille; madame de Custine, non moins distinguée par sa beauté que par ses vertus, avait commis le crime alors irrémissible d'élever la voix en faveur de son beau-père. Alliant le courage à la sensibilité, pendant la captivité de ce dernier, elle devançait le jour, et venait chaque matin, triste et voilée, attendre que le bruit des verroux l'avertît qu'elle pouvait l'embrasser. Elle resta près de lui au tribunal, pendant tout le temps de son procès; là, les yeux mouillés de pleurs, elle unissait ses efforts à ceux de Tronçon-Ducoudray, défenseur de la victime, pour fléchir ses juges. Dans le même temps son mari était détenu à la Force; elle partageait ses journées entre l'un et l'autre. Arrêtée le lendemain de la mort du général Custine, elle eut le triste avantage de survivre à son beau-père et à son époux.

Tout le monde sait que le général Custine, qui avait bravé tant

voir qu'on méditait le second partage de la Pologne, sans quoi il eût parfaitement deviné les motifs et les résultats de ce cabinet. Il était bien question de l'invasion de Dantzick, mais la cour de Vienne ne pouvait pas y mettre obstacle. Il ne regarda pas cette affaire comme une raison suffisante pour la cour de Berlin de changer son système de rivalité. Il regarda donc son rapprochement avec la cour de Vienne comme une aberration politique qui ne tiendrait pas; en conséquence, il décida que, quelque parti que prît le

---

de fois la mort dans les combats, ne porta point le même courage à l'échafaud. L'arrêt de sa condamnation le fit pâlir; il marcha au supplice les yeux en larmes. De temps en temps il tournait ses regards vers la multitude qui l'assaillait de ses clameurs : *Est-ce là*, disait-il, *ce peuple qui célébrait mes victoires ?*

Le jeune Custine, son fils, dont les talens avaient donné les plus grandes espérances, était également lié avec les chefs de la Gironde. Il suivit de près le sort de son père. Ce jeune homme, rempli de courage et de sang-froid, se défendit devant ses juges avec une présence d'esprit remarquable. Un moment l'auditoire attendri s'écria : «Il est sauvé!» Mais c'était en vain qu'il aurait espéré conserver la vie. L'arrêt était prononcé d'avance; les décemvirs l'avaient dicté aux jurés. Avant de mourir, le jeune Custine écrivit à sa femme une lettre des plus touchantes. Il mourut avec autant de fermeté que son père avait montré de faiblesse.

Le général Custine était un homme fier et plein de confiance en lui-même; son intempérance excessive lui fit quelquefois commettre de grandes fautes. Il avait des talens militaires, mais on doute qu'il fût capable de remplir les fonctions de général en chef. Son fils lui était supérieur sous beaucoup de rapports. La mort de tous deux fut un des plus grands crimes de cette époque déplorable.

(*Note des nouv. édit.*)

roi de Prusse, il fallait, même en repoussant ses attaques, ne pas le traiter en ennemi; il sépara toujours sa cause de celle de l'Autriche, pour laisser une porte ouverte à des négociations conciliatoires, quand on commencerait à s'apercevoir de quelque réfroidissement dans une alliance aussi peu naturelle.

16°. Quant à la cour de Vienne, elle s'était déclarée si ouvertement l'ennemie de la révolution française; elle accordait une protection et un appui si décidés aux émigrés, qu'il n'était plus possible de suivre avec elle un cours de négociation flétrissant pour le roi et la nation, dont les ménagemens n'avaient servi qu'à perdre deux ministres, à compromettre le malheureux Louis XVI, à faire éclore nombre de conjurations, à souffler le feu de la discorde, et à donner une consistance politique aux dangereux jacobins, parce que cette cour les avait attaqués avec un acharnement maladroit.

Dumouriez, que toute l'Europe croit être l'auteur de la guerre, comme l'électeur de Cologne l'en a injustement accusé dans une lettre imprimée, parce que, se trouvant ministre au moment de l'explosion de cet incendie préparé par des intrigans, il a été forcé de faire le rapport qui a amené la déclaration de guerre; Dumouriez avait travaillé depuis 1791 à éteindre les germes de la discorde, aidé de MM. de Sainte-Foy et La Sonde.

Il s'était servi de son influence sur une partie du corps diplomatique, et de son intimité avec M. de Laporte, pour faire admettre à l'Assemblée et au roi des principes qui auraient uni plus que jamais la France et l'Autriche contre tous les agitateurs qui entretenaient les troubles en France et dans les Pays-Bas.

C'était le seul moyen de ramener la confiance des Français dans la cour de Vienne, et lui faire jouer le noble rôle de conciliatrice, convenable à sa dignité et à ses véritables intérêts, puisqu'en cas de succès, elle eût assuré une constitution à la France qui lui eût confirmé son alliance sur des bases invariables, et lui eût garanti la tranquillité des Pays-Bas. La cour de Vienne parut adhérer à cette opinion, puisque le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, envoya à Paris un agent pour négocier sur ces principes.

A l'entrée de Dumouriez dans le ministère, le même agent se représenta, et le nouveau ministre traita toujours avec la même bonne foi; mais il trouva une incohérence étonnante entre cette négociation indirecte et la manière directe de traiter de la cour de Vienne avec l'ambassadeur de France. Son prédécesseur venait d'être sacrifié au peu de dignité qu'il avait mise dans sa correspondance pleine de timidité et de petites ruses, pendant que celle des ministres de Vienne était dure, tranchante et orgueilleuse.

Il mit sous les yeux du roi les ouvertures de

M. de Metternich et les dépêches de M. de Noailles. Ce prince fut frappé de la discordance qui se trouvait entre la manière de traiter du ministère autrichien de Bruxelles, et du ministère autrichien de Vienne. La catastrophe de de Lessart, non-seulement compromettait le roi, et menaçait du même sort son successeur s'il avait la même conduite politique, mais elle tenait l'Assemblée nationale très attentive pour veiller à ce qu'on ne trahît plus l'honneur et la sûreté de la nation; et, à cette époque, la cour de Vienne avait donné tant de preuves de mauvaise volonté et des réponses si sèches, qu'on pouvait la regarder déjà comme ennemie déclarée. Les émigrés, armés et enrégimentés, étaient à Ath d'où ils avaient fait une vaine tentative pour surprendre la citadelle de Valenciennes. Un bataillon d'infanterie était déserté de Dunkerque avec sa caisse militaire et ses drapeaux, sans qu'on restituât rien, et il avait été bien reçu dans les Pays-Bas.

On annonçait un congrès à Aix-la-Chapelle où les émigrés prétendaient que devait se décider le sort de la France. Non-seulement la cour de Vienne mettait le plus d'obstacles qu'elle pouvait à la négociation des indemnités des princes allemands pour les enclaves de l'Alsace, mais elle les menaçait de faire casser par la diète de l'Empire tous leurs traités, et elle excitait les cercles pour les engager à en faire une cause commune, et les tirer de leur esprit de neutralité.

La nomination du nouveau ministère parut redoubler encore son acharnement; mal instruite et trompée, par les émigrés et par les intrigans de Paris, sur le caractère des nouveaux ministres, elle regarda ce choix comme un triomphe de la faction des jacobins, contre lesquels le prince de Kaunitz venait de lancer sa diatribe, qui, bien loin de leur nuire, les avait rendus plus importans. Le roi avait paru regretter de Lessart. Son successeur, le lendemain de sa réception, avait été aux Jacobins, et s'y était coiffé d'un bonnet rouge; dès ce moment l'Autriche le regarda comme un jacobin furieux, avec qui il ne fallait pas traiter.

Cependant, rempli de son objet, voulant ramener la négociation au point de dignité et de respect mutuel qui convenait à deux aussi grandes puissances, il crut devoir prendre une route entièrement opposée à celle de Montmorin et de de Lessart, et il exposa dans une dépêche franche les vrais intérêts de chacune d'elles, pour faire cesser le jeu des passions et des intrigues. Cette dépêche fut mal reçue, et M. de Noailles, quoiqu'ayant tronqué la dépêche, ne put pas même parvenir à obtenir une explication.

Dès-lors Dumouriez aurait dû rappeler cet ambassadeur, d'ailleurs très-contre-révolutionnaire. Par une condescendance, qu'il crut utile et qui ne servit à rien, il le laissa en place; mais il lui envoya un courrier, avec ordre de demander une explication et une réponse catégorique, et de la lui

envoyer par le même courrier. Il craignait, en retirant M. de Noailles, que la cour de Vienne ne s'en choquât, ne refusât de recevoir son successeur, et en ce cas la guerre était inévitable.

Pour peu que la réponse de M. de Kaunitz pût être montrée à l'Assemblée nationale pour adoucir sa dernière dépêche à l'infortuné de Lessart, il comptait lier la négociation de Vienne avec celle des Pays-Bas, pour tâcher de parvenir à tout pacifier. Mais depuis le changement de ministère en France, M. de Kaunitz ne daignait plus traiter lui-même avec l'ambassadeur de France, et M. de Cobentzel était chargé de ce soin. Pour toute réponse, il reçut une lettre de M. de Noailles qui lui mandait que, dans la certitude où il était de ne pas parvenir à changer les opinions de la cour de Vienne, il le priait de faire agréer au roi sa démission.

Cette résolution, ou timide ou de mauvaise volonté de M. de Noailles, dans le temps où, conséquemment aux ordres qu'il avait reçus, il aurait dû mettre de la fermeté et de la promptitude dans la négociation avec le prince de Kaunitz, acheva de couper toutes les ressources à une réconciliation. Depuis un mois, l'Assemblée nationale et toute la nation s'inquiétait sur la conduite hautaine et hostile de la cour de Vienne; elle s'en prenait au roi, à cause de la répugnance qu'il avait montrée à sacrifier de Lessart qu'on regardait comme un traître, à cause de la continuité des petites conjurations dans

la capitale, à cause de la fréquence des courriers particuliers des Tuileries pour Vienne et Coblentz.

On demandait continuellement au ministre des affaires étrangères qu'il rendît compte des progrès de la négociation; il avait été obligé d'annoncer qu'il avait envoyé un courrier qui devait apporter une réponse catégorique, et faire cesser la perplexité d'une nation justement irritée des mépris qu'elle éprouvait de la part de son allié. Cette nation attribuait, d'un côté, à la cour de Vienne la conduite plus qu'équivoque et très-imprudente de la malheureuse reine; de l'autre, à la reine la conduite hautaine et hostile de la cour de Vienne, et on croyait généralement à l'existence d'un comité autrichien dont Montmorin était, disait-on, le principal agent, et qu'on croyait dirigé par les Feuillans. Il n'y avait point de preuves sur ce comité, mais les présomptions étaient très-fortes.

A cette époque, les Feuillans étaient ouvertement raccommodés avec la cour, et faisaient cause commune avec elle contre l'Assemblée nationale qu'ils affectaient de confondre, ainsi que le ministère, sous la dénomination odieuse de jacobins. La Fayette, qui n'était qu'en apparence le chef de ce parti, s'était réconcilié avec les Lameth, mais trop tard pour tirer un grand parti de la cessation de leur animosité. Il reparut même publiquement à la cour, et comme cette démarche, à cette époque, n'avait pas suffi pour le mettre hors d'état de la servir, il commit encore l'imprudence de se

laisser décorer du cordon rouge (1). Ces raccommodemens, les faveurs et l'influence que le parti exerça dès-lors, ou parut exercer sur cette cour, excitèrent les soupçons. Toute la nation crut voir dans cette coalition, non pas seulement une intrigue, mais un plan de contre-révolution (2), et, bien persuadée que la cour de Vienne en était le principal appui, elle attendait avec impatience d'être instruite de sa dernière résolution.

Telle était la disposition des esprits et des affaires, lorsque le courrier rapporta la plate ou perfide démission de M. de Noailles. Dumouriez alla sur-le-champ trouver le roi; il lui retraça le tableau des dispositions de la nation et de ses propres dangers; il lui dit qu'il était impossible de ne pas faire connaître à l'Assemblée la démission de M. de Noailles, et la nécessité de nommer un autre

---

(1) Ce fait n'est point exact; il est de notoriété publique que jamais M. de La Fayette n'a obtenu ni porté le cordon rouge.
(*Note des nouv. édit.*)

(2) Ce passage n'est pas entièrement conforme à la première édition. Nous rétablissons ici le texte primitif du général Dumouriez.

« La Fayette, chef apparent de cette faction, avait eu l'imprudente vanité de se faire donner le cordon rouge, et paraissait à la cour qu'il avait si fort *gênée* les années précédentes. Les Lameth, dont Louis XVI avait eu de si justes motifs de se plaindre, qui, six mois avant, étaient les ennemis les plus acharnés de La Fayette, étaient alors les appuis et les directeurs de ce général et de la cour. Toute la nation croyait voir dans cette coalition d'intrigues un plan de contre-révolution, etc. »
(*Note des nouv. édit.*)

ambassadeur, et d'annoncer en même temps que la négociation ne marchait pas. Le roi en convint. Alors le ministre ne lui cacha pas que tout le ressentiment de la nation retomberait sur lui et sur la reine; que, s'il était réellement résolu à prouver la droiture de ses intentions et la fausseté de l'existence du comité autrichien, il y avait un parti à prendre qui achèverait de lui rendre la confiance du peuple et de déjouer toutes les intrigues, tant celles qui l'entouraient, que celles des émigrés qui égaraient la cour de Vienne sur ses vrais intérêts; que ce parti était qu'il écrivît de sa main à l'empereur, et qu'il fît porter cette lettre par un ambassadeur extraordinaire qui relèverait M. de Noailles.

Le roi suivit ce conseil avec l'air de la plus grande confiance, et même de la reconnaissance; il fit une lettre parfaitement raisonnée et toute de sa main pour l'empereur, et il approuva le choix d'Emmanuel de Maulde pour cette mission extraordinaire. Dumouriez dressa pour ce ministre une instruction, et lui remit plusieurs articles sur lesquels il devait demander une réponse précise. En cas de refus, Louis XVI se trouvait à couvert de tout reproche si la paix se trouvait rompue; au contraire même sa démarche justifiait d'une part sa modération, de l'autre sa dignité à soutenir l'honneur de sa couronne. On ne pouvait pas accuser cette démarche d'être un acte forcé, puisqu'elle était de son propre mouvement et de sa composition; elle prouvait qu'il était libre et roi, malgré

les fausses assertions des émigrés. Ainsi elle pouvait changer les dispositions de la cour de Vienne, en lui prouvant l'union volontaire de Louis avec sa nation.

Muni de cette pièce, le ministre se rendit à l'Assemblée ; il lut ses dépêches à M. de Noailles, les réponses faibles de ce ministre, ses derniers ordres, la démission de M. de Noailles. L'Assemblée fut indignée, et lança précipitamment un décret d'accusation contre cet ambassadeur. Dumouriez rendit compte ensuite du parti que le roi venait de prendre de son propre mouvement, et il lut la lettre de ce monarque à l'empereur. Cette démarche fut très-applaudie, et tous les honnêtes gens de l'Assemblée en surent très-bon gré à Louis qui, avec cinq ou six traits pareils, aurait entièrement regagné la confiance. Mais toutes les peines que le ministre se donnait, pour lui recouvrer l'amour et la confiance de la nation, étaient rendues nulles par l'activité des intrigans. C'était la toile de Pénélope. La cour défaisait la nuit l'ouvrage du jour.

De Maulde devait partir le lendemain, lorsqu'il arriva un second courrier de M. de Noailles, deux jours après le premier. Ce plénipotentiaire s'était ravisé sur sa démission; il avait enfin pris le parti de rouvrir la négociation avec le ministère de Vienne, et d'exiger une réponse catégorique aux demandes précises du ministre des affaires étrangères. Cette réponse était une note de M. de Cobentzel. Elle était sèche, courte, dure; elle

imposait des conditions à la nation française. Ainsi, en cas que cette nation ne pût ou ne voulût pas accepter ces conditions, cette note était une vraie déclaration de guerre; et c'est en quoi le ministère de Vienne est inexcusable, si cette cour, comme elle l'a dit depuis, voulait conserver la paix et maintenir son alliance.

Ces conditions étaient: le rétablissement de la monarchie sur les bases de la séance royale de Louis XVI, du 23 juin 1789, par conséquent le rétablissement de la noblesse et du clergé comme *ordres;*

La restitution des biens du clergé, celle des terres de l'Alsace aux princes allemands, avec tous leurs droits de souveraineté et de féodalité, et la restitution au pape d'Avignon et du comtat Venaissin.

En vérité, quand le ministère de Vienne aurait dormi de suite pendant les trente-trois mois qui s'étaient écoulés depuis la séance royale, et qu'à son réveil, sans autre information, il eût dicté cette note, il ne pouvait pas proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avait prise la révolution.

La nation avait fait une constitution. Le roi, de gré ou de force, l'avait acceptée. Ce nouveau pacte social, à tort ou à droit, était fondé sur l'abolition des ordres et sur l'égalité des citoyens. Le système financier, qui seul pouvait empêcher la banqueroute, était fondé sur la création des as-

signats. Les assignats étaient hypothéqués sur les biens du clergé, devenus biens nationaux. La plupart de ces biens étaient déjà vendus. La nation ne pouvait donc accepter ces conditions qu'en déchirant sa constitution, confondant toutes les propriétés, ruinant ses acheteurs, annulant ses assignats, et déclarant la banqueroute. Pouvait-on attendre une obéissance aussi humiliante de la part d'une grande nation, fière d'avoir conquis sa liberté, et cela pour se remettre sous le joug des nobles qui, ayant abandonné leur roi même, menaçaient de rentrer dans leur patrie pour y porter le fer et la flamme et tous les fléaux de leur vengeance, pour des parlementaires inutiles, et pour un haut clergé par trop orgueilleux?

D'ailleurs, de quel droit la cour de Vienne imposait-elle des conditions sur une discussion de propriété territoriale entre la France et le pape, entre la France et les princes d'Allemagne? Encore, si ces conditions, tout inconvenantes qu'elles étaient, eussent été présentées avec un mode conciliatoire et honnête, on aurait pu entrer en discussion réglée, et la cour de Vienne aurait pu jouer le rôle, non pas d'arbitre, mais de médiatrice entre le roi et la nation. Mais la forme même de cette note était insultante, et pour le roi qu'on affectait de regarder comme nul, et pour la nation qu'on traitait comme rebelle, et son Assemblée comme illégale.

On a donc tort de jeter le blâme de la déclaration de la guerre sur le général Dumouriez. Il a

d'abord travaillé à nouer une négociation par le comte de Metternich, et, si elle n'a pas eu de suite, ce n'a pas été sa faute. Ensuite, pour réparer le tort qu'avaient fait au roi les humiliantes tergiversations de ses deux prédécesseurs, Montmorin et de Lessart, il a négocié d'après un système de franchise et de dignité convenable à deux grandes puissances également intéressées à conserver la paix et l'alliance; on n'y a répondu que par un silence méprisant. Lorsque M. de Noailles, par l'offre déplacée de sa démission, a paru désespérer de la négociation, le ministre a engagé le roi à s'adresser directement à l'empereur, pour rompre le machiavélisme des ministres. La note de M. de Cobentzel est venue alors lui enlever cette dernière ressource, en dictant des lois inexécutables à une nation libre.

Qu'on juge à présent impartialement de quel côté est l'agression. Toutes ces pièces sont imprimées. Dumouriez, qui a toujours été très-discret sur les petites intrigues de la cour qui n'auraient fait qu'aigrir si elles avaient été publiques, a cru, et croit encore que toute grande négociation qui intéresse le bonheur et la tranquillité de deux ou plusieurs nations, doit avoir la plus grande publicité, et que le mystère à cet égard est un crime de lèse-majesté contre les rois et les peuples. Il a rendu compte, de l'aveu du roi et en sa présence, pour la justification de ce prince et pour la sienne propre, à la nation, de la conduite de la cour de

Vienne, dans un rapport très-connu (1). Qu'on recueille ces pièces précieuses pour l'histoire, qu'on les médite, et qu'on juge.

Ce rapport lui-même prouve que Dumouriez, forcé dans ses derniers retranchemens, donnait encore un moyen de renouer, et, étant fait au nom de Louis XVI, il le déchargeait de la responsabilité de ladéclaration de guerre : car ses conclusions sont, non pas *que la nation doit déclarer la guerre*, mais qu'elle doit *se regarder comme en état de guerre*. Il était possible que l'Assemblée prît encore le parti de laisser envoyer à Vienne l'ambassadeur extraordinaire avec la lettre personnelle du roi pour l'empereur, mesure qu'elle avait approuvée, et dans ce cas la négociation n'eût pas été entièrement désespérée. Comme ministre, Dumouriez ne pouvait pas ouvrir cet avis dans son rapport; il le suggéra à plusieurs des principaux membres du comité diplomatique. Mais l'indignation fut si forte à la lecture des conditions de la cour de Vienne, qu'il n'y eut pas même occasion de placer cet avis, qui au reste n'aurait servi qu'à compromettre inutilement le roi avec le ministère autrichien, égaré par les fausses assertions des trop coupables et trop malheureux émigrés.

---

(1) Cette pièce se trouvera dans les *Éclaircissemens historiques*, à la fin de ce volume. Voyez, ci-après, la note de la page 213.
(*Note des nouv. édit.*)

CHAPITRE II.

Déclaration de guerre.

Dès que la note fut arrivée, Dumouriez la porta au roi. Il lui dit que nécessairement il devait la communiquer à l'Assemblée nationale, ne fût-ce que pour justifier M. de Noailles, et faire lever le décret d'accusation lancé contre cet ambassadeur. Le roi l'approuva, et il se rendit à l'Assemblée qui reçut avec indignation cette note, au moins imprudente. Tout le monde s'écria qu'il fallait venger la gloire de la nation, et de ce moment la guerre parut le vœu général. Le décret contre M. de Noailles fut levé, quoiqu'on observât que sa première démarche avait été déplacée. Le ministre instruisit le roi de la sensation qu'avait faite la note, et s'enferma ensuite chez lui pour composer son rapport de toute la négociation de Vienne. Il ne put pas y insérer celle de Metternich; elle n'était pas authentique, elle avait passé par des mains tierces, et elle n'aurait fait qu'irriter les esprits qui l'étaient déjà trop, par l'apparence de duplicité qu'elle aurait jetée, ou sur M. de Metternich, ou sur le cabinet de Vienne.

Il se renferma dans les faits appuyés de pièces authentiques; il séquestra même les lettres confidentielles de la main de M. de Noailles, tant à son prédécesseur qu'à lui. Au bout de peu de jours, il porta son travail au roi, qui le garda trois jours et y fit des corrections de sa main. Ce fut à cette époque qu'il commença à y avoir quelques discussions entre lui et les principaux membres de la Gironde; ceux-ci voulurent qu'il travaillât son rapport d'après leurs idées : ils voulaient qu'il y entrât dans des discussions métaphysiques qui n'avaient aucun trait à l'affaire. Ils voulaient enfin lui faire produire une pièce de rhétorique et de métaphysique. Il leur dit décidément qu'il ne composait pas cette pièce pour la nation française seulement, mais pour l'Europe entière, et qu'il voulait être entendu sans le secours d'un nouveau dictionnaire qui n'était pas encore fait. Cette plaisanterie les déconcerta.

Le roi, d'après les décrets constitutionnels, devait paraître lui-même à l'Assemblée, à la tête de son conseil, le jour du rapport. Les girondins voulurent au moins lui composer son discours pour le jour de la séance. Un Genévois, homme de beaucoup d'esprit, en fit un très-long qui contenait une discussion métaphysique dans laquelle Louis ne devait naturellement pas entrer. Un autre en composa un second plus court, mais entièrement déplacé dans la bouche du roi. Il les prit tous deux, et leur dit qu'il les soumettrait à ce prince.

La plus grande dispute entre lui et les membres de la Gironde, ainsi qu'avec les ministres Roland et Clavière, roula sur la conclusion. Ils prétendaient qu'aux termes du décret, et parlant au nom du roi, il devait conclure par demander la déclaration de guerre : effectivement le décret paraissait être pour eux. Il leur soutint que ce n'était pas le cas de la position présente; que le roi avait tant d'ennemis qu'il ne pouvait être trop prudent; que prononcer la déclaration de guerre, était une démarche trop délicate pour qu'il s'en chargeât; qu'il ne fallait fermer la porte, ni à de nouvelles négociations, ni au repentir des princes, ni au retour des émigrés : effectivement il avait placé dans son rapport une phrase dans laquelle il les exhortait à venir combattre sous les drapeaux de la France, dans une cause où l'honneur de la nation et du roi était compromis. Il tint bon; il prévint le roi que, dans la lecture qui en serait faite au conseil, il devait s'ouvrir une discussion sur cette conclusion, et il l'engagea à ne pas céder.

On tint de suite deux conseils extraordinaires : la discussion fut ouverte. Lacoste, Degrave et Dumouriez soutinrent la conclusion de *l'état de guerre;* le roi fut ferme, et elle resta comme le ministre l'avait composée. Il l'avait également prévenu sur les deux projets de discours qu'il s'était chargé de lui présenter; ce prince les prit, et composa lui-même un discours très-court et très-sage qu'il prononça avec beaucoup de facilité.

Le 20 avril, Louis XVI, à la tête de son conseil, se rendit à l'Assemblée nationale. Toute la France savait combien cette séance devait être intéressante. La salle était pleine. Le président avait donné les ordres pour que tout se passât avec la plus grande garvité, et que personne ne se permît ni applaudissement ni improbation. Le roi y fut très-majestueux. Après avoir prononcé son discours, il donna la plus grande attention à la lecture du rapport du ministre, paraissant, par des gestes de la tête et de la main, en approuver toutes les parties. Il sortit ensuite, et le ministre retourna à l'Assemblée où il fut fort applaudi; la séance dura toute la journée. La délibération n'avait pas été longue, et le vœu fut unanime pour la guerre. Aucun feuillant n'osa exprimer un vœu contraire. On fit passer le ministre au comité diplomatique pour aider à la composition du décret. A dix heures du soir il fut rendu, et porté au roi qui le sanctionna aussitôt (1).

---

(1) Nous offrirons dans les *Eclaircissemens historiques*, placés à la fin de ce volume (lettre F), diverses pièces relatives à la déclaration de guerre, et à la séance dans laquelle Louis XVI vint lui-même proposer cette grande mesure à l'Assemblée législative. Parmi ces pièces, on trouvera le rapport du général Dumouriez, dans lequel la note du prince de Kaunitz est analysée; on y trouvera également le discours du roi, la réponse du président, et l'exposé des motifs de la déclaration de guerre, rédigé par Condorcet. Ces différens morceaux appartiennent à l'histoire.

(*Note des nouv. édit.*)

Ni le roi, ni le ministre, ni l'Assemblée nationale ne pouvaient avoir une autre conduite que celle qu'ils ont tenue. Le roi y trouvait sa sûreté et le rétablissement de la confiance publique, qui ne fut à la vérité que momentané, parce que d'autres intrigues et d'autres circonstances malheureuses ramenèrent les soupçons mutuels et la discorde. Le ministre ne pouvait pas, sans trahir les intérêts et l'honneur de la nation, et sans exposer le roi, laisser ignorer les faits. Il en calculait bien les résultats, mais c'était un mal sans remède, et il valait mieux un état de guerre décidé, qu'une paix perfide et pleine de dangers. L'Assemblée, insultée, ainsi que le roi et la nation, poussée par la volonté générale, car il n'y eut pas un département ni un district qui ne montrât le plus grand désir de la guerre, se serait déshonorée et perdue si elle avait balancé sur la déclaration.

La proclamation qui s'en fit produisit une allégresse générale dans toute la France. La protection ouverte donnée au parti des émigrés avait indigné la nation qui espérait que, dès-lors, ils deviendraient moins dangereux, et c'est ce qui est arrivé. On espérait : 1° que les factions cesseraient, et que l'amour de la patrie réunirait tous les Français contre l'ennemi extérieur ; 2° cet ennemi était la cour de Vienne, d'où l'on était persuadé que venaient tous les conseils par lesquels la cour s'était dirigée depuis l'arrivée de la reine en France, mais surtout depuis la révolution, et

l'on regardait la déclaration de guerre comme le ciseau qui coupait tous les fils de ces intrigues dangereuses et multipliées, qu'à tort ou à raison, on imputait à cette cour; 3° on espérait que la guerre ferait sortir de Paris et des grandes villes quantité d'hommes turbulens qui, faute d'emploi, troublaient la tranquillité publique et fomentaient les discordes.

Ce ne fut que quelques jours après, que les feuillans osèrent s'élever contre cette déclaration; ils se mirent à argumenter, comme dans les écoles, en disant que c'était un acte offensif, et que la constitution ne permettait la guerre que défensivement. Ces sophismes étaient puérils et de mauvaise foi; cependant presque tous les constitutionnels les adoptèrent, et quelques officiers-généraux envoyèrent leur démission.

Certainement rien n'était plus défensif que cette déclaration de guerre; il s'agissait de repousser les injures d'une cour qui déclarait à la France que son roi était prisonnier; que tous les actes que la nation avait faits depuis 1789 étaient illégaux; que sa constitution était absurde et injuste, et qu'elle était en état de rébellion; et qui, en même temps, permettait sur son territoire, sur nos frontières, l'armement d'un parti qui avait refusé d'obéir au roi et à la nation.

Ces mêmes hommes qui se permettaient cette critique sophistique, deux ans auparavant avaient décrété l'armement de quarante-cinq vaisseaux

contre l'Angleterre qui n'attaquait point la France, en faveur de l'Espagne, pour la cause la plus frivole, l'établissement d'un comptoir anglais sur une pointe glacée du pôle arctique, à cinq mille lieues de nous, et qui n'était d'aucun intérêt pour la France, sur le prétexte d'un pacte de *famille* que la constitution devait un jour nécessairement réformer et anéantir.

Cette cause même était très-injuste, car la bulle d'Alexandre VI n'avait pas donné un privilége exclusif aux Espagnols sur la mer Pacifique, où il restait encore beaucoup d'îles et de terres à conquérir et à découvrir, et les Anglais, comme toute autre nation, avaient le droit naturel de s'établir où ils ne trouveraient pas d'Espagnols établis. Cet argument sur la guerre offensive et défensive était une *ergoterie* digne de la mauvaise foi et de la légèreté de ce parti (1).

Une autre espèce de factieux se réjouissaient alors de ce parti *violent* et *téméraire* selon eux, et ils ne l'ont reproché à Dumouriez que depuis que les évé-

---

(1) Ce paragraphe, qui suivait immédiatement celui qu'on vient de lire, a été retranché par l'auteur dans cette édition :

« La Fayette ne l'adopta pas d'abord, et sembla se préparer de très-bonne foi au grand rôle que la guerre allait le mettre à portée de jouer. Il était le mieux posé, le plus jeune, et par conséquent devait être le plus actif des trois généraux. Que de maux il aurait épargnés, s'il ne s'était pas laissé séduire ensuite par des sophistes et des intrigans ! »

(*Note des nouv. édit.*)

nemens ont prouvé qu'ils s'étaient trompés dans leurs calculs; c'étaient les aristocrates décidés, intérieurs et extérieurs. Ils prévoyaient dans la guerre leur prochaine rentrée et le rétablissement de l'ancien régime. Ils s'imaginaient que la France ne pourrait pas résister à la puissance réunie de la Prusse et de l'Autriche. Personne ne connaissait les immenses ressources d'une nation libre et brave, chez laquelle la liberté allait rendre tous les citoyens soldats.

Certainement, si l'empereur et le roi de Prusse avaient pu prévoir que cette nation pouvait résister à toute l'Europe, ils ne se fussent pas mêlés de ses querelles intérieures; ils eussent traité ses émigrés avec compassion, mais sans confiance; ils eussent répondu à la manière franche et sans détour de négocier du ministre; la révolution se fût achevée sans cruautés; l'Europe serait restée en paix, et la France serait heureuse.

Après avoir prouvé avec la dernière évidence que, comme ministre, il a fait tous ses efforts pour empêcher la guerre, qu'il n'a participé à sa déclaration que forcément, Dumouriez est trop ami de la vérité pour ne pas déclarer que, comme Français, il désirait que sa nation prît ce parti, le seul noble, le seul convenable, et qu'il l'aurait regardée comme lâche et comme indigne de la liberté, si elle avait supporté davantage les dédains et les hostilités de la cour de Vienne.

Car enfin, ce n'était que prévenir cette cour, et

faire crever l'orage avant de le laisser grossir. Les princes armaient, levaient une maison du roi, des régimens; ce n'était pas pour rester oisifs. Plusieurs cours de l'Allemagne les soutenaient, laissaient rassembler des magasins sur leurs territoires, laissaient exercer une manœuvre encore plus criminelle, celle de fabriquer et distribuer de faux assignats. Les cours de Vienne et de Berlin délibéraient sur les moyens de faire cesser la révolution en France, d'abord à Reichenbach, ensuite à Pilnitz, ne reconnaissant ni le roi de France comme libre, ni le peuple français comme nation. Cela ne pouvait durer tout au plus que jusqu'à l'été. On annonçait un congrès à Aix-la-Chapelle qui devait opérer sur la France, comme celui de Berlin, en 1772, sur la Pologne; celui de La Haye, en 1790, sur les Pays-Bas.

Il était donc très-prudent de déconcerter toutes ces manœuvres, de ne pas laisser le temps de former une armée d'émigrés sur nos frontières, de ne pas donner le temps de préparer une forte ligue contre la France; de séparer l'Autriche, de porter la guerre dans ses propres États, pendant que les Belges étaient encore dans le cas de se relever de leur récente soumission, de lui donner des embarras qui prissent toute son attention, et peut-être d'éteindre en France l'esprit de faction en occupant extérieurement la fougue nationale.

Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens pacificateurs, que Dumouriez s'est pénétré de la

nécessité de hâter une décision. Il eût été plus content, si la cour de Vienne avait vu que son véritable intérêt était d'accord avec celui de la France révolutionnaire; qu'une constitution solide convenait mieux à son alliance qu'un régime arbitraire qui la faisait dépendre des caprices d'une cour frivole; que les mauvais succès de sa malheureuse guerre de sept ans étaient provenus de la mauvaise conduite du gouvernement français, régi par la Pompadour; que, dans sa guerre de 1778 et 1779, elle n'avait pu tirer aucun secours de son allié, et qu'une nation aussi puissante, gouvernée despotiquement par des êtres frivoles, est un mauvais voisin. Il fallait donc que la cour de Vienne, ou ne se mêlât de rien, ou qu'elle fût médiatrice impartiale. Quel beau rôle pouvait jouer Léopold!

CHAPITRE III.

Plan de campagne.

Long-temps avant d'entrer au ministère, Dumouriez, pendant qu'il était dans la Vendée, avait envisagé la guerre extérieure comme inévitable et très-prochaine, et, suivant ses anciennes habitudes, il s'était occupé de tous les moyens d'attaque et de défense de sa patrie. Lorsqu'il avait appris qu'on formait trois corps d'armée sur la frontière, depuis la Suisse jusqu'à Dunkerque, et que Narbonne, ministre de la guerre, allait visiter les frontières, il n'avait pas douté que ce ne fût pour donner aux préparatifs toute l'activité de son caractère. Il lui avait écrit de Niort pour l'engager à forcer les électeurs de Trèves et de Mayence à ordonner la dispersion et la vente des magasins qu'on assemblait pour les princes sur notre frontière, et de les acheter, non pas que nous en eussions besoin, mais pour qu'on ne regardât pas leur enlèvement comme un acte de violence, ce qui au reste aurait été bien excusable, et n'eût pu être regardé que comme un acte de propre défense, en administrant à ces souverains les preuves que ces magasins

étaient formés pour des rebelles, ce qui était fort facile.

Nommé ensuite lieutenant-général, appelé à Paris, il avait donné à ce ministre et à son successeur Degrave un plan de défensive pour le midi, en deux parties, dont la première comprenait tout le système de guerre qu'il jugeait devoir être suivi, lequel était de se tenir sur une défensive exacte partout où des montagnes comme les Alpes et les Pyrénées, la mer, ou une rivière comme le Rhin, présentaient une barrière naturelle, et de porter la guerre au-dehors partout ailleurs.

D'après ce système général, comme il ne doutait pas qu'une guerre particulière n'en entraînât une générale, il n'avait proposé la guerre offensive que dans deux parties : vers l'Italie, pour s'emparer de toutes les possessions du roi de Sardaigne jusqu'aux Alpes, en cas que ce roi fût entraîné à se déclarer notre ennemi, ce à quoi il voyait beaucoup d'apparence : mais de ce côté l'offensive devait être très-bornée, et une fois la Savoie et le comté de Nice occupés, on devait se remettre sur la défensive.

L'autre partie où il avait indiqué l'offensive, était les Pays-Bas. Les Belges et les Liégeois venaient à peine d'être soumis après avoir tenté une révolution qui avait même précédé la nôtre (1). Ils étaient encore mécontens, parce qu'en pareil cas,

---

(1) Voyez une note précédente, page 88, relative à la révolution de la Belgique. (*Note des nouv. édit.*)

quelque prudence qu'emplôient les souverains qui soumettent un peuple qui a voulu se soustraire à leur autorité, il ne se peut pas, surtout dans les premiers temps, qu'ils ne le regardent encore comme rebelle, et qu'ils n'en soient encore regardés comme oppresseurs. Le soupçon subsiste long-temps entre le gouvernant et le gouverné, et le feu qui couve n'a besoin que d'un souffle léger pour rallumer un violent incendie. C'était le cas des Pays-Bas. Le nombre des mécontens était considérable. La démolition des places et la rupture des traités des barrières avaient préparé ce pays à recevoir la loi de la France, parce que rien ne pouvait le garantir contre ses invasions. La Belgique était riche et fertile, et ses peuples mécontens semblaient nous solliciter; et amie ou ennemie, il était sage d'en faire le premier théâtre de la guerre, pour prévenir la maison d'Autriche qui ne nous ménageait plus.

Narbonne avait annoncé à l'Assemblée nationale, au retour de son voyage, que les places frontières étaient en état de défense, que les magasins étaient remplis, et les trois armées en état. Son successeur Degrave avait donné les mêmes assertions. D'ailleurs, l'attaque des Pays-Bas ne demandait pas d'abord de grands préparatifs de guerre. Les Impériaux n'y avaient pas plus de trente mille hommes. Le pays était tout ouvert et fertile, les peuples nous attendaient avec impatience : la preuve en est que, six mois après, ils nous y ont

reçus avec joie, malgré le honteux succès de nos premières tentatives.

Ainsi, à l'époque de la déclaration de la guerre, il ne s'agissait, pour réussir à cette invasion, que de la faire avec plus de rapidité que de méthode, pour ne pas donner le temps à l'empereur d'y envoyer des troupes; de diriger les colonnes de manière à ce que leurs mouvemens fussent bien correspondans, et surtout de se conduire avec les peuples comme avec des frères en liberté, pour qu'ils coopérassent ensuite à la défense du pays, et doublassent nos forces.

Le ministre Degrave avait beaucoup de patriotisme, mais très-peu de santé, beaucoup d'instruction et de lumières, mais trop peu d'expérience dans sa partie; il en faisait le noble aveu, et accordait toute sa confiance à son collègue Dumouriez; lui communiquait toutes les affaires de son département; et ils traitèrent ensemble le plan de campagne qu'ils crurent le plus convenable à la circonstance. Le maréchal de Rochambeau commandait l'armée du Nord dont, les garnisons tirées (et elles n'avaient pas besoin d'être fortes, puisqu'on devait opérer en avant des places), il pouvait former un corps d'au moins trente-cinq mille hommes disponibles. La Fayette, commandant de l'armée du centre, ne pouvait guère disposer de plus de vingt à vingt-cinq mille hommes, parce qu'il était obligé de s'éloigner davantage de ses places, et que par conséquent il devait y laisser des garnisons plus fortes.

Ainsi Dumouriez calcula, pour ce premier mouvement, sur une force d'environ cinquante à soixante mille hommes pour s'emparer des Pays-Bas, et c'était plus qu'il n'en fallait.

Mais Rochambeau était un de ceux qui avaient montré le plus d'aversion contre le nouveau ministère, et surtout contre la déclaration de guerre. Il avait dit *tout uniment* à Dumouriez qu'il était un fou, et pour ne travailler, ni avec lui ni avec Degrave, dont apparemment la jeunesse ne lui inspirait pas de confiance, il était parti avec beaucoup d'humeur pour son commandement. Ce général avait fort bien fait la guerre, il avait une longue expérience; mais l'âge l'avait appesanti, et un état habituellement maladif lui avait ôté toute son activité. Chagrin, mécontent de tout ce qu'il voyait, ennemi de la révolution, quoiqu'elle l'eût fait maréchal de France, obsédé par les feuillans dont une partie étaient ses officiers-généraux, il avait annoncé que la discipline était rétablie dans les troupes; il se trouva ensuite qu'il n'en était rien, et qu'on ne pouvait pas compter sur une armée dont ni lui ni ses lieutenans n'avaient gagné la confiance, seul mobile du soldat français en tout temps, mais surtout depuis qu'on s'était attaché à désorganiser les armées par système, regardant faussement la licence militaire comme l'égide de la liberté publique (1).

---

(1) Le lecteur, avant de confirmer ce jugement de Dumouriez sur

La Fayette, plus jeune, plus ambitieux, s'était fait aimer de son armée qui était mieux tenue. Il cachait alors l'opinion qu'il a prononcée depuis contre la déclaration de guerre; il y voyait une grande carrière et un rôle brillant à jouer, qui le conduisait naturellement à la dictature. Ses nombreux partisans et les feuillans qui le portaient en avant, ne cachaient pas ces vues ambitieuses. De leur exécution seraient résultés le renvoi de l'Assemblée nationale, le retour des constitutionnels et le nouveau système des deux chambres. Mais ce changement ne pouvait pas s'exécuter sans le secours de l'armée, et ces grands projets étaient contrariés par la guerre extérieure.

Soit dissimulation, soit ambition, La Fayette se plia facilement au plan de campagne proposé par Dumouriez. Ils travaillèrent ensemble de très-bon accord, et on convint du temps et des moyens d'exécution; mais il proposa à ce ministre, vu la mauvaise santé et la mauvaise humeur de Rochambeau, d'être chargé en chef de l'exécution : il demanda cinquante mille hommes avec lesquels il entrerait par Namur et descendrait la Meuse jusqu'à Liége, ce qui le rendrait maître des Pays-Bas.

---

le maréchal de Rochambeau, sentira le besoin de recourir aux Mémoires de cet officier-général, qui feront partie de cette collection.

(*Note des nouv. édit.*)

Ce plan était bon, et Dumouriez croyait bien que La Fayette aurait pu réussir; mais la conduite que ce général avait tenue depuis son retour à Paris, ses liaisons si peu naturelles avec la cour, après avoir été si long-temps son fléau; sa coalition subite avec le parti des Lameth, qui l'avait ruiné dans l'esprit de la nation, et qui alors le regardait comme son chef, tout l'avait rendu suspect à l'Assemblée autant qu'aux jacobins. Ces derniers trouvaient déjà mauvais qu'il eût le commandement d'une armée, et, si on eût réuni sur sa tête tout le commandement militaire, le ministre eût passé pour feuillant, et l'Assemblée se fût portée à des extrémités fâcheuses contre le roi, contre La Fayette et contre les ministres, plutôt que de le souffrir.

D'ailleurs il y avait deux maréchaux de France. Si Rochambeau était trop usé et trop maladif pour agir, il n'y avait pas la même objection contre Luckner (1). Dumouriez lui refusa donc ce com-

(1) Un motif, auquel nous devons applaudir, a engagé le général Dumouriez à retrancher le passage suivant qui se trouvait dans la première édition.

« Enfin, Dumouriez lui-même ne comptait pas assez sur le caractère et les talens de La Fayette pour courir en sa faveur une chance aussi périlleuse. La Fayette s'était toujours montré indécis, versatile et plus fin que fort, lorsqu'il avait joué le premier rôle dans les trois premières années de la révolution. Il avait de l'esprit et des connaissances; mais il manquait de ce génie qui entraîne les hommes, et, quelle que fût son ambition, la nature l'avait condamné à la médiocrité. » (*Note des nouv. édit.*)

mandement général ; cependant il le lui laissa espérer, et c'était sans le tromper (1). Une fois l'invasion

---

(1) Comme tout ce passage, malgré les corrections nouvelles, faites par le général Dumouriez, ne paraît pas exempt d'une certaine prévention contre M. de La Fayette, notre impartialité accoutumée nous fait un devoir de nous livrer à quelques observations sur ce sujet.

Dumouriez assure que La Fayette aspirait à la dictature, et qu'il y était porté par ses nombreux partisans. Une telle accusation a pu se trouver dans quelques pamphlets du temps, ouvrage des ennemis du général ; mais on sait quelle confiance méritent, en temps de révolution, des assertions dictées par les passions les moins nobles : et l'auteur eût été plus juste, s'il n'eût point puisé dans des sources toujours incertaines.

Il accuse le général La Fayette d'avoir sollicité le commandement en chef de l'armée des Pays-Bas, au préjudice du maréchal de Rochambeau. Cependant sous le ministère de Narbonne, Rochambeau lui-même avait déclaré que c'était à La Fayette que le commandement devait être confié. Dans un conseil du roi, dont il est fait mention dans les Mémoires de Bertrand de Moleville, Rochambeau avait dit au roi, devant La Fayette et Luckner : « Si l'on entre dans les Pays-Bas, il faut que La Fayette commande l'armée d'invasion : je resterai en seconde ligne. Il s'agit de faire une révolution ; ce n'est pas mon fait, comme celui de La Fayette. C'est son métier à lui de faire des révolutions. » Le roi et les ministres d'alors parurent donner un assentiment complet à la proposition de Rochambeau ; et Narbonne avait regardé ce point comme tellement décidé, qu'il avait déjà pris quelques mesures pour rassembler une armée sous La Fayette à Givet.

Il y a plus, nous pouvons certifier, comme un fait authentique, qu'antérieurement à l'époque dont parle ici Dumouriez, le général La Fayette proposa, de son propre mouvement, de placer M. de Rochambeau à la tête des armées de Flandre et du Rhin, et offrit de servir lui-même sous ses ordres comme son lieutenant. Cette offre de La Fayette prouve combien il était

des Pays-Bas exécutée, Rochambeau devait naturellement rester en France, vu le mauvais état de sa santé; ainsi La Fayette devait se trouver naturellement chargé du commandement extérieur et de la défense des Pays-Bas, ce qui le faisait très-vite maréchal de France.

La Fayette eut l'air content, et dissimula son ressentiment. Il y a même apparence qu'il fut de bonne foi jusqu'après le mauvais succès, car ce ne fut qu'alors qu'il se déclara hautement. Mais Jau-

---

éloigné de solliciter un commandement au préjudice de qui que ce fût, et surtout du maréchal Rochambeau, auquel ses longs services devaient assurer les respects de l'armée tout entière.

Dumouriez prétend que la nomination de La Fayette eût été mal reçue par l'Assemblée nationale. Cette assertion est démentie par les faits. Lorsque Narbonne fit part à cette Assemblée de la nomination de La Fayette au commandement de l'armée, cette communication fut accueillie par des applaudissemens unanimes. Plus tard l'Assemblée conservait encore une grande confiance dans le caractère de La Fayette, puisque, le 8 août 1792, les deux tiers de ses membres repoussèrent, à leur grand péril, le décret d'accusation proposé contre lui.

Au reste, le général Dumouriez ne fut pas injuste envers La Fayette seul dans cette circonstance. Le maréchal de Rochambeau eut lieu de se plaindre de sa conduite à son égard. On le laisse partir de Paris sans lui confier un mot du projet. A peine arrivé, il reçoit des paquets à transmettre à quatre de ses lieutenans; et l'on ne daigne pas même l'informer directement de la destination donnée sans sa participation à des officiers et des soldats qu'il commande. Il semble que le ministre devait plus de ménagement à un officier blanchi dans les camps, et non moins distingué par ses talens que par sa bravoure éprouvée.

(*Note des nouv. édit.*)

court (1), membre du côté droit de l'Assemblée, c'est-à-dire feuillant, membre du comité militaire et ami de ce général, revint très-souvent sur cette proposition. Dumas (2), du même parti dans l'Assemblée, devenu ennemi déclaré du ministre, quoique celui-ci l'estimât et lui en eût donné des preuves dans toutes les occasions, appuya aussi la proposition sous main, et tous s'acharnèrent davantage contre le ministre depuis son refus.

Pour le plan de campagne qui était très-simple, il devait y avoir deux vraies attaques et deux fausses. La Fayette devait, avec un corps de dix mille hommes suivis du reste de son armée, déboucher par Givet, et aller s'emparer de Namur où il n'y

---

(1) M. de Jaucourt, connu autrefois sous le nom de chevalier de Jaucourt, était colonel du régiment de Condé-dragons avant la révolution, dont il embrassa les principes avec une noble chaleur. Membre de l'Assemblée législative en 1791, il siégea dans les rangs des constitutionnels, et se prononça fortement pour les principes d'une monarchie tempérée. Désigné aux poignards, le 10 août 1792, il faillit devenir victime des journées de septembre, et ne dut son salut qu'aux efforts généreux de madame de Staël. Rendu à la liberté, il passa en Allemagne et ne revint qu'au 18 brumaire. Il fut successivement élu membre du Tribunat et sénateur. L'influence du prince de Bénévent le fit nommer, en 1814, membre du gouvernement provisoire; il fut ensuite ministre des affaires étrangères, *par intérim*, et ministre de la marine. M. de Jaucourt est aujourd'hui pair de France.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) M. le général Mathieu Dumas, aujourd'hui conseiller d'État, et auteur de plusieurs ouvrages militaires estimés.

(*Note des nouv. édit.*)

avait alors qu'un bataillon wallon, dont plus de la moitié avait conjuré de déserter à l'apparition des Français. De-là, La Fayette devait se porter sur Bruxelles ou Liége, car il n'y avait que la première opération de prescrite ; pour le reste, il avait carte blanche. Ce mouvement devait s'exécuter du 30 avril au 2 mai.

A la même époque, le lieutenant-général Biron devait partir de Valenciennes avec dix mille hommes, et se porter sur Mons où était le général autrichien Beaulieu avec deux mille cinq cents hommes qui furent renforcés jusqu'à cinq mille. Un officier-général devait être envoyé le même jour par le lieutenant-général d'Aumont, de Lille, avec trois mille six cents hommes, sur Tournay, avec ordre de pousser dans la ville s'il ne trouvait pas de résistance, de mettre garnison dans la citadelle, et de se rejoindre au général Biron, ou d'exécuter ce qu'il lui ordonnerait. Mais il était prévenu dans son instruction que, si les Belges ne venaient pas au-devant de lui et ne se déclaraient pas, il devait s'arrêter à Bessieux, sur le territoire de France, à l'extrême frontière, parce qu'il ne devait faire qu'une fausse attaque sans se compromettre. En même temps, Carle, maréchal-de-camp commandant à Dunkerque, en devait sortir avec douze cents hommes, et se porter sur Furnes pour tâter l'esprit des Flamands et se conduire d'après le plus ou moins de progrès des trois autres corps, soit pour rentrer à Dunkerque, soit pour s'établir

dans le pays et s'y fortifier par de nouvelles troupes.

Cette attaque générale était d'environ quarante mille hommes qui suffisaient d'abord. La guerre n'était déclarée que depuis dix jours; il ne pouvait être arrivé à temps, ni ordres de Vienne, ni troupes pour défendre le pays qui était très-bien disposé. Entre les mains d'un homme de génie, habile, actif et de bonne volonté, le succès eût été immanquable.

Cette armée devait être promptement renforcée de plus de trente mille hommes d'infanterie, des bataillons nationaux levés, dans la campagne précédente, dans les départemens du nord et de l'ouest de la France. Une seconde levée était ordonnée, et on tirait aussi de l'intérieur plusieurs régimens de cavalerie qui se rapprochaient de la Flandre. Ainsi, lorsque l'empereur aurait assemblé une armée en juin ou juillet, pour venir reconquérir les Pays-Bas, on aurait eu à combattre La Fayette à la tête de plus de soixante-quinze mille Français, et tout le pays en insurrection. C'est précisément le même plan que le général Dumouriez a exécuté lui-même, à la vérité avec de plus grands moyens, mais aussi contre une défensive mieux préparée.

La Fayette aurait dû être très-content de ce plan qui, sans exclure en apparence le maréchal Rochambeau, lui accordait l'objet de ses vœux, le commandement en chef, puisqu'il ne marchait

de l'armée du maréchal qu'un lieutenant-général et des maréchaux-de-camp, qui, une fois entrés dans les Pays-Bas, se trouvaient naturellement à ses ordres, et devenaient une partie de son armée.

Quant à Rochambeau, il n'avait pas à se plaindre. Il se disait malade, et il l'était réellement; on ne lui donnait pas l'ordre de marcher. Il montrait une grande répugnance à se soumettre à l'autorité du conseil, et à adopter ses plans. On ménageait cette répugnance en ne donnant des ordres qu'à ses subalternes (1). Cependant, pour caresser son amour-propre et par égard pour son grade, c'était par lui qu'on faisait passer les ordres aux généraux qui devaient opérer. A la vérité on ne le consultait pas; mais il s'était donné l'exclusion à lui-même par son amertume contre les ministres. Ce plan fut porté au conseil, approuvé par le roi, et revêtu de son autorité.

---

(1) Voyez dans la note de la page 227, sur M. de La Fayette, le passage relatif au maréchal de Rochambeau.

(Note des nouv. édit.)

CHAPITRE IV.

Conduite des généraux.

La Fayette se donna des peines infinies pour amener sa grosse cavalerie jusqu'à Givet, et se plaça dans le camp de Ransenne vers le 1er mai. Tous ses magasins étaient dans le pays Messin. Comme la position de Givet, qui ne devait être qu'un camp de passage pour pénétrer dans le comté de Namur, devint ensuite sa position fixe, sans aucune utilité, il y souffrit de tous les besoins, et son humeur le fit éclater en plaintes contre les ministres, et surtout contre l'auteur du plan de campagne qu'il n'avait pas exécuté (1).

Cette inexécution volontaire de sa part était une

(1) Ici commence la malheureuse inimitié qui a séparé le général La Fayette de Dumouriez, inimitié qui s'est accrue pendant tout le ministère du dernier au point de devenir interminable, et qui a eu de bien tristes résultats pour l'un et pour l'autre, et surtout pour leur patrie. Dumouriez a eu souvent lieu de déplorer cette division. Les événemens ont prouvé qu'ils avaient le même but ; et peut-on douter que le résultat n'eût été plus heureux, s'il y avait eu entre eux union et confiance.

(*Note du général Dumouriez.* *)

* Cette note ne se trouve pas dans la première édition.

(*Note des nouv. édit.*)

faute. L'attaque de Namur, faisable le 2 mai, était une expédition indépendante de l'échec que Biron essuya devant Mons le 1er mai. Cet échec était un motif de plus pour l'exécuter, car il était beaucoup plus fort que les Autrichiens dans cette partie, et il pouvait par un succès compenser la honte de nos armes en Flandre. Sa gloire personnelle y était intéressée.

S'il avait pris Namur, comme cela était indubitable, il devenait l'homme essentiel de l'armée française, et en ce cas son crédit eût augmenté, et il eût pu blâmer tout à son aise le ministère, le renverser même et le remplacer par ses créatures, comme il a fait deux mois après; au lieu que, n'ayant rien tenté, il paraissait ménager l'ennemi et réserver tout son courage contre les ministres et contre les jacobins qu'il semblait toujours confondre ensemble, quoiqu'ils fussent très-séparés.

Il n'y eut donc pas d'attaque du côté de Namur; et ce qui ferait croire que La Fayette comptait peu sur l'exécution du plan, c'est qu'au lieu de faire marcher toute son armée à sa suite, il n'avait pris avec lui que dix mille hommes, et cantonné le reste du côté de Dun, dans les évêchés, à trente lieues de lui.

Biron partit de Valenciennes, et vint camper à Quiévrain le 1er mai. C'était un très-brave homme, d'un esprit doux, d'un caractère agréable et de très-bonne volonté; mais il n'était pas grand mi-

litaire (1). De Quiévrain, il alla jusqu'à Boussu où le général Beaulieu avait des troupes légères. Lui-même occupait les hauteurs près de Mons avec sa très-petite armée.

Biron n'avait fait aucune disposition, mais il n'y en avait aucune à faire contre l'événement imprévu qui arriva. Deux régimens de dragons, sans voir d'ennemi, se mettent à fuir en criant qu'on est coupé, qu'on est trahi, mettent l'infanterie en désordre et l'entraînent. Biron, Rochambeau fils, Levasseur, aide-de-camp de Dumouriez, quelques autres officiers se jetant au milieu d'eux, les conjurent de s'arrêter et veulent les rallier; pour toute réponse on tire sur eux, on les menace. Toute l'armée se débande, et n'est suivie que par cinq ou six cents hulans ou chasseurs qui pillent le camp de Quiévrain, les équipages de Biron et la caisse militaire. Cette armée arrive dans le plus grand désordre à Valenciennes, où, joignant la licence la plus criminelle à la terreur la plus vile, elle veut massacrer le maréchal de Rochambeau et ses officiers-généraux. Il est peu d'époques plus déshonorantes pour le militaire français; mais c'était un coup monté.

Le même jour à la même heure, Théobald

---

(1) Nous avons, dans une note précédente, tome Ier, page 140, offert des détails biographiques sur le général Biron. Nous y renvoyons le lecteur.

(*Note des nouv. édit.*)

Dillon, maréchal-de-camp, sort de Lille, arrive à Bessieux avec trois mille hommes, dont un tiers à cheval. Un petit corps autrichien de huit à neuf cents hommes, sortant de Tournay, se montre; la cavalerie fait les mêmes cris que celle de Biron, passe sur le corps de son infanterie, s'enfuit jusqu'à Lille sans être poursuivie, abandonnant artillerie, chariots, équipages. Théobald Dillon rentre dans Lille après les fuyards, il est massacré par ses soldats, avec un lieutenant-colonel du génie, homme de mérite, nommé Berthois; leurs corps sont pendus, et la canaille de Lille se joint à cette soldatesque féroce et lâche, pour commettre tous les excès, disant que tous les officiers sont des aristocrates.

En rapprochant ces deux événemens qui se passent à la même heure, l'un près de Mons, l'autre près de Tournay, tous deux commençant par la fuite de la cavalerie, sous le même prétexte, avec les mêmes cris; on ne peut pas douter que ce n'ait été le résultat d'un complot très-noir. Par qui a-t-il été tramé? C'est ce qu'on a toujours ignoré.

Les jacobins n'avaient aucun intérêt à ce que la guerre ne se fît pas franchement; au contraire. La Gironde et l'Assemblée y avaient un grand intérêt. Cette désorganisation n'avait lieu que dans l'armée du Nord; les troupes sortaient de Lille et Valenciennes, car il n'arriva rien de pareil, ni dans l'armée de La Fayette, ni dans le petit corps de

troupes avec lequel le général Carle, partant de Dunkerque, entra à Furnes où il ne trouva ni opposition ni bonne volonté; les honteux échecs de Tournay et de Mons furent sus tout de suite, et, d'après la lâcheté des Français, les Flamands eurent la sagesse de se tenir tranquilles.

L'arrivée de cette nouvelle jeta la consternation dans Paris et dans l'Assemblée. Dumouriez la reçut avec le plus grand calme; il calcula la profonde scélératesse avec laquelle on avait déjoué son plan de campagne, et il fut confirmé dans la persuasion que c'était un fait exprès, par la joie indécente qu'il vit au parti de l'opposition, qui, pendant plusieurs jours, prit le dessus dans l'Assemblée.

Le malheureux Degrave fut consterné; mais son collègue le mit à son aise en prenant le blâme et le danger sur son compte, ainsi que le soin de défendre le conseil. Louis XVI se conduisit très-bien en cette occasion, et prit le parti de son ministre. Les feuillans dirent que c'était un fou, un brouillon, un ambitieux, qui, comme un autre Louvois, voulait diriger de Paris les opérations militaires. Il eût pu répondre que Louvois n'avait pas, comme lui, pratiqué et étudié, pendant trente-six ans, l'art de la guerre, et que Rochambeau et La Fayette n'étaient ni Turenne ni Condé.

Ces deux généraux écrivirent au roi et au président de l'Assemblée, pour mander qu'ils ne pouvaient plus exécuter les ordres d'un conseil igno-

rant et d'un ministre présomptueux. Rochambeau manda qu'on l'avait fait entrer en campagne sans vivres et sans effets de campement. Cependant, dans l'état de pillage de l'ennemi au camp de Quiévrain, il y avait tentes et effets de campement pour vingt-deux mille hommes, qu'on semblait avoir amassés exprès sur la frontière pour les donner en proie à l'ennemi.

On n'avait pas besoin de cet attirail pour entrer dans Mons; et Dumouriez, dans les instructions qu'il avait faites, et qui, ainsi que tous les ordres, étaient signées par le ministre de la guerre, avait expressément recommandé qu'on marchât à la légère et sans bagages. Les trois mille six cents hommes de Théobald Dillon avaient aussi tentes, bagages, et entre autres deux mille cinq cents couvertures. Pourquoi avait-on pris avec soi tous ces bagages malgré les ordres contraires?

Mais il en résultait que les généraux, n'ayant plus ce qu'il leur fallait pour entrer en campagne, et ayant carte blanche, concluaient à reprendre le système de guerre défensive. Leurs plaintes étaient si amères, la faction des feuillans eut tant d'avantage, que, pendant quelques jours, peu s'en fallut que Dumouriez, qui résistait à l'orage, ne fût envoyé à Orléans. L'Assemblée lui tourna presque le dos, et on l'engagea à se renfermer dans les affaires de son département, et à ne plus se mêler de la partie militaire. A son entrée de campagne dans les Pays-Bas, il s'est trouvé dans le même cas

où prétendaient être les deux généraux, et il s'est conduit bien différemment.

Rochambeau s'est plaint qu'il manquait d'effets de campement et de vivres : Dumouriez n'avait ni vivres ni argent, ni souliers ni habits. La Fayette s'est plaint qu'on lui avait fait faire des marches forcées, dans des chemins impraticables : Dumouriez et Valence ont conduit à la fin d'octobre, après une saison très-pluvieuse, une armée et une grosse artillerie par les mêmes chemins. Le fait est qu'avec de la volonté on surmonte toutes les difficultés, et que tout devient obstacle insurmontable quand on veut faire manquer un plan.

Ces généraux ne s'en cachaient pas, mais ils n'y gagnèrent que la moitié de leur projet. La nation tout entière prit le parti du ministre. L'Assemblée, revenue de sa première impression de terreur, découvrit aisément la noire intrigue, et le soutint. Le roi lui-même lui donna plus de marques de confiance que jamais. Alors Rochambeau, qui réellement était malade, envoya sa démission et se retira. Dumouriez, respectant son âge et estimant ses talens, eut la générosité de lui offrir le commandement de l'intérieur, pour résider à Paris et aider de ses conseils le ministre de la guerre, ce qu'il refusa.

La Fayette crut alors qu'il allait hériter du commandement de l'armée du Nord qu'il joindrait à celle du centre. Ses amis recherchèrent le ministre pour le lui rendre favorable; celui-ci, sans aucune

rancune, mais par esprit de justice, s'y opposa; tout le conseil, le roi lui-même furent de son avis. Luckner était maréchal de France. La Fayette venait de faire la faute de n'avoir pas attaqué Namur, celle d'avoir laissé battre son avant-garde; il avait fait des marches inutiles pour se rapprocher de Maubeuge à l'époque de la retraite du maréchal de Rochambeau. Tous ces événemens, au commencement d'une guerre qui allait devenir de plus en plus terrible, ne permettaient pas de lui confier le commandement en chef après un début aussi malheureux.

Ce dernier refus acheva de le rendre ennemi déclaré de Dumouriez contre lequel il écrivit une lettre injurieuse; elle embrassait tout le conseil qu'elle nommait le ministère *scandaleux*. On dit que Beaumetz dicta cette lettre; elle fut trois jours à Paris avant de paraître. Des émissaires furent envoyés à Dumouriez pour l'en prévenir et lui faire peur.

Il en parla à l'infortuné La Rochefoucauld (1), et lui dit de conseiller à La Fayette de la retirer: car en ce moment, lui Dumouriez venait de faire renvoyer du conseil Roland, Clavière et Servan, pour délivrer le roi de leur oppression, et il était brouillé avec la Gironde et les jacobins; qu'ainsi cette lettre montrerait un acharnement maladroit

---

(1) Voyez, sur La Rochefoucauld, les *Mémoires de Ferrières*, tome III, page 10.

qui retomberait sur La Fayette. La colère et les mauvais conseils de ses dangereux partisans lui firent rejeter ces conseils de La Rochefoucauld et de Rœderer. Cette aversion du malheureux La Fayette n'a que trop duré, et elle a causé de bien grands maux.

CHAPITRE V.

Démission de Degrave. — Servan, ministre de la guerre. — Affaire du roi de Sardaigne.

Degrave avait été consterné du honteux début de la guerre. Doux, aimable, d'une santé faible qui ne répondait pas à son zèle, dès les premiers jours il trouvait la fatigue d'un ministère aussi surchargé de détails au-dessus de ses forces. Il avait désiré se donner un second sous le nom de directeur de la guerre, et aucun département n'en a plus besoin. Brissot lui avait proposé un homme très-instruit, au moins en théorie, Servan, ci-devant lieutenant-colonel du régiment dauphin infanterie, alors colonel d'un des régimens de Paris. Il entra sans titre auprès du ministre, et, sous l'extérieur le plus modéré et le plus désintéressé, il exigea beaucoup et travailla peu. Il était d'une famille parlementaire noble du Dauphiné ; il avait été sous-gouverneur des pages du roi, et en avait été renvoyé. Il était alors rentré dans le régiment dauphin. Il prétendait que son renvoi provenait de la liberté de ses principes. Il était auteur d'un livre rempli de bonnes vues et sagement écrit, intitulé *le Soldat citoyen*, qui faisait présumer en lui de

grands talens. Il avait l'extérieur d'un homme froid, réfléchi et austère; il était cependant doux et flatteur, mais son enveloppe simple et philosophique couvrait beaucoup d'ambition et d'insensibilité.

Degrave avait conservé une société de femmes, qui, de chaînons en chaînons, le ramenait à madame de Staël, ambassadrice de Suède, qui était devenue la *Circé* des feuillans. Comme leur faction était composée de beaucoup de jeunes colonels de l'âge et de l'ancienne société de Degrave, il avait d'abord rompu de bonne foi avec eux, pour ne s'occuper que de sa place et se maintenir impartial. Dès que les Généraux eurent détruit le plan de campagne, autant par leur faute que par la licence et la défection de l'armée de Flandre, on se servit des habitudes du ministre de la guerre pour l'obséder et lui faire peur. Il voyait le ministère battu par une faction puissante; il n'avait point de confiance dans ses bureaux; il avait été trompé par ses préposés sur toutes les fournitures des armées. Son énorme responsabilité l'effrayait, il confiait ses peines à son collègue Dumouriez avec qui il était lié, et il le pria souvent de changer de département.

Celui-ci lui aurait volontiers accordé sa demande, si elle eût eu lieu avant la honteuse catastrophe de l'ouverture de la campagne: mais il n'était plus temps. Il aurait eu l'air de prendre le ministère de la guerre pour se venger des Géné-

raux en les maîtrisant; et cela eût produit des scènes encore plus orageuses et une scission dont on n'aurait pas pu se tirer au début d'une guerre. Il offrit à son ami de partager ses travaux, mais il refusa de changer de département. Alors Degrave prit le parti de donner sa démission.

Ce dernier dérangement dans le conseil y fit beaucoup de mal. Jusqu'alors ce corps avait été assez uni; mais il y avait une liaison plus particulière entre Degrave, Lacoste et Dumouriez, qui, moins occupés de ce qui se passait autour d'eux, que des affaires de leurs départemens, soutenaient l'intégrité de leur place contre l'influence des factions. Ils avaient même déjà eu à cet égard quelques altercations avec Roland et Clavière; car Duranton, ministre de la justice, ne sortait pas non plus des bornes de son département qui avait peu de connexité avec les cinq autres, et n'était réellement ni jacobin, ni feuillant, ni girondiste. Degrave proposa lui-même, au roi, Servan pour le remplacer, et il fut fait peu de temps après maréchal-de-camp. Dans cette occasion, ce prince infortuné eut tort de dissimuler sa répugnance contre ce choix. Il connaissait mieux Servan que Degrave et Dumouriez qui n'avaient jamais eu de relation avec cet homme, et qui ne le connaissaient que depuis un mois. S'il eût fait la moindre objection, jamais il n'eût été ministre.

Servan était lié depuis long-temps avec la célèbre madame Roland, et jouait auprès d'elle le rôle

d'un amant, soit que cela fût ou non (1). Il ne fut pas huit jours en place sans dénigrer la conduite de son prédécesseur, et sans se séparer entièrement du général Dumouriez à qui il avait fait des démonstrations d'attachement les plus soumises pour obtenir le ministère. Non-seulement il ne le consulta sur aucun des détails de son administration, mais il lui cachait même la position et la force des armées, et il chercha à se raccommoder avec les généraux, en paraissant s'éloigner de son collègue qui ne le gêna point dans cette conduite et ne montra de curiosité que sur les résultats de son administration, qui pouvaient influencer plus ou moins ses négociations.

A cette époque, un motif très-léger vint menacer la France d'une nouvelle guerre, et la fougue des jacobins d'un côté, les intrigues de la cour de l'autre, occasionèrent une affaire très-grave. Depuis le commencement de la révolution, la cour de Turin s'était montrée trop partiale. Les deux frères du roi avaient épousé les princesses de Savoie; leur sœur était mariée au prince de Piémont. Le comte d'Artois s'était retiré à cette cour, et quoiqu'il eût un peu gâté ses affaires par la légèreté de sa conduite et de celle de ses courtisans, il

---

(1) Les Mémoires de madame Roland, auxquels nous renvoyons le lecteur, ne confirment en rien ces insinuations.

(*Note des nouv. édit.*)

était très-naturel que la cour de Turin fît des vœux pour des parens aussi proches, d'autant plus que leur succès devait la débarrasser de ces hôtes incommodes.

La Savoie n'avait jamais été bien contente de ses souverains; la liberté française avait fermenté dans les têtes de ces montagnards. Quelque médiocres que fussent leurs impôts, ils pesaient beaucoup sur ces peuples pauvres qui dépendaient, pour leur existence, des Français leurs voisins. La cour de Turin avait pris le mauvais parti de vouloir s'assurer de leur fidélité par la force; elle avait renforcé ses garnisons et déployé une autorité militaire très-rigoureuse contre les novateurs. Ceux-ci s'étaient réfugiés dans l'asile commun des séditieux de tous pays, dans la société des jacobins, qui non-seulement s'étaient empressés de les accueillir, mais avaient envoyé des missionnaires pour faire fructifier ce germe d'insurrection.

C'était de Turin et du comté de Nice qu'étaient sorties toutes les conjurations mal conduites et toujours éventées des émigrés qui agitaient le midi de la France. Il s'y était tramé, pendant le séjour du comte d'Artois, des complots contre Marseille, Toulon, Antibes, Lyon et diverses places du Dauphiné. Tous avaient été découverts. La cour de Turin affectait de regarder Louis XVI comme prisonnier, avait retiré sans bruit son ambassadeur, et, traitant froidement le comte de Choiseul, ambassadeur de France, l'avait contraint à demander

sans éclat son rappel. Depuis son départ, elle ne paraissait pas pressée de lui voir nommer un successeur.

Non-seulement Nice, la Savoie et le Piémont étaient remplis d'émigrés, mais dans le comté de Nice ils étaient ouvertement enrégimentés. Le roi de Sardaigne sollicitait publiquement les Suisses à une ligue sous le prétexte de lui garantir ses États transalpins. On disait qu'il avait formé un grand rassemblement d'artillerie en Savoie, et, comme c'était de l'artillerie de siége, on ne pouvait pas alléguer que ce ne fût que dans des vues défensives. Il était bien plutôt à présumer que c'était pour être tout prêt à tomber ou sur Lyon ou sur le Dauphiné. Tous les départemens du Dauphiné et de la Provence jetaient continuellement l'alarme par leurs adresses à l'Assemblée nationale qui fit un décret pour que le roi exigeât une explication franche des intentions du roi de Sardaigne.

Tel était l'état des affaires entre la France et la cour de Turin, lorsque Dumouriez avait pris le timon des affaires étrangères. Ses grandes occupations pour arranger le système politique avec les grandes puissances, sa négociation vive avec la cour de Vienne, la déclaration de guerre qui s'en était suivie, les détails du plan de campagne, son mauvais succès, l'avaient engagé, non pas à négliger, mais à suspendre la décision des affaires de la France avec la cour de Turin, qu'il ne pouvait pas cependant laisser long-temps dans un état aussi

incertain. Il était encore retenu par la crainte de recevoir des réponses hautaines ou de mauvaise foi : il avait annoncé au comité diplomatique que son principe était qu'il fallait suivre l'exemple des Romains, n'avoir qu'une guerre à la fois, s'en prendre à la puissance la plus forte, et dissimuler les injures des puissances du second ordre.

La pétulance des jacobins, le vœu des Savoyards, l'imprudence des émigrés, la conduite à demi-hostile de la cour de Turin et les alarmes des départemens méridionaux, provoquèrent le décret de l'Assemblée. Le ministre, ne pouvant plus reculer, envoya au chargé d'affaires de France à Turin une note qui annonçait cinq principaux griefs sur lesquels il demandait une explication franche de la part du roi. Le ministre du roi de Sardaigne n'eut aucun égard à cette ouverture de bonne foi, et retarda de répondre. Toutes les cours étaient égarées dans leur politique par les assertions des malheureux émigrés qui leur faisaient croire que la révolution ne pouvait pas tenir; que la nation était fatiguée, que les ministres actuels, surtout Dumouriez, étaient les agens d'une faction téméraire et sans force, qui, d'un moment à l'autre, allait succomber et serait victime du peuple même.

La cour de Turin, plus que toute autre, aurait dû désirer que la France devînt une monarchie constitutionnelle, gouvernée d'après des principes sages et pacifiques. Toutes les démarches qu'elle a faites pour s'y opposer et rétablir l'ancien régime,

étaient imprudentes; car c'est cette opposition et la politique extérieure qui a précipité les Français dans tous les excès et dans l'anarchie par désespoir. Il est vraisemblable qu'elle eût achevé sa constitution sans bouleversement et sans crime, si elle n'avait trouvé tout autour d'elle que de sages conciliateurs, au lieu d'ennemis actifs qui la tourmentaient par de continuelles conjurations, et l'irritaient par leurs mépris.

Comme la réponse de Turin ne fut ni catégorique ni honnête, le ministre dit au roi qu'il ne pouvait pas se dispenser d'en rendre compte à l'Assemblée qui le pressait, et lui proposa d'envoyer à la cour de Turin un ministre plénipotentiaire actif, vigilant et hardi, pour la forcer à des explications précises, pour vérifier par lui-même les armemens des émigrés à Nice, l'augmentation des troupes, et surtout de l'artillerie de siége en Savoie, et s'éclaircir sur les négociations agitatrices de cette cour avec le corps helvétique, qui appuyaient celle du comte d'Artois pour la séduction des régimens suisses qu'il voulait s'assurer par les cantons.

Sémonville, nommé par Montmorin, était à Gênes. D'après quelques mois de voisinage et avec sa pénétration, il connaissait parfaitement les vues, les dispositions et les menées de la cour de Turin. Le roi approuva ce choix sans faire aucune objection. Dumouriez suspendit le rapport qu'il devait faire à l'Assemblée; il envoya un courrier à Sémonville,

avec ses instructions et ses ordres, et lui manda de se rendre sur-le-champ à Turin, d'ouvrir la négociation avec dignité, cordialité et promptitude, et de lui envoyer au plutôt une réponse.

La cour de Turin était regardée comme une cour de *famille*, et il existait une marche d'égards réciproques dans le choix des ambassadeurs : on les proposait toujours à la cour où ils devaient résider, avant de les nommer. Telle était l'étiquette de l'ancien régime. Le ministre l'ignorait ; le roi ne l'en avertit pas. On a vu qu'il était convenu de suivre cette marche avec la république de Venise, parce que cette république, par sa sage neutralité, méritait toutes sortes d'égards. Si Loüis XVI avait fait cette observation à son ministre, celui-ci lui aurait représenté « que ce n'était pas le cas » d'une pareille condescendance pour une cour » qui montrait des vues hostiles et qui affectait » de le regarder comme prisonnier ; que, si pa- » reille circonstance se fût présentée avant la ré- » volution, il n'aurait pas usé de pareils ménage- » mens, lorsqu'il se serait agi de demander des » explications catégoriques à une puissance du » second ordre ; que sa nouvelle qualité de repré- » sentant d'un peuple libre ne devait pas diminuer » la dignité de ses négociations. »

Alors, si le roi eût refusé d'agréer Sémonville, Dumouriez lui aurait proposé deux ou trois autres personnes à choisir : mais il n'aurait pas consenti à se soumettre à demander l'agrément d'une cour

qui donnait d'aussi grands sujets de mécontentement et d'inquiétude. Mais le silence du roi sur l'étiquette qu'il ignorait, le dispensa des observations.

Sémonville partit pour Turin à la réception du courrier. La cour de Turin, prévenue de cette nomination par les courriers des Tuileries, se porta à un acte violent, et, contre le droit des gens, elle fit arrêter à Alexandrie le ministre plénipotentiaire de France. Cet excès fut coloré du prétexte de l'ésprit remuant de Sémonville, et il fut accusé par la cour de Turin d'être le propagateur du jacobinisme et l'agitateur de toute l'Italie. Cela n'était fondé sur aucune preuve, et ne donnait aucun droit de mettre la main sur un homme revêtu d'un caractère public.

On avait vu en France le régent se contenter de renvoyer le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, convaincu d'une conspiration qui avait coûté la vie au chevalier de Rohan et à plusieurs nobles de la Bretagne et de la Normandie. Le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise, avait été traité avec la même prudence par cette sage république, après la découverte d'une conjuration horrible. L'affront était formel, l'excuse insuffisante.

La cour de Turin aurait dû laisser arriver Sémonville, retarder sa réception, envoyer en France un ministre avec les griefs qu'elle avait contre lui : alors elle eût mis Louis XVI et son ministre

dans leur tort, s'ils eussent refusé de le retirer et d'en nommer un qui ne fût pas suspect. Alors elle eût été en droit de refuser nommément Sémonville et de lui prescrire de quitter Turin. Sa conduite fut imprudente, injurieuse et entièrement contraire au droit des gens.

De l'aveu même du roi, le ministre ordonna à Sémonville de retourner à Gênes, et rompit toute correspondance avec la cour de Turin; il retira son agent de cette capitale; mais, suivant son système, il laissa cette cour maîtresse de faire ce qu'elle voudrait sur celui qu'elle tenait à Paris. Par cette conduite, sans avilir la nation française, ayant l'air de se contenter de la réponse que le ministre de Turin envoya à ses articles, qui annonçait le désir de ne pas rompre la paix avec la France, il laissa à ce ministre les moyens de réparer la violence et la témérité de son procédé, et il eut l'air de croire qu'il n'était que personnel à Sémonville et non pas à son caractère public.

Il avait un moyen facile de dédommager ce négociateur et de prouver que l'accusation vague de la cour de Turin ne lui avait pas fait perdre la confiance du roi et de la nation: c'était de le faire passer à l'ambassade de Constantinople qu'il fallait enfin changer d'après la circonstance de la guerre avec la maison d'Autriche.

Le roi consentit à sa nomination, et le ministre alla porter à l'Assemblée toutes les pièces de sa discussion avec la cour de Turin. Mais il ne suivit

pas dans cette affaire la même marche que dans celle de la cour de Vienne; il n'engagea point le roi à paraître à l'Assemblée; il ne fit point de rapport; il ne donna point de conclusion. Ce ne fut point par faiblesse, mais par système; il ne voulait pas précipiter une seconde déclaration de guerre, et elle n'a pas eu lieu pendant son ministère. Mais, malgré la réponse de la cour de Turin, il laissa l'affaire indécise; seulement il fit hâter les préparatifs de guerre du côté de l'Italie, et il pressa la formation de l'armée au commandement de laquelle fut nommé le général Montesquiou.

La cour des Tuileries et les feuillans, qui ne demandaient qu'à jeter de nouveaux troubles, peignirent sa conduite d'abord comme une bravade, ensuite comme une faiblesse. Les têtes folles, qui blâmèrent alors le ministre, étaient, ou de bien mauvaise foi, ou bien peu prévoyantes : il n'a fallu attendre que trois mois pour démontrer, par la conquête de la Savoie et du comté de Nice, de quel côté ont été l'imprudence, l'injustice, la bravade et la faiblesse.

La conduite de la cour de Turin dans cette affaire est inexcusable. Le roi de Sardaigne est un prince vertueux et modéré; mais il a été égaré par la fausse politique et l'imprévoyance de ses ministres qui auraient dû éviter tout motif de rupture, et qui depuis n'ont tenté aucune démarche pour réparer une injure faite contre le droit des gens.

Ils auraient dû savoir par leur propre expérience

que, dans les ligues générales, les petites puissances jouent toujours un rôle désavantageux. Elles sont à charge aux grands alliés qui sont obligés de payer par des subsides onéreux leurs services médiocres, et souvent plus embarrassans qu'utiles. Lorsqu'il est question de négocier la paix, leurs petits intérêts sont toujours négligés. Heureuses quand elles ne sont pas abandonnées tout-à-fait, et sacrifiées à la puissance ennemie! L'histoire de la maison de Savoie et des petites souverainetés d'Italie offre des exemples frappans et toujours pareils, dans la conclusion de toutes les ligues, de ce système politique des grands gouvernemens qui se montrent toujours très-égoïstes aux dépens des plus faibles.

CHAPITRE VI.

Scission dans le ministère. — Affaire des six millions.

Tant que Degrave avait été ministre de la guerre, lui, Lacoste et Dumouriez étant à la tête des trois départemens les plus importans, se soutenant mutuellement par l'estime, l'amitié et la confiance, avaient maintenu l'indépendance du ministère au milieu de toutes les factions, ménageant la dignité du roi, l'avertissant lorsque la cour pouvait le compromettre, se servant souvent du crédit des girondistes contre les feuillans, mais sans les rendre arbitres des affaires dont ils ne leur donnaient connaissance que quand elles devaient passer à l'Assemblée.

L'arrivée de Servan au ministère rompit, au bout de huit jours, l'accord qui avait régné jusqu'alors dans le conseil, parce qu'il s'attacha trop entièrement à madame Roland, chez laquelle se tenait tous les jours le bureau de la Gironde, mais où le dîner ministériel du vendredi devint le dîner de faction, où l'on voulut assujettir les ministres à recevoir les conseils et la direction de la Gironde. Lacoste et Dumouriez, étant convenus de n'y plus parler de leurs affaires, en prévinrent Roland, en

lui faisant sentir le danger de cette communication aux membres de l'Assemblée ; le défaut de secret, qui rarement, mais quelquefois, serait nécessaire ; la dépendance que cela établirait vis-à-vis de ces membres, les bruits qui en résulteraient à leur détriment, en leur donnant *le cachet* de la partialité. Roland fut d'un avis contraire ; il déclara qu'il ne ferait rien, ni dans le ministère, ni au conseil, sans l'avis de ses amis (il aurait pu ajouter, et de sa femme) ; et on se refroidit.

La faction de la Gironde, qui avait alors la faveur du peuple, commençait, ainsi que Roland, Servan et Clavière, à se montrer très-républicaine ; elle sut très-mauvais gré aux deux ministres qui, fidèles à la constitution, prenaient souvent le parti du roi que les trois ministres coalisés commençaient à tracasser indécemment. Deux affaires achevèrent de les brouiller entièrement.

A l'un des dîners du vendredi, car on n'avait pas encore rompu publiquement, Guadet lut une grande lettre, fort insolente et fort dure, que les six ministres étaient censés écrire à Louis XVI pour le forcer à renvoyer son confesseur non sermenté, et à en prendre un sermenté, et on la leur présenta à signer (1). Dumouriez prouva facilement la tyrannie, l'atrocité et l'absurdité de cette lettre ; il dit qu'il ne la signerait pas. Lacoste en

(1) Mémoires de Ferrières, tome III.

(*Note des nouv. édit.*)

dit autant. Duranton dit qu'elle était au moins inutile. Vergniaud et Gensonné avouèrent qu'elle était déplacée. Guadet fut furieux, et la scène fut très-vive.

On retira la lettre, mais on dit qu'il fallait en écrire une autre. Dumouriez dit qu'il ne permettrait pas qu'on écrivît, au nom du conseil, au roi, sur les affaires de sa conscience ; qu'il pouvait prendre un iman, un rabbin, un papiste ou un calviniste pour la diriger, sans que personne eût le droit de s'en mêler ; que leur signature serait une imprudence, car aucun d'eux, par les fonctions de son département, n'était chargé de la conscience du roi. La proposition fut retirée ; mais dans les feuilles girondistes du lendemain, Dumouriez et Lacoste furent accusés de favoriser la résistance de Louis XVI contre les articles de la constitution dans ses principes les plus essentiels. Les feuilles jacobines répétèrent ces sottises ; elles indisposaient le peuple contre l'infortuné monarque et ses deux ministres qui voulaient lui épargner des vexations. Le roi gémit, et les remercia ; c'est une des époques où il dit à Dumouriez qu'il saurait soutenir tout excepté ce qui intéresserait sa conscience, et que, si l'on en venait à cette extrémité, il saurait mourir.

L'autre affaire fut la nomination du gouverneur et des commissaires de Saint-Domingue. La Gironde voulait forcer Lacoste à agréer le choix de Sillery por gouverneur. Il avait été membre de

l'Assemblée constituante. Il était taré par son immoralité, quoique la fin de sa vie ait été très-honnête; enfin il y avait contre lui une foule de motifs d'exclusion, tant dans la loi que dans les convenances.

Quant aux commissaires, ils avaient choisi des jacobins furieux, connus par des écrits contre le roi; ils y ont été envoyés depuis. Lacoste ne voulut pas consentir à cette nomination, d'autant plus qu'on lui proposait en même temps des projets d'instructions incendiaires. Par accommodement, le vieux général d'Esparbès fut proposé par les girondistes et accepté par Lacoste; mais les commissaires furent absolument rejetés. Dumouriez se joignit à son collègue, lequel, homme très-ferme, y mit beaucoup de vivacité, surtout vis-à-vis de Clavière et Servan. Dès-lors la brouillerie fut entièrement publique; les ministres rompirent le dîner, et ne se virent plus qu'au conseil ou dans des conférences absolument nécessaires.

La faction de la Gironde en voulait surtout à Dumouriez, et s'était réservé un moyen de vengeance dont il ne se doutait pas. On a vu précédemment que cette faction avait principalement soutenu la demande qu'il avait faite en entrant au ministère, d'une somme de six millions pour les dépenses secrètes de son département, avec la condition expresse de n'être assujetti à en rendre compte qu'au roi. C'était l'acharnement des feuillans contre la proposition du nouveau mi-

nistre, qui avait engagé les girondistes à faire réussir cette demande, dans l'espoir de gouverner ensuite ce ministre.

L'affaire avait été bien débattue, et surtout la condition expresse de n'être assujetti à aucun compte public de cette somme, condition sans laquelle le ministre avait affirmé que non-seulement il ne se chargerait pas de cette somme, mais qu'il n'accepterait pas même la place. Le consentement de l'Assemblée avait été très-clair sur cet article, et en conséquence il était sorti un décret sanctionné du roi : on en avait remis une expédition au ministre qui, n'imaginant pas qu'on pût faire un faux dans une pareille décision, ne l'avait pas même lu.

Il se trouva que ce décret ne portait point la clause de la non-reddition de comptes publics. Il n'a jamais pu savoir si ce faux venait de la Gironde, pour le tenir dans leurs mains par la crainte de cette reddition de comptes, sur laquelle il avait montré une répugnance si invincible, ou si c'était une simple négligence des rédacteurs, comme cela arrivait très-souvent. Guadet, très-méchant et très-insolent, était le plus animé de la faction contre le ministre; il se vanta qu'il allait faire trembler ce rebelle, en se servant du faux du décret pour faire la motion de lui faire rendre compte des six millions.

Une circonstance relative à ces six millions avait augmenté la colère de la Gironde. Le minis-

tre ayant été obligé de changer le trésorier des affaires étrangères, ne connaissant personne à Paris à qui donner cette place, avait demandé à Pétion et Clavière de lui indiquer un banquier solide, fidèle et discret; on lui avait désigné Bidermann, Suisse de nation, zélé révolutionnaire, employé par la municipalité de Paris à l'achat des grains. Il lui avait conféré cette place. Peu de temps après, il avait appris qu'il était associé de commerce avec le ministre Clavière; et sans prendre aucune méfiance sur sa probité, il avait jugé que, même pour sa propre délicatesse, il ne devait pas, outre les fonds de cinq cent mille livres par mois, dont déjà moitié pour dépenses secrètes, lui remettre encore les fonds de six millions dans les mains: il avait cru plus prudent de les laisser chez M. Amelot, garde du Trésor national, avec la résolution de n'en tirer que cinquante mille écus à la fois, qu'il se faisait apporter chez lui pour payer de la main à la main les dépenses secrètes, sans en exposer le mystère à la curiosité d'un tiers. Il n'avait parlé à personne de cet arrangement. Bidermann ne s'en était pas plaint; mais la Gironde, et surtout Brissot, se trouvaient, par cette précaution, exclus de la connaissance des affaires secrètes, ce qui les fâchait beaucoup.

Il y avait dans l'Assemblée un grand nombre d'impartiaux ou de girondistes, jacobins, feuillans, modérés et de bonne foi, qui avaient pris le ministre en amitié: ils gémissaient de la discorde qui

venait de s'établir dans le ministère. Les menaces indiscrètes de Guadet leur découvrirent la noirceur qu'on voulait exercer contre le ministre ; ils connaissaient assez son caractère pour être sûrs qu'il ne plierait pas. Ils regardaient la motion de Guadet comme déshonorante pour l'Assemblée ; ils virent qu'il en résulterait un scandale, et deux ou trois d'entre eux vinrent l'avertir.

Il tira son décret de son bureau, il le lut ; il vit que ce décret, n'exprimant pas la clause de la non-reddition de comptes publics, le soumettait à cette reddition. Il fit dire à Gensonné et à Vergniaud qu'il ne voulait plus avoir affaire à des faussaires, et il annonça publiquement qu'il allait quitter le ministère. Il y avait un peu plus de sept semaines qu'il était en place, et sa dépense sur les six millions ne montait pas alors à plus de deux cent mille livres ; mais dût-il porter sa tête sur un échafaud, il était résolu à n'en pas rendre un compte détaillé.

Il monta chez le roi, lui porta la discussion de l'Assemblée et son arrêté, lui montra le décret contradictoire, le pria d'agréer sa démission, et lui présenta son projet de lettre au président de l'Assemblée nationale pour lui annoncer sa retraite. Le roi témoigna la plus grande sensibilité et le pria de ne pas l'abandonner. Le ministre lui représenta que, s'il pouvait se résoudre à souffrir une pareille atrocité, non-seulement il ne pourrait plus lui être utile, mais qu'il l'envelopperait lui-même dans ses propres dangers.

Ce prince avait d'autant plus de regret que Lacoste, partageant l'indignation de son collègue, et ne voulant pas rester seul exposé à une faction aussi dangereuse, venait de lui mander qu'il le priait de lui permettre de se retirer en même temps que son ami. La nouvelle de sa démission et du motif s'était répandue dans l'Assemblée. Dumouriez, en rentrant chez lui, trouve dans son salon plus de cent membres dont beaucoup lui étaient inconnus, Pétion, maire de Paris, et les trois ministres qui craignaient que le roi ne profitât de sa démission et de celle de Lacoste pour les chasser et renouveler le conseil en entier. On le pressa de rester, on lui dit qu'on ne lui demanderait pas de comptes, que Guadet ne donnerait pas sa motion. Il leur répondit que son parti était pris. On le conjura, au nom de la patrie, de garder sa place. On le pria d'écrire une lettre au président pour demander que l'erreur fût rectifiée. Il leur dit :

« Il ne convient ni à ma délicatesse ni à la dignité de l'Assemblée, que je fasse une pareille » démarche. Vous vous rappelez tous qu'après » une longue discussion, vous avez pris un arrêté » concernant la clause que j'ai exigée. Le décret, » qui en a fait l'omission, est une pièce fausse. Si » vous soutenez le décret, vous vous déclarez » faussaires aux yeux de toute la France et de » l'Europe, et vous jugez bien que dans ce cas je » ne veux rien avoir de commun avec vous. Si

» vous jugez que le décret soit faux, et le projet
» de motion de Guadet de mauvaise foi, c'est à
» vous à vous faire représenter votre arrêté, à y
» comparer votre décret, à le faire rapporter, à
» en faire dresser un de bonne foi, qui me mette
» à l'avenir à l'abri d'un pareil coup de poignard.
» Je croirais offenser l'honneur de l'Assemblée, si,
» par une demande par écrit, je provoquais votre
» justice. J'aime ma patrie autant que vous, je
» m'y suis dévoué dans une place très-désagréable,
» d'après toutes les factions qui m'assaillent. J'at-
» tendrai deux jours votre résolution, et si vous
» ne prenez pas votre parti de vous-mêmes, après-
» demain le mien sera pris. »

Il n'y avait aucune bonne réponse à faire à ces argumens serrés. Ils sortirent de chez lui indignés contre Guadet que les ministres et sa faction même eurent bien de la peine à contenir. Le lendemain, un jacobin, honnête homme, nommé Couturier, dès que la séance fut bien remplie, annonça le faux du décret. La Gironde se tut; les feuillans à qui cette aventure faisait croire que le ministre, pour se venger, allait se joindre à eux, crièrent à la mauvaise foi; les secrétaires s'excusèrent comme ils purent; le décret fut rapporté, annulé : on en rendit un nouveau contenant la clause omise; il fut porté à la sanction, et la plus grande partie de l'Assemblée vint féliciter le ministre qui, peu de jours après, fut fort applaudi en entrant à l'Assemblée pour les affaires de son dé-

partement, car il crut qu'il serait déplacé de la remercier de ce qu'elle avait rectifié un faux.

Le lendemain était une fête en l'honneur de Simoneau, maire d'Étampes. Les papiers publics avaient annoncé cette affaire diversement, selon l'esprit des différentes factions; les Parisiens la savaient. En passant sur la place de Louis XV, une immense multitude témoigna par ses applaudissemens sa joie de ce qu'il assistait à cette cérémonie comme ministre. Mais les girondistes n'oublièrent pas cette aventure.

Quant à lui, malgré le tendre intérêt que lui inspirait le malheureux roi, il fut désolé de ce que la bienveillance publique avait donné à cette affaire une tournure qui le mettait dans l'indispensable nécessité de garder sa place, qui, n'y ayant plus d'ensemble dans le ministère, ne lui donnait que des chagrins. Lacoste pensait de même, et tous les deux résolurent de ne plus rester avec trois factieux insupportables, esclaves de la Gironde, et de prendre un grand parti à la première occasion qui se présenterait.

Il est douteux qu'il ait existé deux hommes plus malheureux et moins attachés que ces deux ministres à deux places aussi importantes. Lacoste est un des hommes les plus vertueux, les plus attachés à sa patrie, à la constitution, à son roi qui lui a toujours rendu justice. Qu'est-il devenu? Sa vertu incommode lui a valu une arrestation illégale; peut-être, à l'époque où Dumouriez écrit ces Mémoires

à deux cents lieues de sa patrie, l'honnête Lacoste, son ami intime, n'existe plus ! Peut-être ces monstres ont-ils fait tomber sous leur injuste guillotine cette tête qui n'a jamais été remplie que de profondes connaissances sur le département dont il était chargé, de projets utiles, honnêtes, grands, sages, et toujours respirant la probité ! Il était entré au ministère pauvre, il en est sorti sans pain. Puisse-t-il lire ces Mémoires dans quelque retraite, à l'abri des crimes dont il a tant gémi (1) !

(1) Lacoste, avant d'occuper le ministère de la marine, avait long-temps rempli les fonctions de premier commis dans les bureaux de ce ministère. Envoyé ensuite aux îles du vent pour favoriser l'établissement du nouveau régime colonial, il ne put s'accorder avec M. de Béhague, gouverneur de la Martinique ; il revint à Paris, et se fit admettre aussitôt dans la société des amis de la constitution. Devenu ministre, le 16 mars 1792, Lacoste, qui avait adopté, mais avec sagesse, les principes de la révolution, montra pour la liberté de son pays un attachement qu'il sut accorder avec l'affection sincère dont son cœur était pénétré pour Louis XVI. Il donna sa démission le 10 juillet 1792. Le roi le nomma bientôt après ambassadeur en Toscane; mais l'Assemblée législative, qui le regardait comme feuillant, ne confirma point cette nomination. Lacoste fut arrêté au mois de février 1793, mais le tribunal criminel de la Seine le déchargea entièrement de l'accusation dont il était l'objet. Depuis cette époque jusqu'en 1800, Lacoste vécut dans une profonde obscurité dont il ne sortit que pour faire partie du Conseil des prises supprimé en 1814. Lacoste est retombé depuis dans sa première obscurité. Tous les Biographes présentent ce fonctionnaire public comme un homme plein de franchise, même de brusquerie, mais à la fois recommandable par ses lumières et par la plus irréprochable probité.

(*Note des nouv. édit.*)

CHAPITRE VII.

Renvoi de Roland, Servan et Clavière.

Les trois ministres ne gardaient plus aucune mesure, non-seulement avec leurs collègues, mais avec le roi lui-même. A chaque séance du conseil, ils abusaient de la douceur de ce prince pour le mortifier et *le tuer à coups d'épingles;* ce qui produisait des scènes continuelles, parce que les deux autres, et même Duranton, malgré sa neutralité, prenaient toujours le parti du malheureux Louis, et traitaient très-durement les trois factieux et impudens collègues. Mais ce qui était plus fâcheux, c'est que Roland payait et faisait composer chez lui plusieurs feuilles, une entre autres, *le Thermomètre*, qui rendait compte de toutes les affaires portées au conseil de manière à dépopulariser ses deux collègues, mais surtout le roi.

Dans le commencement de ce ministère, et lorsqu'il était uni, tous les six avaient été d'accord que, pour mettre de l'ordre dans la marche des affaires, et pour mettre à couvert leur responsabilité, ils devaient proposer au roi de nommer un secrétaire du conseil, comme l'exigeait le décret. Il

devait être chargé de tenir des registres exacts. Louis s'y était toujours refusé avec obstination, et alors les ministres, unis entre eux et pleins d'égards pour ce prince, n'avaient pas insisté, et se contentaient de tenir des notes sur les affaires discutées et sur leur décision.

Aussitôt après leur scission, les trois ministres demandèrent, d'un ton absolu et arrogant, que le roi nommât un secrétaire du conseil. Louis XVI dit à Lacoste et Dumouriez qu'il les priait de s'y opposer, parce que sûrement leurs trois collègues avaient dessein par-là de livrer toutes les délibérations du conseil à l'inspection de leur faction, ce qui le mettrait dans une dépendance humiliante. Les deux ministres sentirent la justesse de son observation, et lui promirent de tenir ferme, ce qu'ils firent malgré toutes les accusations d'aristocratie que leur prodiguèrent les girondistes, les jacobins et les journaux. Le roi leur dit que, s'il pouvait un jour n'avoir plus dans le conseil trois factieux aussi dangereux et aussi indiscrets, il nommerait sur-le-champ un secrétaire sur leur proposition, et qu'il établirait un registre, parce qu'il en reconnaissait lui-même la nécessité.

Une affaire bien plus importante agita le conseil et amena la catastrophe. Servan, homme très-noir et très-ennemi du roi, imagina, sans consulter ses collègues, sans prévenir le conseil ni le roi, d'écrire au président de l'Assemblée nationale pour lui proposer un décret, afin de rassembler autour

de Paris un camp de vingt mille hommes; de prendre pour cela l'époque de la fédération du 14 juillet, et d'en faire une armée centrale et permanente, sous le prétexte spécieux de maintenir la tranquillité dans Paris, et d'assurer les travaux de l'Assemblée nationale (1). C'était à l'époque où la faction de la Gironde était dans toute sa force, ayant à ses ordres les jacobins, maîtresse de Paris par Pétion, influençant l'Assemblée, et ayant la majorité dans le conseil. Cette faction voulait détruire peut-être à coups de sabre les feuillans, abattre la cour, et probablement commencer l'exécution de son projet républicain. Ainsi, c'est cette faction qui a amené la première à Paris ces fédérés qui ont fini par la faire périr tout entière sur un échafaud, après y avoir fait monter l'infortuné Louis.

Les feuillans mirent la plus forte opposition à ce décret; les girondistes et les jacobins réunis entraînèrent les impartiaux de l'Assemblée, qui, timides, soupçonneux, voyant partout des aristocrates, et ne réfléchissant pas sur le danger d'un rassemblement de cette espèce, espéraient trouver leur sûreté dans une force armée, qui, dans quelque main qu'elle fût, ne pouvait que leur enlever leur liberté.

Dumouriez combattit cette motion de toutes ses forces, tant au conseil que dans les comités, mais

(1) Voyez, sur cette proposition de Servan, les Mémoires de madame Roland et ceux du marquis de Ferrières.

en vain. Servan ne l'aurait pas proposée au conseil, si Dumouriez, dès qu'il en fut instruit, ne l'avait interpellé pour savoir s'il avait pris les ordres du roi. Il avoua que non. *Avez-vous pris l'attache de vos collègues pour une démarche qui peut devenir d'une aussi grande conséquence?* Servan avoua encore que non, et dit que c'était comme particulier et comme citoyen qu'il avait cru être en droit de proposer une motion qui lui semblait utile. *Si c'était comme particulier, pourquoi avez-vous joint à votre signature le titre de ministre de la guerre?* Alors la dispute fut si vive que, sans la présence du roi, le conseil eût fini d'une manière sanglante. Clavière proposa un accommodement perfide, c'était que Servan retirât sa motion. Dumouriez et Lacoste sentirent toute l'atrocité de ce piége, qui aurait fait tomber sur le roi cette démarche, et aurait rendu l'Assemblée encore plus ardente à agréer la motion. Ils ne cachèrent pas leur indignation. La motion resta, la querelle du conseil, qui fut sue, donna encore plus d'acharnement, et l'Assemblée nationale rendit le décret pour le rassemblement d'un camp de vingt mille fédérés, près de Paris, à l'époque du 14 juillet.

Le roi en fut consterné; il fit l'aveu de sa frayeur à Dumouriez; il lui dit qu'il était décidé à exercer son *véto* contre cette loi. Son ministre lui fit sentir que, sans aucune force, en butte aux soupçons de la plus grande partie de la nation, à la rage des ja-

cobins, à la profonde politique du parti républicain, il se perdrait sans ressource, et qu'on n'attendait qu'une pareille démarche de sa part pour lui déclarer une guerre ouverte dans laquelle il succomberait.

Louis gardait le décret dans son cabinet, et quatre conseils se passèrent sans qu'il l'apportât pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. L'Assemblée s'impatientait, les jacobins frémissaient, les girondistes triomphaient. Enfin Louis présente le décret. Dumouriez qui était l'ancien du conseil, prend la parole et dit :

« Sire, ceux qui ont sollicité ce décret, sont » autant les ennemis de la patrie que du roi. Il ne » peut produire que les plus grands maux. Si nous » considérons les circonstances, le ministre de la » guerre est très-coupable d'avoir sollicité un ras- » semblement de vingt mille hommes près de » Paris, pendant que nos armées sont faibles, nos » frontières dégarnies, et qu'il n'a pas même les » fonds suffisans pour l'entretien des armées.

» Si nous considérons ensuite l'esprit actuel de » la nation, ce ministre a été très-imprudent de » proposer, près de la résidence de l'Assemblée » et du roi, la réunion d'une troupe indisciplinée, » appelée sous un nom qui exagérera son patrio- » tisme, et dont le premier ambitieux peut pro- » fiter. Deux grandes factions divisent l'Assemblée » et Paris, celle de la Gironde et celle des feuil- » lans. Une troisième qui ne joue à présent que le

» second rôle, les anéantira toutes deux; c'est » celle des jacobins, parce qu'elle est bien plus » nombreuse et plus turbulente que les deux au- » tres, parce que ses rameaux s'étendent dans tout » le royaume, parce qu'enfin sur ces vingt mille » fédérés que le ministre va rassembler en vertu » du décret, dix-neuf mille au moins seront jaco- » bins. Ainsi, les promoteurs du décret seront » renversés par le décret même.

» Je pense donc que ce décret est dangereux » pour la nation, pour le roi, pour l'Assemblée » nationale, et surtout pour ses auteurs dont il » sera le châtiment; et cependant mon avis est que » vous ne pouvez pas, Sire, refuser de le sanc- » tionner. Il a été provoqué avec une malice pro- » fonde, il a été débattu avec acharnement, il a » été décrété avec enthousiasme, tout le monde » est aveuglé. Si vous y appliquez votre *véto*, il » n'en aura pas moins lieu. A la place des vingt » mille hommes assemblés par une loi, et qu'on » peut, par conséquent, soumettre à des ordon- » nances, il arrivera des provinces, à l'époque de » la fédération qui approche, quarante mille hom- » mes, sans décret, qui peuvent renverser la cons- » titution, l'Assemblée et le trône. Le ministre doit » à présent envisager dans ce tableau l'énormité de » son imprudence; c'est à votre conseil à vous pro- » poser un expédient pour rendre ce rassemble- » ment moins terrible. J'ai des idées que je met-

» trai par écrit, et que je soumettrai au roi quand
» il en sera temps. »

Les trois ministres, mais surtout Servan, furent effrayés de cette prédiction, et certainement, s'il eût encore été temps, le décret n'aurait pas été donné. La Gironde, à qui ils firent part de ce qui avait été dit au conseil, partagea leur frayeur. On tourna autour de Dumouriez, pour savoir de lui quel expédient il avait trouvé pour le rendre moins dangereux. Les six ministres se réunirent pour conjurer le roi de sanctionner le décret. Il dit qu'il demandait quelques jours pour y réfléchir, et qu'il les instruirait du parti qu'il prendrait.

Ce décret, qui a tant fait de mal, intéressait la sûreté du trône de ce monarque infortuné. Il fallait que toutes les amertumes lui vinssent à la fois. On lui en présenta, dans la même semaine, un second qui contrariait ses principes religieux : c'est celui de la transportation ou réclusion des prêtres qui avaient refusé le serment civique. Ce prince avait une conscience timorée, qui lui donnait un grand courage sur les matières qui touchaient la religion. Dumouriez n'a jamais conçu comment, en 1790, on a pu le faire consentir à sanctionner le serment des prêtres, qui avait causé tous les troubles religieux, la guerre civile et enfin la destruction du culte. Ce prince apporta le second décret au conseil, et dit que rien ne pourrait le faire résoudre à le sanctionner. Dumouriez lui dit :

« Sire, vous avez sanctionné le décret du ser-

» ment des prêtres, c'est à celui-là qu'il fallait » appliquer votre *véto;* si j'avais été alors dans » votre conseil, au péril de ma vie je vous aurais » engagé à refuser votre sanction. Ce premier dé- » cret a produit tous les dangers et tous les maux » de la France. Celui-ci est le seul remède poli- » tique qu'on puisse y apporter; il est dur, mais » il n'est pas cruel. Si vous voulez que nous en » pesions mûrement tous les articles, vous verrez » qu'ils contiennent des modifications qui le ren- » dent supportable. Le premier était une loi reli- » gieuse : il attaquait la liberté de penser en ma- » tière de culte; celui-ci est une loi politique » qui ne concerne que la sûreté et la tranquillité » du royaume. Il est même la seule sûreté des » prêtres non sermentés contre les fureurs de la per- » sécution. Bien loin de les sauver par votre *véto*, » vous leur ôtez le secours d'une loi, vous les » exposez à être massacrés, et les Français à devenir » leurs bourreaux : ainsi mon avis est qu'ayant, » j'ose dire, fait la faute de sanctionner le décret » du serment des prêtres, ce décret ayant produit » des maux énormes, votre *véto*, si vous l'ap- » pliquiez à ce second décret qui peut arrêter le » déluge de sang prêt à couler, chargerait votre » conscience de tous les crimes auxquels le peuple » se porterait. »

Le roi leur dit encore qu'il y réfléchirait, et qu'il leur ferait connaître ses intentions. C'est le seul jour où Dumouriez ait vu le caractère de cette

ame douce et pure un peu altéré. Pour compléter ses chagrins, Roland, qui voulait le pousser à bout, s'obstina à lire au conseil suivant une longue lettre qu'il lui écrivait. Elle commençait à peu près par ces mots : « Sire, cette lettre-ci restera éternelle- » ment ensevelie entre vous et moi (1). »

Il entrait dans les détails les plus injurieux et les plus amers, quelques-uns vrais, les autres exagérés, sur la conduite de Louis, qu'il reprenait depuis sa fuite de Varennes; il le traitait de parjure, lui parlait de son confesseur, des gardes-du-corps, des imprudences de la reine, des intrigues de la cour, des fréquens courriers à Vienne et à Coblentz.

Il en venait ensuite aux deux décrets; le pressait sans aucun ménagement de les sanctionner; le menaçait, en cas qu'il ne sanctionnât pas, de donner sa démission et de prévenir la nation sur ses dan-

---

(1) Cette pièce fait partie des documens historiques que nous avons placés à la suite du premier volume des Mémoires de madame Roland (lettre C); nous y renvoyons le lecteur. Mais nous croyons devoir remarquer que, ni la phrase citée par Dumouriez, ni aucune autre semblable ne se trouve dans cette lettre, exactement conforme à la version qu'en offrit le *Moniteur*, lorsque Roland, le lendemain de son renvoi, crut devoir la communiquer à l'Assemblée législative qui en ordonna l'impression. Le général Dumouriez aurait-il rapporté par erreur une circonstance qui aggrave les torts de Roland dans cette affaire, ou Roland aurait-il fait disparaître de sa lettre les expressions qui lui sont reprochées? C'est une question qu'il n'est pas facile de résoudre.

(*Note des nouv. édit.*)

gers, en lui détaillant ses motifs. Le roi écouta avec une patience admirable cette impudente diatribe, et lui dit avec le plus grand sang-froid : « Monsieur Roland, il y a trois jours que vous » m'avez envoyé votre lettre ; ainsi il était inutile » de la lire au conseil, puisqu'elle devait rester » un secret entre nous deux. »

Le lendemain matin, Dumouriez fut appelé au château. Il trouva le roi dans sa chambre avec la reine qui lui dit d'abord : « Croyez-vous, Monsieur, » que le roi doive supporter plus long-temps les » menaces et les insolences de Roland, et les four- » beries de Servan et de Clavière ? — Non, Ma- » dame, j'en suis indigné ; j'admire la patience du » roi, et j'ose le supplier de changer entièrement » son ministère ; qu'il nous renvoie sur-le-champ » tous les six, et qu'il choisisse des hommes qui » ne soient censés d'aucun parti. — Ce n'est pas » là mon intention, dit le roi. Je veux que vous » restiez, ainsi que Lacoste et le bon homme Du- » ranton. Rendez-moi le service de me débarrasser » de ces trois factieux insolens, car ma patience » est à bout. — La chose est dangereuse, Sire, mais » je l'exécuterai. Je vais vous proposer des condi- » tions. Cependant permettez que j'insiste avant tout » sur ma première proposition. Je suis en butte » aux trois factions qui divisent l'Assemblée et » Paris. Tous les journaux disent à présent du mal » de moi, je suis entièrement dépopularisé, et » comme ce n'est que par l'opinion qu'on peut

» retenir quelques fils du gouvernement, ils me
» sont tous échappés ; je ne peux réellement pas
» vous être utile ; peut-être même que la haine
» qu'on me porte nuira à Votre Majesté. Réflé-
» chissez-y, Sire ; on va dire des trois ministres
» qui vous resteront, qu'ils sont devenus aristo-
» crates et conspirateurs. Je crois qu'il vaut mieux
» que nous partions avec les autres. Je vous ajou-
» terai avec la franchise qui est un devoir, surtout
» dans un temps aussi dangereux, que Lacoste et
» moi sommes inébranlables sur la constitution. »

La reine parut chagrine ; le ministre la regardait en ce moment. Le roi dit : « Je connais bien vos
» principes, et je sais qu'il faut que la constitution
» ait lieu. C'est pour cela qu'il faut que vous res-
» tiez au conseil. Dépêchez-vous de me nommer
» trois nouveaux ministres. — Sire, j'ai eu l'hon-
» neur de vous dire que je vous proposais des con-
» ditions. Les voici: Sanctionnez les deux décrets,
» et nommez un secrétaire du conseil le jour même
» que vous choisirez trois nouveaux ministres.
» — Cela ne se peut pas, » dit le roi.

La reine se récria aussi sur la dureté des conditions. « Elles sont nécessaires à votre sûreté, » dit le ministre ; et, se tournant vers la reine, il la conjura avec attendrissement de s'occuper du sort du roi et de ses enfans, et de se joindre à lui ; et de suite il lui redit tous les argumens qu'il avait faits au roi dans le conseil, et il ajouta : « Si j'ai
» trouvé la sanction nécessaire avant que Sa Ma-

» jesté m'exprimât son juste désir d'être débarrassée des trois factieux qui la tourmentent, pensez » combien à présent je la juge indispensable. Si » le roi applique son *véto* dans cette circonstance, » les trois ministres passeront pour victimes de » leur patriotisme, et je ne réponds pas que sous » peu de jours il n'arrive les événemens les plus » violens qui vous arracheront peut-être votre » couronne. Quant à moi, je préviens Votre Majesté que je ne peux pas aller contre mes principes. Je pense réellement comme ces trois » hommes sur les trois propositions. Je peux vous » assurer que Lacoste et Duranton pensent de » même; je ne sais ce qu'ils feront dans cette circonstance : quant à moi, dussé-je avoir le » malheur de vous déplaire, je suis forcé de vous » déclarer que je ne resterai pas au conseil si Votre » Majesté ne sanctionne pas les deux décrets. »

Le roi se fâcha d'abord, et Dumouriez allait sortir de sa chambre; la reine le rappela et lui dit: « Pensez, Monsieur, combien il est dur pour le » roi de sanctionner un décret qui amène à Paris » vingt mille coquins qui peuvent le massacrer. » — Madame, il ne faut pas s'exagérer le danger. » Le décret dit que le pouvoir exécutif indiquera » le lieu de rassemblement de ces vingt mille hommes qui ne sont pas des coquins. Il dit aussi » que le ministre de la guerre se chargera de leur » donner des officiers et un mode d'organisation. » Il faut que le ministre que le roi choisira indi-

» que Soissons, qu'il y nomme pour commandant » un lieutenant-général ferme et sage, avec deux » bons maréchaux-de-camp. On formera ces » hommes par bataillons; à mesure qu'il y en » aura quatre ou cinq de rassemblés et d'armés, » le ministre profitera des demandes des généraux, » pour les envoyer à l'une des trois armées, et ce » décret, fait avec mauvaise intention, bien loin » d'être nuisible, deviendra utile. — Mais êtes-vous » sûr d'obtenir la permission de faire ce rassem- » blement à Soissons? — J'en réponds. — En ce » cas, dit le roi en sortant de sa tristesse, il » faut que vous preniez le ministère de la guerre. » — Sire, je n'ai qu'une responsabilité légère et » indirecte au département des affaires étrangères; » celle de la guerre est directe et de plus de qua- » tre à cinq cents millions : vos généraux sont mes » ennemis; je répondrai de leurs fautes. Mais il » s'agit de la sûreté de Votre Majesté, de son au- » guste famille et de la constitution : je ne balance » pas. Vous voilà donc d'accord de sanctionner le » décret des vingt mille hommes? — Oui volon- » tiers, si vous êtes ministre de la guerre; je me » fie entièrement à vous.

» Il n'y a plus de difficulté, Sire, au secrétariat » du conseil; choisissez vous-même un sujet en » qui vous ayez de la confiance, ou rapportez- » vous-en à M. de Laporte. — Fort bien. Je lui » en parlerai, et vous arrangerez cela ensemble. » — Venons au décret des prêtres. — Oh celui-là,

» je ne peux pas m'y déterminer. — Sire, vous » vous êtes mis vous-même dans la nécessité de » le sanctionner en sanctionnant le premier.—J'ai » fait une grande faute, et je me la reproche. — » Sire, si vous ne sanctionnez pas ce décret, cette » seconde faute sera bien plus grande, car vous » mettez le poignard sur la gorge de ces malheu- » reux prêtres. »

La reine avoua que le ministre avait raison, et elle appuya fortement son opinion. Le roi était très-agité. Dumouriez le pressait très-vivement, en lui disant qu'il fallait absolument cette seconde sanction pour parvenir à son but. Enfin ce prince la promit, après avoir montré la plus grande répugnance.

Le soir même, il y eut conseil. Les trois ministres furent encore plus insolens et plus aigres qu'à l'ordinaire; ils pressèrent le roi très-durement de donner ou de refuser sa sanction, menaçant que, dans ce dernier cas, leur démission était toute prête. Il y avait si peu de secret au château, que déjà au bout de six heures on disait dans Paris que Dumouriez avait changé de parti, et que plus de vingt feuillans s'étaient présentés à sa porte, demandant à le voir (1). Le conseil fut très-court, le

---

(1) Cette indiscrétion, si dangereuse en matière de gouvernement, est un des traits qui caractérisent le mieux le parti de la cour à toutes les époques de la révolution. On peut dire avec raison que, si tous les partis commirent alors des fautes graves, aucun ne se

roi le rompit avec humeur et dignité. Il écrivit le soir même un billet à Dumouriez pour le presser de lui proposer trois ministres.

Dumouriez monta le matin au château, et proposa au roi pour ministre de l'intérieur, à la place de Roland, Mourgues de Montpellier, protestant, bon citoyen, plein d'esprit et de connaissances, qui avait travaillé à un cadastre de la France, qui était de plusieurs académies, et qui avait fait de très-bons Mémoires bien constitutionnels sur la révolution. Il avait été du club de 1789, et depuis de celui des feuillans : il s'en était retiré. Il av it une grande droiture, un travail facile et un caractère ferme ; il fut agréé.

Il proposa pour ministre des affaires étrangères Emmanuel de Maulde qui avait été jacobin modéré, ou Sémonville, ou Naillac, ministre à la cour des Deux-Ponts, qui était absolument neutre, ayant été fort peu de temps à Paris. Le roi préféra Naillac.

Pour les finances, il lui proposa Vergennes, neveu de l'ancien ministre, qui s'était montré constitutionnel impartial, mais en avertissant le roi qu'il avait refusé la proposition, ainsi que

---

trahit lui-même avec autant de légèreté et d'inconsidération que celui des hommes qui, à l'époque dont parle Dumouriez, s'étaient rattachés à la cour. La révolution fut servie à la fois par ses amis et ses ennemis ; et, si l'on était juste, on devrait peut-être imputer ses succès autant à l'imprudence de ceux qui la combattirent qu'à la persévérance et au courage de ceux qui l'ont défendue.

(*Note des nouv. édit.*)

Amelot, La Fontaine et plusieurs autres. Le roi envoya sur-le-champ chercher Vergennes qui, les larmes aux yeux, refusa absolument, quoiqu'en lui montrant le plus grand attachement. On convint que ce ministère, qui était le moins important, resterait vacant, pour se donner le temps de faire un bon choix, et que Mourgues, ministre de l'intérieur, se chargerait de ce porte-feuille pendant l'intérim, ainsi que Dumouriez de celui des affaires étrangères, jusqu'à l'arrivée de Naillac à qui il envoya un courrier.

Le 13 juin au matin, les trois factieux eurent leur lettre de renvoi, et le 13 au soir, le conseil s'assembla. Les quatre ministres, à qui il avait rendu compte des conditions de ce changement, convinrent entre eux que, si le roi, après avoir obtenu ce qu'il désirait si ardemment, changeait d'avis sur la sanction, et la refusait, ils donneraient tous à la fois leur démission, pour ne pas se charger de cette faute qui perdrait la famille royale, et pour ne pas passer pour des intrigans et des ambitieux qui avaient sacrifié leurs principes à leur élévation. Le reproche serait tombé surtout sur Dumouriez que dès-lors on regardait comme premier ministre : aussi, quelque parti qu'eussent pris ses collègues, était-il décidé à ne pas rester en place si le roi appliquait son *véto*. Hélas ! ce malheureux prince ne fut que trop égaré par ses faux amis ; il manqua à sa parole et se perdit !

CHAPITRE VIII.

Dumouriez ministre de la guerre.

Pour ne pas mettre de confusion dans sa narration, Dumouriez va placer de suite ce qu'il a fait dans le nouveau département qu'il venait de prendre, pendant les quatre jours qu'il en a rempli les fonctions. Jamais homme n'est entré dans une charge publique avec autant de désavantages et avec plus de probabilités de ne l'occuper que quelques jours : car, dès le premier, il était presque sûr d'être forcé de donner sa démission ; dès le second, il l'avait donnée. Tout autre à sa place serait resté dans l'inaction : mais il voulut au moins rendre à son successeur, quel qu'il fût, le service de remettre l'ordre et la confiance dans ses bureaux, pour lui adoucir son pénible emploi. Il voulut aussi, avant de quitter le ministère, donner de la dignité à ces places qui, chargées d'une grande responsabilité, étaient encore dans le cas d'être avilies par la grossièreté et la pétulance des comités correspondans avec chaque ministre, ou de l'Assemblée nationale elle-même.

Dans la nuit du 13, il composa un mémoire sur le département de la guerre, et il alla le lire à l'Assemblée; il rendra compte dans le chapitre suivant de la scène orageuse qu'il produisit. Ce mémoire a été depuis imprimé plusieurs fois et consulté; et cette impression que les girondistes et les jacobins avaient demandée pour en faire une pièce probante contre lui, est devenue sa meilleure justification, lorsque les esprits calmés ont pesé, d'après une froide lecture, des vérités frappantes.

Dans ce mémoire, il reprochait aux législateurs d'avoir voté en quinze jours la levée de deux cent quarante mille hommes, de manière à ce que leur décret fût inexécutable. Il disait que toutes les fois que le ministre de la guerre ou de la marine proposait une levée ou un armement, il devait présenter en même temps un état estimatif de la dépense, et que l'Assemblée nationale ne devait jamais donner le décret de formation, sans avoir auparavant examiné l'état estimatif, et assuré par un second décret les fonds à la disposition et sous la responsabilité du ministre; que par ce procédé on serait sûr d'avoir des troupes, au lieu qu'en ne donnant qu'un décret vague et sans fonds assignés, on ne faisait que tromper la nation qui calculait ses forces sur la teneur des décrets, lesquels restaient sans exécution.

Il disait ensuite que, pour procéder sagement, il ne fallait jamais faire une nouvelle levée avant d'avoir complété les anciens corps. Les bataillons

d'infanterie de ligne devaient être portés à huit cents hommes. On avait été obligé, pour les porter à ce nombre, de fondre les seconds bataillons dans les premiers, et les seconds se trouvaient n'être plus que de trois à quatre cents hommes ; ainsi on n'avait réellement de disponible que cent cinq bataillons, au lieu de deux cent dix qu'on aurait eus, si on avait commencé par décréter le complet de l'infanterie de ligne; ce qui aurait procuré cent soixante et dix mille hommes d'infanterie régulière et bien organisée, pendant qu'on n'en avait que moitié.

De même on avait formé, en 1791, quatre-vingt-trois bataillons de volontaires nationaux qui ne montaient qu'à cinq cent soixante-quatre hommes chacun, y compris les officiers. Comme ils devaient être portés sur le même pied que l'infanterie de ligne, il disait qu'on aurait dû ordonner le complet de trois cents hommes par bataillon, avant de décréter la création de cent vingt nouveaux bataillons de volontaires nationaux, afin que cette nouvelle levée ne nuisît pas au complétement des quatre-vingt-trois bataillons. Si on avait complété les deux cent dix bataillons d'infanterie et les quatre-vingt-trois de volontaires nationaux, on aurait eu un corps de bonne infanterie de deux cent trente-quatre mille hommes, ce qui aurait suffi.

Il faisait les mêmes raisonnemens sur l'artillerie, la cavalerie et les places. Il voulait qu'on

portât l'artillerie et la cavalerie au grand complet de guerre, réglé par les anciennes ordonnances. Il y avait alors soixante-huit régimens de troupes à cheval, qui, portés au complet de huit cents hommes, auraient donné un résultat de cinquante-quatre mille hommes, au lieu qu'on n'en avait pas la moitié, et que le projet qu'on avait décrété, de faire marcher à la guerre un homme par brigade de l'ancienne maréchaussée, revêtue alors du nom de gendarmerie nationale, dépouillerait les départemens de leur sauvegarde contre les séditieux et les malfaiteurs, et donnerait tout au plus un renfort de deux ou trois mille hommes d'une cavalerie très-dispendieuse, sans ensemble, et inutile parce qu'elle n'avait pas l'habitude de se battre en escadron. Quant à deux nouveaux corps d'artillerie, il disait qu'ils ne pourraient pas être propres à la guerre aussitôt après leur levée, qu'ainsi c'était un abus. Il parcourait ensuite le corps des commissaires des guerres, les bureaux, les marchés, les entreprises, les établissemens; il donnait des aperçus sur tout.

Il commençait et terminait son mémoire par des conseils sur les factions, sur les égards dûs aux ministres. Tout cela fut mal pris; il s'y attendait. Les membres du comité militaire l'accusèrent de faire une satire amère contre son prédécesseur et contre eux-mêmes, parce qu'il dénonçait les abus, et surtout l'état déplorable des places qu'on

avait toujours annoncé à l'Assemblée être dans un état formidable.

Pour réponse à cette imputation, il envoya au comité les rapports qu'il avait de toutes les places; il demanda qu'on nommât des commissaires pour aller vérifier ces rapports et en rendre compte à l'Assemblée.

On l'accusa aussi d'imprudence et presque de trahison, parce que son mémoire, en dévoilant la faiblesse des armées et des places, devait apprendre à l'ennemi les points où il devait nous attaquer. Il répondit que ce n'était pas sa faute si la forme publique de traiter toutes les affaires en excluait le secret; qu'il serait encore plus dangereux d'endormir la nation dans une fausse sécurité par des rapports mensongers et des décrets sans exécution; que l'ennemi connaissait notre faiblesse aussi bien que nous; que la preuve qu'il n'était pas en état d'en profiter, c'est qu'il ne l'avait pas fait malgré le début honteux de la guerre; qu'on avait donc tout le temps de réparer le mal en employant avec méthode les ressources immenses de la France.

Le grand écueil du ministre de la guerre était la responsabilité d'une comptabilité de plusieurs centaines de millions. La partie la plus effrayante de cette comptabilité, celle sur laquelle il était impossible qu'un ministre de la guerre ne fût pas perdu facilement, quoique intègre, était celle des marchés. Degrave s'était mis le plus à l'abri qu'il avait pu, par l'établissement d'un comité central,

qui, sans partager sa responsabilité, en diminuait cependant le poids, parce qu'aucun marché ne pouvait être conclu sans passer par l'examen et la ratification de ce comité. Servan, plus audacieux, n'avait plus employé le comité central à cet usage, et passait les marchés dans son cabinet, tête-à-tête avec les entrepreneurs.

Dumouriez, dans un règlement qu'il composa, rétablit l'inspection du comité, et il y ajouta une mesure qui sauvait toute la responsabilité ministérielle : c'était que tous les marchés à passer seraient renvoyés au commissaire-ordonnateur du département de Paris, pour être passés publiquement à l'enchère à l'Hôtel-de-Ville, devant la municipalité, après avoir été débattus devant le ministre de la guerre et son comité central.

Ce même comité devait, tous les huit jours, examiner le travail des premiers commis de chaque bureau de la guerre. Il divisa en deux parties celui des fonds pour la facilité de sa comptabilité. Par son règlement, les premiers commis reprirent confiance. On les traitait tous d'aristocrates; ils ne s'étaient montrés que trop démocrates dans l'insurrection de Versailles.

Il écrivit à tous les généraux son opinion sur le genre de guerre qu'on devait adopter, et il exhorta Luckner, qui avait remplacé Rochambeau, à pousser vigoureusement l'expédition des Pays-Bas. Il fit marcher tous les régimens qui étaient à portée de Paris, pour renforcer son armée; et, dans ces trois

jours, outre son règlement qui n'eut pas lieu, il fit plus de quinze cents signatures. On va voir, dans le chapitre suivant, que cette activité est d'autant plus méritoire, que ce court espace de temps fut excessivement orageux.

CHAPITRE IX.

Dumouriez donne sa démission.

Il faut reprendre le fil des événemens depuis le moment de sa nomination. Les aristocrates et les feuillans triomphèrent d'abord avec leur imprudence ordinaire. Comme il s'attendait à ne pas rester en place, il n'avait pas voulu changer de maison ; ils vinrent en foule aux affaires étrangères pour le féliciter. Ils affectaient de répandre qu'il était passé dans leur parti. Les girondistes et les jacobins déployaient de leur côté la rage la plus violente, et ne parlaient que de l'envoyer à Orléans comme un traître. Quant à lui, il fut bientôt détrompé de l'espoir de faire, en même temps, le bien du roi et le salut de la patrie : il ne regrettait point d'avoir délivré ce malheureux prince des trois factieux qui l'avaient tourmenté, mais il vit avec douleur que dès le jour même le roi abusait de cette démarche.

Dans le conseil même du soir, les quatre ministres dirent au roi qu'il était instant qu'il tînt sa parole incessamment, avant que les factieux eussent le temps de monter l'esprit du peuple, sans

quoi il n'aurait plus le mérite d'avoir donné sa sanction, et on dirait que cet acte ne se faisait que par crainte. Le roi, sans avouer précisément qu'il avait changé de volonté, remit au lendemain, et annonça un conseil extraordinaire pour une heure après-midi. Dès-lors les ministres se méfièrent de lui, et se renouvelèrent la promesse de se retirer tous les quatre à la fois, si le conseil du lendemain 14 ne décidait pas la sanction. Il y eut de part et d'autre assez d'humeur, et le roi et ses ministres se séparèrent avec un air de réserve qui promettait un mauvais dénoûment à cette crise.

Le 14, à onze heures du matin, Dumouriez monta chez le roi qui avait écrit au président de l'Assemblée pour lui annoncer le renvoi des trois ministres et leur remplacement. Le ministre profita de ce moment où ils étaient seuls, pour le conjurer de nouveau d'être fidèle à sa parole. Louis, contre le caractère qu'il lui avait montré pendant trois mois, dissimula jusqu'à lui dire que des ecclésiastiques qu'il avait consultés étaient du même avis que lui. Il quitta le roi pour aller se présenter à l'Assemblée et y lire son mémoire; il s'attendait bien à un orage, mais il ne prévoyait pas l'incident qu'il devait rencontrer.

On s'attendait à l'Assemblée à l'apparition du nouveau ministre. Les feuillans étaient convenus, quoi qu'il arrivât, de garder le plus profond silence. Les jacobins avaient rempli les tribunes de leurs satellites. Les girondistes avaient préparé un

coup de théâtre dont ils attendaient le plus grand effet. Depuis dix heures du matin, ils avaient introduit à l'Assemblée les trois ministres disgraciés, sous prétexte de rendre compte des motifs de leur renvoi ; ils y avaient été reçus comme des victimes de l'aristocratie, comme des martyrs de la bonne cause.

Roland avait eu la lâcheté de lire sa lettre au roi ; cette lettre qui devait être un *éternel secret entre ce monarque et lui* (1). C'était diriger les poignards contre ce malheureux prince. Chaque phrase de cette imprudente lettre reçut les applaudissemens de l'enthousiasme ; on en décréta l'impression et l'envoi dans les quatre-vingt-trois départemens, pour mieux répandre le désir de la vengeance. On jura la perte du ministre ambitieux qui voulait rétablir la tyrannie, et la lâche perfidie de Roland passa pour un acte héroïque.

C'est sous ces auspices que Dumouriez entra dans la salle. Au milieu des cris confus, des hurlemens féroces qu'excita sa présence, il entendit prononcer le décret qui ordonnait l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens de la lettre de Roland.

Comme la révolution, quelque cruelle qu'elle soit devenue, n'a pas encore fauché la totalité des nombreux spectateurs de cette séance indécente,

---

(1) Voyez la note de la page 274, relative à la lettre de Roland au roi. (*Note des nouv. édit.*)

il peut, sans crainte d'être démenti, assurer que la seule émotion qu'il éprouva, fut celle de l'indignation. Il demanda très-froidement la parole, et commença par annoncer la mort du général Gouvion. « Ce brave homme est heureux, dit-il, » d'être mort en combattant contre nos ennemis, » et de ne pas être témoin de nos affreuses dis- » cordes. J'envie son sort. » Cette nouvelle affligeante fit une petite diversion. On délibéra sur ce que l'Assemblée devait faire pour marquer son regret à la famille de ce général. Il fut décidé que le président lui écrirait une lettre.

Alors le ministre demanda une seconde fois la parole : dès qu'il eut lu le titre *Mémoire sur le ministère de la guerre*, la Gironde et les jacobins commencèrent à hurler pour qu'on ne lui permît pas la lecture. Mais comme toute assemblée est curieuse, surtout quand elle est française, on fit cesser le bruit. L'exorde de ce mémoire était contre les factions et sur les égards dus aux ministres. Guadet s'écria d'une voix de tonnerre : « L'en- » tendez-vous ? Il se croit déjà si sûr de la puis- » sance, qu'il s'avise de nous donner des conseils. » — Eh ! pourquoi pas ? » s'écria le ministre en se tournant vers la Montagne. Cette réponse hardie étonna même les plus furieux. Il continua à lire, et fut souvent interrompu par des huées, mais à deux endroits on oublia qu'on devait trouver tout détestable, et on l'applaudit universellement. Les feuillans jouissaient dans le silence.

Dès qu'il eut cessé de parler, un membre du comité militaire, nommé Lacuée, monta à la tribune pour démentir toutes les *calomnies* du ministre : celui-ci remit avec affectation son mémoire dans sa poche, comme s'il voulait l'emporter. Les girondistes s'en aperçurent : un d'eux s'écria qu'il voulait s'enfuir avec son mémoire, qu'il fallait l'en empêcher, parce que cette pièce servirait à le confondre. Alors il le tira froidement de sa poche, et le remit à l'huissier; celui-ci à un secrétaire, qui s'écria : « Cette pièce n'est pas signée. — » Qu'il la signe! qu'il la signe! » s'écria-t-on avec fureur. On lui apporta une plume et de l'encre ; il signa. L'huissier voulut reprendre le mémoire, il lui fit signe de la main, se leva gravement, alla placer d'un air très-fier le mémoire sur le bureau, traversa toute la salle au petit pas, et sortit par la porte d'entrée qui est au-dessous de la Montagne, en fixant ses ennemis avec fierté. Le vrai courage a toujours eu droit d'imposer à la multitude.

Il n'y eut pas une huée, pas une parole, pas un cri. Le plus grand silence l'accompagna. Le peuple se précipitait des tribunes et des corridors de la salle pour le voir de plus près. Il fut entouré à la porte des feuillans, et il ne vit pas sur un seul visage l'expression de la colère. Trois ou quatre députés sortirent après lui, fendirent la presse et lui dirent avec émotion : « Ils font le diable là- » dedans ; ils voudraient bien vous envoyer à Or- » léans. — Tant mieux, dit-il d'un air calme,

» j'y prendrais des bains et du petit lait, et je » me reposerais. » Ce peu de paroles lui attira l'intérêt de tout ce peuple, et beaucoup de personnes firent son éloge. Il entra avec les députés dans le jardin des Tuileries, s'y promena et leur dit : « L'impression de ce mémoire est une mala- » dresse de mes ennemis, qui me ramènera tous » les bons citoyens. A présent que vous êtes ivres » et fous, vous venez d'élever aux nues une in- » fâme perfidie de Roland. »

Il monta au château : le roi l'applaudit beaucoup de sa fermeté, et lui apprit que sa contenance avait atterré le parti de la Gironde, et que sur ses propositions fougueuses on était passé à l'ordre du jour. Le conseil s'ouvrit : le roi alors déclara nettement qu'il consentirait à donner sa sanction au décret des vingt mille hommes, mais qu'il ne pouvait pas se résoudre à sanctionner le décret des prêtres (1).

Les quatre ministres lui parlèrent l'un après l'autre avec une respectueuse fermeté ; ils lui annoncèrent qu'il se perdrait. Il leur dit que son parti était pris, et il lut un projet de lettre au président. Il leur dit ensuite : « Je vous chargerai de- » main de cette lettre : réfléchissez-y, un de vous » la contre-signera, et vous la porterez ensemble » à l'Assemblée. » Jamais Louis n'avait parlé d'un ton si impératif.

---

(1) Voyez les Mémoires du marquis de Ferrières, tome III.

Rien ne ressemblait davantage à l'ancien régime, et rien ne convenait moins à des ministres constitutionnels, responsables et chargés de la confiance d'une nation libre. Dumouriez demanda froidement au roi s'il n'avait rien de plus à leur ordonner. *Non*, dit le prince très-embarrassé de la démarche brusque que ses faux amis lui avaient fait faire ; et il se retira avec l'air confus.

Au sortir du conseil, les ministres se rassemblèrent et convinrent d'écrire au roi pour lui demander une audience particulière pour le lendemain matin. Ils arrêtèrent qu'ils n'entreraient dans aucune explication, tous leurs argumens étant épuisés sur cette matière, mais qu'ils le supplieraient de leur accorder la liberté de se retirer.

Cependant les jacobins et les girondistes, ainsi que le maire Pétion, agissaient avec la plus grande activité par leurs émissaires, pour agiter le peuple des faubourgs. En rentrant chez lui, Dumouriez fut averti par plusieurs billets qu'il y avait des rassemblemens dans le faubourg Saint-Antoine. Il écrivit aussitôt un billet au roi pour lui annoncer cette nouvelle qui était vraie, qui n'eut pas de suite ce jour-là, et dont l'effet fut retardé par les événemens du lendemain et des jours suivans. Le roi communiqua sans doute cette lettre à ses perfides conseillers : on lui persuada que c'était un mensonge pour l'effrayer ; peut-être alla-t-on même jusqu'à lui faire croire que c'était une perfidie de ce ministre.

Pendant ces trois ou quatre jours, il n'a plus reconnu du tout le caractère doux et confiant de Louis qui lui répondit : « Ne croyez pas, Mon-» sieur, qu'on parvienne à m'effrayer par des me-» naces ; mon parti est pris. »

Il gémit de cette erreur, et il récrivit au roi : « Sire, vous me connaissez mal si vous m'avez cru » capable d'employer un moyen aussi indigne. » Mes collègues et moi désirons que vous nous » fassiez la grâce de nous recevoir demain à dix » heures du matin. Je supplie Votre Majesté de » vouloir bien me choisir un successeur qui puisse » me remplacer sous vingt-quatre heures, vu l'ins-» tance des affaires du département de la guerre, » et d'accepter ma démission. » Il fit porter ce billet important par Bonne-Carrère, pour être sûr d'en avoir une réponse, qui vint à minuit. Elle disait : « Je verrai demain mes ministres à dix » heures, et nous parlerons de ce que vous m'é-» crivez. »

Dans le moment où le ministre avait reçu le premier billet du roi, et qu'il lui répondait, il avait dans son cabinet quatre députés, Rouyer, Lacroix, Hérault et Delmas, du nombre des impartiaux, qui ignoraient ce qui se passait, et le croyaient très-bien avec le roi. Il leur lut le billet qu'il écrivait, qui étonna beaucoup, et dont la nouvelle répandue dessilla les yeux de tous les impartiaux de l'Assemblée, qui jugèrent alors que le ministre n'était ni un traître ni un ambitieux ; ce

qui leur donna dès-lors de grands préjugés contre le parti de la Gironde. Il en prit occasion pour leur reprocher les applaudissemens qu'ils avaient prodigués à la perfidie de Roland, qui, par la lecture et la publicité de sa lettre, travaillait indignement à provoquer les assassins et à diriger tous les poignards sur la poitrine du malheureux Louis (1).

Il reçut dans la même soirée une autre visite très-différente. Il connaissait, depuis trente ans, un homme de beaucoup d'esprit, très-initié dans la faction des feuillans, qui, sous prétexte d'affaires, avait obtenu de lui plusieurs rendez-vous particuliers, dans lesquels, sachant sa brouillerie avec la Gironde et avec ses trois collègues, il avait cherché plusieurs fois à l'engager à se joindre aux feuillans. Il lui avait toujours répondu négativement.

A cette dernière entrevue, cet homme leva le masque, et, prenant l'air du plus grand intérêt, lui dit : « Mon ami, je ne viens plus vous faire des » propositions de la part de notre parti. Vous » êtes perdu si vous ne vous jetez dans nos bras, » c'est votre dernière ressource, et nous vous te- » nons. Vous serez victime de tous les côtés, si » vous ne consentez pas à faire demain de bonne

---

(1) Ces accusations contre Roland sont extrêmement graves. Mais où sont les preuves ? Il ne serait pas juste de les adopter sans consulter de nouveau les Mémoires de sa femme.

(*Note des nouv. édit.*)

» grâce un coup de vigueur que je ferai valoir. » — Quel est ce coup de vigueur? *dit le ministre* » *en souriant*. — C'est de vous dépêcher de contre- » signer vous-même la lettre que le roi veut que » vous portiez au président, de peur qu'un autre » n'en ait le mérite. Dans ce cas, nous vous rac- » commoderons avec La Fayette qui vient exprès à » Paris pour vous poursuivre. C'est le dernier con- » seil d'un ami. — Vous êtes des êtres atroces, *lui* » *dit le ministre sans s'émouvoir*, mais vous n'êtes » que des enfans. Vous égarez le roi et la reine, » vous les perdrez : vous vous croyez les plus forts, » vous n'êtes tous que des intrigans. Vous pouvez » dire cela à votre parti, et je vous conseille à » vous, qui faites ici l'office d'ami, de vous tirer » de cette clique qui finira mal. »

Cette conversation lui mit à découvert toute la conduite des feuillans. Voyant qu'ils ne pouvaient pas enrôler le ministre malgré sa brouillerie avec la faction opposée, ils avaient travaillé à le perdre en le jouant, et malheureusement ils avaient engagé la reine dans cette intrigue plus puérile encore que perfide (1).

---

(1) Le passage suivant a été retranché de cette édition par l'auteur. « Ce qu'on venait de lui dire lui expliquait le contresens de la conduite de La Fayette. Sa lettre indécente *, dont il a été parlé

* Cette lettre de M. de La Fayette à l'Assemblée législative, datée du camp retranché de Maubeuge, le 16 juin 1792, se trouve dans les éclaircissemens historiques qui suivent le troisième volume des Mémoires de Ferrières (lettre E).

(*Note des nouv. édit.*)

Il était donc très-clair que cette faction avait d'abord trompé le roi et la reine pour les amener à tromper eux-mêmes Dumouriez; et, après avoir enferré celui-ci, ils voulaient en faire ou leur victime ou leur esclave. Il gémit sur cette atrocité mal concertée qui ne faisait que le débarrasser d'un cruel fardeau, mais dont tout le danger allait retomber sur la famille royale.

Le 15 à dix heures du matin, les ministres se rendirent chez le roi qui les reçut dans sa chambre. Duranton porta la parole, et dit respectueusement et même avec tendresse, qu'ils venaient, avec tout le regret possible, lui offrir tous ensemble leur démission, parce qu'il leur était impossible de se résoudre, contre leur opinion et contre leur conscience, ainsi que contre son propre intérêt, à contre-signer sa lettre au président. Comme il voulut parler du danger de la responsabilité, Lacoste l'interrompit vivement, et dit : « Ce n'est pas » notre responsabilité qui nous arrête, Sire, c'est » votre danger, et nous vous conjurons de le faire » cesser. » Ce prince était très-agité. Il se tourna vers Dumouriez et lui dit : « Êtes-vous toujours » dans les mêmes sentimens de votre lettre d'hier

---

dans le quatrième chapitre de ce livre, était dirigée contre Roland, Clavière et Servan, un peu moins que contre Dumouriez; mais elle devenait déplacée après leur expulsion et le service que le ministre venait de rendre au roi. Cependant, non-seulement ce général avait persisté à la faire présenter à l'Assemblée, mais il venait à Paris pour poursuivre lui-même le ministre.»

» au soir ? — Oui, Sire, si Votre Majesté ne se » laisse pas toucher par notre fidélité et notre at» tachement. — Eh bien, *dit le roi avec un air » très-sombre*, puisque votre parti est pris, j'ac» cepte votre démission; j'y pourvoirai. » Mourgues lui présenta un papier en lui disant : « Sire, » voici la mienne, je la donne avec bien du » regret. » Le roi la prit. Les deux autres n'avaient pas apporté la leur, mais l'avaient donnée de bouche.

En sortant de la chambre du roi, il fut abordé par le duc de Nivernais, Laporte et Septeuil, qui furent consternés quand il leur dit que c'en était fait. Romainvilliers, commandant de la garde nationale, vint lui demander ses ordres, parce qu'il y avait de nouveaux mouvemens dans les faubourgs. « Allez prendre ceux du roi, et ne perdez pas de » temps ; je ne suis plus rien, le roi vient d'agréer » ma démission. » Cette nouvelle fit en ce moment dans le château une impression douloureuse, à ce qu'il parut.

Il était lui-même très-affecté, non pas de quitter une place dangereuse et qui ne lui avait procuré, pendant trois mois, qu'une existence pénible et agitée, mais de voir toutes ses peines perdues et le roi livré à la fureur de ses cruels ennemis par l'indiscrétion criminelle de ses faux amis. Il attendit chez lui toute la journée ses deux successeurs ; car, quoique Naillac fût nommé et en route (il arriva trois jours après), il calcula bien que sa

nomination ne tiendrait pas, et que la faction triomphante allait former un conseil tout feuillant, dont Naillac serait exclus.

Le soir du 15, il écrivit un second billet au roi pour lui mander que, dans une circonstance aussi critique que celle où l'on allait se trouver, il croyait qu'il n'était pas prudent de laisser le ministère de la guerre vacant, à cause des relations nécessaires avec la garde nationale de Paris : il n'eut point de réponse. Le lendemain 16 se passa de même ; il signa encore quelques expéditions absolument nécessaires pour les deux départemens dont il était chargé, avec beaucoup d'impatience de se voir libre. Alors tout Paris et l'Assemblée savaient que sa démission était donnée, et on fut peut-être étonné qu'il n'allât pas, comme Roland, se présenter lâchement pour en expliquer les motifs.

Il n'eut pendant ces deux jours aucune communication directe avec le château ; mais il fit avertir la reine de ses dangers par une dame qu'elle aimait beaucoup, et lui fit donner le conseil d'engager son auguste époux à sanctionner les deux décrets, conseil bien dénué d'intérêt personnel, puisque sa démission était donnée et acceptée. Il a su depuis que cette princesse abusée lui avait su très-mauvais gré de cet avis. Enfin, le 17 au matin, il vit entrer chez lui Chambonas à qui il remit le portefeuille des affaires étrangères, et Lajard à qui il remit celui de la guerre. Il se retira chez le baron de Schomberg, son neveu.

Le nouveau conseil fut composé de Duranton et Lacoste, que le roi força l'un et l'autre à rester, parce que les courtisans calculèrent qu'il fallait qu'il se donnât un air d'impartialité, et peut-être un moyen de traiter de nouveau avec la Gironde, en gardant Duranton qui avait été entièrement donné par eux. On abusa même de ce bon homme, au point de lui faire contre-signer et porter à l'Assemblée le *véto*. Il pensa en être la victime, et il fut trop heureux, trois jours après avoir fait cet acte de faiblesse, de se faire renvoyer et d'aller se cacher dans sa province.

Quant à Lacoste, il resta malgré lui en place, demandant tous les jours un successeur; ce qui n'était pas facile à trouver. Il fut enveloppé dans la catastrophe du 10 août suivant. Ses confrères s'enfuirent; lui qui n'avait rien à se reprocher, ne se cacha point, il resta à son poste, fut mis en prison et ensuite en jugement.

Chambonas fut ministre des affaires étrangères: c'était un homme aimable qui n'avait aucune connaissance dans cette partie. Lajard fut ministre de la guerre: il avait été de l'état-major parisien de La Fayette. Terrier de Monciel, fameux feuillant, homme d'esprit, fut ministre de l'intérieur, et Dejoly, de la même faction, fut ministre des finances (1).

(1) Voyez dans les Mémoires de Ferrières, tome III, page 135, une note relative à chacun des membres de ce nouveau ministère. (*Note des nouv. édit.*)

Ce ministère débuta sous de très-mauvais auspices le 17 juin. Cinq jours après, il fut présent aux injures faites au roi dans son appartement. L'espoir de se venger, et les intrigues de la cour le jetèrent dans des mesures téméraires et coupables qui ont perdu le roi le 10 août. Il s'était déjà fait des changemens. Un jeune homme, nommé d'Abancourt, avait remplacé Lajard. Dumouriez, alors à l'armée, n'ayant conservé aucune correspondance à Paris, ne se rappelle pas qui a remplacé Duranton.

Il écrivit encore au roi pour lui demander, pour le 18 au matin, un rendez-vous, afin de finir avec lui son dernier travail de comptabilité des dépenses secrètes des affaires étrangères. Cette dernière conférence lui ayant été accordée, il monta au château. Dès qu'on l'y vit, on s'imagina qu'il allait rentrer en place, et plusieurs personnes l'entourèrent pour l'en féliciter.

Le roi le reçut dans sa chambre. Ce prince avait repris son air de bonté. Dumouriez était très-ému. Il présenta ses comptes de la dernière quinzaine; car, bien différent en cela de ses prédécesseurs, il avait accoutumé le roi à faire ce travail tous les quinze jours. Il lui apportait la feuille double, ne contenant que les sommes et les époques, mais sans spécification des personnes à qui l'on payait. C'était cette pièce qu'il envoyait au comité diplomatique. Mais en même temps il présentait au roi une feuille détaillée, avec la liasse de toutes les

quittances. Ce prince les examinait très-curieusement, et, dès qu'il avait signé la grande feuille, le ministre et lui brûlaient ensemble et la feuille explicative et les quittances. Ils y mettaient même un grand scrupule. Autrefois le roi gardait la feuille; mais Dumouriez, qui se méfiait de toutes les personnes qui entouraient ce prince, avait si fort insisté sur sa suppression, que Louis, par honnêteté et pour ne compromettre personne, y avait consenti.

Quand ce travail fut fini, il lui remit les six feuilles de comptabilité des trois mois qu'il avait géré ce département; il lui laissa une feuille générale signée de lui, une autre qui lui donnait l'état des caisses de ce ministère qu'il laissait fort riches. Le roi lui donna des marques de satisfaction de la netteté de ce travail, et lui dit: « Vous » allez donc joindre l'armée de Luckner? — Oui, » Sire, je quitte avec délices cette affreuse ville. » Je n'ai qu'un regret; vous y êtes en danger. — » Oui, certainement, dit Louis en soupirant. — » Eh bien, Sire, vous ne pouvez plus imaginer » que je vous parle par quelque intérêt personnel; » une fois éloigné de votre conseil, je ne vous » approcherai plus; c'est par fidélité, c'est par l'at- » tachement le plus pur que j'ose encore une der- » nière fois vous supplier, pour l'amour de votre » patrie, pour votre salut, pour celui de votre » couronne, de votre auguste épouse, de vos en- » fans intéressans, de ne pas persister dans la fu- » neste résolution d'appliquer votre *véto* aux deux

» décrets. Cette obstination ne servira à rien, et » vous vous perdrez. — Ne m'en parlez plus ; mon » parti est pris.

» — Ah ! Sire, vous m'aviez dit la même chose, » lorsque, dans cette même chambre, devant la » reine, vous me donnâtes votre parole de les » sanctionner. — J'ai eu tort, et je m'en repens. » — Sire, je ne vous verrai plus ; pardonnez-moi » ma franchise, j'ai cinquante-trois ans et de l'ex- » périence. Ce n'est pas alors que vous avez eu » tort, c'est à présent. On abuse votre conscience » sur le décret des prêtres, on vous conduit à la » guerre civile ; vous êtes sans force, vous suc- » comberez, et l'histoire, tout en vous plaignant, » vous reprochera d'avoir causé les malheurs de la » France par des scrupules déplacés. Voyez quel » ridicule elle a imprimé sur Jacques II. Je crains » encore plus pour vous vos amis que vos en- » nemis. »

Le roi était assis près de sa table où il venait de signer. Dumouriez était debout à côté de lui, les mains jointes. Louis étend sa main sur les siennes, et lui dit très-douloureusement : « Dieu m'est témoin » que je ne veux que le bonheur de la France. — » Je n'en doute pas, Sire, dit Dumouriez les lar- » mes aux yeux, et pénétré de la plus vive sensi- » bilité ; vous devez compte à Dieu, non-seule- » ment de la pureté, mais aussi de l'usage éclairé » de vos intentions. Vous croyez sauver la reli- » gion ; vous la détruisez. Les prêtres seront

» massacrés, votre couronne vous sera enlevée.
» Peut-être même vous, votre épouse, vos en-
» fans ! »... Il colle sa bouche sur la main de Louis qui, de son côté, répand des larmes. Ils restent un moment en silence.

Le roi lui serrait la main. « Sire, si tous les
» Français vous connaissaient comme moi, tous
» nos maux seraient bientôt finis. Vous désirez le
» bonheur de la France; hé bien! il exige le sa-
» crifice de vos scrupules. Ceux qui vous les inspi-
» rent sont aveuglés par leur intérêt mal entendu,
» et par l'esprit de faction qui égare tout le
» monde dans ce temps de révolution. Vous vous
» êtes sacrifié dès 1789 à votre nation; continuez,
» les troubles cesseront, la constitution s'achè-
» vera, les Français rentreront dans leur caractère,
» et le reste de votre règne sera heureux; sa sta-
» bilité sera fondée sur des lois fixes. S'il y avait
» eu avant vous une constitution, vous n'auriez pas
» éprouvé tous les maux qui vous assiégent. Vous
» êtes encore le maître de votre sort, votre ame
» est pure; croyez-en un homme exempt de fac-
» tions et de préjugés, qui vous a toujours dit la
» vérité.—Je m'attends à la mort, dit le roi tris-
» tement, et je la leur pardonne d'avance. Je vous
» sais gré de votre sensibilité; vous m'avez bien
» servi, je vous estime, et, s'il vient un temps plus
» heureux, je vous en donnerai des preuves. »

Il se leva précipitamment, et alla se mettre à une fenêtre au fond de sa chambre. Dumouriez

ramassa lentement ses papiers, pour se donner le temps de composer son visage et de ne pas laisser apercevoir son trouble aux courtisans en sortant. Cette longue conférence leur avait sûrement donné beaucoup de curiosité. Le roi qui l'entendit ouvrir la porte, fit quelques pas pour se rapprocher, et lui dit très-affectueusement : « Adieu ; soyez heu- » reux. »

Cette dernière entrevue est toujours restée profondément gravée dans l'ame de Dumouriez. Certainement elle doit s'être souvent retracée à la mémoire de ce monarque infortuné, dans sa prison et à l'époque de sa mort. Il rencontra, en sortant, son ami Laporte qu'il vit aussi alors pour la dernière fois. Ils s'enfermèrent dans une chambre ; il lui raconta en détail cette scène touchante. Laporte lui dit : « Tu m'avais conseillé de demander ma » retraite, j'en avais eu l'intention ; mais j'ai changé » de résolution : mon maître est en danger, je par- » tagerai son sort. — Si j'étais attaché comme toi » au service personnel du roi, lui répondit son » ami, je penserais et j'agirais de même ; j'estime » ton dévouement, je t'en aime encore davantage ; » chacun de nous est fidèle à sa manière : toi à » Louis, moi au roi des Français. Puissions-nous » un jour tous les deux nous féliciter avec lui de » son bonheur. » Ils se donnèrent le dernier embrassement avec des larmes.

Il rentra chez lui, et ne retourna plus au château, ni à l'Assemblée, ni dans aucun lieu où il au-

rait pu rencontrer des députés de quelque faction qu'ils fussent, ou des ministres, ou des gens de la cour. Vivant pendant neuf jours au sein de l'amitié, avec son neveu et sa nièce, dans un quartier fort éloigné, ne fréquentant que des promenades solitaires avec quelques amis, occupé de sa comptabilité, il apprit, le 21, avec la plus grande douleur l'insulte faite au roi. Il ne pouvait lui être d'aucun secours; il se tint renfermé chez lui, et Lacoste vint lui en raconter les détails. La noble tranquillité du roi, le courage majestueux de la reine et de madame Élisabeth, renouvelèrent toute sa sensibilité. Le fidèle Lacoste avait montré le plus grand courage, et s'était toujours tenu auprès du roi. Il lui dit qu'au conseil précédent, à propos d'une dépêche, ce prince avait fait son éloge. Il pria son ancien collègue de l'assurer de son respect et de son dévouement.

Le 17 et le 18, il aurait été le maître de se venger de La Fayette, si son ame eût été susceptible de crime et de cruauté. Ce général était venu à Paris, et s'était présenté à l'Assemblée nationale, avec l'imprudence de se dire le député de son armée dont il s'était fait donner les signatures pour attaquer le ministère et les jacobins qu'il affectait toujours de confondre ensemble bien mal à propos. Sa faction triomphait par la démission de Dumouriez et par le choix de quatre ministres qui lui étaient dévoués.

On avait préparé une partie des gardes natio-

nales qui l'escortèrent à l'Assemblée; elle le reçut assez bien, quoique la majorité désapprouvât sa démarche. Les jacobins furent effrayés de son triomphe : ils voulurent lui opposer un chef, et malgré leur animosité contre Dumouriez, jugeant alors par sa retraite volontaire qu'il avait été de bonne foi, ils déterrèrent sa demeure, et lui envoyèrent deux députés qui vinrent le solliciter de se rendre aux Jacobins. « Si vous voulez y paraître » ce soir, lui dirent-ils, cette nuit vous serez vengé. » Nous sommes tous prêts : ce dictateur a une garde » de cent hommes autour de sa maison; nous y » marcherons cette nuit, nous sommes sûrs du » peuple; il périra » (1).

---

(1) Nous avons une juste confiance dans la véracité de M. le général Dumouriez. Toutefois il est de notre devoir d'exposer les motifs qui semblent propres à faire révoquer en doute l'exactitude de ce récit, et d'après lesquels on pourrait même lui trouver quelques caractères d'invraisemblance. Sans nous attacher à des observations de détail, sans réfuter, par exemple, l'accusation portée contre La Fayette, de s'être présenté devant l'Assemblée sous le titre de *député de son armée*, titre que La Fayette ne put pas prendre, et qu'en effet il ne prit pas, puisqu'il se borna à déclarer dans son discours qu'il *exprimait seul un sentiment commun*, il nous suffira de rétablir les dates.

Suivant l'auteur des Mémoires, c'est le 17 et le 18 juin que la vie de M. de La Fayette, alors à Paris, fut menacée; et que ce général, sans la générosité de Dumouriez, eût péri victime d'un complot tramé par les jacobins. Il y a ici une erreur matérielle : le 17 juin La Fayette n'était point à Paris; il était à son camp sous Maubeuge. Il en partit le 18 pour prendre celui de Tenières sous Bavay, et séjourna jusqu'au 23 dans cette place, d'où il repartit

Il frémit de cette proposition. Il leur dit que son intérêt particulier n'était rien; que jamais il n'appellerait personne à son secours quand il voudrait se venger; que ce motif même tout seul suffirait pour l'empêcher de se montrer aux Jacobins; qu'il n'était occupé qu'à finir ses comptes pour se rendre bien vite à l'armée; que c'était là qu'il exercerait

---

pour Maubeuge qu'il ne quitta point avant le 27. Les habitans de Maubeuge et de Bavay furent témoins de sa présence. Ce ne fut que le 27 que La Fayette prit la route de Paris où il arriva le 28. Son discours devant l'Assemblée législative fut prononcé le même jour; le *Moniteur* en fait foi. En conséquence, la vie de La Fayette ne put courir aucun danger à Paris le 18 juin, puisqu'il était absent, et le général Dumouriez ne put repousser aucune proposition de complot, puisqu'aucune ne put lui être adressée. Il n'y avait pas d'ailleurs, à cette époque, de motif pour conspirer contre La Fayette, le discours dont le parti jacobin fut si fort irrité n'ayant point encore été prononcé.

Dira-t-on que le général Dumouriez n'a commis qu'une erreur de date; que le fait qu'il rapporte est véritable, mais qu'il faut seulement substituer la date du 28 juin à celle du 18: cette explication pourrait être admise si le général Dumouriez ne disait plus loin que, dès le 26, il avait lui-même quitté Paris pour prendre la route de Menin par Lille; de telle sorte que n'étant plus à Paris lors de l'arrivée de La Fayette, on ne put, le 28 juin, lui proposer d'entrer dans un complot dirigé contre les jours de ce général.

Comment, après ce qui précède, expliquer le récit de Dumouriez? Le lecteur partagera notre embarras: il regrettera, avec nous, d'être contraint de révoquer en doute un acte de générosité envers La Fayette, dont certainement Dumouriez était aussi capable que personne, mais qu'il paraît s'être attribué par erreur. Il faut croire que l'auteur a confondu les faits, et que c'est à quelque autre personnage marquant, que le service dont il croit M. de La Fayette redevable à son égard, a été rendu par sa loyauté.

(*Note des nouv. édit.*)

une vengeance conforme à son patriotisme, en proposant à La Fayette un défi contre l'ennemi, à l'imitation des deux centurions de César, Pulfio et Varenus. C'est ainsi qu'il se débarrassa d'eux, et qu'il évita le massacre qui en serait résulté, car les deux partis étaient alors très-considérables et très-agités. Cependant celui du roi aurait succombé, comme on le vit trois jours après, par la lâcheté de ses adhérens, lors de l'insulte du 21 juin. A la vérité La Fayette était déjà reparti.

Si le même sentiment, qui a guidé Dumouriez dans cette circonstance, a empêché ce général de profiter de son triomphe, il est très-estimable, et cela est fort vraisemblable d'après l'honnêteté connue et la douceur de son caractère. Mais ayant tant fait que de venir à Paris, sûr de plus de la moitié de la garde nationale, il est étonnant qu'il se soit contenté d'une vaine parade, qui est devenue une imprudence, et qui a achevé de perdre son parti.

A peine fut-il parti que l'Assemblée blâma sa démarche, et la jugea très-répréhensible : elle l'était effectivement. Une armée ne peut jamais être un corps délibérant, et le général, en se chargeant d'être son député, se rendait très-coupable. Après un tel parti, il fallait profiter du moment de l'étonnement. Il fut rendu un décret qui défendait à l'avenir à tout général de quitter son armée sans permission, et depuis, Marat pensa faire tourner ce décret contre le général Dumouriez qui, à son re-

tour de la Champagne, pendant que son armée marchait, s'était rendu à Paris après en avoir prévenu les ministres, uniquement dans l'intention d'arranger avec eux en quatre jours les dispositions de la campagne des Pays-Bas.

Aucun ministre ne pouvait quitter Paris avant d'avoir rendu ses comptes et sans y être autorisé par un décret. Dumouriez avait eu deux départemens; mais n'ayant gardé celui de la guerre que trois jours, et ayant eu soin de ne donner aucune signature qui pût le rendre responsable de la comptabilité, il n'avait réellement à rendre compte que pour le département des affaires étrangères.

Le 19, il écrivit au président de l'Assemblée, et lui envoya son compte en lui mandant qu'il n'en avait aucun à produire pour les trois jours qu'il avait été ministre de la guerre, parce qu'il ne s'y était fait aucune dépense que sur la comptabilité de son prédécesseur. Il lui annonça qu'il désirait avoir au plus tôt un décret qui le rendît à ses fonctions militaires, et qu'il n'attendait que ce décret pour partir pour l'armée du maréchal Luckner. Dès le lendemain, le rapporteur du comité diplomatique rendit compte de la comptabilité de l'ex-ministre, et ayant dit qu'elle était en règle, il reçut le décret le 24, et partit le 26.

Ce compte était très-net et très-court; il était en trois parties, sur trois feuilles. La première contenait la dépense ostensible des trois mois de sa gestion; elle était accompagnée des pièces et quittances.

On y voyait les économies qu'il avait faites, qui laissaient un fonds de caisse considérable sans toucher au courant. Elle était appuyée de la décharge de son successeur Chambonas. La seconde feuille contenait un certificat signé du roi, de la dépense secrète des deux cent cinquante mille livres par mois, attribuées de tout temps aux affaires étrangères; il restait, sur les sept cent cinquante mille livres des trois mois, près de trois cent mille livres. Ainsi cette dépense courante secrète ne s'était pas élevée à plus de quatre cent cinquante à cinq cent mille livres, et cependant il y avait eu pendant le premier mois beaucoup de paiemens abusifs sur les bons des prédécesseurs. Il y avait aussi tous les arrérages des pensions secrètes à des étrangers, et quelques dépenses payées sur des ordres verbaux du roi. La troisième partie était une feuille à part de la dépense secrète, prise sur les fameux six millions. Elle montait en tout à quatre cent cinquante mille livres; ainsi il restait en caisse, chez Amelot, cinq millions cinq cent cinquante mille livres.

La surprise de l'Assemblée fut extrême. On avait dit, publié, imprimé, que Dumouriez avait certainement mangé ces six millions, puisqu'il n'avait jamais voulu les confier à son trésorier Bidermann, et on avait toujours cru qu'il les tenait chez lui, parce qu'il n'avait jamais dit qu'il les avait laissés en dépôt à la caisse nationale. Les députés de tous les partis allèrent eux-mêmes vérifier le fait à la caisse d'Amelot. Les jacobins y envoyèrent des

émissaires, et alors tout le monde rendit justice au désintéressement et à l'économie de cet ex-ministre.

Brissot était rapporteur du comité diplomatique : ainsi il fallait que les comptes du général Dumouriez fussent très-exacts pour qu'il n'y trouvât pas à redire. Il était lié avec Bidermann et Clavière, et leurs ennemis avaient répandu des pamphlets qui les accusaient de n'être devenus ennemis du ministre, que parce qu'il n'avait pas voulu remettre entre leurs mains les six millions pour les agioter et pour soutenir un achat de treize mille actions de la compagnie des Indes. Brissot avait porté un défi au ministre en lui prescrivant de démentir cette calomnie ; celui-ci n'avait pas daigné répondre. Le vindicatif Brissot aurait bien voulu trouver jour à attaquer sa comptabilité, mais il fut au contraire forcé de la déclarer exacte.

Ces mêmes jacobins qui furent justes alors, ont depuis accueilli l'affreuse calomnie d'Hassenfratz qui l'a accusé d'avoir volé douze cent mille livres sur les marchés des Pays-Bas, ou de s'être emparé de l'emprunt d'Anvers ; accusation absurde, car il eût fallu qu'il se donnât beaucoup de complices, au lieu que, sur les six millions, il en pouvait mettre un, deux ou trois dans sa poche, sans que personne le sût et sans être obligé d'en rendre compte. Les Français furent justes envers lui à l'époque de sa sortie du ministère. Ils ont été injustes depuis, parce que les crimes qu'ils avaient commis dans

l'intervalle les avaient rendus atroces. Il est bien éloigné de confondre toute la nation dans ce jugement sévère. Tous les honnêtes gens de la France, et c'est encore le plus grand nombre, mais il n'est pas encore temps qu'ils se montrent, ont toujours été justes envers lui, comme lui envers eux.

Quand le règne de l'anarchie et du triomphe des scélérats sera passé, alors ils liront ces Mémoires, et la nation entière qui ne peut pas révoquer en doute des faits qui se sont passés sous ses yeux aussi récemment, reconnaîtra le patriotisme vrai de Dumouriez, son désintéressement, son attachement à la constitution, et par conséquent au roi constitutionnel, et les services qu'il a rendus à sa patrie politiquement et militairement. Alors elle ne blâmera plus sa conduite, mais celle qui a provoqué contre lui le décret barbare de sa proscription : elle en rougira. Alors, s'il est encore d'âge d'être utile à sa patrie, il s'y dévouera de nouveau; s'il est mort, ses vœux auront devancé cette révolution morale qu'il ose prédire avec confiance, parce qu'elle est immanquable, et qu'elle sera produite par l'excès des maux et par l'impossibilité de soutenir la liberté avec un gouvernement absurde, fondé sur la barbarie, la terreur et la subversion de tous les principes nécessaires au maintien des sociétés humaines.

Il partit de Paris pour l'armée, plus pauvre qu'à son entrée au ministère, après avoir disposé pendant trois mois de plusieurs millions. Il y laissait le

roi égaré par ses perfides conseillers, l'Assemblée déchirée par des factions prêtes à éclater, la capitale pleine de désordres et se préparant à la guerre civile, se remplissant de bandits de toutes les provinces sous le nom de fédérés, et de spadassins que la cour voulait leur opposer, que le peuple désignait sous l'odieuse appellation des *chevaliers du poignard*.

Il y laissait la consternation, la méfiance, la haine, qui perçaient au travers de la frivolité des malheureux Parisiens. Il regardait l'armée comme le seul asile où un honnête homme pût encore être en sûreté. Au moins la mort s'y présentait sous l'aspect attrayant de la gloire, et n'y était pas accompagnée de l'horreur de la guillotine, de l'assassinat et des fureurs barbares d'une populace sanguinaire.

CHAPITRE X.

Réflexions.

Tels sont les principaux événemens de la vie ministérielle de Dumouriez ; elle lui a laissé une impression de répugnance qu'il croit devoir conserver toute sa vie pour ce genre d'emploi public. Il faut ou un patriotisme à toute épreuve, ou une ambition insatiable, pour aspirer, quelque part que ce soit, à ces places orageuses, environnées de piéges et de calomnies. On n'y découvre que trop que les hommes ne méritent presque pas la peine qu'on se donne pour les gouverner.

Dumouriez rit quelquefois sardoniquement, dans sa retraite, des jugemens qu'on a portés sur lui. Quand il est arrivé au ministère, les courtisans disaient et imprimaient qu'il n'était qu'un soldat de fortune, incapable de mener des affaires politiques où il ne ferait que des sottises. Quand il a commandé une armée, ils affirmaient aux Prussiens et aux Impériaux qu'il n'était qu'un homme de plume, qui n'avait jamais fait la guerre, et qu'il n'y entendait rien.

Depuis qu'il est retiré des emplois publics avec

de la réputation, ils ont imprimé que jusqu'à la révolution il n'avait été qu'un aventurier intrigant, un espion des ministres, un balayeur de bureaux. On a vu, dans les deux premiers livres, les détails de son existence et les moyens par lesquels il était parvenu aux mêmes grades qu'eux, au même âge qu'eux. Plût à Dieu qu'ils eussent employé les aventures de leur jeunesse en de pareils espionnages! Ils n'auraient pas commencé la révolution comme des factieux, ils l'auraient conduite avec sagesse, ils auraient conservé l'estime de la nation, et ils n'auraient pas été les premiers auteurs de la mort du roi, soit en le trahissant, soit en l'abandonnant.

Pendant les trois mois de son ministère, Dumouriez a tâché de concilier la constitution et le roi, et la nation et Louis XVI. Non-seulement personne ne l'a aidé, mais tous les partis se sont tournés contre lui, d'abord l'un après l'autre, ensuite tous à la fois. Un délire universel était répandu sur toute la France. Toutes les têtes étaient exagérées, de quelque faction que ce fût. Les uns s'attachaient au roi comme à Dieu, et se seraient permis tous les excès pour rétablir leur idole despotique. Le fanatisme de ceux-ci avait excité un autre fanatisme criminel, celui des jacobins qui avaient voué une haine mortelle à tous les rois, et qui, de peur d'en avoir, se sont donné de vils tyrans.

Entre ces deux extrêmes, une bande de fripons, plus ou moins hardis, cherchaient à se faire un état

en changeant de partis, et voltigeaient sur les ailes de ces deux armées insensées: Ces héros éphémères de Paris s'élevaient et se renversaient mutuellement. *Liberté* était leur mot de ralliement; dans l'esprit du peuple il signifiait *licence*. Alors les fripons du second ordre, qui ont voulu remplacer les premiers, y ont ajouté le cri de guerre *égalité*. La populace avait ses fripons aussi, qui ont calculé que l'égalité leur servirait à s'élever au-dessus de l'aristocratie bourgeoise. Les jacobins, qui ont jugé que c'était leur tour de dominer, ont crié à la *république*, ce qui a produit l'anarchie.

On ne peut pas faire remonter la nation par les échelons raisonnables qu'elle a descendus avec la rapidité d'une masse qui roule du haut d'une montagne dans un précipice. Le serpent se reploiera sur lui-même. Sa queue, qui est l'anarchie, rentrera dans sa gueule qui est le despotisme. Tel est le cercle vicieux des mauvaises institutions. C'est ainsi que les extrêmes se touchent, et que les contraires se guérissent par les contraires.

Il est une grande vérité que l'expérience des malheurs et des crimes de la France doit imprimer profondément dans l'ame de tous les peuples, c'est qu'il existe des droits réels dont ils ne doivent jamais user pour leur bonheur, celui de faire les lois et celui de la force contre les lois faites. Les nations ne peuvent pas trop s'éclairer sur le premier de ces droits. Mais alors elles verront qu'elles doivent le déléguer à un très-petit nombre de per-

sonnes très-sages et très-expérimentées, quand elles sont forcées d'y avoir recours. Si Lycurgue, Solon, Minos, Numa, Confucius, avaient travaillé avec une nombreuse assemblée nationale, ils ne seraient jamais parvenus à faire un Code de lois, non plus que le grand Frédéric et Catherine II.

A force de piller les anciens et les modernes, l'Assemblée constituante était cependant venue à bout, au milieu de ses orages, de faire un grand et bel ouvrage, la constitution. Mais c'était une statue d'or, posée sur un piedestal d'argile. La nation n'avait point la volonté de l'exécuter. Le roi, ou plutôt ses entours, cherchaient à en saper les fondemens, et les constituans eux-mêmes, par haine pour la législature suivante, ont employé le ciseau et le marteau pour la mutiler.

Les puissances étrangères s'en sont mêlées. La cour de France a crié aux autres cours : « Vous êtes » perdues si la constitution française existe ; » et malheureusement elles l'ont cru. Alors le peuple français a crié aux autres peuples : « Levez-vous » en masse ; joignez-vous à nous. » Les jacobins ont été plus loin : abusant de tout, ils ont tout détruit, constitution, lois, religion. C'est depuis lors seulement qu'ils ont cessé d'être dangereux, car il n'est pas possible qu'il existe une seule nation qui ne les ait pas en horreur.

La constitution française n'eût pas rendu cette nation dangereuse; au contraire. Fondée sur une morale pure, sur des principes sages, elle eût ga-

ranti ses voisins de son inquiète ambition qui a fait si souvent couler des flots de sang. On y reviendra par nécessité, après avoir épuisé toutes les horreurs de l'anarchie et peut-être tous les crimes du despotisme. Il est cependant douteux que le dernier puisse s'établir en France, parce que le peuple y a usé et abusé de la liberté. S'il entre en France à la suite des armées étrangères, il ne pourra pas s'y fixer, et la lassitude des dangers et des crimes fera place à la raison, non pas à cette raison-guillotine qu'on a substituée en France aux anciens objets du culte : celle-là sera anéantie après avoir immolé ses auteurs.

Pendant son ministère, Dumouriez gémissait déjà sur les excès. Ces excès n'étaient que des vétilles auprès de ceux qui ont suivi; et de trois mois en trois mois, ils ont grossi au point d'être devenus des crimes monstrueux. C'est à ce période qu'ils doivent commencer à rétrograder pour cesser tout-à-fait.

La campagne de 1794, qui va s'ouvrir, doit décider cette crise. Au mois de juin ou de juillet au plus tard, le sort de la France doit être fixé. Les départemens demandent la paix, ils sentent leurs maux. La Convention et les jacobins veulent la guerre, ils connaissent leurs dangers. Ils doivent se dire : « La guerre ou la mort. » Le jour de la paix est le signal de la cessation de leur règne, à moins que cette paix ne soit le prix de leur victoire et de l'avilissement de toute l'Europe; ce qui n'est pas probable.

Les alliés et les jacobins désirent également une bataille, elle sera sanglante et décisive. Les anarchistes doivent la perdre. Alors les départemens détruiront la Convention et les jacobins. Paris qui a donné l'exemple de l'aveuglement donnera celui du retour à la raison. Les monstres fuiront, et n'auront aucune retraite sur la terre qu'ils ont souillée de leurs crimes atroces. D'après tous les calculs de probabilité, les jacobins n'existeront plus aussitôt que la nation aura reçu un grand échec, et que les armées victorieuses s'avanceront vers les bords de la Seine. C'est alors que les honnêtes gens se remontreront, que la nation reprendra son caractère, et que toutes les nations de l'Europe pourront se livrer à l'espoir de la paix.

Puisse cette heureuse époque ramener bientôt la sagesse et l'humanité qui semblent bannies d'une guerre d'un genre si nouveau, et dont les annales du monde, quoique bien remplies de sottises et de cruautés, ne fournissent pas un autre exemple.

Mais combien de familles resteront malheureuses au milieu du bonheur général ! Ce n'est que la génération future qui commencera à jouir. Celle-ci est condamnée à la douleur et aux privations. Tous les habitans de la France, de toutes les factions, ou modérés ou impartiaux, de tous les âges, de tout sexe, de toute condition, sont victimes de cette hideuse révolution. Ceux qu'elle a moissonnés sont peut-être les moins à plaindre. Ceux qui y ont joué un rôle, quel qu'il soit, ont mené une vie malheu-

reuse. Les plus raisonnables ont été calomniés; la vertu, les principes n'ont garanti personne.

Vouloir être sage au milieu des fous, est plus ridicule que vouloir être fou au milieu des sages. C'est ce qui est arrivé à quelques hommes qui, pénétrés de la bonté du principe, ont eu la chimérique présomption de croire qu'ils arrêteraient la fougue des passions de leurs concitoyens; c'est ainsi que Dumouriez est sorti du ministère, haï de toutes les factions parce que c'étaient des factions, et qu'il est resté impartial. Il ne se reproche point sa conduite, mais il regrette la part qu'il a eue malgré lui aux affaires publiques. Il lui importe d'être jugé par ses contemporains parce que les faits sont récens. On peut bien dénaturer ses intentions, mais on n'en peut altérer les faits, et ils écrasent la calomnie.

Il espère que les Français liront ces Mémoires terminés le 10 février 1794; qu'ils seront alors revenus de leur ivresse; qu'ils reconnaîtront, de quelque faction qu'ils soient, que sa plume, son cœur, sa tête et son épée, ont été utiles à sa patrie dans cette crise terrible; qu'il l'a servie tant qu'il a pu le faire sans crime; que c'est la scélératesse des Marat et des autres assassins de Louis qui l'a forcé à la quitter; que son insurrection n'était que contre des monstres, et que dès qu'il a prévu qu'elle pourrait tourner au profit de l'ambition étrangère et au détriment de sa patrie, il a abandonné ses armes, ne voulant pas servir contre elle, quoique calomnié,

proscrit et sa tête mise à prix. Il espère tout du temps et de l'école de l'adversité pour une nation digne d'un meilleur sort. Ses crimes s'effaceront, et non-seulement elle reprendra ses vertus, mais elle en acquerra deux nouvelles qui lui ont toujours manqué, la modération et la prudence (1).

---

(1) Ici se terminaient les premiers Mémoires de Dumouriez, publiés en 1794, et formant 2 vol. in-8°. L'auteur les a continués depuis, et les a fondus dans l'histoire générale de sa vie, dont nous offrons la réimpression au public. (*Note des nouv. édit.*)

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE I.

Camp de Valenciennes.

Dumouriez, en entrant dans le ministère qu'il n'avait jamais eu envie de garder long-temps, avait conservé son rang de lieutenant-général dans l'armée. Il avait le choix de servir sous l'un des trois généraux qui en commandaient chacun une, Luckner, La Fayette et Montesquiou. On ne comptait pas comme armée le corps de troupes rassemblé en Alsace sous les ordres du lieutenant-général Lamorlière, qui n'était que sur une très-légère défensive, ce côté n'étant pas même menacé, par le soin qu'avait eu le général Dumouriez, pendant son ministère, de ménager la neutralité des cercles et des princes de l'Empire, et particulièrement du cercle de Souabe.

Cette neutralité lui avait donné la facilité de tirer de l'armée d'Alsace quelques troupes, notamment le corps des carabiniers, avec le général Luckner qu'il avait fait choisir pour remplacer le

maréchal de Rochambeau qui, vu le mauvais état de sa santé, avait donné sa démission du commandement de l'armée du nord.

La Fayette, qui s'était déjà hautement déclaré contre tout le conseil, mais surtout contre le ministre des affaires étrangères, se voyait, par le choix du maréchal Luckner, déchu de l'espoir qu'il avait eu de joindre ce commandement à celui qu'il avait déjà, ce qui aurait étendu son autorité militaire depuis Bitche jusqu'à Dunkerque.

Dumouriez, dans cette nouvelle disposition des armées, n'avait été mu par aucune passion particulière, mais s'y était décidé par esprit de justice. La Fayette avait manqué l'ouverture de la campagne, et ensuite, de concert avec le maréchal Rochambeau, il en avait rejeté la faute sur le ministère, mais particulièrement sur Dumouriez, l'accusant d'avoir tracé des plans de campagne absurdes et inexécutables. Ce jeune général avait fait assez brillamment la guerre d'Amérique, mais il n'y avait jamais eu de commandement en chef. Son début, comme général contre les Impériaux, ne développait pas des talens supérieurs. Luckner était maréchal de France, avait une grande réputation et beaucoup d'ardeur.

Les armées du Rhin, de la Moselle, ou du centre, et du nord, formaient trois corps de cinquante mille hommes chacun, en comptant les garnisons. Il eût été très-injuste de reléguer en Alsace, en défensive, le seul maréchal de France et le seul homme

de guerre, après avoir diminué son corps d'armée pour renforcer celle du nord et celle du midi du général Montesquiou, et de donner deux armées au seul La Fayette. Le conseil avait même trouvé prudent, par cet arrangement, de mettre, sans que cela fût affecté, La Fayette toujours soupçonné d'aspirer à la dictature, aux ordres d'un vieux général étranger qui, ne tenant à aucune faction, était plus dans la main du pouvoir exécutif.

Telle était donc à cette époque la distribution des armées françaises. Le maréchal Luckner commandait celle du nord, La Fayette celle du centre, Montesquiou celle du midi, qui à peine se formait alors, car c'est à force de talens, d'esprit et de patience, que ce général a réussi à se créer une armée et à exécuter très-rapidement la conquête de la Savoie et du comté de Nice, malgré les obstacles de toute espèce, et quoique la lenteur du rassemblement de ses moyens eût donné aux Piémontais tout le temps de se préparer pour leur défense. Sa campagne a été conduite avec autant de vivacité que de prudence. Ses négociations avec Genève et la Suisse sont d'un homme juste et sage. Il était le meilleur de ces trois généraux en chef, et, si Dumouriez n'eût suivi que son goût, il aurait été le joindre et se mettre à ses ordres : mais un grand motif l'en empêcha et le décida à aller servir à l'armée du nord.

A peu près un mois avant, le maréchal Luckner, passant à Paris pour aller prendre le commande-

ment de l'armée du nord, était convenu avec lui de rétablir la guerre offensive dans les Pays-Bas, pour rendre aux troupes l'énergie et la confiance qu'elles avaient entièrement perdues. Luckner avait blâmé hautement la conduite du maréchal de Rochambeau et de La Fayette, et il avait promis de réparer les premiers échecs de la campagne. Dumouriez lui avait fait donner des chevaux par le roi qui l'avait beaucoup caressé : ainsi la confiance s'était établie entre lui et le conseil.

Luckner avait tenu sa parole, et à peu près à l'époque à laquelle Dumouriez changeait de ministère, il était entré sur le territoire autrichien, et s'était porté avec son armée d'environ vingt-deux mille hommes à Courtrai et Menin. Cependant, à peine arrivé à son quartier-général, il était déjà devenu anti-ministériel, et ses dernières lettres au ministre, tout en exécutant ce qui était convenu entre eux, étaient dures et grossières. Berthier, chef de son état-major, Charles Lameth, Jarry, Mathieu de Montmorenci (1) et tous ses

(1) Il s'agit ici de M. le duc Mathieu de Montmorenci, aujourd'hui ministre des affaires étrangères (1822).

« Le vicomte de Montmorenci fit ses premières armes en Amérique, dans le régiment d'Auvergne, dont le vicomte de Laval son père était colonel. Il devint ensuite capitaine (en survivance) des gardes de S. A. R. le comte d'Artois. Lors de la convocation des états-généraux, se trouvant grand bailli d'épée de Montfort l'Amaury, il fut nommé député de la noblesse de ce bailliage.... C'est alors qu'il se réunit, avec la minorité de son ordre, à la chambre du tiers-état, dans le sens de laquelle il vota constam-

aides-de-camp étaient de la faction de La Fayette, qui s'obstinait à regarder Dumouriez comme l'arc-boutant des jacobins et des girondistes, quoique cela fût contradictoire, et que ce général, en quit-

---

ment, participant à toutes les mesures de cette première assemblée. Après la session, il devint aide-de-camp du maréchal Luckner, mais il le quitta peu après... Il se retira alors en Suisse, où il erra quelque temps; il reçut l'hospitalité à Copet, chez madame de Staël : telle fut l'origine d'une amitié que plus tard la différence la plus prononcée d'opinions religieuses et politiques ne put même altérer, et qui n'eut d'autre terme que la mort de cette femme célèbre. Pendant son séjour en Suisse, il apprit que son frère venait de périr sur l'échafaud, le 17 juin 1794. Cette affreuse nouvelle fortifia en lui des sentimens religieux dans lesquels il commençait à chercher toutes ses consolations. Vers la fin de 1795, il voulut se réunir à sa famille, mais il fut arrêté à Paris, le 26 décembre; quelques jours après on lui rendit la liberté; il fut inquiété aussi le 18 fructidor.... Le vicomte de Montmorenci se condamna à une retraite absolue, et refusa constamment de prendre part aux affaires publiques... Il fut exilé en 1811, et constamment surveillé depuis son rappel. Le vicomte de Montmorenci, ayant participé aux projets de rétablissement des Bourbons, fut chargé, en avril 1814, d'aller annoncer à *Monsieur* les événemens de Paris, et le vœu de cette capitale... Il le suivit en qualité d'aide-de-camp, et quelque temps après il fut nommé chevalier d'honneur de l'auguste fille de Louis XVI, avec laquelle il se trouva à Bordeaux en mars 1815. Embarqué avec cette princesse, il l'accompagna jusqu'à Londres, d'où il repartit pour rejoindre le roi à Gand. Entré à la Chambre des pairs, le 17 août 1815, le vicomte de Montmorenci a constamment voté avec la minorité, etc. » (*Extr. de la Biogr. des hommes viv.*)

M. de Montmorenci, nommé ministre des affaires étrangères en 1820, a reçu le titre de duc en 1822, à son retour du congrès de Vérone.

(*Note des nouv. édit.*)

tant le ministère, eût pensé être la victime de tous les partis à la fois.

Il n'y avait dans l'armée de Luckner que deux officiers-généraux qui désirassent de bonne foi l'expédition des Pays-Bas, Biron et Valence : le premier avait à réparer son désastre devant Mons; le second, également étranger à tous les partis, ne consultait que son civisme, sa droiture et son désir de se distinguer. Tous les deux étaient dans la disgrâce du maréchal Luckner; cependant, aidés des lettres pressantes du ministre, ils l'avaient entraîné et forcé à marcher en avant.

Mais dès que Luckner apprit que Dumouriez avait donné sa démission, bien loin d'avancer dans la Belgique, il ne pensa plus qu'à regagner les frontières, invectivant contre le ministre disgracié, se plaignant de ce qu'il l'avait enfourné dans une entreprise folle, et disant qu'il se garderait bien de se présenter à son armée. Biron et Valence envoyaient lettres sur lettres à Dumouriez pour l'engager à arriver bien vite; que sans celà tout était perdu, et que le maréchal allait faire sa retraite. Dumouriez lui avait écrit une lettre pleine de sensibilité et de confiance, lui mandant que, bien loin de regretter le ministère, il regardait comme un grand bonheur d'aller servir sous lui et de travailler à sa gloire.

En même temps, il se dépêchait, tant qu'il pouvait, d'arranger sa comptabilité des affaires étrangères pour pouvoir partir de Paris. Il avait envoyé

devant lui un de ses aides-de-camp avec des chevaux pour se rendre, par Lille, à Menin; il prit lui-même, le 27 juin, la même route. En arrivant à Douai, il apprit que Luckner, après avoir tenu un grand conseil de guerre, sans avoir d'ennemis en tête, avait évacué Courtrai et Menin, et ramenait son armée au camp de Valenciennes.

Tous les exploits de cette entrée dans les Pays-Bas se réduisaient à avoir brûlé sans nécessité, mais avec barbarie, les faubourgs de Courtrai, sous prétexte de pouvoir se défendre, une heure avant de l'évacuer. Peut-être que si Dumouriez fût arrivé deux ou trois jours plus tôt, il aurait empêché cette honteuse retraite qu'on voyait évidemment n'avoir été ordonnée que par l'esprit de parti, conséquemment à quelque grand projet de la faction de La Fayette, dont le pauvre Luckner, obsédé par son état-major, était l'instrument et le jouet.

Il joignit l'armée à Valenciennes, et fut très-mal reçu par le maréchal et par tous ses officiers généraux et d'état-major. Il y avait eu des paris qu'il n'oserait pas joindre cette armée; on avait même parié qu'il n'y serait pas reçu. Berthier (1), chef de l'état-major, ne mit pas à l'ordre son arrivée; quoique n'y ayant que Biron, son ancien, et lui de lieutenans-généraux, il dut naturellement prendre aussitôt le commandement de la gauche.

(1) Ce serait une longue histoire que celle de la vie politique et

On ne lui envoya ni le mot d'ordre, ni ordonnances, ni garde d'honneur, et il resta quelques jours à Valenciennes comme un simple particulier.

---

militaire du général Berthier, dont le nom se trouve inscrit sur toutes les pages de la révolution et de l'empire, et dont la fin déplorable est encore une énigme aux yeux de ses contemporains. D'abord soldat de l'indépendance américaine, Berthier se montra, aux premiers jours de la révolution française, plus attaché au parti de la cour qu'à celui de la liberté. Ce fut lui qui, en 1789, fit rejeter la proposition faite par Lecointre, de Versailles, de contraindre les gardes-du-corps à prêter le serment civique et à porter la cocarde tricolore. On le vit, aux journées du 5 et du 6 octobre, dans les rangs des défenseurs du trône. Commandant de la garde nationale, il protégea, en 1791, le départ des tantes de Louis XVI, et s'opposa aux efforts de la populace insurgée qui voulait les retenir en France. Lorsque la révolution eut triomphé de tous les obstacles qui s'opposaient à ses progrès, Berthier servit en faveur de cette cause dans les armées républicaines; mais on ne se trompa jamais sur les opinions d'un militaire qui songeait plutôt à exercer sa profession, qu'à soutenir telles ou telles institutions. Ses talens et sa bravoure lui procurèrent un avancement rapide. Après avoir combattu pour la république, il se dévoua à la fortune de Bonaparte, et s'associa, dans toutes les circonstances, à la gloire des armées françaises commandées par ce général. Bonaparte reconnut l'attachement de Berthier; aucun de ses compagnons d'armes ne fut l'objet d'une faveur plus constante et plus productive. Tous les honneurs s'accumulèrent sur la tête de celui-ci; il devint tour à tour major-général de l'armée, ministre de la guerre, commandant en chef de l'armée d'Italie, prince de Neuchâtel et de Valengin, et prince de Wagram. En 1814, Berthier fut l'un des premiers à donner son adhésion aux décrets du sénat; et lors du retour de la famille des Bourbons, le roi le choisit pour son capitaine des gardes, et une compagnie des gardes-du-corps fut créée sous le nom du prince de Wagram. Mais, si l'on en croit un biographe, la faveur de ce personnage reçut une atteinte marquée dans les premiers mois de 1815. Ce biographe raconte que, vers la fin de janvier de cette année, Bonaparte écrivit au général Berthier une

Comme il n'y avait ni ennemis en présence, ni plan de campagne, ni même un ordre de bataille dans cette armée, encore moins de discipline et

---

lettre dont un homme de confiance fut porteur. Berthier voulut en garder le secret, mais il ne put empêcher que le roi fût informé de ce message. Une semaine se passa sans que S. M. en fît rien connaître au prince de Neufchâtel : elle attendait de la fidélité de son capitaine des gardes que celui-ci lui communiquerait une mission dont l'importance paraissait intéresser la sûreté de l'État ; mais ce fut en vain, et le roi, après une attente inutile, envoya le duc de Raguse au prince pour lui demander ce que contenait la lettre de Napoléon. Berthier, fort embarrassé, répondit « que cette lettre était de très-peu d'importance, et qu'il l'avait brûlée aussitôt après l'avoir reçue. » La froideur que depuis le monarque fit voir au prince de Wagram lui apprit, dit-on, qu'il avait désormais perdu la confiance de S. M.

Le retour de Bonaparte, la disgrâce où il était tombé auprès de Louis XVIII, le combat entre le devoir et un reste d'affection, placèrent le prince Berthier dans une étrange perplexité. Il se disposait toutefois à suivre le roi en Belgique, lorsque l'incertitude de ses idées le conduisit à Bamberg en Bavière. Ce fut là que, si l'on en croit une opinion généralement accréditée, les divers sentimens et les craintes multipliées qui partageaient son ame altérèrent sa raison. Berthier, dépourvu de la force de caractère qui lui eût fait soutenir les difficultés de sa situation, se laissait aller souvent jusqu'à fondre en larmes. Il cherchait la solitude et se renfermait des journées entières ; quelquefois il songeait à rentrer en France. La mort le frappa dans ces entrefaites. Mourut-il victime d'assassins payés par ses ennemis, ou s'est-il précipité par la fenêtre de son appartement dans un accès de fièvre chaude, c'est ce que nous ne pouvons décider. Mille bruits contradictoires ont couru, et l'historien ne sait encore lesquels croire. Quoi qu'il en soit, Berthier mourut à Bamberg, le 1er juin 1815. Sa carrière fut celle d'un général habile, mais dépourvu de ce caractère politique qui seul peut assurer à un citoyen une place distinguée dans l'histoire des révolutions. (*Note des nouv. édit.*)

d'esprit militaire, il patienta quelques jours sans faire ni plaintes ni représentations, examinant le désordre de cette armée et l'incapacité de son général qui attendait, disait-il, l'arrivée de La Fayette pour concerter avec lui un plan de défensive; car c'est à quoi les généraux avaient résolu de réduire la guerre, le maréchal pour excuser sa honteuse retraite de Menin, et rejeter toute la faute sur la témérité du plan d'offensive du ministère; La Fayette par le même motif de haine contre Dumouriez, et par une combinaison de vues plus profondes qui éclatèrent ensuite pour la ruine de La Fayette et de la faction de Lameth, Duport, Beaumetz et autres qui dirigeaient entièrement ce général, et l'égaraient en voulant le porter à la dictature.

Ainsi, après avoir échappé à Paris à la faction de la Gironde et aux jacobins, Dumouriez retrouvait à l'armée une autre faction toute *aristocratique-révolutionnaire*, qui avait contre lui des vues tout aussi actives et tout aussi dangereuses. Il n'eut pas de peine à les pénétrer, d'après l'air léger et moqueur de l'état-major et les brusqueries du maréchal dont le caractère et les talens étaient bien au-dessous de sa réputation.

Luckner ne manquait pas d'esprit, mais son ame était petite. Il était d'une avarice sordide et sans éducation. Son penchant et ses habitudes le ramenaient à jouer toujours un rôle subalterne. Le grand air de La Fayette lui en imposait, et dès

qu'il trouvait quelqu'un à mettre au-dessus de lui, il oubliait sur-le-champ son grade et se rangeait à la seconde place. Il avait encore l'activité corporelle d'un housard, mais ses idées étaient très-confuses. Il n'avait jamais pu se mettre dans la tête le plan de campagne des Pays-Bas; il n'en avait jamais conçu que l'avant-garde, et à tout ce que le ministre lui en avait expliqué, il lui avait toujours répété : « Oui, oui, moi tourne par la droite, » tourne par la gauche, et marcher vite. » Effectivement il en avait fait une housardaille. Mais il était effrayé du train de son armée, et surtout des équipages; c'était toujours ce qu'il répondait à tous les mouvemens qu'on lui proposait. Général d'armée, il aurait volontiers passé toute la campagne dans son camp de Valenciennes, et il aurait été de sa personne faire la petite guerre; chef d'avant-garde, il aurait mené l'armée au bout du monde.

Le matin il était tout dévoué à la nation, le soir tout attaché au roi. Il ne concevait rien à la révolution. Il confondait tous les objets et tous les partis, et se plaignait toujours d'être entouré de factieux, ce qui était vrai. Le duc d'Orléans était venu, sans qu'on sût pourquoi, faire une apparition à Valenciennes, ce qui n'avait fait aucune impression sur les soldats qui ne le regardaient pas de bon œil, et ce qui, au lieu de balancer le parti de La Fayette, lui avait donné plus de force.

Luckner détestait et méprisait le duc d'Orléans,

mais n'osait pas lui dire de s'en aller. Biron protégeait ce prince détestable qui ne voyait que lui à l'armée, et il était fort mal avec le maréchal. Dumouriez était lié depuis vingt ans avec Biron, et très-froidement avec le duc d'Orléans; mais dès-lors il distingua ses deux fils, très-dissemblables à leur indigne père.

On attendait de jour en jour La Fayette. Trois jours avant son arrivée, Dumouriez força le maréchal à lui accorder une conférence qu'il avait évitée tant qu'il avait pu. Le maréchal se levait avant le jour, montait à cheval sans autre but que de se montrer aux soldats, rentrait fort tard, dînait mal, bourrait tout le monde, signait des lettres qu'il ne lisait pas, et se couchait à neuf heures. Dumouriez plusieurs fois s'était présenté à son lever, avait monté à cheval avec lui; alors le maréchal bavardait contre son prédécesseur Rochambeau, contre La Fayette, contre les généraux français, trouvait son camp détestable, et il avait raison. Mais quand Dumouriez lui eut un jour demandé pourquoi, au lieu de rester dans un camp aussi timide et mauvais en lui-même, il n'en prenait pas un plus hardi et meilleur devant Quiévrain, Luckner, s'emportant, lui avait dit en jurant qu'il n'était pas fait pour lui donner des conseils, et que tout officier-général qui raisonnerait serait mis dans une citadelle.

Ce fameux camp de Famars, que les Impériaux ont pris avec tant de facilité au mois d'avril 1793,

était effectivement très-mauvais : le voisinage de Valenciennes tenait les troupes dans l'indiscipline et la débauche. Officiers, soldats, généraux étaient jour et nuit dans la ville. Ce camp avait derrière lui l'Escaut qu'on n'aurait pu passer, en cas de retraite, que sur trois ponts, dont deux qui étaient tout-à-fait à sa droite, auraient été facilement interceptés par l'ennemi qui pouvait arriver en bataille de ce côté jusque derrière le camp, à couvert des redoutes et des batteries de cette droite qui ne voyaient pas dans ce fond.

Tout le long du front du camp coulait une petite rivière, nommée la Ronelle, guéable presque partout. Elle était encaissée, et le terrain s'élevant des deux côtés en amphithéâtre, donnait un jeu égal à l'artillerie de part et d'autre. La gauche du camp, se rapprochant de Valenciennes, était couverte par deux villages très-dangereux : car si l'un des deux était forcé, comme il n'y avait pas assez de terrain pour se développer et donner bataille en avant du camp, l'armée eût été coupée en deux, une partie se serait précipitée dans l'Escaut, l'autre aurait fui dans Valenciennes, et l'ennemi, la suivant avec vivacité dans sa retraite, eût pu entrer dans la ville avec les fuyards. En général, il faut éviter de placer les camps trop près des grandes villes, surtout quand elles servent de places d'armes et de magasins. D'ailleurs notre position timide dans le camp de Famars rendait l'ennemi maître de la plaine entre Condé, le Quesnoy et Valenciennes.

Dumouriez se présenta un matin chez le maréchal Luckner, et, fermant la porte, il entra dans le plus grand détail sur tous les griefs qu'il avait à lui reprocher, lui fit connaître qu'il était le jouet et l'instrument de la faction de La Fayette, lui fit honte de se laisser conduire par des enfans comme Charles Lameth et Mathieu Montmorenci. Le maréchal convint de tout, jura après eux, les traita d'intrigans et de factieux, pleura et promit de changer de conduite.

Ils parlèrent ensuite de la mauvaise position du camp de Famars, du peu d'ordre de l'armée, du défaut de plan, et Luckner lui promit que tout allait prendre une nouvelle face. Il dîna chez le maréchal, ce qui lui arrivait très-rarement. Celui-ci tança à table Lameth et Montmorenci, et vexa Berthier qui vint le lendemain pour la première fois, au bout de dix à douze jours, rendre sa visite au général Dumouriez qui l'avait fait maréchal-de-camp, et qui lui dit sérieusement, mais avec bonté, qu'il était temps de finir cette comédie, et de penser à faire la guerre.

La Fayette arriva deux jours après. Luckner lui fit la cour la plus basse. On fit mettre l'armée sous les armes. Tous les officiers-généraux eurent ordre de le recevoir à la tête de leurs divisions. Biron n'en ayant pas été prévenu à l'ordre, Dumouriez n'ayant pas encore de poste assigné, ne se trouvèrent point à cette parade. La Fayette le remarqua d'autant plus qu'ils étaient les deux seuls lieute-

nans-généraux de l'armée ; il eut la faiblesse de s'en plaindre. Le maréchal s'emporta de nouveau contre ses deux lieutenans-généraux. Dumouriez eut une seconde explication avec lui ; elle fut sévère de sa part. Luckner, après s'être emporté, se calma, pleura encore, et lui fit beaucoup de caresses et de protestations. Mais dès le surlendemain, il lui annonça qu'il devait partir pour aller prendre le commandement du camp de Maulde ; Biron eut ordre d'aller commander la petite armée d'Alsace.

CHAPITRE II.

Camp de Maulde.

Le maréchal Luckner n'avait que cinq lieutenans-généraux dans son armée : Biron qui allait commander en Alsace, Lanoue qui commandait le camp de Maubeuge, Carle qui commandait à Dunkerque, d'Harville qui commandait à Valenciennes, et Dumouriez qu'il envoyait au camp de Maulde. Ainsi il restait sans un seul officier-général de ce grade, plus que jamais livré aux enfans de la faction qui le gouvernait. Biron étant parti, Dumouriez était le plus ancien des quatre lieutenans-généraux. Il aurait dû commander le camp de Dunkerque ou de Maubeuge ; on lui donnait à commander huit bataillons et deux escadrons campés à Maulde.

Comme ce camp est devenu fameux, il mérite une description particulière. C'est un fer-à-cheval composé de plusieurs monticules de sable, ayant en avant de son front le village de Maulde, en avant de sa droite celui de Mortagne où est un pont au confluent de la Scarpe et de l'Escaut, derrière lui un pays marécageux jusqu'à Saint-Amand, et tout le long de sa gauche une plaine boisée, se-

mée de censes et de villages. On avait couronné ces hauteurs de sept redoutes, et on avait construit quelques mauvais ouvrages en avant de Maulde. Ce camp eût été bon pour dix à douze mille hommes, en formant un cordon de postes le long de la rive gauche de l'Escaut jusqu'à Condé, en établissant une autre chaîne à la gauche par Rumegies, en fortifiant bien Orchies pour couvrir la communication entre Douai et Lille, et en fortifiant la tête de la Scarpe à Saint-Amand.

Mais avec huit bataillons ce camp était très-dangereux. Si l'ennemi le tournait par sa gauche, il pouvait le couper ou l'enlever, et se rendre maître de Saint-Amand avant qu'on eût le temps de se retirer. S'il attaquait la tête du pont de Mortagne en faisant passer l'Escaut à un détachement, il lui coupait sa communication avec Condé, Valenciennes et Saint-Amand, et forçait les troupes à fuir sur Orchies. Enfin, s'il voulait l'attaquer de vive force, en front, et par sa droite et sa gauche à la fois, les huit bataillons n'auraient point suffi pour défendre les redoutes qui étaient faibles et négligemment faites, et on pouvait l'enlever l'épée à la main.

Beurnonville (1), maréchal-de-camp, ci-devant

(1) Le même que, plus tard, le général Dumouriez crut devoir, pour sa sûreté, livrer à l'ennemi avec les autres commissaires de la Convention, lorsque le sort des armes se fut déclaré contre lui (voyez ci-après). Le général Beurnonville, surnommé l'*Ajax français* en raison de sa rare intrépidité, fut membre, ou

aide-de-camp de confiance de Luckner, mais que la jeunesse de cour avait supplanté, commandait ce camp, et avait pour chef de son état-major Berneron., ancien officier plein d'activité et d'expérience. Ils connaissaient tout le danger de leur position, mais ils se gardaient bien de le faire apercevoir à leurs troupes. Au contraire, ils leur avaient inspiré une grande confiance dans leur position, et une grande hardiesse, en faisant continuellement la petite guerre du côté de Tournay et de Bury. En se tenant ainsi dans l'offensive, ils avaient empêché les Impériaux de penser à les attaquer, quoiqu'ils fussent plus de dix à douze mille hommes contre à peu près trois à quatre mille.

Dumouriez sentit bien qu'on l'avait envoyé là, non-seulement pour se débarrasser d'un censeur incommode, mais vraisemblablement aussi dans

---

1793, du ministère girondin, qui succomba avec ce parti dans la journée du 31 mai. Il courut alors de grands dangers, et faillit succomber sous le poignard des assassins. Livré à l'étranger quelque temps après, il fut détenu pendant quinze mois, et ne revint en France qu'en 1795, au moyen d'un échange approuvé par un décret de la Convention, entre les députés à la Convention, les ambassadeurs et les ministres français détenus en Autriche, et Madame, fille de Louis XVI. Depuis cette époque, Beurnonville exerça sous la république et l'empire diverses fonctions militaires et diplomatiques ; il était commissaire extraordinaire du gouvernement impérial en 1814, lorsqu'il se prononça avec ardeur pour le rétablissement des Bourbons, et fut créé membre du gouvernement provisoire. Sa Majesté le nomma pair de France ; il la suivit à Gand pendant les cent jours, et revint au 8 juillet 1815. Le général Beurnonville est mort, en 1821, maréchal de France.

l'espoir qu'il pourrait recevoir un échec. Il le manda à quelques personnes à Paris, pour qu'en cas d'événement, le blâme ne tombât point sur lui seul. Il s'établit d'abord à Saint-Amand, et envoya quelques observations auxquelles l'état-major du maréchal ne daigna pas répondre, bien loin de lui envoyer les renforts qu'il demandait.

Le camp de Maulde était très-nécessaire pour couvrir les riches plaines entre Lille, Douai, Bouchain, Valenciennes et Condé. Ce canton, coupé de rivières et de canaux, est très-abondant en fourrages. Le département du Nord y attachait avec raison une grande importance; il fallait absolument le garder.

Dumouriez, se voyant abandonné à lui-même, quitta Saint-Amand et alla s'établir dans le camp même avec ses deux braves camarades, Beurnonville et Berneron, ce qui lui gagna l'amitié des troupes qui virent avec plaisir qu'il partageait leurs *bivouacs* et leurs fatigues. Il commença par établir une communication réglée avec les généraux Marassé qui commandait à Douai, et Labourdonnaye qui commandait à Lille; il alla même les trouver pour convenir de mouvemens combinés en cas de besoin.

Il figura par de petits postes la chaîne des grands postes qui aurait été nécessaire pour couvrir cette frontière; il fit élever des batteries à la tête de la ville de Saint-Armand, et il rendit plus vive la petite guerre contre Tournay, Bury, Antoing et

Leuze, pour faire croire qu'il était en force. Il établit une chaîne de postes entre le camp, Saint-Amand et Orchies par la Celle et le château du Loir; enfin il fortifia Orchies, et il y plaça un bataillon de la garnison de Douai, et un autre à Marchiennes. Il rendit compte de toutes ces dispositions à Luckner qui l'approuva.

Il continua alors sa petite guerre avec de petits succès dont on parla d'autant plus, que c'était le seul côté par lequel les Impériaux ne pénétraient point sur notre territoire, et où nous soutenions un peu l'offensive. Partout ailleurs, et surtout en avant de notre armée, les hulans dévastaient nos plaines, et nos troupes végétaient dans la plus honteuse inaction.

Les troupes du camp de Maulde avaient acquis une hardiesse et une discipline qui les ont distinguées pendant toute la campagne. Par ce moyen, il fit tourner à son avantage le projet qu'on pouvait avoir eu de lui nuire. Il employa aussi ce temps à combiner un projet d'invasion dans les Pays-Bas, et même étant sur les lieux, il ne trouva rien à changer à celui que les généraux avaient si mal exécuté au commencement de la campagne, et qu'il a suivi lui-même depuis.

Pour élever le courage de ses troupes, il profita d'une rencontre très-extraordinaire. Dans le village de Mortagne vivait un greffier, nommé Fernig, qui avait été maréchal-des-logis de housards. Il avait cinq enfans, dont un garçon qui était officier dans

un régiment, et quatre filles. Deux de ces filles, l'une âgée de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, petites, délicates, bien élevées et modestes, avaient suivi plusieurs fois les détachemens français qui allaient à la petite guerre. Elles étaient très-braves.

Il les encouragea, les fit marcher à tous les détachemens et en rendit compte. Elles ont suivi les troupes du camp de Maulde en Champagne, sont revenues faire la guerre dans les Pays-Bas, se sont distinguées à toutes les actions, et se sont montrées encore plus extraordinaires par leur pudeur et par leur vertu, que par leur courage. La Convention leur avait accordé une pension, mais s'étant trouvées à l'arrestation des commissaires le 2 avril, et ayant abandonné l'armée avec le général Dumouriez, elles ont été décrétées comme tous ses autres adhérens. Les soldats avaient pris autant d'amitié que de respect pour ces deux héroïnes, et souvent il les leur proposait pour exemple.

CHAPITRE III.

Mouvement des armées. — Arrivée du lieutenant-général Dillon. — Conseil de guerre.

Pendant qu'écarté du quartier-général, ignorant ce qui s'y passait, Dumouriez était occupé de son camp de Maulde et de sa petite guerre, il s'était machiné de grands mouvemens, tant dans la faction des constitutionnels à Paris, que dans les armées. Le voyage de La Fayette à Paris avait fait soupçonner ses desseins. L'Assemblée nationale s'en méfiait, les girondistes s'élevaient hautement contre lui, et les jacobins le ménageaient moins que jamais. Le ministre lui était tout dévoué, et on avait jeté le roi dans ses bras. Dumouriez n'a jamais su ses projets, et ne veut pas donner ses conjectures pour des faits.

Mais quel que fût le but de La Fayette et de sa faction, il crut utile de changer son commandement, de prendre celui du nord qui le rapprochait de Paris, et de reléguer Luckner à celui du centre. Les généraux s'étaient attribué la propriété des armées comme César et Pompée. Chacun se croyait très-aimé de la sienne, et ne voulait pas s'en séparer. Cependant, dès-lors, la guerre paraissait

devoir être plus vive du côté où l'on envoyait Luckner. Les Prussiens s'assemblaient dans le Luxembourg et dans l'électorat de Trèves. Une partie de l'armée impériale remontait des Pays-Bas, sous les ordres du général Clairfayt, pour aller les joindre. Les émigrés s'y portaient en foule à la suite des frères du roi.

Ce fut en ce moment où chacun aurait dû rester à son poste pour défendre la partie des frontières qu'il avait reconnue, avec les troupes pareillement accoutumées au pays, que le ministre de la guerre et les deux généraux arrangèrent le mouvement le plus extraordinaire et le plus dangereux : c'était de transporter l'armée de Luckner à Metz, et celle de La Fayette à Valenciennes (1). Ce mouvement dégarnissait pendant plusieurs jours les deux frontières, affaiblissait les deux armées par une marche de quatre-vingts lieues au mois de juillet, et avait cela de remarquable, qu'elle réunissait pendant deux jours toutes les troupes et les deux généraux

(1) Ce mouvement de troupes, concerté entre Luckner et La Fayette, avait moins d'importance que Dumouriez ne lui en attribue, si l'on ajoute foi au témoignage d'un grand nombre de contemporains. Suivant ces derniers, il se bornait à l'échange de quelques régimens entre les deux généraux, échange partiel qui n'offrait aucun danger. Luckner avait désiré réunir plusieurs régimens allemands qu'il connaissait, et La Fayette avait consenti à les lui céder et à recevoir en retour plusieurs bons régimens français dont il avait éprouvé la bravoure et l'intrépidité. Voilà les deux versions de ce fait; c'est au lecteur qu'il appartient de prononcer.

(*Note des nouv. édit.*)

dans un point intérieur, vers la Capelle, à quarante lieues de Paris.

Si le projet de cette faction a été de faire marcher les deux armées sur Paris, il est certain que Luckner n'en avait pas été prévenu et qu'il ne s'y est pas prêté. Cette circonstance rend le supplice que lui ont fait subir les féroces jacobins, plus injuste et plus barbare. Mais on n'avait besoin ni de lui ni de son armée. Il fallait qu'on lui fît passer un ordre du roi pour se porter sur Sedan, ce qu'il aurait exécuté sur-le-champ. Les vingt mille hommes de La Fayette suffisaient pour aller faire une révolution à Paris. Plût à Dieu qu'il eût exécuté ce projet avec rapidité! Quelque état de choses qui en fût résulté, la France ne serait pas à présent couverte de crimes, d'opprobre et de ruines; La Fayette eût été le restaurateur de la patrie et le sauveur de la famille royale. La Providence en avait décidé autrement.

Quoi qu'il en soit, le 10 juillet, pendant que Dumouriez était occupé à faire tracer les petits ouvrages pour la fortification d'Orchies, il reçut un courrier de Luckner qui lui ordonnait de se rendre sur-le-champ à Valenciennes. Il partit tout de suite, et ne fut pas peu étonné d'apprendre, en entrant chez le maréchal, que La Fayette venait d'arriver et était enfermé avec lui. Il frappa à la porte du cabinet : Luckner lui fit un très-bon accueil. La Fayette, décontenancé, prit un air de dignité froide qu'il lui rendit. Alors le maréchal lui expliqua

les mouvemens des deux armées, lui dit que le lieutenant-général Dillon arriverait le 20 à Valenciennes avec huit bataillons et six escadrons; que lui, Luckner, partirait le 12 du camp de Famars avec son armée; qu'il ne touchait ni aux troupes de Dunkerque, ni au camp de Maulde, ni à celui de Maubeuge; qu'il le laisserait, avec son arrière-garde composée de six bataillons et cinq escadrons, dans le camp de Famars, avec le commandement général dans tout le département du Nord, jusqu'au 20 qu'il remettrait le commandement au général Dillon, et le rejoindrait à Metz, en faisant les mêmes marches que l'armée, et que, si pendant ces huit jours il arrivait quelque événement, il rendrait compte au général La Fayette et prendrait ses ordres. Il lui remit alors la même instruction, signée du ministre.

Il répondit au maréchal que, quoiqu'il trouvât ce grand mouvement très-imprudent et très-déplacé, il exécuterait les ordres qu'il recevait; ensuite s'adressant à La Fayette qui était resté tout le temps les yeux fixés sur une carte, il lui dit : « Monsieur, vous devez voir avec peine, et » moi aussi, que je sois pour quelques jours à vos » ordres; je vous promets devant M. le maréchal de » servir avec fidélité à votre propre gloire, pourvu » que vous travailliez pour le bien de votre patrie. » Mais vous jugez que je ne peux pas oublier vos » procédés, et je vous jure qu'après la guerre nous » viderons notre querelle ensemble. » La Fayette

voulut entrer dans quelques explications : Luckner se mit entre deux. Ils sortirent tous les trois du cabinet, et Luckner dit à ses aides-de-camp : « Dumouriez est bien généreux, il a remis sa que- » relle après la guerre. » Cette aventure a donné lieu au conte qu'on a fait, que ces deux généraux s'étaient battus, et que La Fayette avait été blessé.

Il avait toujours aimé La Fayette quoiqu'il connût ses défauts; il estimait ses bonnes qualités, il lui trouvait surtout l'extérieur du commandement, si nécessaire pour faire impression sur le peuple. Avant son ministère il lui avait toujours donné les conseils les plus utiles : pendant son ministère, il l'avait soutenu contre les jacobins et auprès des girondistes, dans le temps même que le malheureux La Fayette, entraîné par les intrigans qui l'obsédaient et qui l'ont perdu, lui faisait les injures les plus graves et les plus publiques. Si La Fayette, dans ce moment d'explication, eût eu le bon esprit d'écouter plus son ambition que sa vanité, le raccommodement eût été sincère et prompt, peut-être en serait-il résulté de très-grands avantages pour la patrie, pour le roi et pour eux-mêmes : mais à peine sorti du cabinet, se voyant entouré de ses courtisans, il reprit sa morgue, et par ses gestes il parut insulter à Dumouriez qui, ce jour-là, eut l'air plus disgracié et plus abandonné encore qu'à l'ordinaire.

La Fayette étant parti, le maréchal tomba d'accord de l'imprudence du mouvement des deux

armées ; mais il était fort aise de s'en retourner à Metz. Beurnonville fut très-sensible à l'abandon du maréchal Luckner, et ne lui pardonna pas de le laisser aux ordres de La Fayette qu'il n'aimait pas. Luckner partit le 12, et Dumouriez resta à Valenciennes, occupant, avec six bataillons, un camp qui exigeait trente mille hommes. D'Harville avait prétendu lui disputer ce commandement, mais la question fut décidée par le maréchal en faveur de l'ancienneté. D'Harville eut un congé et partit. Le lieutenant-général Lanoue, qui commandait un camp de cinq à six mille hommes à Maubeuge, fort attaché à La Fayette, ainsi que ses troupes, se regarda comme indépendant et lui manda qu'il n'exécuterait que ce qui lui serait prescrit par son général en chef. Le lieutenant-général Carle, qui commandait à peu près autant de troupes à Dunkerque, pensait de même.

Cependant le duc de Saxe-Teschen rassemblait une armée à Mons d'environ vingt mille hommes, et le camp de Tournay était fort de dix à douze mille. En cas d'irruption, Dumouriez n'avait à disposer que de quatorze bataillons et sept escadrons, répartis entre les camps de Maulde et de Famars. On devait s'attendre que les Impériaux, débarrassés de l'armée de Luckner, feraient une invasion dans le département du Nord. Dumouriez l'avait annoncé à Luckner et au ministre de la guerre qui n'était plus Lajard, mais le jeune d'Abancourt, entièrement livré à la faction de La

Fayette, et que, de simple capitaine, on venait de faire ministre.

Les places de la Flandre étaient mal approvisionnées. Les garnisons étaient faibles; aucun ouvrage n'était palissadé; aucune artillerie n'était disposée, on manquait dans toutes de munitions et de canonniers. Douai avait une brèche de plus de trois cents toises. Dans aucune place les inondations ne pouvaient être tendues. La seule ville de Condé aurait pu soutenir un siége par les soins de son excellent commandant, le général Omoran.

Le 14 juillet, pendant que Dumouriez faisait célébrer la fédération dans son camp de Famars, il se répandit une fausse alarme; on vint l'avertir que des colonnes ennemies arrivaient sur Valenciennes par Sebourg. Il s'y porta et ne vit rien. Il avait seulement paru quelques hussards.

Mais dans la nuit du 13 au 14, à peu près cinq mille Impériaux, partant de Tournay, allèrent tomber sur Orchies où était un bataillon de volontaires de la Somme avec ses deux pièces de campagne et trente dragons. Ils les attaquèrent avec fureur par deux portes, du côté de Douai et de Lille. On n'avait pas encore eu le temps d'élever les différentes défenses ordonnées par le général. Le bataillon se défendit avec le plus grand courage, et fit sa retraite sur Saint-Amand, ayant perdu un de ses canons. Un capitaine, nommé Thory, se couvrit de gloire et sauva cette garnison. Deux

colonnes des Impériaux tirèrent l'une sur l'autre, et l'ennemi perdit cinq cents hommes.

Dumouriez, ayant appris le soir cette attaque, leva sur-le-champ son camp de Famars et arriva, le 15 à la pointe du jour, à Saint-Amand. Il envoya ordre à Beurnonville de ne laisser que les gardes dans le camp de Maulde, et de marcher sur-le-champ à Rumegies pour couper la retraite à l'ennemi, pendant qu'avec ses six bataillons et les trois qu'il rassemblerait de Saint-Amand et Marchiennes, il irait l'attaquer dans Orchies. Le général Marassé, commandant à Douai, sans attendre son ordre, sortit en même te mps avec huit cents hommes de sa garnison, et se porta de son côté sur Orchies. Ainsi l'ennemi se serait trouvé cerné s'il ne s'était dépêché de se replier dans la nuit du 14 au 15.

Dumouriez, en étant instruit, alla rétablir la même garnison à Orchies, et prit le parti de rassembler quinze bataillons au camp de Maulde, avec cinq escadrons, pour au moins avoir son petit corps d'armée réuni dans le même point. Un régiment de chasseurs à cheval refusa d'entrer dans le camp, et retourna dans ses cantonnemens derrière Condé. Il envoya ordre au lieutenant-général Carle de faire partir sur-le-champ cinq bataillons et deux escadrons de Dunkerque pour le joindre. Ils n'arrivèrent que long-temps après. Il se remit à la tête du camp de Maulde, d'où il recommença à har-

celer l'ennemi pour le contenir et pour aguerrir ses troupes.

Le 20, le général Chazot arriva à Valenciennes avec huit bataillons de l'armée de La Fayette. Il commença par déclarer qu'il n'exécuterait aucun des ordres du général Dumouriez, et qu'il attendrait le général Dillon. Cependant il se rendit aux vives sollicitations qui lui furent faites, et il se laissa cantonner, entre Condé et Valenciennes, le long de l'Escaut.

Dumouriez avait eu soin de rendre compte de tous ces événemens au ministre, à Luckner et à La Fayette. Le 22 Dillon arriva, ayant été s'aboucher à Sedan avec La Fayette, et ayant passé par Maubeuge, Avesnes et Landrecies. Il était suivi de quatre à cinq bataillons qu'il avait ramassés en route. Dumouriez avait donné de son côté des ordres pour en ramasser autant des garnisons de Picardie et d'Artois, outre les cinq bataillons et deux escadrons qu'il attendait de Dunkerque.

Il remit avec joie à Dillon le commandement général, se contentant de celui du camp de Maulde; mais il lui peignit en même temps tout le danger de sa situation. Le 22, le duc de Saxe-Teschen avait pris le parti de venir envahir le territoire français, et s'était campé à Bavay, partant de Mons. Il devenait alors impossible que Dumouriez obéît à l'ordre de Luckner et partît avec six bataillons et cinq escadrons pour aller à Metz, laissant la Flandre dégarnie au moment où l'ennemi y pénétrait.

Dillon même s'y opposa. Mais c'était un acte de désobéissance trop formel pour que les deux généraux le prissent sur eux. Dumouriez surtout prévoyait qu'on chercherait à lui en faire un crime : une première lettre du maréchal, qui blâmait la réunion des troupes au camp de Maulde, et une lettre insolente de Berthier, l'avertissaient de mettre dans cette démarche beaucoup de prudence. Cependant il s'agissait de sauver la Flandre ; toute autre considération était faible auprès de ce grand intérêt, et cette prétendue désobéissance, qui a arrêté les ennemis, a tout sauvé.

Dillon est un très-brave homme, très-loyal, trop fougueux pour être fin. Il a des talens militaires et beaucoup d'ambition. On lui avait inspiré de grands soupçons contre Dumouriez qui de son côté en avait contre lui, connaissant sa liaison avec La Fayette et avec sa faction. Mais la circonstance était trop critique pour ne pas faire taire toutes les passions particulières, et l'arrivée des ennemis les réunit sincèrement.

Dillon assembla à Valenciennes un grand conseil de guerre de tous les officiers-généraux ; il exposa avec beaucoup de netteté et de force l'état de faiblesse des places, le petit nombre de troupes pour s'opposer aux deux corps d'armée ennemie, dont l'un, peu de jours avant, avait envahi Orchies, l'autre campait actuellement sur notre territoire ; la nécessité de garder en Flandre le général Dumouriez avec sa division ; l'impossibilité de les

laisser partir sans exposer le département du Nord à une ruine certaine; les réclamations des corps administratifs de tout le département. Il détailla ensuite avec beaucoup d'ordre ses projets de défense, et, sur l'avis unanime du conseil de guerre, il fut enjoint au général Dumouriez de rester avec sa division aux ordres du général Dillon, jusqu'à ce que les Impériaux ne menaçassent plus le territoire français ou en fussent retirés.

Le commissaire-ordonnateur Malus dressa un procès-verbal parfaitement motivé de cette importante délibération, et on envoya des expéditions signées de tous les membres du conseil de guerre au président de l'Assemblée nationale et au ministre de la guerre. Les deux généraux en envoyèrent de leur côté au maréchal Luckner et au général La Fayette. On ne s'occupa plus que des préparatifs pour repousser ou arrêter l'ennemi. Dillon se chargea de la partie de Bavay, et Dumouriez de celle de Tournay.

CHAPITRE IV.

Camps de Maulde, de Maubeuge, de Pont-sur-Sambre. — Journée du 10 août. — Serment des troupes. — Insurrection de La Fayette.

Ce qu'il avait prévu arriva. Luckner lui répondit que, de ce moment, il ne le regardait plus comme de son armée. Il porta ses plaintes, il réclama ses troupes, et il écrivit au roi pour demander sa punition. On dit que ce prince, oubliant sa dernière conversation avec Dumouriez, manda au maréchal qu'il se chargerait de sa vengeance. Cela est douteux. Cependant l'infortuné Louis, tout en faisant peu de cas de La Fayette contre lequel il avait beaucoup de motifs de haine, était alors entre les mains de cette faction qui lui donnait des espérances prochaines. Il faut le séparer de tout ce que lui faisaient faire ses perfides entours. Ce prince était bon, mais il était malheureux. Il avait été violemment insulté, le 20 juin, par le vil Santerre à la tête de toute la canaille de Paris (1).

Au lieu de venger l'affront fait au roi, affront qui retombait sur la nation elle-même, puisque, d'après la constitution qui était encore alors la loi

(1) Voyez les Mémoires de Ferrières, tome III.

et l'idole des Français, il était revêtu d'un caractère sacré et inviolable, l'Assemblée nationale avait encore aggravé cette injure en paraissant approuver les excès de la populace : un parti constitutionnel, mais qui tendait à l'établissement des deux chambres et de la constitution anglaise, lui présentait l'espérance prochaine de se voir délivré de cet avilissant esclavage. La bataille était presque engagée. La faction de La Fayette surtout avait pris une haine trop forte contre Dumouriez pour lui rien confier. Son sacrifice devenait donc une nécessité politique. Cet état de choses justifie suffisamment le roi.

Quant à La Fayette, il est pareillement excusable, car il était presque dans les mêmes circonstances que le roi. Il avait, pendant la première législature, possédé au plus haut degré la confiance du peuple, l'adoration de Paris, l'amour de toutes les gardes nationales du royaume et surtout de la capitale. Les manœuvres des jacobins qu'il n'avait pas assez ménagés, et l'inconstance du peuple lui avaient enlevé cet état plus brillant que solide.

Il s'était retiré dans ses terres; mais les apparences de guerre et le crédit du ministre Narbonne l'avaient ramené à la tête d'une armée qu'il s'était attachée. Le maréchal de Rochambeau avait les mêmes sentimens. Luckner, qui l'avait remplacé, était un homme nul, à qui on avait donné Charles Lameth pour le conduire. On peut dire que tous les officiers-généraux marquans de cette

armée étaient les membres futurs de la chambre haute.

La garde nationale parisienne avait été indignée de l'insulte faite au roi. Huit mille honnêtes citoyens s'étaient inscrits pour le défendre. Vingt mille autres avaient fait une inscription pareille. Ils avaient raison, et ils étaient dans la loi. On comptait sur cette fédération à laquelle l'Assemblée nationale avait opposé le décret des vingt mille hommes. On comptait sur les trois armées.

La Fayette, rempli de grandes espérances, n'a eu qu'un tort avec Dumouriez, c'est de ne l'avoir pas fait sonder, et de ne pas lui avoir fait connaître son plan, auquel il aurait accédé sur-le-champ, préférant la constitution anglaise à l'anarchie et l'*ochlocratie*. Il n'avait même pas d'autre parti à prendre, puisqu'il était parti de Paris avec la haine des jacobins et de la faction de la Gironde. Mais La Fayette avait trop offensé Dumouriez pour croire qu'il pût lui pardonner, et n'espérant plus l'attirer dans son parti, parce qu'il ne l'avait pas tenté, il cherchait à le perdre. Cette animosité personnelle de La Fayette et de Lameth contre lui est peut-être cause de tous les maux de la France.

En conséquence, dès que le procès-verbal du conseil de guerre de Valenciennes fut arrivé à Paris, d'Abancourt, ministre de la guerre, alla solliciter un décret pour pouvoir mettre au jugement d'un conseil de guerre tout officier-général qui aurait dé-

sobéi à son général. C'était une sottise. Les lois militaires n'étaient pas abrogées, et elles étaient formelles en faveur du ministre. Il fallait qu'il eût l'audace de faire arrêter sur-le-champ le général Dumouriez, qu'il l'envoyât à Metz et qu'il le fît juger par ses collègues, tous de cette faction. Mais la précaution que Dillon et Dumouriez avaient prise d'envoyer le procès-verbal au président de l'Assemblée nationale, l'empêcha de tenter ce coup d'autorité, et rendit à Dumouriez, sans qu'il s'en doutât ni qu'il le recherchât, la faveur de tous les partis opposés à La Fayette. Ce décret demandé éclaira l'Assemblée sur les vues de cette faction, et la proposition du ministre fut rejetée tout d'une voix.

Cependant La Fayette, qui ne doutait pas du succès de la démarche de d'Abancourt, envoya au général Dillon l'ordre exprès de le faire arrêter et de l'envoyer à la citadelle de Metz. Dillon eut la sagesse de ne pas essayer d'exécuter cet ordre, et la fidélité de le tenir secret; car il ne l'a révélé au général Dumouriez qu'après la fuite du malheureux La Fayette.

Il me semble que, d'après toutes ces circonstances et la position respective de Dillon et Dumouriez ces deux généraux auraient dû se lier étroitement; mais plusieurs motifs concouraient à les désunir. 1°. Dillon avait déclaré qu'il ne ferait que la guerre défensive, frondait les projets d'offensive de son collègue, et lui disait à tout propos que l'invasion

dans les Pays-Bas était une chimère et une folie. 2°. Ses flatteurs lui avaient fait entendre que Dumouriez était un obstacle à son autorité; que ce général avait saisi l'occasion de l'invasion des Impériaux pour couvrir sa désobéissance et se rendre indépendant; qu'ennemi de La Fayette, il ne cherchait qu'à sacrifier son lieutenant pour rester seul en Flandre. 3°. Dumouriez était né en Flandre; le département avait été sauvé par le parti qu'il avait pris d'y rester; les autorités constituées avaient écrit à l'Assemblée nationale pour que cette démarche fût confirmée; elles montraient une confiance entière dans ce général et beaucoup moins dans Dillon. Le camp de Maulde ne parlait de son général qu'avec enthousiasme; les émissaires de La Fayette, ni ceux de Dillon, n'avaient pas pu réussir à diminuer l'amour que lui portaient les soldats. Dillon même, y étant venu faire une apparition, leur avait déplu en critiquant leur camp qu'ils regardaient comme inexpugnable, et il avait été mal reçu. Ainsi la jalousie de Dillon était à son comble, et le rendait facile à toutes les impressions défavorables qu'on lui donnait continuellement. Cependant Dumouriez lui rend avec plaisir un témoignage honorable; c'est qu'au travers de ces sentimens défavorables, il a toujours été loyal, et n'a jamais eu un procédé malhonnête.

Il estimait Dillon et aimait la franchise de son caractère. Il était trop ouvert pour qu'il ne lût pas dans son ame toutes ses affections; il en était peiné,

surtout pour le mal que cela faisait à la chose publique. Il voyait qu'au lieu de faire la guerre sérieusement, on s'amusait à des intrigues, on dégarnissait les frontières pendant que l'ennemi les menaçait de tout côté, on fatiguait et on ruinait les troupes par des marches longues et inutiles dont la direction semblait menacer Paris.

Dans ses fréquentes conférences avec Dillon, il lui soumettait toutes ses réflexions, il cherchait à l'engager à agir. Enfin, pour le guérir de sa jalousie et de ses soupçons, il lui proposa de réunir toutes ses troupes et de marcher ensemble contre le duc de Saxe-Teschen. Dillon, ses garnisons défalquées, pouvait réunir quarante-cinq bataillons et vingt escadrons, ce qui faisait de vingt à vingt-cinq mille hommes d'infanterie, et trois mille de cavalerie. Il refusa de prendre ce parti qui, quelles que fussent ses vues, ne pouvait que lui être très-avantageux.

Dillon savait sans doute des secrets que son collègue ignorait; il attendait que les projets de La Fayette eussent éclaté pour prendre un parti. Quant à Dumouriez, qui ne savait rien, il ne voyait que la guerre, l'ennemi sur notre territoire d'où il fallait le chasser, et la possibilité, en le suivant, d'entrer avec succès dans les Pays-Bas, vu la disposition des habitans, qui lui était connue depuis long-temps, et qui était si vive, que même les sottises des Français n'avaient pas pu la refroidir.

L'invasion des Pays-Bas lui semblait décisive pour le salut de sa patrie. Toute la France parais-

sait consternée des mauvais succès précédens et du rassemblement de quatre-vingt mille Allemands sur les frontières de la Champagne. Elle aurait donné de l'énergie à la nation et doublé les forces des armées. Enfin elle aurait jeté entre toutes les factions un intérêt plus noble qui, en les réunissant contre l'ennemi extérieur, aurait détruit leur dangereuse activité dont il prévoyait un éclat prochain qui ne pouvait que tout perdre en amenant la guerre civile.

Tout conspirait à la ruine de la France, et à la perte du roi. Dillon, se renfermant dans la guerre défensive qui lui était sans doute ordonnée, ne voulut pas rassembler son armée, de peur d'être obligé par les circonstances à changer son système. Il partagea les troupes en trois camps.

Celui de Maulde, qui resta aux ordres de Dumouriez, était de vingt-trois bataillons et cinq escadrons, en comptant les garnisons d'Orchies, Marchiennes et Saint-Amand; celui de Maubeuge, aux ordres du lieutenant-général Lanoue, de douze bataillons et six escadrons; celui de Pont-sur-Sambre de huit bataillons et cinq escadrons. Dillon commandait lui-même ce camp qui était de son choix. Il était fort mauvais. La forêt de Mormale, qui s'étendait entre ce camp et celui des Impériaux à Bavay, empêchait les Français de déboucher sur l'ennemi qui avait encore rendu les débouchés impraticables par de grands abatis. Le camp avait derrière lui et sur ses deux flancs la Sambre qui

en faisait une presqu'île, et n'avait de ce côté qu'un point pour retraite. En avant il n'y avait point d'espace entre la forêt et le camp, et les Impériaux auraient facilement réussi à l'enlever s'ils l'eussent tenté.

Cette séparation des troupes augmenta encore la scission. Les camps de Maubeuge et de Pont-sur-Sambre devinrent tout La Fayette ; le camp de Maulde fut tout Dumouriez. C'est cette séparation qui divisa sensiblement l'armée en deux factions d'autant plus prononcées que les deux généraux, plus éloignés l'un de l'autre, se voyaient moins souvent. Il en résulta cependant un petit avantage ; ce fut une émulation pour harceler l'ennemi par détachemens, qui aguerrit les troupes.

Le général Dumouriez, renfermé dans son camp, ne s'occupa plus qu'à discipliner sa petite armée, la dresser et former des officiers. Troupes de ligne, volontaires, officiers, soldats, tous étaient pleins de bonne volonté et de confiance, mais tous également neufs et inexpérimentés. Il commença par former deux corps de flanqueurs de quatre à cinq cents hommes chacun, qui allaient tous les jours à la petite guerre ; ils étaient renouvelés tous les huit jours, officiers et soldats, excepté l'état-major, et pris à tour de rôle dans tous les bataillons, pour que tout le monde y passât à son tour et s'accoutumât à l'ennemi et à la fatigue.

Chaque commandant de détachement recevait une instruction de la main du général, au dos de

laquelle était tracée une carte du pays qu'il avait à parcourir, où étaient marqués les chemins, les ponts, les villages, les censes, les moulins, les bois par où il devait passer en allant et revenant, les lieux où il devait laisser des postes, les points d'attaque, etc. Ces détachemens réussissaient presque toujours, et ramenaient au camp des chevaux et des prisonniers. Ils avaient ordre de ménager les habitans, le général faisait restituer les objets volés.

Pendant ce temps-là, les bataillons exerçaient tous les jours et travaillaient à palissader les redoutes, à jeter des ponts sur la Scarpe, à tirer des tranchées. Le service du camp et les gardes extérieures étaient très-forts. Chacun avait son poste fixé en cas d'alerte. Il n'y avait au camp ni oisiveté, ni cabales; on n'y était ni jacobins, ni feuillans, on y lisait peu de papiers, et les douze à treize mille hommes s'aguerrissaient à vue d'œil.

Au milieu de ces occupations purement militaires, le général reçut la nouvelle de l'affreuse catastrophe du 10 août (1). Cet événement, dont les circonstances lui furent peu connues, ainsi qu'à son armée, ne fit pas une sensation très-vive, ni pour ni contre le roi; on continua à ne s'occuper que des

---

(1) Nous avons offert, dans les Éclaircissemens historiques qui suivent le 3[e] volume de Ferrières, les plus grands détails sur la sanglante journée du 10 août; nous y renvoyons le lecteur.

(*Note des nouv. édit.*)

ennemis. Quant au général, il y vit le choc indispensable et qu'il avait prévu, de deux factions qui rendaient Louis également malheureux.

Toutes deux s'appuyant également sur la constitution, il regardait le roi presque comme moins à plaindre prisonnier de la faction victorieuse, que tiraillé par toutes les deux à la fois. Il avait eu un premier tort par sa fuite de l'année précédente. Sortant du ministère, le général savait que ce prince infortuné était trop mal entouré pour ne pas toujours donner des armes contre lui.

Il espéra que son inviolabilité serait respectée; que la constitution répararerait tout; que la nation, réunie en une seule volonté, ayant abattu une faction puissante, ne s'occuperait plus que de l'ennemi extérieur; que la guerre en serait plus courte; qu'à la paix tout se calmerait, et que, le pouvoir exécutif étant bien fixé, le roi reprendrait sa place, comme on la lui avait rendue l'année précédente dans une circonstance à peu près pareille. Les premiers traitemens que l'Assemblée nationale fit au roi et à sa famille dans la prison du Temple, le confirmèrent dans son opinion, et éteignirent en lui la prévoyance des événemens tragiques et criminels qui ont suivi.

Peu de jours après, il reçut du général Dillon un modèle du serment qui venait d'être prêté aux camps de Maubeuge et de Pont-sur-Sambre, avec un ordre très-positif et très-sec de le faire prêter aux troupes du camp de Maulde. Ce serment était comme l'an-

cien : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi. » Il était dangereux et déplacé. Ce malheureux serment, joint à l'insurrection de La Fayette, est une des causes du parti violent qui a amené la ruine de la constitution, du roi et de la France.

Le roi était devenu prisonnier d'une faction, et par le serment l'armée se déclarait pour la faction qui avait succombé. C'était une déclaration de guerre civile. Le roi était entre les mains d'une faction triomphante et irritée, qui avait à venger plus de dix mille citoyens que lui avait coûtés cette conquête faite sur des étrangers ou sur des nobles révoltés : il devait nécessairement devenir la victime des jacobins après la déclaration de l'armée.

Le roi était peut-être coupable ; en ce cas, la loi prononçait sa déchéance. C'était un procès à juger, et ce n'était pas à l'armée à le décider ; car, si elle prenait son parti sans connaissance de cause, elle aggravait ses torts. Enfin plus de cent vingt mille Allemands ou Italiens bordaient la France, et étaient prêts à profiter de nos troubles pour l'envahir. Ce n'était pas le moment de s'occuper de la personne du roi, qui, tout auguste qu'elle était, n'était qu'un objet secondaire, et de sacrifier la patrie.

Il envoya ces observations à Dillon, et ne fit point prêter le serment. Malheureusement Dillon fit imprimer dans les feuilles publiques le serment et son ordre ; il fut alors obligé d'annoncer dans les mêmes feuilles son refus d'obéir.

L'Assemblée nationale fut fort mécontente du

serment. Elle envoya à toutes les armées des commissaires tirés de son sein. La Fayette leva l'étendard de la révolte. Il fit arrêter les trois commissaires qui vinrent à son camp. Il fallait marcher sur-le-champ sur Paris. Dumouriez ne sait aucun détail de ce que La Fayette a fait (1). Il ne peut pas blâmer sa conduite, car il s'est trouvé depuis dans la même position, et il lui est arrivé exactement les mêmes événemens. Tout ce qu'on peut dire pour les justifier l'un et l'autre de n'avoir pas réussi, c'est que, par l'impétuosité de la nation, tous les événemens de la révolution ont été imprévus et brusques; que les mesures n'ont jamais pu marcher aussi vite que les catastrophes; que les jacobins ont toujours été plus actifs et plus puissans que les gens de bien, parce qu'ils remuaient une plus grande masse de peuple, la portion la moins réfléchie, la plus violente, la plus aisée à pousser aux extrêmes, parce qu'elle n'a rien à perdre, qu'elle aime le sang, et qu'elle a tout à gagner par les crimes et par les massacres.

---

(1) Les détails de la fuite de M. de La Fayette et des traverses qu'il éprouva pendant cinq années de captivité sont peu connus d'un grand nombre de lecteurs. Nous avons réuni dans les pièces officielles divers morceaux historiques, extraits de l'histoire de Toulongeon, qui paraissaient offrir à cet égard des renseignemens véridiques. Nous y avons joint particulièrement une lettre remarquable, écrite par M. de La Fayette à M. d'Archenholz, et datée de Magdebourg. Ces éclaircissemens se trouvent à la fin du volume, sous la lettre G.

Une preuve que La Fayette n'a pas eu le temps de perfectionner son projet ni de combiner ses mouvemens, c'est qu'il n'était pas d'accord avec les Impériaux et les Prussiens; c'est qu'il a été arrêté par les Autrichiens avec les compagnons de sa fuite, et livré au roi de Prusse qui le retient en prison sans en avoir le droit : car il n'a aucune juridiction sur cet infortuné général; il n'a pas été pris à la guerre; il ne peut donc être regardé, ni comme son justiciable, ni comme son prisonnier. C'est un acte arbitraire exercé contre un homme dont on aurait peut-être pu tirer un autre parti en le ménageant. On aurait au moins dû lui savoir gré de l'effort qu'il faisait pour sauver Louis XVI, et si on ne le jugeait bon à rien, il paraissait juste de le laisser passer par la Hollande pour aller pleurer en Amérique les maux qu'il a faits à sa patrie par un zèle de révolution mal-entendu, en imitant mal son modèle Washington. Mais la rage irréfléchie des émigrés a égaré la justice du monarque prussien qui est devenu l'instrument de leur vengeance.

CHAPITRE V.

Commissaires de l'Assemblée nationale. — Dumouriez général en chef. — Il va en Champagne. — État de l'armée de La Fayette.

Le 14 août il arriva à Valenciennes trois députés de l'Assemblée nationale, Delmas, Dubois-Dubays et Bellegarde. Ils apportaient une commission sévère contre Dillon que l'aventure du serment avait rendu suspect. Ils avaient ordre de le déposer ainsi que le général Lanoue. Il se trouvait alors, aux Boues de Saint-Amand, un député perclus des deux jambes nommé Couthon. Cet homme, qui joue un grand rôle dans la révolution, avec un extérieur doux, bon ami, bon mari et bon père, est un des plus cruels et des plus dangereux tyrans de la faction anarchique par l'excès de son fanatisme qui est sans bornes (1). Comme les ames alors n'étaient pas encore exaltées au point de l'a-

(1) Couthon, l'un des plus atroces décemvirs du régime de la terreur, était avocat à Clermont avant la révolution. Un accident étranger à la politique l'avait privé de ses deux jambes. Voulant se rendre, dans sa jeunesse, auprès d'une personne qu'il aimait, et qui demeurait à une assez grande distance, il partit de nuit, afin d'arriver chez elle de plus grand matin; mais, s'étant égaré dans un terrain marécageux, il s'y enfonça jusqu'au milieu du corps, et ne put parvenir à se tirer de ce bourbier qu'après des efforts incroyables et prolongés. Il retourna péniblement chez lui, et, le

trocité où elles sont arrivées depuis, Couthon était raisonnable : les Boues étant dans le voisinage du camp de Maulde ; il avait conféré plusieurs fois avec le général, et s'était lié avec lui.

Il alla joindre ses confrères qui, avant d'avoir

---

froid qu'il avait éprouvé l'ayant plongé dans un engourdissement général, il resta perclus tout le reste de sa vie. Couthon embrassa avec ardeur les principes de la révolution ; son exaltation le conduisit à l'Assemblée législative où il se fit remarquer par les plus violentes motions contre le roi, la royauté, l'émigration et les prêtres insermentés. Réélu à la Convention nationale, il balança un moment entre la gironde et la montagne ; les massacres de septembre paraissaient avoir fait naître en lui ces irrésolutions ; mais, voyant les progrès croissans du parti de Robespierre, Couthon, désormais sensible au seul intérêt de son ambition, et peut-être de sa crainte, étouffa les dernières inspirations de sa conscience. Entraîné vers le parti montagnard, il s'y jeta avec fureur, se fit le servile et complaisant adulateur de Robespierre, et, de crime en crime, parvint à faire partie du triumvirat qui fut détrôné au 9 thermidor. On vit Couthon réclamer l'arrestation des girondins à l'époque du 31 mai. « Je n'ai jamais fait de mal à un poulet, disait-il, mais je verrais couper la tête à ces gens-là sans détourner les yeux. » Couthon fut envoyé à Lyon lors de la prise de cette malheureuse ville. Ne pouvant marcher, il se faisait conduire dans un fauteuil près des édifices condamnés à la destruction, et les frappait avec un petit maillet d'argent, en disant : *La loi te frappe.* De retour à la Convention, on le vit prendre la parole dans toutes les occasions solennelles, et présenter, au nom du comité de salut public, les décrets les plus violens. Ce fut lui qui, à la Convention nationale, fit déclarer Pitt l'ennemi du genre humain. Ce fut encore lui qui provoqua aux Jacobins l'acte d'accusation de tous les rois, et qui rédigea cette pièce extravagante. « Il faut, disait Couthon dans cet acte ridicule, qu'aucun tyran ne puisse désormais trouver une terre qui le porte et un ciel qui l'éclaire. » La conspiration d'Hébert fut dénoncée par Couthon ; il accusa, chose

vu le général Dumouriez, avaient vu Dillon, s'étaient abouchés avec lui, avaient reçu ses excuses sur le serment, et l'avaient conservé dans son commandement. C'était une espèce de jugement qui donna tort à Dumouriez, et qui indisposa l'armée

---

étrange, le *père Duchesne* d'avoir voulu placer Louis XVII sur le trône. Au reste, le même Couthon entendait mieux le despotisme que la liberté; on le vit, à la Convention, repousser l'institution du jury, comme un beau rêve dangereux à réaliser.

Les personnes qui pensent que Robespierre et ses deux complices avaient formé le dessein de rétablir à leur profit le pouvoir absolu, liront avec intérêt une anecdote extraite de la *Galerie des contemporains*, imprimée à Bruxelles, qui semble propre à justifier cette opinion. « Un mois environ avant le 9 thermidor, Couthon songeait à se rendre dans les départemens méridionaux. Ne doutant pas du succès de la lutte qui se préparait entre lui, Robespierre et St.-Just, et le reste du comité de salut public, il se proposait de briser les instrumens auxquels le triumvirat devait son élévation. Placé à la Convention, auprès de son collègue Cambacérès, Couthon lui parle de son voyage, et lui demande s'il peut lui faire connaître quelques hommes en qui il puisse placer sa confiance, qui puissent éclairer et diriger ses choix, ou occuper eux-mêmes des places. — Cambacérès répond que « n'ayant été véritablement lié lui-même qu'avec des personnes qui appartenaient à *l'ancien ordre des choses*, et qui avaient été constamment en opposition avec le nouveau, il lui serait difficile de remplir ses vues à cet égard. « C'est précisément ce qu'il nous faut, répliqua Couthon, il ne s'agit plus de continuer, mais de terminer la révolution, et *nous n'y parviendrons qu'avec les hommes dont vous parlez là*.., etc. » Cette anecdote, si elle était authentique, serait un trait de lumière jeté sur l'énigme qu'offre encore la conduite de Robespierre et de ses deux adhérens.

La journée du 9 thermidor renversa ces plans de domination. Alors Fréron ayant accusé Couthon et ses collègues *d'avoir voulu se faire rois*, le misérable cul-de-jatte ne répondit à cette accusa-

de Maulde. Le général désapprouva la précipitation des commissaires, sans cependant se plaindre. Il voyait bien que La Fayette, qu'on ne savait pas encore déclaré, allait être au moins destitué. Alors Dillon prenait naturellement sa place, et il allait prendre de droit le commandement de Dillon, ce qui le mettrait dans le cas de rétablir l'offensive et d'exécuter son plan d'invasion dans les Pays-Bas.

Couthon éclaira les commissaires sur la faute qu'ils avaient faite en se pressant de rendre le commandement au général Dillon, au moins soupçonné et peut-être accusé à Paris. Les commissaires, pour réparer leur faute, vinrent au camp de Maulde où le général les attendait tranquillement. Ils furent tirés de leur anxiété par un courrier inattendu de l'Assemblée nationale, qui leur annonça la défection de La Fayette et la nomination de Dumouriez au commandement général des deux armées. Le camp de Maulde montra une joie inexprimable, surtout quand il eut assuré ses

---

tion qu'en soulevant les vêtemens qui le couvraient, et en s'écriant : *Moi, me faire roi ! dans cet état !* C'était là une réponse plus théâtrale que solide. Couthon fut celui des triumvirs qui montra le plus de faiblesse lorsqu'il fallut se défendre. Tandis que Robespierre haranguait le peuple, il n'ouvrit aucun avis ; et lorsque la défaite fut certaine, il se cacha sous une table ; on le découvrit, il essaya de se tuer, mais à peine le stylet effleura-t-il sa poitrine. Étendu dans la fatale charrette, à cause de son infirmité, ses complices le foulaient aux pieds. Il mourut le 10 thermidor, à l'âge de 38 ans.

(*Note des nouv. édit.*)

soldats qu'il ne les quitterait pas. C'était effectivement son premier projet ; il espérait pouvoir déployer l'offensive et attirer la guerre dans les Pays-Bas.

Dillon, qui était son ancien, qui avait eu sur lui le commandement, qui venait encore de lui être confirmé par les commissaires, eut beaucoup de peine à consentir à servir sous lui ; mais Dumouriez le mit bientôt à son aise en lui proposant d'aller se mettre à la tête de l'armée de La Fayette, et en l'assurant qu'il allait sincèrement travailler à rendre son commandement indépendant, et qu'il ne lui donnerait des ordres que jusqu'au temps où le conseil aurait décidé favorablement sur sa proposition.

Effectivement il composa et envoya par le même courrier un mémoire au pouvoir exécutif, pour lui représenter que le commandement attribué à La Fayette, depuis les frontières de l'Alsace jusqu'à Dunkerque, était trop étendu pour les facultés morales et physiques d'un seul homme ; qu'il embrassait deux genres de guerre très-distincts et un détail immense de places fortes, d'approvisionnemens, de marches, de mouvemens, qu'une seule tête pouvait bien saisir dans son ensemble, mais ne pourrait jamais suivre dans ses détails. Il opinait, pour l'utilité de sa patrie, qu'on séparât cette charge trop forte en deux commandemens indépendans dont les rapports seraient intimes, mais qui auraient leur responsabilité séparée, cette responsa-

bilité universelle étant faite pour effrayer tout homme qui voudrait faire son devoir. Ce mémoire partit, et Dillon fut content.

La faction de la Gironde dominait alors la France : elle venait d'abattre le parti de La Fayette à l'aide des jacobins. Elle avait remis au département de la guerre Servan, à celui de l'intérieur Roland, à celui des contributions Clavière, chassés tous les trois le 12 juin par Dumouriez. Mais, voyant que ce général était le seul à opposer à La Fayette et aux ennemis prêts à entrer en France, elle avait exigé de ces trois ministres qu'ils sacrifiassent leur ressentiment, ce qu'ils firent de très-bonne foi en écrivant au général des lettres de félicitation, auxquelles il fut très-sensible.

Comme la confiance en Dillon n'était pas encore bien rétablie, ils traînèrent la réponse au mémoire, et elle fut négative; ainsi Dumouriez se trouva chargé de tout le poids de la guerre. Ce qui le déterminait à envoyer Dillon prendre le commandement de l'armée du centre, c'est parce que, toujours entraîné par son projet favori, il voulait prouver par l'exécution du plan qu'il avait donné aux deux généraux au mois d'avril, et ensuite à Luckner, que si on n'avait pas réussi, si on était moins avancé qu'au commencement de la guerre, ce n'était pas la faute du plan, mais des généraux.

Il espérait avoir le temps de parer à tout; le maréchal Luckner était à Metz avec son armée, et devait naturellement se joindre au général

Dillon pour la défense du département des Ardennes. Ce département était couvert par une ligne de places qu'il fallait prendre pour pouvoir pénétrer en Lorraine ou en Champagne. Ces siéges devaient naturellement entraîner des longueurs qui lui donneraient le temps d'entrer dans les Pays-Bas, et de changer la nature de la guerre. Il fit donc partir sur-le-champ Dillon avec le général Chazot qui connaissait bien le pays, y ayant commandé long-temps. Il lui donna le général Vouillers pour chef de son état-major. Cet officier commandait à Valenciennes, et connaissait parfaitement les détails de l'infanterie.

Alors il s'occupa entièrement de l'armée du nord qu'il voulait former et rassembler. Il fit une promotion de cinq lieutenans-généraux et sept maréchaux-de-camp. Les cinq lieutenans-généraux étaient Moreton, qu'il fit chef de son état-major; Labourdonnaye, commandant à Lille; Marassé, commandant à Douai; Omoran, commandant à Condé, et Beurnonville qui, quoique récemment maréchal-de-camp, avait bien mérité cet avancement rapide pour avoir tenu tout l'été le camp de Maulde très-audacieusement, avec à peu près trois mille hommes contre des forces très-supérieures.

Les commissaires avaient ordre d'examiner très-scrupuleusement Lanoue, commandant le camp de Maubeuge, et même de le destituer. Dumouriez le connaissait depuis trente ans, et l'estimait,

quoique les querelles de faction les eussent refroidis. Il le fit venir à Valenciennes, il fut sa caution auprès des commissaires, et il les fit consentir à lui laisser son commandement qui était en très-bonnes mains.

Il fallait s'assurer des troupes du camp de Pont-sur-Sambre, qui étaient entièrement *fayettisées*. Le général avait au camp de Maulde un colonel des dragons, homme d'un très-grand mérite, nommé Duval. C'était un vieil officier qui avait fait les guerres d'Hanovre et de Corse dans la légion de Soubise. Duval joint toutes les vertus civiles à de grandes qualités militaires. Il n'en coûta que la destitution d'un colonel de dragons et de deux lieutenans-colonels d'infanterie.

L'Assemblée nationale avait envoyé trois nouveaux commissaires à Sedan pour forcer La Fayette à rendre les premiers. En partant de Paris, ils avaient écrit au général Dumouriez pour l'engager à marcher avec son armée contre le général rebelle, ce qu'il ne pouvait faire, ayant l'ennemi aussi près, quoique par un hasard ou une combinaison singulière le duc de Teschen eût pris ce moment pour décamper de Bavay et se retirer à Mons.

Au moment où il avait reçu sa commission, il avait écrit à tous les pouvoirs constitués du département des Ardennes, surtout à ceux de Sedan, pour leur ordonner de faire remettre en liberté les commissaires et de faire arrêter La Fayette. Il

avait envoyé les mêmes ordres à tous les commandans militaires, sous les peines les plus sévères. Ces ordres étaient arrivés à Sedan le 20.

La Fayette avait abandonné son camp le 21, avec presque tous ses officiers-généraux et son état-major. Il ne restait de toute cette armée que trois maréchaux de camp : Ligneville, enfermé dans Montmédi, presque investi par les Prussiens; Dangest, commandant de l'artillerie, qui commandait l'armée, et Dietmann, vieil officier brave mais borné. Leveneur, lieutenant-général, était parti le dernier; il revint ensuite pour reprendre son poste que Dumouriez lui refusa; il servit pendant trois semaines comme simple hussard, et après cette expiation, le général lui rendit son rang : c'est un homme très-brave et plein d'ambition, mais sans tête; les soldats l'aiment parce qu'il est affable et qu'il porte une énorme moustache et un bonnet de police; il a fait beaucoup de sottises depuis, tout en servant bien (1).

---

(1) C'est ici l'occasion de citer un trait de bravoure recueilli par nos historiens, et qui honore le général Leveneur. Cette citation ajoutera au passage du général Dumouriez, et pourra peut-être en balancer l'extrême sévérité. « Après la bataille de Jemmapes, le général Valence étant entré dans Namur à la suite d'une capitulation, et six mille Autrichiens s'étant retirés dans le château, le général Moitelle, leur commandant, voulut dicter des lois à l'armée française. Le siége du château fut aussitôt ordonné; mais il fallait se rendre maître du fort Vilatte qui en défendait l'accès, et dont l'attaque de vive force était à la fois dangereuse et incertaine, parce que l'on avait pratiqué des fourneaux sous ses glacis. Le général

Dangest envoyait tous ces détails au général en le conjurant de venir bien vite, avouant qu'il était incapable de conduire l'armée découragée et désorganisée par la défection de tous ses chefs; car, outre les généraux et l'état-major, presque tous les colonels et lieutenans-colonels étaient partis, entre autres un cousin de Dumouriez, le dernier de ses parens qui ne fût pas émigré. Dangest n'était véritablement pas en état de commander l'armée. Il mandait aussi que l'ennemi venait d'entrer en France en deux corps, dont l'un menaçait Thion-

---

Leveneur conçoit le projet de s'en emparer en prenant la garnison à l'improviste et en surprenant le fort par sa gorge. Entre cette gorge et le château se trouvait un chemin de communication garni de palissades et de parapets, par lequel on arrivait au fort par deux routes dont la seconde était gardée et la première sans défense. A minuit, le 29 novembre, le général Leveneur sort à la tête de douze cents hommes conduits par un déserteur : on franchit les palissades dans le plus grand silence, on marche à la première route, on la trouve déserte; à la seconde les sentinelles crient et font feu. Au même instant le général, qui se trouvait d'une trop petite taille pour franchir la palissade, s'adresse à un officier très-grand et très-fort, et lui ordonne de le jeter par-dessus ; l'officier obéit, il suit son chef, et quelques grenadiers l'imitent. Arrivé près du commandant du poste, qui tentait de rassembler sa garde, le général lui appuie son épée sur la poitrine en lui disant : *Conduis-moi à tes mines*. Le commandant balance ; *conduis-moi à tes mines, ou tu es mort*, répète Leveneur d'une voix terrible; et il le menace toujours de son épée; l'officier se décide à marcher, et le général arrache les mèches de sa propre main. Cependant la garnison avait été désarmée par les troupes qui avaient sauté dans le fort; les Autrichiens s'épouvantent, le feu d'une batterie de pièces de vingt-quatre achève de les effrayer, ils capitulent, etc. » (*Extrait du Dictionnaire des siéges et batailles.*) (*Note des nouv. édit.*)

ville, l'autre mettait le siége davant Longwy. Le général, qui savait que Longwy était une bonne place et que le commandant était un ancien officier expérimenté, ne fut pas très-inquiet et ne crut pas devoir changer ses dispositions. Dillon était en route, il devait rassembler l'armée, dégager ou ravitailler Longwy, au moins en retarder le siége.

Il continua donc à préparer, avec le commissaire-ordonnateur Malus et son chef d'état-major Moreton, tout ce qu'il fallait pour commencer la campagne par le côté de la Belgique. On venait de réformer les régimens suisses : il en avait trois dans les garnisons du nord, il donna ordre d'engager tous les bas-officiers et soldats qui se présenteraient, et d'en faire le fond de huit bataillons francs, de huit cents hommes chacun, en y admettant aussi les déserteurs autrichiens en vertu du décret insoutenable qui leur accordait cent livres de rente et cinquante de gratification. Il ordonna aussi de porter à six mille hommes le corps des Belges qui devait servir à son avant-garde. Il demanda au ministre de la guerre une augmentation de troupes et des armes, et il en fit venir de Hollande par Dunkerque.

Les ministres avaient envoyé au camp de La Fayette plusieurs émissaires, entre autres un Alsacien nommé Westermann (1) qui s'était fort dis-

(1) Général révolutionnaire qui déploya dans la Vendée autant

tingué à la journée des Tuileries du 10 août ; on lui avait donné le brevet de lieutenant-colonel. Il était intimement lié avec Danton, alors ministre de la justice. Cet homme a infiniment d'audace, un esprit liant et fin, et il est très-fidèle dans ses attachemens. Il arriva de Sedan dans la nuit du 24 au 25 ; il dit aux commissaires et au général que Longwy s'était rendu le 22, après deux jours de siége ; que l'armée était au désespoir et prête à se débander ; qu'elle demandait à grands cris son général, et que, s'il n'arrivait pas sur-le-champ, tout était perdu. Il n'y avait plus à balancer.

Le général passa la journée du 25 et la nuit du 25 au 26 à donner ses ordres et ses instructions pour la continuation des préparatifs de l'expédition des Pays-Bas, en chargea spécialement Malus et Moreton, envoya ordre à Labourdonnaye de laisser le commandement de Lille à Ruault qui venait d'être fait maréchal-de-camp, et de venir à Valenciennes commander l'armée en son absence. Il annonça qu'il reviendrait dans six semaines, et qu'il ferait encore cette année l'expédition de la

---

de valeur que de cruauté. Les excès de Westermann n'empêchèrent pas Hébert de l'accuser de modérantisme ; son véritable crime était son attachement à la faction de Danton. Arrêté le 11 germinal an II, il périt le 16 sur l'échafaud destiné à Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, et à ce même Danton dont il était l'ami. Westermann reçut la mort avec une rare intrépidité.

(*Note des nouv. édit.*)

Belgique, ce que personne ne crut, et il partit le 26 avec Westermann, un seul aide-de-camp, et son fidèle valet de chambre Baptiste.

En arrivant à Sedan, le 28 au matin, il trouva le mal beaucoup plus grand qu'on ne le lui avait dépeint. L'armée était partagée en deux corps : l'avant-garde, de six mille hommes de troupes choisies, occupait, sur la rive droite de la Meuse, sur les hauteurs de Vau, un camp qui aurait exigé quarante mille hommes. Le corps d'armée, composé de dix-sept mille hommes, était campé à trois lieues en arrière sur les hauteurs qui dominent Sedan. Ce camp ne vaut rien.

La consternation était générale. Les soldats regardaient tous les officiers comme des traîtres, et prenaient ce prétexte pour ne conserver ni discipline ni obéissance. Les officiers craignaient les soldats, et n'osaient rien leur ordonner. Personne ne donnait d'ordres, et certainement si, du 22 au 28, le duc de Brunswick avait poussé seulement un corps de dix mille hommes sur Sedan, cette armée se serait dispersée dans les places ou aurait fui jusqu'à Paris. Les membres du département et des districts s'attendaient à la contre-révolution, et n'en étaient pas fâchés. Les trois commissaires arrêtés et relâchés, et les trois qu'on avait envoyés ensuite, s'en étaient retournés précipitamment à Paris, ce qui avait augmenté la confusion et l'alarme.

Le général qui était arrivé sans équipages s'ap-

propria les chevaux et les domestiques de La Fayette. Après avoir semoncé et encouragé les corps administratifs de Mezières et de Sedan, il alla voir les troupes. On les avait prévenues de longue-main contre lui; il leur vit en général un air assez morne, surtout à la cavalerie. En passant devant une compagnie de grenadiers d'un régiment de ligne, il en entendit un qui disait : « C'est ce » b..... là qui a fait déclarer la guerre. » C'était un des motifs qu'on avait donnés pour le rendre odieux; il s'arrêta et leur dit : « Y a-t-il quelqu'un » assez lâche pour être fâché de la guerre? Croyez- » vous gagner la liberté sans vous battre? » Ce mot fit un très-bon effet et ranima tout le monde.

Le même jour il apprit que le roi de Prusse marchait sur Verdun. Cette place est mauvaise; elle était pleine d'approvisionnemens, et n'avait pour garnison que deux bataillons commandés par le brave Beauregard. Galbaud, lieutenant-colonel d'artillerie, connaissait bien Verdun où il avait commandé, mais La Fayette l'en avait retiré. Dumouriez le fit sur-le-champ maréchal-de-camp pour lui donner de l'autorité et de l'émulation, et le fit partir, le même jour 28, avec deux bataillons dont un de troupes de ligne. Galbaud eut beau presser sa troupe, Verdun était déjà investi entièrement. Il ne put pas aller plus loin que Dun où il pensa être pris, et il se retira à Sainte-Me-

nehould, au travers de la forêt d'Argonne. Cela a peut-être avancé la prise de Verdun, mais c'est une des causes du salut de la Champagne et de la France. Il y trouva les deux bataillons de la garnison de Longwy qui s'y étaient retirés aussi.

CHAPITRE VI.

Combat de Stenay. — Prise de Verdun. — Camp de Grand-Pré.

En ce moment les affaires étaient presque désespérées. Une armée sans généraux, sans officiers supérieurs, divisée par des factions; plus de la moitié des soldats regrettant un chef qu'ils avaient adoré, regardant son successeur comme l'auteur de sa perte et son ennemi personnel; le reste ne connaissant point le nouveau général, qui, n'ayant jamais eu de commandement, n'avait aucune réputation, et qu'on leur avait dit n'être qu'un homme de plume; lui-même ne connaissant ni un des régimens ni un des officiers de cette armée; n'ayant ni officiers-généraux ni état-major pour l'aider; n'ayant jamais été dans le pays qu'il avait à défendre; n'y voyant que de la mauvaise volonté ou de la terreur; ne pouvant pas, d'après l'exemple de Longwy, compter sur la résistance des places; bien assuré que Verdun, bien plus faible que Longwy, ne résisterait pas long-temps; que Sedan, s'il était attaqué, était hors d'état de défense; que Mezières n'était pas en meilleur état; n'ayant qu'à peu près vingt-trois mille hommes de troupes dé-

sorganisées à opposer à plus de quatre-vingt mille hommes de troupes très-aguerries, conduites par un monarque puissant et des généraux célèbres; ne pouvant opposer que quatre à cinq mille hommes de cavalerie à une cavalerie quatre fois plus nombreuse et d'une grande réputation; obligé cependant de quitter la position montueuse où il était, pour aller défendre les vastes plaines de la Champagne d'abord, et ensuite de tout le pays ouvert qui se trouve entre la Marne et la Seine; n'ayant aucune confiance dans les secours du maréchal Luckner, homme usé et son ennemi personnel, qui, avec à peu près vingt-cinq mille hommes, s'était mis dans le camp de Richemont pour couvrir Metz qu'on avait négligé de mettre en état de défense; n'espérant aucun secours prochain, à cause de l'éloignement de l'armée du nord; n'attendant du côté de Paris que des bataillons levés à la hâte, sans officiers, sans discipline, mal armés, ne sachant pas tirer un coup de fusil; et pour toute cavalerie, des gendarmes nationaux, c'est-à-dire de la maréchaussée, incapable de se former et de manœuvrer en escadrons, ou de la cavalerie légère de nouvelle levée, qu'il ne pourrait pas opposer à la cavalerie prussienne et autrichienne.

Dumouriez, quoique profondément frappé de ce tableau sinistre, y opposa la fermeté de son caractère, l'apparence de la plus grande confiance et même de la plus grande gaieté. Il assembla, le soir même du 28, un grand conseil de guerre, com-

posé du lieutenant-général Dillon et des quatre maréchaux-de-camp qu'il avait, Vouillers, Chazot, Dangest et Dietmann, de Petiet, son commissaire-ordonnateur, homme d'un vrai mérite, et de son état-major qui consistait en trois officiers. Il leur présenta une carte de la Champagne, et leur dit :

« Que le roi de Prusse ayant pris Longwy, et » assiégeant Verdun, un autre corps d'armée s'é- » tant porté en avant de Thionville, et menaçant » Metz, il n'y avait aucun moyen, ni d'opérer » une jonction avec le maréchal Luckner, ni de » recevoir d'ailleurs des secours assez prompts pour » marcher contre les Prussiens et délivrer Ver- » dun; qu'il venait d'y envoyer le général Galbaud » avec deux bataillons; que, quoiqu'il entrât ou » n'entrât pas dans cette place, dont tout le » monde connaissait la faiblesse, il fallait la re- » garder comme perdue, et que ce n'était que quel- » ques jours de plus ou de moins, selon le succès » de la mission de Galbaud; que, de quelque part » que ce fût, il ne pouvait pas recevoir de ren- » fort de plus de quinze jours; qu'encore ces ren- » forts seraient médiocres;

» Qu'ainsi il ne fallait compter que sur la petite » armée que nous avions; qu'elle était chargée du » salut de la patrie; qu'elle ne formait pas à la » vérité le quart des forces de l'ennemi, mais que » la cavalerie était composée des meilleurs régi- » mens de France, au nombre de plus de cinq » mille hommes, l'infanterie au nombre de dix-

» huit mille, de plus de moitié de régimens de
» ligne, le reste de bataillons de gardes natio-
» nales, bien disciplinés, aguerris par une année
» de campemens, de marches et de combats per-
» pétuels contre l'ennemi; que l'artillerie était
» nombreuse et excellente, ayant plus de soixante
» pièces de parc outre les canons des bataillons;

» Qu'avec ces moyens et dans son propre pays
» il fallait tout espérer, parce que les Prussiens se-
» raient naturellement retardés par la nécessité de
» faire des siéges, par la difficulté des vivres, par
» la longueur des convois, par leur propre nom-
» bre, et surtout par la formidable quantité de
» leur artillerie; que leur nombreuse cavalerie,
» que les équipages brillans de tant de princes,
» que la quantité de chevaux de trait nécessaire
» pour le transport de leur artillerie et de leurs
» vivres, rendraient leur marche pesante et embar-
» rassée; qu'on ne pouvait pas rester inactif dans
» la position de Sedan, et qu'il fallait prendre un
» parti. »

Le général n'avait assemblé ce conseil de guerre que pour connaître l'esprit et le caractère de ses généraux; car tant qu'il a commandé des armées, il a toujours agi de son chef, et n'a jamais tenu de conseil que celui de Sedan : il croit même que cette communication de ses plans à ses subalternes ne convient qu'à des généraux faibles et incertains, qui cherchent une excuse.

Le lieutenant-général Dillon ouvrit l'avis « de

» mettre la Marne devant soi, et de gagner Châ-
» lons avant que l'ennemi s'y portât. Il montra
» sur la carte que l'ennemi en était plus près à
» Verdun que nous à Sedan. Il dit avec beaucoup
» de raison que, si l'ennemi nous y prévenait, il
» serait entre Paris et nous, et que le salut de la
» capitale importait plus que la conservation d'un
» pays que nous ne pouvions pas défendre. »

Il conclut « à laisser le général Chazot avec quel-
» ques bataillons dans le camp retranché de Sedan,
» et à marcher rapidement, avec le reste de l'ar-
» mée, derrière la forêt d'Argonne, par Sainte-
» Menehould, pour gagner Châlons, et même
» Rheims si Châlons était déjà occupé; de nous
» porter derrière la Marne, d'en défendre le pas-
» sage et d'y attendre les renforts qui nous vien-
» draient de partout, et qui nous mettraient en
» état de remarcher en avant. »

Cet avis était appuyé de raisons si fortes, qu'il fut adopté par tout le conseil. Le général se leva, dit qu'il y réfléchirait, ordonna à Dillon d'aller replier l'avant-garde dont il lui donna le commandement, de la ramener à la gauche de la Marne, de la camper ou cantonner autour de Mouzon, et il lui annonça qu'il recevrait incessamment des ordres ultérieurs.

Le conseil se sépara, et le général ne retint auprès de lui que Thouvenot qui n'était alors qu'adjudant-général et lieutenant-colonel. Pendant tout le temps de la conférence, il avait étudié avec at-

tention les physionomies, les caractères, les opinions; il avait cru remarquer dans cet officier un génie transcendant et des rapports particuliers avec son caractère et son opinion, quoiqu'il ne se fût pas expliqué, et qu'il n'eût ni appuyé, ni combattu l'opinion dominante.

Il ne s'était pas trompé; Thouvenot de ce moment est devenu son ami et son second. Il lui doit une partie de ses succès, et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils se sont toujours trouvés d'accord dans les mêmes plans et les mêmes moyens. Thouvenot est fort instruit, surtout dans les détails des reconnaissances, des campemens et des marches; il a un grand courage, des ressources infinies dans le moment de l'action, une activité infatigable et des vues très-vastes. La Fayette l'avait employé avec la plus grande confiance, mais sans s'occuper de son avancement; il ne l'avait pas même prévenu de sa fuite.

Dès qu'ils furent seuls, le général lui dit « qu'il
» n'approuvait point la retraite sur Châlons; que
» c'était abandonner la Lorraine, les Évêchés et
» les Ardennes qu'on ne reprendrait pas; que c'é-
» tait d'ailleurs attirer sur ses talons les Prussiens;
» que dans ce cas la retraite dégénérerait bientôt
» en déroute; qu'en se retirant derrière la Marne,
» il fallait nécessairement brûler Châlons, et sa-
» crifier Rheims et Soissons; qu'alors toute com-
» munication entre notre armée et celle du nord
» d'un côté, entre notre armée et celle de Luck-

» ner de l'autre, serait rompue; que les Prussiens » trouveraient abondamment des vivres, après » avoir traversé la Champagne pouilleuse, dans » les riches contrées de Rheims et d'Épernay; que » notre position à Châlons les laisserait maîtres de » prendre leur route sur Paris par Rheims ou » Épernay, ou par Vitry et Troyes, à moins » qu'ils n'aimassent mieux employer les deux » mois de campagne qui leur restaient à conquérir » la Lorraine et les Ardennes; que même, s'ils » voulaient passer la Marne à Châlons, il n'était » pas possible de défendre cette rivière guéable » au-dessus et au-dessous de cette ville; que Châ» lons même fournirait un passage assuré quand » même les habitans souffriraient qu'on brûlât leur » ville; qu'alors l'ennemi les mènerait battant à » Paris, n'y ayant pas une position à prendre » entre Châlons et la capitale, et que l'armée se» rait même détruite, avant d'y arriver, par la » nombreuse cavalerie prussienne. »

Alors lui montrant sur la carte la forêt d'Argonne : *Voilà*, lui dit-il, *les* THERMOPYLES *de la France; si j'ai le bonheur d'y arriver avant les Prussiens, tout est sauvé.* Jamais la communication du feu électrique n'a été plus prompte que cette opinion sur le génie de Thouvenot. Pleins de confiance dès ce moment l'un dans l'autre, ils se jurèrent amitié, et ne pensèrent plus qu'à détailler ce projet. Le général n'avait pas dormi depuis le 24, il se coucha cette nuit, et son es-

prit étant calmé d'après sa résolution, il prit pendant quelques heures un repos qui lui était bien nécessaire.

La forêt d'Argonne est une lisière de bois qui s'étend depuis environ une lieue de Sedan, courant est et ouest jusqu'à Passavant, à une forte lieue au-delà de Sainte-Menehould. D'autres parties de bois, entremêlées de plaines, passant dans la direction de *Révigny-aux-Vaches*, courent vers Bar-le-Duc; mais l'Argonne proprement dite ne s'étend que jusqu'à Passavant, ce qui lui fait une longueur de treize lieues. Sa largeur est très-inégale : dans des parties elle a jusqu'à trois et quatre lieues de profondeur; dans d'autres, elle n'a qu'une lieue et même une demi-lieue.

Elle sépare les Évêchés, le pays le plus riche et le plus fertile, d'avec la Champagne pouilleuse, le désert le plus affreux qui soit en France, dont le terrain est une glaise tenace et froide, et où il n'y a ni eaux, ni arbres, ni pâturages, mais seulement quelques misérables villages épars dans une plaine stérile, où l'on ne voit que quelques élévations presque insensibles. Les bords de la forêt sur les deux pendans offrent un pays riche en pâturages et peuplé.

Elle est coupée par des montagnes, des rivières, des ruisseaux, des étangs, des marais qui la rendent impénétrable pour une marche d'armée, excepté dans cinq clairières qui ouvrent des routes pour passer de la Champagne dans les Évêchés. Le

premier débouché est le *Chéne-Populeux*; il est tout ouvert, et il y passe un chemin qui va de Sedan à Rethel. Le second est la *Croix-aux-Bois*, deux lieues plus à l'ouest, qui forme un chemin de charrettes dans la forêt qui va de Briquenay à Vouziers. Le troisième est *Grand-Pré* dont on trouvera la description ci-après. A une lieue et demie de la *Croix-aux-Bois*, par Grand-Pré, passe le grand chemin de Stenay à Rheims. Le quatrième, à deux lieues et demie de *Grand-Pré*, conduit de Varennes à Sainte-Menehould, et se nomme la *Chalade*. Le cinquième, à un peu plus d'une lieue ouest, est le grand chemin de Verdun à Paris par Sainte-Menéhould, il se nomme les *Islettes*.

Telle était la forêt qu'il fallait occuper, et les cinq passages qu'il fallait garder et disputer aux ennemis. Il fallait pour cela porter le général Dillon avec son avant-garde à Sainte-Menehould, pour qu'il fermât, par un camp placé aux *Islettes* et une position à la *Chalade*, les deux grands chemins de Clermont et de Varennes, et se placer avec l'armée à *Grand-Pré*, pour fermer le chemin de Rheims et celui de la *Croix-aux-Bois*; il ne lui restait pas assez de troupes pour fermer le passage du *Chêne-Populeux*.

Mais il espérait que Verdun, où il croyait Galbaud entré, tiendrait au moins une semaine. Il envoya, le 29 au matin, un courrier au lieutenant-général Lanoue, pour lui ordonner de faire partir sur-le-champ pour Avesnes quatre bataillons et

trois escadrons. Le même courrier alla trouver le général Duval à Pont-sur-Sambre; il lui portait l'ordre de lever sur-le-champ son camp, de se rendre à Avesnes, d'y prendre le détachement du camp de Maubeuge, et, par des marches forcées, d'arriver le 7 au *Chêne-Populeux*. Cette division formait à peu près six mille hommes de très-bonnes troupes. Duval exécuta cet ordre pressant avec une précision d'autant plus merveilleuse, que la saison fut très-pluvieuse et les chemins impraticables.

Les Prussiens, au nombre de plus de quarante à cinquante mille hommes, faisaient le siége de Verdun. De Verdun aux *Islettes* il n'y a qu'à peu près six lieues par Clermont ou par Varennes. Dillon était à Mouzon. De Mouzon aux *Islettes*, par Varennes, il y a à peu près dix lieues, en passant devant Stenay, par conséquent devant l'armée du général Clairfayt. Pour y arriver par derrière la forêt, il y a le double du chemin. Le général Clairfayt avec vingt mille hommes était à Stenay. De Stenay à Grand-Pré il y a six lieues. Le général Dumouriez était à Sedan. De Sedan à Grand-Pré, par Yon et Buzancy, il y a douze lieues; en passant par derrière la forêt, il y en a plus de vingt.

Il y avait deux routes pour gagner les défilés de l'Argonne. L'une plus longue, mais plus sûre en apparence, était de prendre le grand chemin de Rethel par le *Chêne-Populeux*, et de-là s'étendre par sa gauche par Vouziers et Sainte-Menehould;

l'autre, plus courte, de longer la plaine entre la forêt et la Meuse.

Si le général prenait la première, il indiquait son projet. Le général Clairfayt, en ce cas, aurait marché sur Grand-Pré; des détachemens prussiens se seraient portés aux *Islettes;* il aurait été prévenu dans les défilés, coupé peut-être de Châlons, et forcé de se retirer par Rethel sur Rheims. Il fallait donc prendre le chemin de la plaine, mais il y avait encore du choix. Si, partant de Sedan et Mouzon, il prenait sa route par Tannay, les Armoises et Stone, en longeant la forêt, il faisait encore connaître son projet. Le général Clairfayt pouvait ou aller l'attendre à Grand-Pré, et le prévenir à Vouziers, ou l'attaquer dans sa marche, et lui prendre au moins ses équipages et son artillerie.

Il prit un troisième parti plus audacieux, et qui lui réussit. Il calcula d'abord que, puisque le général Clairfayt ne s'était pas avancé sur lui, et restait sur le bord de la Meuse avec une médiocre avant-garde sur la rive gauche de cette rivière, en avant de Stenay, il n'était là que comme corps d'observation pour couvrir le siége; qu'ainsi il ne chercherait point à donner bataille sur la rive gauche de la Meuse; qu'il la mettrait au contraire entre son corps et l'armée française, si on faisait mine de marcher contre lui.

Il existe, au-delà de la Meuse et derrière Stenay, une position excellente, nommée le camp de

Brouenne. Il ne douta pas que Clairfayt, dès qu'il le verrait venir à lui, ne prît ce camp. Il partagea son armée en trois corps. Son avant-garde eut ordre d'aller attaquer Stenay et de le masquer. Il conduisit lui-même le corps de bataille composé de douze mille hommes, sans équipages, soutenant son avant-garde, et le général Chazot, avec cinq mille hommes, escorta les équipages et l'artillerie par Tannay et les Armoises.

Avant de continuer le récit des événemens, il faut indiquer le reste des mesures qu'il prit pendant les trois jours qu'il eut pour se préparer. Il envoya ordre à Beurnonville de lui amener douze bataillons et trois escadrons du camp de Maulde, avec l'infanterie légère française, belge et liégeoise, ce qui formait un corps de huit à neuf mille hommes, et il lui recommanda expressément d'être à Rethel le 13 septembre. Il demanda au ministre de la guerre le grade de lieutenant-général pour Dangest, Dietmann et Ligneville qui, résistant à l'exemple pernicieux qui leur avait été donné, étaient restés fidèlement à leur poste. Il donna le même grade à Chazot, ancien officier fort brave et fort exact. Il fit trois nouveaux maréchaux-de-camp, et Miaczinski, qui arrivait de Paris, faisait le quatrième ; il eut quatre lieutenans-généraux et huit maréchaux-de-camp. Il augmenta aussi son état-major.

Il envoya des courriers et des officiers par plusieurs routes pour se rendre à Metz et lui en

rapporter des nouvelles. Il donna ordre de faire venir de la Fère et de Douai des munitions de guerre, car il n'en avait tout juste que pour donner un combat vif de quatre heures, et il ne pouvait dégarnir ni Mezières ni Sedan qui pouvaient être assiégés.

Il indiqua d'abord à Châlons, ensuite à Sainte-Menehould, les dépôts de tous les renforts d'infanterie et de cavalerie qu'on pourrait lui envoyer de l'intérieur. Il envoya ordre au général d'Harville d'aller prendre le commandement à Rheims, pour y faire des rassemblemens. Il ordonna qu'on construisît des fours à Vouziers, Châlons, Sainte-Menehould, Rethel et Rheims; il fit diriger sur ces villes tous les vivres et fourrages qui, jusqu'alors, venaient à Sedan dont La Fayette avait fait, avec Verdun, sa place d'armes, quoique Sedan fût sur l'extrême frontière.

Il vit ses soldats tous les jours, et leur promit que sous peu il leur ferait voir l'ennemi. Il fit un nouvel ordre de bataille de son armée, et comme Dillon avec son avant-garde devait en être détaché tout-à-fait, il se fit une nouvelle avant-garde dont il donna le commandement à Stengel, colonel du régiment de Bercheny, pour lequel il demanda le brevet de maréchal-de-camp. Il passa deux jours avec Thouvenot, Vouillers, chef de l'état-major, le commissaire-ordonnateur Petiet, et les régisseurs des vivres et fourrages, à arranger toutes les parties du service, et il trouva

en eux tous beaucoup de zèle et de talens.

Le 30, il reçut une lettre de Galbaud, datée de Sainte-Menehould; il lui mandait qu'il n'avait pas pu entrer dans Verdun; qu'il avait été en danger d'être pris à Dun; qu'il avait fait sa retraite sur Sainte-Menehould où se trouvaient deux bataillons de volontaires de la garnison de Longwy sans armes. Il lui ordonna d'aller sur-le-champ se poster aux *Islettes* avec ses quatre bataillons, ses quatre pièces de canon de quatre, tous les cavaliers de maréchaussée des environs, tous les volontaires du pays, d'y faire des abatis, d'y élever des retranchemens et des batteries, et de ne pas abandonner ce poste, quoi qu'il arrivât, lui promettant de le secourir sous peu. Cette nouvelle lui fit le plus grand plaisir. Il trouvait le poste des *Islettes* bien plus important que Verdun; deux jours après, il pensa le perdre. Un détachement d'émigrés et de Prussiens entra dans Varennes; la terreur s'empara des troupes qui gardaient le poste des *Islettes*; elles entraînèrent Galbaud jusqu'à Sainte-Menehould, et, si cinquante hussards prussiens se fussent avancés sur la grande route, Sainte-Menehould eût été abandonné, et les troupes auraient fui jusqu'à Châlons. Heureusement le détachement ennemi se retira de Varennes, et Galbaud reprit sa position.

Le 31 août, après avoir arrangé la garnison de quatre bataillons qu'il laissait à Sedan, il fit faire un mouvement à son armée et à son artillerie,

pour être prêts à la marche du lendemain. Il ordonna au général Dillon d'envoyer le général Miaczinski avec quinze cents hommes attaquer Stenay, lui recommandant de le soutenir et de prendre poste vis-à-vis cette place à la rive gauche et dans le bois de la Neuville. Le général Miaczinski exécuta cet ordre avec la plus grande vigueur; il y eut un grand feu et un combat de cavalerie très-vif; les Impériaux plièrent, et Clairfayt, comme cela était prévu, retira ses postes et occupa le bon camp de Brouenne. Dillon, non-seulement ne soutint pas Miaczinski, mais il le fit replier sur Mouzon où il se tint tranquille.

Le 1er septembre, le général marcha sur Mouzon; il fut étonné de trouver Dillon avec son camp tendu, le croyant dès la veille à Stenay. Il comptait camper lui-même à Mouzon; il continua sa route, et campa sur le bord du grand chemin de Stenay, son quartier-général à Yon. Il jeta de l'infanterie dans les bois de la Neuville et sur le bord de la Meuse; personne n'occupait Stenay dont quelques habitans vinrent le joindre. Le 2, il campa à la Berlière, et Dillon à St.-Pierremont. Le 3, Dillon arriva à Varennes, passa par le défilé de *La Chalade* et se plaça aux *Islettes*. L'armée resta ce jour-là à la Berlière pour laisser passer la colonne de Chazot, et le 4, on occupa le camp de Grand-Pré.

Ce camp est situé entre l'Aisne et l'Aire; Grand-Pré appuie sa gauche, et Marque appuie sa droite.

C'est un grand amphithéâtre très-élevé au-dessus d'une prairie terminée par la rivière d'Aire, qui sépare Grand-Pré du terrain du camp, courant au bas du village de Marque et tout le long du front du camp. Cet amphithéâtre est bordé par la forêt sur la droite, et par la rivière sur la gauche. Derrière ce camp, est le village de Senucq où fut placé le parc d'artillerie. On y passe la rivière sur un pont de pierre, et ensuite l'Aisne sur un second pont au village de Grandcamp. L'Aisne coule derrière le camp, et est bordée de hauteurs plus élevées que le plateau du camp.

Une forte avant-garde fut placée en avant de l'Aire, formant un demi-cercle, passant de la droite à la gauche par St.-Jouvin, Verpelle, Bessieu et Mortaume. St.-Jouvin est un plateau arrondi aisé à défendre. Le colonel Stengel s'y établit; sa retraite était par deux ponts sur la hauteur de Marque. Verpelle et Champigneul n'étaient que des points de communication; leur retraite est sur Bessieu. Bessieu est un village couvert d'une montagne boisée, tenant dans sa longueur tout le front du camp. Sa retraite est sur le village de Chevières par deux ponts, sous le feu du château de Grand-Pré et de toutes les batteries du camp. Mortaume, qui fermait la gauche, est sur une hauteur qui domine la plaine et touche presque la forêt.

Pour forcer ce camp, il fallait d'abord attaquer et forcer tous les postes de l'avant-garde, ensuite passer l'Aire. Alors on se serait trouvé dans un

bassin entouré de feu, tant des hauteurs de Marque et du château de Grand-Pré, que du front du camp. On n'aurait pas pu y forcer les Français sans perdre quinze à vingt mille hommes. Alors ils auraient pu reprendre derrière l'Aire, sur les hauteurs d'Autry, une seconde position formidable. Ce camp peut passer pour inexpugnable, surtout défendu par la nombreuse et excellente artillerie française.

FIN DU TOME SECOND.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES
ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (A), *page* 14.

Le chevalier Antoine Cappello, alors ambassadeur de la république de Venise à Paris, adressait à son gouvernement, le 14 juillet 1788, le tableau suivant de la situation intérieure de la France et de ses rapports avec les principales puissances de l'Europe.

« Les désordres, disait-il, croissent dans le royaume. La résistance aux nouveaux édits devient générale. Le gouvernement a cédé aux parlemens et à tous les ordres de l'État, en annonçant la première convocation des états-généraux; mais il n'en détermine point l'époque, et, d'après les termes de l'arrêt du conseil, il serait possible qu'elle n'arrivât pas avant la fin de l'année prochaine, en supposant même que le ministère y mît de la bonne foi : de sorte que ce somnifère ne produira pas l'effet qu'on en attend, celui de calmer la nation.

» Les affaires vont de mal en pis. La nation ne veut ni des bailliages, ni de la cour plénière : cependant le cours de la justice ne peut demeurer totalement interrompu sans une subversion générale. On ne peut plus voir quel expédient momentané reste au ministère, qui n'entraîne la perte de l'autorité souveraine, et n'achève de mettre le royaume en combustion. Voilà l'effet de l'imprévoyance : un gouvernement est sans force quand il est sans maturité.

» On pense que le ministère veut détruire entièrement les parlemens. C'était son intention la semaine dernière ; mais comme ici on compte par jour, il serait possible qu'on fût frappé des dangers d'une tentative si hasardeuse, à une époque si voisine de la réunion des états-généraux.

» Cette assemblée, demandée à grands cris par tous les ordres, et qui trouvera la nation dans un état d'irritation, ne peut manquer d'avoir des conséquences incalculables. L'autorité des ministres, si ce n'est même celle du roi, en souffrira certainement.

La doctrine reçue, relativement à ces assemblées, est qu'elles représentent toute la puissance nationale. Elles ont une double destination; l'une est d'exposer au prince tous les désordres, de lui adresser des remontrances sur les abus; l'autre est de venir à son secours, lorsque des moyens extraordinaires deviennent nécessaires pour subvenir aux besoins de l'État. Or qui sait jusqu'où peuvent s'étendre les remontrances, à propos d'abus et de désordres? Et qui peut prévoir tout ce qu'on peut s'aviser de proposer, lorsqu'il s'agira de mettre les dépenses au niveau des recettes? En attendant, les effets royaux sont aujourd'hui plus bas que jamais.

» Sérénissime prince, le temps présent réclame toute l'attention, toute la vigilance des observateurs politiques. La crise imprévue de la France fait naître un nouvel ordre de choses dans le système général. Le désordre des affaires de cette puissance et ses dissensions intestines lui ont fait perdre sa considération au dehors. La perte de ses alliés a été la conséquence de la faute qu'elle a commise en abandonnant la Hollande. Le stathouder, devenu à peu près souverain, n'a plus eu de sûreté qu'en se jetant dans les bras des cours de Berlin et de Londres; et aujourd'hui il est question d'un traité avec l'Angleterre, pour les affaires de l'Inde, ce qui cause une vive inquiétude à cette cour-ci.

» La Suède, qui, depuis long-temps, n'osait lancer à l'eau quatre vaisseaux, sans s'en être entendue avec la France, vient de déployer sur terre et sur mer l'appareil d'un armement formidable; et cela à l'instigation de cabinets qui ne sont point les amis de la cour de Versailles.

» La Porte, dans la guerre actuelle, s'est tout-à-fait affranchie de cette espèce de joug, que, depuis des siècles, la France avait imposé au divan, et certainement tout le crédit, toute l'influence dont la France y jouissait, va passer à l'Angleterre.

» L'empereur et l'Espagne sont les seuls alliés qui restent au roi : mais l'alliance avec l'empereur est une alliance passive, c'est-à-dire que l'Autriche exerce une grande influence sur la France, sans qu'il y ait réciprocité. Les derniers événemens de Hollande en fournissent la preuve complète.

» Quant à l'étroite alliance qui subsiste avec l'Espagne, elle pourrait éprouver du relâchement dans un changement de règne;

et, d'après les lois ordinaires de la nature, ce changement ne doit pas être éloigné.

» L'Angleterre, en même temps qu'elle se fortifiait de l'alliance de la Prusse, a enlevé à la France tous ses alliés, non par les armes, mais par l'intrigue et le secret. Pour opérer la révolution de Hollande, elle y a fait passer des guinées au lieu de soldats, et maintenant, pour secourir la Porte sans être obligée de rompre sa propre neutralité, elle fait armer la Suède.

» Telle est, dans la politique actuelle, la situation relative de la France et de l'Angleterre. Aujourd'hui que notre république n'a rien à espérer de l'ancienne rivalité des maisons de France et d'Autriche; aujourd'hui que la première de ces deux puissances suit les impulsions de l'autre, et qu'écrasée de dettes, déchirée par des discordes intestines, elle abandonne ou perd ses plus anciens alliés; aujourd'hui que tous les souverains de l'Europe cherchent à se fortifier par des alliances, et que l'Angleterre elle-même, désabusée par la fatale expérience de la dernière guerre, a reconnu le danger de rester isolée; aujourd'hui enfin que la république peut être détournée de son système de neutralité par ceux qui voudraient l'entraîner dans leurs embarras et l'associer à leurs propres périls, je demande avec respect à vos excellences si ce n'est pas le moment de réfléchir sérieusement sur notre situation, et s'il convient à notre sûreté de rester dans l'isolement.

» Sans entreprendre des alliances qui, je le sais, ne peuvent mûrir qu'avec le temps, il y a des moyens de se rapprocher par une correspondance plus intime, par des ouvertures secrètes. On peut être unis sans être alliés; une puissance qui s'entend avec d'autres, obtient plus de considération et a plus de garanties. Il est vrai que ce sont les circonstances qui font les alliés, mais il ne l'est pas moins, qu'au moment du besoin on ne les trouve pas aussi promptement qu'on le voudrait.

» Je parcours des yeux toute l'Europe, et je vois que notre république est le seul État qui soit sans rapports établis avec les autres. Ce n'est pas être en rapport que d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs, puisqu'il ne résulte aucun lien de ce mode ordinaire de communication. L'Angleterre et la France s'envoient aussi des ministres, et pour cela on ne s'avisera pas de dire que ces deux puissances soient amies. Ne pas avoir de la prévoyance,

c'est abandonner tout au hasard. La guerre étant imminente, notre sûreté exige que nous nous fassions un système de politique raisonné et analogue aux circonstances; que nous imitions enfin la prudence de nos ancêtres. Ambassadeur et citoyen, je n'ai pu retenir ces respectueuses réflexions dans le moment actuel; que vos excellences, si elles ne les jugent pas dignes de considération, veuillent bien y voir une preuve de mon zèle (1). »

Second rapport du chevalier Cappello, en date du 2 décembre 1790.

« Sérénissime prince, c'est une entreprise difficile que le tableau de la situation actuelle de la France. Cette révolution, dont j'ai été le témoin bien à regret, a eu pour causes les fautes du clergé, de la noblesse et de la magistrature, les torts de la cour et ceux de la nation. Après avoir développé ces causes, il faudrait approfondir l'état des finances, première origine de tous ces malheurs, considérer le nouvel ordre de choses sous tous ses rapports religieux, civils, politiques, économiques, et entreprendre l'examen d'une constitution extravagante, indéfinissable.

» Tout le monde sait que la grande catastrophe qui vient de ruiner la France, au moins pour une longue suite d'années, a eu sa source dans le désordre des finances. C'est une terrible leçon pour tous les souverains, qui doit leur apprendre qu'il n'y a de sûreté que dans l'ordre et l'économie. Un déficit occasioné, dans le principe, par l'ambition de Louis XIV, accru sous le règne et de l'aveu de son successeur, était devenu immense par une guerre impolitique, peu honorable dans ses motifs et ruineuse dans ses résultats. La dilapidation du Trésor sous le règne présent, quoique le roi n'ait pas dépensé un sou pour lui-même, avait, dès 1786, préparé les plus grands embarras au ministère.

» Il n'y avait de ressources que dans les impôts ou les emprunts; mais les parlemens, si impolitiquement rappelés, con-

---

(1) *Raccolta cronologico-ragionata dei documenti inediti che formano la storia diplomatica della rivoluzione e caduta della republica di Venezia*, tom. 1°, 1 part.

trariaient toujours le gouvernement, s'opposaient à tous ses projets, et finirent par déclarer qu'ils n'avaient pas le droit d'enregistrer les impôts sans le consentement de la nation : étrange aveu, par lequel ils s'accusaient eux-mêmes d'avoir outre-passé leurs pouvoirs pendant des siècles!

» On convoqua les notables en 1787, mais les intérêts privés prévalurent sur les intérêts publics, et cette assemblée, qui devait restaurer les finances, produisit moins de fruit que de scandale.

» Les besoins n'en devenaient que plus pressans. Les parlemens, constans dans leur système de rénitence, finirent par demander les états-généraux. Cette demande était plutôt un palliatif que l'effet d'un désir sincère; mais les deux ordres du clergé et de la noblesse, après avoir, dans les bureaux des notables, soutenu victorieusement leur privilége si abusif de ne pas contribuer aux impôts, joignirent leurs voix à celle des parlemens pour provoquer cette grande assemblée.

» L'archevêque de Sens, alors principal ministre, avait embrassé un système despotique, dernière ressource d'un ministère moribond, qui avait révolté toute une nation. Quand il vit la fermentation générale, dont il ne pouvait se dissimuler les dangereuses conséquences, il promit, sans y mettre de la bonne foi, d'assembler les états-généraux dans quatre ans; mais il fut expulsé. Necker, qui lui succéda, avait plus de présomption que de talent. Il accéléra la convocation de l'assemblée, et fit accorder au tiers-état une représentation double, contre le vœu des notables qu'il avait appelés pour les consulter.

» On ne peut nier que cette innovation, qui transformait le tiers en moitié, n'ait été la cause de l'explosion de la révolution actuelle; c'est l'ouvrage de ce ministre, qui agissait innocemment, parce que sa vue ne portait pas plus loin, et qu'il ne voulait, par cette mesure, que forcer les ordres privilégiés à payer l'impôt. Mais il s'aperçut trop tard du danger qu'il y avait à mettre le gouvernement entre les mains des populaires. Ce fut en vain qu'il chercha, dans la suite, à rendre illusoire la double représentation qu'il avait accordée au tiers-état, en faisant décider qu'on voterait par ordre et non par tête; ce remède ne pouvait plus être efficace. Il avait mis des armes dans des mains long-temps enchaînées; il ne pouvait plus en diriger l'emploi.

» Je ne puis me dispenser de dévoiler à l'excellentissime sénat le déplorable concours de circonstances qui a produit cette révolution, dès long-temps opérée dans les esprits et reçue avec des transports de joie.

» Des abus qui pullulaient sans cesse dans le gouvernement, des coups d'autorité renouvelés de jour en jour, la faiblesse du roi toujours victime de ses bonnes intentions, le despotisme ministériel, l'odieux de la féodalité, toutes ces causes faisaient dès long-temps soupirer les peuples après un changement. Quand on eut perdu la confiance des sujets, il n'y eut plus à compter sur leur docilité. Déjà une prétendue philosophie, favorisée par la licence de la presse, avait puissamment influé sur les opinions et fait perdre tout respect, pour la religion d'abord, et puis pour le gouvernement : il n'y avait plus de frein dans le ciel ni sur la terre. A l'amour pour le monarque, avait succédé le mépris. Tout déplaisait en lui; ses vertus mêmes prenaient l'apparence de défauts; on lui reprochait jusqu'à sa tendresse conjugale, et les Français, qui, pendant tant de règnes, avaient supporté le joug d'une favorite, ne virent plus qu'un criminel abus dans l'ascendant d'une reine et d'une épouse. »

Le diplomate examine ensuite l'influence qu'un prince de la famille royale peut exercer sur la révolution ; il pense que les intrigues, les agens et les trésors de ce prince contribuèrent puissamment à la marche des choses. Puis il ajoute :

« Les états-généraux avaient toujours été le théâtre de scènes sanglantes, toutes les fois qu'ils avaient voulu prendre la direction des affaires. Il y avait cent soixante-quinze ans qu'on ne les avait assemblés ; les derniers n'avaient opéré quelque bien que parce qu'ils n'avaient rien fait. L'histoire remarquera qu'en 1788, ce ne fut pas par le tiers-état, alors passif, que fut sollicitée la convocation des états-généraux ; mais bien par les ordres privilégiés, par les corps intéressés aux abus, et que cette assemblée a consommé la ruine de ceux qui l'avaient provoquée. Je passe sous silence les intrigues, les crimes horribles et les moyens par lesquels le tiers-état est devenu la nation.

» Je passe à la constitution qui n'est pas encore achevée et que je trouve indéfinissable. Elle n'est ni monarchique, puisqu'on ôte tout au monarque ; ni démocratique, puisque le peuple n'y est

pas législateur; ni aristocratique, car l'aristocratie est un crime. Cette constitution est un monstre qui confond tous les pouvoirs et qui rassemble deux vices qu'on a vus se succéder, mais jamais se réunir, le despotisme et l'anarchie. L'Assemblée nationale a commencé par s'attribuer toutes les délégations de la souveraineté; elle l'exerce sur la nation elle-même.

» Elle a mis à la tête de la constitution une déclaration des droits de l'homme, avertissant de leurs droits ceux qu'elle devait instruire de leurs devoirs, confondant l'état naturel avec l'état civil, et l'homme sauvage avec l'homme en société. De la souveraineté du peuple, vraie abstractivement, mais inexécutable dans la pratique, on a déduit le dogme de l'égalité absolue entre les hommes, laquelle n'existe pas même dans l'état de nature; pour la réaliser, il faut tout détruire : aussi a-t-on aboli les ordres, les corps, les rangs intermédiaires, qui formaient les anneaux de la chaîne qui liait les sujets au souverain. Cette idée chimérique, mettant le désordre dans les têtes, a porté l'indiscipline dans l'armée et l'insubordination partout. Le système de l'égalité absolue étant incompatible avec la noblesse, on a détruit la noblesse; et, comme sans noblesse il ne peut exister de monarchie, il se trouve qu'on a détruit la monarchie elle-même, pour lui substituer une démocratie royale, c'est-à-dire un gouvernement qui n'a pas de nom.

» On a enlevé au roi toute coopération dans la législation. On ne lui laisse qu'un véto suspensif, qui même devient nul après un court délai. On le prive de toute influence dans l'administration de la justice. On le dépouille des droits inhérens, depuis quatorze siècles, à sa couronne, même de ses domaines patrimoniaux.

» On a fait main-basse sur la juridiction ecclésiastique, sur les propriétés du clergé : on a rejeté l'autorité spirituelle du chef de l'Église et son intervention. Les ecclésiastiques, privés de leurs biens, ont été réduits à la condition précaire de salariés. On a armé une garde nationale, c'est-à-dire un million d'hommes. On a détruit jusque dans ses racines l'odieux régime féodal. On a aboli les constitutions des provinces, les priviléges des corps et des individus. Enfin on a détruit les parlemens qui avaient demandé les états-généraux.

» Voilà quelle est, dans ses points principaux, cette constitu-

tion que je vous présente, avec une collection de lois, utiles en partie, en partie incroyables, contradictoires, et qui, sous le titre de monarchie, établissent une forme de gouvernement démocratique qui pourrait à peine se réaliser dans un petit canton, mais dont la durée est impossible dans un royaume qui a vingt-quatre millions de sujets. L'Assemblée nationale, qui s'est rendue permanente, oubliant qu'elle n'est que la déléguée de la nation, veut en être la souveraine; cette Assemblée, dis-je, s'est emparée de tous les pouvoirs : pourquoi? Parce qu'on manque d'un pouvoir modérateur, seule sauvegarde de la liberté publique.

» C'est en rappelant sans cesse, en exagérant les torts de l'ancien gouvernement, en offrant l'appât d'une liberté mensongère, en supposant des complots, en armant les pauvres contre les riches, que cette Assemblée cherche à dissimuler les maux présens, à se faire croire nécessaire, et à entretenir l'effervescence du peuple qui pourrait finir par demander la loi agraire; idée absurde, impraticable, mais qui n'en fut pas moins énoncée l'année dernière dans un petit canton où heureusement elle fut repoussée par le bon sens de quelques paysans. Cette Assemblée, qui délibère en public, veut connaître et discuter les affaires politiques, et elle pousse le délire jusqu'à se croire la législatrice du monde entier.

» Il est incontestable qu'en France les abus de l'administration sollicitaient une réforme de la part des représentans de la nation. Des rois chasseurs font nécessairement des ministres despotes. Mais autre chose est de corriger les abus, autre chose de renverser le gouvernement lui-même dans ses fondemens et d'en élever sur ses ruines un nouveau qui ne peut convenir à un grand empire.

» Il reste à examiner les opérations de l'Assemblée relativement aux finances, objet premier de sa convocation. Appelée pour combler le déficit, ce déficit est la seule chose qu'elle n'ait pas détruit, elle l'a augmenté. »

Ici l'envoyé vénitien entre dans les détails des revenus et des dépenses; puis il ajoute : « Il ne reste pas d'autre moyen qu'une augmentation d'impôts, mais on a promis au peuple de le dégrever; et comment soumettre à de nouvelles charges un peuple armé? Les biens du clergé et les domaines de la couronne, qu'on appelle aujourd'hui domaines nationaux, seront encore, pendant quelque temps, une mine à exploiter, et qui soutiendra le nouvel ordre de choses, d'autant que, par la création d'un papier-monnaie, qui a

cours forcé et qui ne porte point d'intérêt, on a assuré la vente des biens nationaux; mais quand les biens auront été aliénés, les charges resteront; l'industrie et le commerce sont déjà paralysés. Un gouvernement aussi dispendieux n'est pas tolérable pour la France qui voit s'avancer un avenir pire encore que le présent. Je ne dis rien des périls extérieurs. Je ne hasarderai point des conjectures sur la politique des autres puissances toujours déterminées par leurs intérêts. Il est indubitable que les choses ne peuvent rester sur le pied où elles sont aujourd'hui : la révolution actuelle en nécessite une autre.

» Ce que j'ai dit me dispense de faire le portrait des ministres, hommes nuls, asservis par leur salaire, et du caractère desquels il est devenu indifférent de s'informer. D'autres temps commandent d'autres soins : les députés les plus fanatiques, dans le parti populaire, ont établi des sociétés dont la correspondance tend à la propagation de leurs principes. Non-seulement ils ont un club dans chaque ville du royaume, mais ils influent au dehors par le moyen de leurs écrits et de leurs émissaires qui vont répandant partout le poison de la nouvelle doctrine. »

Ce tableau, qu'il ne s'agit pas ici d'apprécier, se terminait par un conseil indirect que l'auteur, averti du peu de succès de ses premières propositions, avait glissé probablement par condescendance pour l'opinion de ses auditeurs. « Peut-être, disait-il, le meilleur, le seul remède est-il de laisser agir cette puissance, de l'abandonner à elle-même, c'est-à-dire qu'on ne peut attendre le bien que de l'excès du mal. » (*Histoire de la république de Venise*, par M. le comte Daru.)

Note (B), *page* 16.

Mirabeau et le cardinal de Retz : morceau extrait d'un plus long ouvrage, par M. le comte Boissy-d'Anglas, pair de France, ancien membre de l'Assemblée constituante.

On a voulu comparer le cardinal de Retz et Mirabeau : tous les deux sans doute s'élevèrent par la faveur du peuple, et furent dans une révolution politique au premier rang de ceux qui la provoquèrent; mais c'est presque là tout ce qu'ils eurent de commun, et il y a autant de différence entre leur génie et leur conduite qu'entre les siècles où ils vécurent et les circonstances où ils se trouvèrent. A juger même le cardinal de Retz par les Mémoires qu'il nous a laissés, et où il exagère beaucoup son influence et la profondeur de ses vues, on voit qu'il n'avait qu'un but misérable, et qu'il ne luttait contre la cour que pour parvenir à être craint de son ministre et à lui vendre son pouvoir. Mirabeau sans doute aussi aurait voulu maîtriser la cour et la diriger, mais c'eût été pour la soutenir de tout son génie, sans cesser d'être le régulateur de la révolution qui semblait la combattre, et pour faire avec elle de grandes choses.

Si le cardinal de Retz eût fait la paix avec Mazarin, ou lui eût enlevé la faveur de la reine, il aurait vécu comblé de grâces, et son objet eût été rempli. Si Mirabeau était devenu premier ministre, comme il l'eût été sans M. Necker et sans l'aversion que donnait à Louis XVI la connaissance de son immoralité passée, il aurait fondé un nouvel ordre de choses, et le gouvernement de la France se serait amélioré sans se détruire.

L'un voulait monter au premier rang pour y être; l'autre ne songeait, en s'efforçant d'y parvenir, qu'à tout ce qu'il pouvait y faire de grand et d'utile. Le succès auquel aspirait le cardinal aurait été le terme de sa carrière; pour Mirabeau, c'en eût été le premier pas.

Je crois, disait-il en mourant, *que, si j'avais vécu, j'aurais donné bien de la tablature à M. Pitt.* Le cardinal de Retz, dans aucun temps de sa vie, n'a pu rien penser ni rien dire de pareil.

Tous les deux flattèrent les passions du peuple et excitèrent ses mouvemens; Mirabeau du moins voulait que son sort fût amélioré, et qu'il eût toute la liberté compatible avec un gouvernement fort.

On a demandé si le cardinal de Retz eût été plus grand sur un autre théâtre, et on a généralement pensé que non; Mirabeau n'a pu donner lieu à une question semblable. Il a été aussi grand que la grande époque où il s'est montré. Grand orateur, grand administrateur et grand politique : si les circonstances où il s'est trouvé ont été au niveau de son génie, on peut dire que son génie a été au niveau de ces mêmes circonstances, et qu'il ne lui a rien manqué que de vivre.

La cour d'Anne d'Autriche ne perdit rien, en dédaignant le cardinal de Retz, que quelques instans de tranquillité. Mazarin lui resta, et prépara, par les troubles même auxquels il donna lieu, la puissance absolue de Louis XIV. La cour de Louis XVI perdit tout, et se perdit elle-même pour n'avoir pas su profiter de Mirabeau, et utiliser tout à la fois son influence et son génie; et quand il mourut, elle perdit la seule ancre qui, dans cette tourmente horrible, eût pu la sauver et la maintenir...

Si le cardinal de Retz n'eût pas existé, les troubles de la Fronde auraient eu également lieu, et leur résultat n'eût pas été différent. Qui peut dire que notre révolution aurait eu les mêmes effets et suivi la même marche, si Mirabeau ne lui eût pas manqué si vite? Sans doute aucun des deux n'a amené les dissensions politiques dont il a été le contemporain, et où il a joué un si grand rôle; mais chacun s'y est placé suivant son caractère et son génie, et a été fidèle à l'un et à l'autre. Voilà pourquoi l'absence de l'un, si elle avait eu lieu, n'aurait produit aucun changement remarquable, et que celle de l'autre a tout changé quand elle est malheureusement arrivée.

L'un devait maîtriser les événemens et préparer les circonstances; l'autre ne pouvait que les suivre.

Qui est-ce qui aurait pu le penser pendant que Mirabeau vivait? ce fut sa mort qui permit à l'anarchie de secouer ses torches incendiaires sur le sol malheureux de la France, et qui, laissant le peuple sans modérateur et sans frein, le livra à toutes les fautes, à tous les crimes et à tous les malheurs.

Le cardinal de Retz voyait les succès du moment, Mirabeau ceux

de l'avenir : l'un voulait détruire ce qu'il attaquait, l'autre l'améliorer pour le conserver.

Il semble qu'à la mort de Mirabeau la révolution ait perdu sa providence, et qu'il ait emporté avec lui tout le bien qu'elle pouvait produire. Dès ce moment, tous les partis semblent n'avoir plus disputé entre eux que de fautes.

Voyez le voyage de Varennes qui consomma la perte du roi, et fit perdre à la royauté ce charme, en quelque sorte magique qui la défendait contre les factions, et qui l'avait si miraculeusement préservée des canons du 14 juillet et des poignards du 6 octobre.

Voyez le décret de l'Assemblée nationale qui prononce l'inéligibilité de ses membres à la prochaine législature, ce qui livra ainsi le sort de la France à des mains coupables ou inexpérimentées, en proclamant une nouvelle révolution au moment où elle déclarait la fin de la sienne.

Tout cela ne serait pas arrivé si Mirabeau ne fût pas mort.

Croyez-vous que, si Mirabeau eût vécu, l'Assemblée, au lieu d'une révision, insignifiante et inefficace parce qu'elle ne corrigea rien, ne se fût pas hâtée de rendre au pouvoir royal, qu'elle conservait, plus de force et d'intensité, et aux institutions qu'elle avait créées plus de cohérence et de liaison?

Croyez-vous enfin, qu'en se retirant comme ayant fini la révolution, elle eût laissé subsister après elle tous les instrumens dont elle s'était servie alors qu'il n'avait fallu que détruire, et qu'il était si dangereux de conserver alors qu'il ne fallait plus que maintenir?...

Donnez aussi quelque attention, si vous voulez apprécier ces deux hommes, aux obstacles qu'il leur fallut surmonter pour arriver où ils parvinrent.

Tout fut difficile pour Mirabeau, tout fut facile pour le cardinal de Retz.

Noble et décrié par ses mœurs, Mirabeau ne pouvait être appelé, ni par le tiers-état qui ne voulait pas de nobles, ni par la noblesse qui ne voulait pas donner sa confiance à des hommes sans moralité. Il fut obligé d'aller à Marseille pour y provoquer du mouvement, et y mériter d'être élu par une troupe de factieux (1); mais cela même fut la cause de son éloignement du mi-

(1) Il n'avait pas d'argent pour se rendre à Marseille, et il n'eut

nistère et de l'opposition qu'il trouva long-temps parmi les gens sages des communes.

La cour ne vit en lui qu'un agitateur, la noblesse qu'un transfuge, et la majorité du tiers-état qu'un ambitieux sans délicatesse, dont il était tout à la fois honteux et dangereux de se servir.

Il eut besoin de plus de génie pour se soutenir contre la défiance qu'il inspirait (1), et pour faire écouter ce qu'il disait de raisonnable, qu'il n'en fallut au cardinal pour se faire chef de parti.

Celui-ci était le neveu de l'archevêque de Paris, et il commence par en être le coadjuteur, c'est-à-dire par être associé à cette dignité, la plus importante du premier ordre de l'État.

Les femmes les plus intrigantes de ce temps, celles qui avaient le plus de crédit, n'épargnèrent rien pour se l'attacher et pour lui donner de l'influence.

En allant prêcher dans les paroisses, il acquit le droit de parler en public, dont peu de personnes jouissaient alors; il s'attacha par ses discours la classe inférieure du peuple; et il put faire servir le langage et l'autorité de la religion à répandre toutes les idées qu'il pouvait lui convenir de propager.

Un simple arrêt du parlement, que personne n'osa combattre, le fit siéger dans ce corps redoutable au moment où il put développer toutes les facultés de son esprit.

Une maladresse de la cour (2) lui donna le désir et les moyens de se faire le tribun du peuple et l'appui de tous les mécontens.

Enfin, on voit dans les occupations de leur vie privée, et dans celles de leur jeunesse, ce que chacun des deux devait être quand

---

d'autre ressource pour s'en procurer que de vendre le manuscrit de son *Histoire secrète de la Cour de Berlin*, qui devait lui attirer tant d'ennemis, et acheva de le déconsidérer.

(1) « J'expie bien douloureusement, disait-il un jour avec amertume, » les égaremens de ma jeunesse. »

(2) On avait arrêté Broussel, et le peuple s'était ameuté pour le ravoir. Le cardinal, alors attaché à la cour, se transporta parmi les mutins, pour les calmer et les dissiper, et il en fut maltraité. La reine et le cardinal Mazarin se moquèrent de son mauvais succès et l'accablèrent de railleries; il en fut si cruellement blessé qu'il se tourna dès-lors contre eux.

il serait sur un grand théâtre; et peut-être, pour les apprécier justement, vaut-il mieux les considérer dépouillés de ce charme et de cet éclat qui s'attachent aux grands événemens et aux hommes qu les dirigent.

Le cardinal de Retz ne fait qu'un livre, et c'est l'histoire d'une conjuration, d'une conjuration de factieux, qui ne voulaient détrôner qu'un homme pour en usurper l'autorité. Il se complaît dans ses détails, il en suit tous les mouvemens, il en développe tous les ressorts, comme s'il en eût été l'ame et le mobile.

Mirabeau fait de nombreux ouvrages; dans tous il combat pour la liberté, ou fait la guerre à quelques abus, ou trace avec une sagacité rare des plans d'administration et de gouvernement.

Il écrit contre les emprisonnemens arbitraires, pour la liberté de la presse, pour l'inviolabilité du secret des lettres, contre les priviléges des nobles, contre l'inégalité qu'il voit résulter en Amérique de l'établissement de l'ordre de *Cincinnatus*.

Il expose les erreurs des rois et les fautes de leurs ministres, et défend la cause des peuples trop souvent opprimés par eux.

Mais ce n'est pas à l'autorité qu'il en veut, il sait qu'elle peut être tutélaire, et que, pour la rendre bienfaisante, il ne faut que la corriger et l'épurer.

Il ne combat que les abus du pouvoir, que les faux principes des gouvernemens; et en cela il leur est utile, non moins qu'aux sujets qui leur sont soumis, puisque la plus sage politique des rois consiste à rendre leurs peuples heureux, et qu'il s'efforce de le leur apprendre.

Si Richelieu, en lisant l'ouvrage du cardinal de Retz, jugea que son auteur serait un factieux qu'il fallait réprimer, il aurait, dans les écrits de Mirabeau, démêlé avec la même sagacité le génie et les lumières d'un homme d'État, et peut-être eût-il senti qu'il pouvait en faire un auxiliaire utile.

Note (C), *page* 103.

Lettre de Dumouriez au Roi.

SIRE,

Votre Majesté est le plus honnête homme de son royaume : c'est à son cœur que j'adresse avec confiance mes plaintes respectueuses.

Vous ne devriez me connaître que par mes services, puisque mon rang et ma fortune ne m'ont jamais mis à portée de vous approcher.

J'ai rempli depuis trente-cinq ans une carrière honorable dans l'armée et dans les négociations. Je n'ai sollicité ni obtenu aucune récompense. J'ai mérité et gagné, par mes longs travaux et par une multitude de blessures, les grades que tant d'autres n'obtiennent que par l'avantage de tenir à votre cour.

J'ai pour Votre Majesté le plus tendre attachement : il est redoublé par les circonstances. M. de Laporte, mon ami depuis quarante ans, qui connaît à fond mon caractère et tous les détails de ma vie, sera ma caution : il connaît mon zèle ardent; il pourra citer les preuves que j'en donne en ce moment même.

Cependant, Sire, j'ai été calomnié auprès de vous : l'impression de la calomnie a été bien profonde, puisque Votre Majesté a rejeté le choix qui lui a été proposé de ma personne pour commander à Lyon.

Victime de la haine et de la jalousie, j'ai gémi dans le silence : je ne pourrais pas me justifier, ignorant sur quoi porte la calomnie, sans moi-même accuser les personnes que je crois auteurs de ma disgrâce.

A Dieu ne plaise que, dans des temps aussi malheureux, je cherche à ôter à Votre Majesté, par des accusations fondées ou non, des serviteurs fidèles! Je regarde comme vos ennemis, Sire, ceux qui vous rendent ce mauvais service : ils consultent plus leurs passions que vos intérêts.

C'est un point bien essentiel pour Votre Majesté, dans une aussi grande crise, de bien fixer ses choix pour toutes les places. C'est sur leur vie entière qu'elle doit juger les hommes, pour les bien choisir, et non pas sur le bien ou le mal qu'en disent des courtisans faibles ou corrompus, qui toujours ont mis un voile entre la vérité et votre personne.

Il se présente pour moi une nouvelle occasion de vous être utile.

Vous verrez, Sire, par la note ci-jointe, que je pourrais vous rendre de grands services si j'allais à Mayence.

1°. Rien n'est plus dangereux pour la personne de Votre Majesté, pour l'État et pour les peuples, que le projet des princes qui menacent notre frontière : mon expérience et mes relations me mettent dans le cas de pouvoir aider à conjurer cet orage.

2°. Je peux de même parvenir à faciliter la négociation des princes allemands, lésés dans leurs possessions d'Alsace, et qui réclament contre les décrets de l'Assemblée nationale : une guerre extérieure porterait nos maux à leur comble, elle aggraverait encore vos trop justes chagrins.

3°. Enfin, si j'étais à Mayence, je pourrais aider à faire réussir l'affaire des nations ; et, sous ce point de vue, j'aurais le bonheur de rendre un service personnel à Votre Majesté.

L'importance de ces trois motifs peut seule me déterminer à accepter, à mon âge et avec mon grade, une place du second ordre dans la carrière diplomatique.

M. de Montmorin doit vous proposer de me choisir pour cette mission. J'ai désiré, Sire, que Votre Majesté en fût prévenue par moi-même. Si j'ai le malheur de vous déplaire, si vous doutez encore de mon zèle et de ma fidélité, je saurai me sacrifier et renoncer à tout. Faites-moi connaître vos sentimens, et épargnez-moi l'injure d'un second refus en m'ordonnant de faire retirer la proposition de M. de Montmorin.

Je ne me permettrai aucun murmure ; j'attendrai de nouvelles circonstances, qui malheureusement vous forceront bientôt de vous entourer de serviteurs courageux et expérimentés, pour me mettre à ma véritable place, et pour vous faire revenir de l'injuste prévention dont je suis la victime.

Je vous aimerai toujours, et je ferai les vœux les plus ardens

pour le bonheur de Votre Majesté, en attendant que je puisse lui prouver l'entier dévouement avec lequel je suis,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé DUMOURIEZ,

Maréchal-de-camp, commandant à Cherbourg.

Paris, le 19 mars 1791.

Extrait de la lettre de Laporte au Roi.

SIRE,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la lettre de Dumouriez. Quoique d'une opinion très-différente sur les affaires publiques depuis deux ans, je n'ai pas cru devoir rompre avec lui une liaison qui date de notre enfance et du collége. Je me suis cependant défié de lui il y a dix-huit mois ; mais, soit qu'il ait cherché alors à me tromper, soit qu'il fût, comme je l'ai cru effectivement, de bonne foi, il m'a dès-lors témoigné tant d'attachement pour la personne de Votre Majesté et pour la royauté, tant d'aversion pour les chefs des factieux, que, tout en combattant ses opinions, j'ai pensé que je ne devais pas le haïr. Enfin, ce qui m'a convaincu qu'il n'était pas capable de favoriser les désordres, c'est l'activité qu'il a apportée à punir les auteurs de ceux qui ont eu lieu à Cherbourg, dont deux ont été condamnés à être pendus, et huit ou dix aux galères ou au fouet.

Enfin, depuis mon arrivée ici, je ne lui ai vu que de l'horreur contre les démagogues et les ennemis de la constitution monarchique.

Avec cela, Sire, Dumouriez est révolutionnaire; et quelque faible que j'aie pour lui, quelque persuadé que je croye devoir être qu'il n'est pas malhonnête, il n'est point, et il ne sera jamais mon confident sur ce qui pourra concerner les intérêts de Votre Majesté dans les points où je ne vois pas comme lui, dans les négociations qui peuvent être faites dans l'Assemblée nationale. Je lui ai toujours dit que Votre Majesté ne me parlait que des détails économiques de sa maison, et je l'ai assuré, ce qui est très-vrai, que je

ne me chargerais pas d'une lettre pour vous, Sire, semblable à la sienne, venant de tout autre que de lui.

Quant à l'objet de cette lettre, je sens tous les inconvéniens qu'il y a que Votre Majesté ait pour ministres, dans les pays étrangers, des gens dans le sens de la révolution, et en même temps le danger que ces ministres soient notés à l'Assemblée nationale. Mais c'est une matière si délicate que je ne me permettrai pas de pousser plus loin mes réflexions. Quant à Dumouriez, il a de l'esprit, beaucoup de caractère, des talens ; je crois le peindre à Votre Majesté en lui disant qu'un homme de cette trempe peut être *ou fort utile ou fort dangereux*.....

Note (D), *page* 105.

Lettre de M. Montmorin, écrite par ordre du roi aux ambassadeurs près les souverains étrangers (*23 avril 1791*).

« Le roi me charge, Monsieur, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentimens sur la révolution et sur la constitution française à la cour où vous résidez. Les ambassadeurs et ministres de France près toutes les cours de l'Europe reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne puisse rester aucun doute ni sur les intentions de Sa Majesté, ni sur l'acceptation libre qu'elle a donnée à la nouvelle forme du gouvernement, ni sur son serment irrévocable de la maintenir.

» Sa Majesté avait convoqué les états-généraux du royaume, et déterminé dans son conseil que les communes y auraient un nombre de députés, égal à celui des deux autres ordres qui existaient alors : cet acte de législation provisoire, que les obstacles du moment ne permettaient pas de rendre plus favorable, annonçait assez le désir de Sa Majesté de rétablir la nation dans tous ses droits.

» Les états-généraux furent assemblés, et prirent le titre d'*Assemblée nationale;* bientôt une constitution propre à faire le bonheur de la France et du monarque remplaça l'ancien ordre de choses, où la force apparente de la royauté ne cachait que la force réelle de quelques corps aristocratiques.

» L'Assemblée nationale adopta la forme du gouvernement

représentatif joint à la royauté héréditaire ; le corps législatif fut déclaré permanent ; l'élection des ministres du culte, des administrateurs et des juges fut rendue au peuple ; on conféra le pouvoir exécutif au roi, la formation de la loi au corps législatif, et sa sanction au monarque ; la force publique, soit intérieure, soit extérieure, fut organisée sur les mêmes principes et d'après la base fondamentale de la distinction des pouvoirs : telle est la nouvelle constitution du royaume.

» Ce qu'on appelle la révolution n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus accumulés depuis des siècles par l'erreur du peuple ou le pouvoir des ministres, qui n'a jamais été le pouvoir des rois. Ces abus n'étaient pas moins funestes à la nation qu'au monarque ; ces abus, l'autorité, sous des règnes heureux, n'avait cessé de les attaquer sans pouvoir les détruire : ils n'existent plus ; la nation souveraine n'a plus que des citoyens égaux en droits, plus de despote que la loi, plus d'organes que les fonctionnaires publics, et le roi est le premier de ces fonctionnaires : telle est la révolution française.

» Elle devait avoir pour ennemis tous ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté, pour des avantages personnels, les abus de l'ancien gouvernement. De-là l'apparente division qui s'est manifestée dans le royaume, et qui s'affaiblit chaque jour ; de-là peut-être aussi quelques lois sévères et de circonstance que le temps corrigera ; mais le roi, dont la véritable force est indivisible de celle de la nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du peuple, ni d'autre pouvoir réel que celui qui lui est délégué, le roi a dû adopter sans hésiter une heureuse constitution qui régénérait tout à la fois son autorité, la nation et la monarchie. On lui a conservé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable de faire des lois ; il est resté chargé des négociations avec les puissances étrangères, du soin de défendre le royaume et d'en repousser les ennemis ; mais la nation française n'en aura plus désormais au dehors que ses agresseurs. Elle n'a plus d'ennemis intérieurs que ceux qui, se nourrissant encore de folles espérances, croiraient que la volonté de vingt-quatre millions d'hommes rentrés dans leurs droits naturels, après avoir organisé le royaume de manière qu'il n'existe plus que des souvenirs des anciennes formes et des anciens abus, n'est pas une immuable, une irrévocable constitution.

» Les plus dangereux de ces ennemis sont ceux qui ont affecté de répandre des doutes sur les intentions du monarque : ces hommes sont bien coupables ou bien aveuglés ; ils se croient les amis du roi ; ce sont les seuls ennemis de la royauté ; ils auraient privé le monarque de l'amour et de la confiance d'une grande nation si ses principes et sa probité eussent été moins connus. Eh ! que n'a pas fait le roi pour montrer qu'il comptait aussi la révolution et la constitution françaises parmi ses titres à la gloire ! Après avoir accepté et sanctionné toutes les lois, il n'a négligé aucun moyen de les faire exécuter. Dès le mois de février de l'année dernière, il avait, dans le sein de l'Assemblée nationale, promis de les maintenir : il en a fait le serment au milieu de la fédération universelle du royaume. Honoré du titre de *restaurateur de la liberté française*, il transmettra plus qu'une couronne à son fils ; il lui transmettra une royauté constitutionnelle.

» Les ennemis de la constitution ne cessent de répéter que le roi n'est pas heureux, comme s'il pouvait exister pour un roi d'autre bonheur que celui du peuple ! Ils disent que son autorité est avilie, comme si l'autorité fondée sur la force n'était pas moins puissante et plus incertaine que l'autorité de la loi ! Enfin que le roi n'est pas libre ! Calomnie atroce, si on suppose que sa volonté a pu être forcée ; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement que Sa Majesté a exprimé plusieurs fois de rester au milieu des citoyens de Paris, consentement qu'il devait accorder à leur patriotisme, même à leurs craintes, et surtout à leur amour.

» Ces calomnies cependant ont pénétré jusque dans les cours étrangères ; elles y ont été répétées par des Français qui se sont volontairement exilés de leur patrie au lieu d'en partager la gloire, et qui, s'ils n'en sont pas les ennemis, ont au moins abandonné leur poste de citoyen. Le roi vous charge, Monsieur, de déjouer leurs intrigues et leurs projets. Ces mêmes calomnies, en répandant les idées les plus fausses sur la révolution française, ont fait suspecter chez plusieurs nations voisines les intentions des voyageurs français, et le roi vous recommande expressément de les protéger et de les défendre. Donnez, Monsieur, de la constitution française, l'idée que le roi s'en forme lui-même ; ne laissez aucun doute sur l'intention de Sa Majesté de la maintenir de tout son pouvoir. En assurant la liberté et l'égalité des citoyens, cette

constitution fonde la prospérité nationale sur les bases les plus inébranlables; elle affermit l'autorité royale par les lois; elle prévient, par une révolution glorieuse, la révolution que les abus de l'ancien gouvernement auraient bientôt fait éclater, en causant peut-être la dissolution de l'empire; enfin, elle fera le bonheur du roi : le soin de la justifier, de la défendre, et de la prendre pour règle de votre conduite, doit être votre premier devoir.

» Je vous ai déjà manifesté plusieurs fois les sentimens de Sa Majesté à cet égard; mais, d'après ce qui lui est revenu de l'opinion qu'on cherchait à établir dans les pays étrangers sur ce qui se passe en France, elle m'a ordonné de vous charger de notifier le contenu de cette lettre à la cour où vous êtes; et pour lui donner plus de publicité, Sa Majesté vient d'en ordonner l'impression.

» Paris, ce 23 avril 1791. *Signé* MONTMORIN. »

Note (E), *page* 151.

Copie de la lettre écrite au citoyen Boze, par Guadet, Vergniaud et Gensonné.

Vous nous demandez, Monsieur, quelle est notre opinion sur la situation actuelle de la France, et le choix des mesures qui pourraient garantir la chose publique des dangers pressans dont elle est menacée; c'est là le sujet des inquiétudes des bons citoyens, et l'objet de leurs plus profondes méditations.

Lorsque vous nous interrogez sur d'aussi grands intérêts, nous ne balancerons pas à nous expliquer avec franchise.

On ne doit plus le dissimuler, la conduite du pouvoir exécutif est la cause immédiate de tous les maux qui affligent la France et des dangers qui environnent le trône. On trompe le roi si on cherche à lui persuader que des opinions exagérées, l'effervescence des clubs, les manœuvres de quelques agitateurs, et des factions puissantes, ont fait naître et entretiennent ces mouvemens désordonnés dont chaque jour peut accroître la violence, et dont peut-

être on ne pourra plus calculer les suites ; c'est placer la cause du mal dans ses symptômes.

Si le peuple était tranquille sur le succès d'une révolution si chèrement achetée, si la liberté publique n'était plus en danger, si la conduite du roi n'excitait aucune méfiance, le niveau dans les opinions s'établirait de lui-même ; la grande masse des citoyens ne songerait qu'à jouir des bienfaits que la constitution lui assure, et si, dans cet état de choses, il existait encore des factions, elles cesseraient d'être dangereuses, elles n'auraient plus ni prétexte ni objet.

Mais tout autant que la liberté publique sera en péril, tout autant que les alarmes des citoyens seront entretenues par la conduite du pouvoir exécutif, et que les conspirations qui se trament dans l'intérieur et à l'extérieur du royaume, paraîtront plus ou moins ouvertement favorisées par le roi, cet état de choses appelle nécessairement les troubles, le désordre et les factions. Dans les États les mieux constitués, et constitués depuis des siècles, les révolutions n'ont pas d'autre principe, et l'effet en doit être pour nous d'autant plus prompt, qu'il n'y a point eu d'intervalle entre les mouvemens qui ont entraîné la première et ceux qui semblent aujourd'hui nous annoncer une seconde révolution.

Il n'est donc que trop évident que l'état actuel des choses doit amener une crise dont presque toutes les chances seront contre la royauté. En effet, on sépare les intérêts du roi de ceux de la nation ; on fait du premier fonctionnaire public d'une nation libre un chef de parti, et, par cette affreuse politique, on fait rejaillir sur lui l'odieux de tous les maux dont la France est affligée.

Eh ! quel peut être le succès des puissances étrangères, quand bien même on parviendrait, par leur intervention, à augmenter l'autorité du roi, et à donner au gouvernement une forme nouvelle ? N'est-il pas évident que les hommes qui ont eu l'idée de ce congrès ont sacrifié à leurs préjugés, à leur intérêt personnel, l'intérêt même du monarque ; que le succès de ces manœuvres donnerait un caractère d'usurpation à des pouvoirs que la nation seule délègue, et que sa seule confiance peut soutenir ? Comment n'a-t-on pas vu que la présence de la force qui entraînerait ce changement serait long-temps nécessaire à sa conservation, et qu'on sèmerait par-là dans le sein du royaume un germe de di-

visions et de discordes que le laps de plusieurs siècles aurait peine à étouffer?

Aussi sincèrement qu'invariablement attachés aux intérêts de la nation, dont nous ne séparerons jamais ceux du roi qu'autant qu'il les séparera lui-même, nous pensons que le seul moyen de prévenir les maux dont l'empire est menacé, et de rétablir le calme, serait que le roi, par sa conduite, fît cesser tous les sujets de méfiance, se prononçât par le fait de la manière la plus franche et la moins équivoque, et s'entourât enfin de la confiance du peuple, qui seule fait sa force et peut faire son bonheur.

Ce n'est pas aujourd'hui par des protestations nouvelles qu'il peut y parvenir; elles seraient dérisoires, et, dans les circonstances actuelles, elles prendraient un caractère d'ironie qui, bien loin de dissiper les alarmes, ne ferait qu'en accroître le danger.

Il n'en est qu'une dont on pût attendre quelque effet: ce serait la déclaration la plus solennelle qu'en aucun cas le roi n'accepterait une augmentation de pouvoir qui ne lui fût volontairement accordée par le peuple français, sans le concours et l'intervention d'aucune puissance étrangère, et librement délibérée dans les formes constitutionnelles.

On observe même à cet égard que plusieurs membres de l'Assemblée nationale savent que cette déclaration a été proposée au roi, lorsqu'il fit la proposition de la guerre au roi de Hongrie, et qu'il ne jugea pas à propos de la faire.

Mais ce qui suffirait peut-être pour rétablir la confiance, ce serait que le roi parvînt à faire reconnaître aux puissances coalisées l'indépendance de la nation française, à faire cesser toutes hostilités, et retirer les cordons de troupes qui menacent nos frontières.

Il est impossible qu'une très-grande partie de la nation ne soit convaincue que le roi ne soit le maître de faire cesser cette coalition; et tant qu'elle mettra la liberté publique en péril, on ne doit pas se flatter que la confiance renaisse.

Si les efforts du roi pour cet objet étaient impuissans, au moins devrait-il aider la nation, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à repousser l'attaque extérieure, et ne rien négliger pour éloigner de lui le soupçon de la favoriser.

Dans cette supposition, il est aisé de concevoir que les soupçons et la méfiance tiennent à des circonstances malheureuses qu'il est impossible de changer.

En faire un crime, lorsque le danger est réel et ne peut être méconnu, c'est le plus sûr moyen d'augmenter les soupçons; se plaindre de l'exagération, attaquer les clubs, supposer des agitateurs, lorsque l'effervescence et l'agitation sont l'effet naturel des circonstances, c'est leur donner une force nouvelle, c'est accroître le mouvement du peuple par les moyens même qu'on emploie pour le calmer.

Tant qu'il y aura contre la liberté une action subsistante et connue, la réaction est inévitable, et le développement de l'une et de l'autre aura les mêmes progrès.

Dans une situation aussi pénible, le calme ne peut se rétablir que par l'absence de tous les dangers; et, jusqu'à ce que cette heureuse époque soit arrivée, ce qu'il importe le plus à la nation et au roi, c'est que ces circonstances malheureuses ne soient pas continuellement envenimées par une conduite, au moins équivoque, de la part des agens du pouvoir exécutif.

1°. Pourquoi le roi ne choisit-il pas ses ministres parmi les hommes les plus prononcés pour la révolution? Pourquoi, dans les momens les plus critiques, n'est-il entouré que d'hommes inconnus ou suspects? S'il pouvait être utile au roi d'augmenter la méfiance et d'exciter le peuple à des mouvemens, s'y prendrait-on autrement pour les fomenter?

Le choix du ministère a été dans tous les temps l'une des fonctions les plus importantes du pouvoir dont le roi est revêtu; c'est le thermomètre d'après lequel l'opinion publique a toujours jugé les dispositions de la cour: et on conçoit quel peut être aujourd'hui l'effet de ces choix qui, dans tout autre temps, auraient excité les plus violens murmures.

Un ministère bien patriote serait donc un des grands moyens que le roi peut employer pour rappeler la confiance. Mais ce serait étrangement s'abuser que de croire que, par une seule démarche de ce genre, elle puisse être facilement regagnée. Ce n'est que par du temps et par des efforts continus qu'on peut se flatter d'effacer des impressions trop profondément gravées, pour en dissiper à l'instant jusqu'au moindre vestige.

2°. Dans un moment où tous les moyens de défense doivent être employés, où la France ne peut pas armer tous ses défenseurs, pourquoi le roi n'a-t-il pas offert les fusils et les chevaux de sa garde?

3°. Pourquoi le roi ne sollicite-t-il pas lui-même une loi qui assujettisse la liste civile à une forme de comptabilité qui puisse garantir à la nation qu'elle n'est pas détournée de son légitime emploi, et divertie à d'autres usages ?

4°. Un des grands moyens de tranquilliser le peuple sur les dispositions personnelles du roi, serait qu'il sollicitât lui-même la loi sur l'éducation du prince royal, et qu'il accélérât ainsi l'instant où la garde de ce jeune prince sera remise à un gouverneur revêtu de la confiance de la nation.

5°. On se plaint encore de ce que le décret sur le licenciement de l'état-major de la garde nationale n'est pas sanctionné. Ces refus multipliés de sanction sur des dispositions législatives que l'opinion publique réclame avec instance, et dont l'urgence ne peut être méconnue, provoquent l'examen de la question constitutionnelle sur l'application du *véto* aux lois de circonstance, et ne sont pas de nature à dissiper les alarmes et le mécontentement.

6°. Il serait bien important que le roi retirât des mains de M. La Fayette le commandement de l'armée. Il est au moins évident qu'il ne peut plus y servir utilement la chose publique.

Nous terminerons ce simple aperçu par une observation générale : c'est que tout ce qui peut éloigner les soupçons, et ranimer la confiance, ne peut ni ne doit être négligé. La constitution est sauvée si le roi prend cette résolution avec courage, et s'il y persiste avec fermeté. Nous sommes, etc.

Copie de la lettre écrite à Boze, par Thierry.

Je viens d'être querellé pour la seconde fois d'avoir reçu la lettre que, par zèle, je me suis déterminé à remettre.

Cependant le roi m'a permis de répondre : 1° qu'il n'avait garde de négliger le choix des ministres.

2°. Qu'on ne devait la déclaration de guerre qu'à des ministres soi-disant patriotes.

3°. Qu'il avait mis tout en œuvre dans le temps pour empêcher la coalition des puissances, et qu'aujourd'hui, pour éloigner les armées de nos frontières, il n'y avait que les moyens généraux.

4°. Que, depuis son acceptation, il avait très-scrupuleusement observé les lois de la constitution, mais que beaucoup d'autres gens travaillaient maintenant en sens contraire.

Note (F), *page* 213.

PIÈCES RELATIVES A LA DÉCLARATION DE GUERRE. — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; SÉANCE ROYALE DU 20 AVRIL 1792.

Discours du roi.

« Je viens, Messieurs, au milieu de l'Assemblée nationale pour un des objets les plus importans qui doivent occuper l'attention des représentans de la nation. Mon ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait dans mon conseil sur notre situation politique. »

Rapport du ministre des affaires étrangères (Dumouriez), fait au Conseil du roi, le 18 avril 1792, et prononcé le 20 du même mois à l'Assemblée nationale.

« Sire, lorsque vous avez juré de maintenir la constitution qui a assuré votre couronne, lorsque votre cœur s'est sincèrement réuni à la volonté d'une grande nation libre et souveraine, vous êtes devenu l'objet de la haine des ennemis de la liberté.

» L'orgueil et la tyrannie ont agité toutes les cours; aucun lien naturel, aucun traité n'a pu arrêter leur injustice: vos anciens alliés vous ont effacé du rang des despotes, mais les Français vous ont élevé à la dignité glorieuse et solide de chef suprême d'une nation régénérée.

» Vos devoirs sont tracés par la loi que vous avez acceptée, et vous les remplirez tous! La nation française est calomniée; sa souveraineté est méconnue; les émigrés rebelles trouvent un appui chez nos voisins; ils s'assemblent sur nos frontières; ils menacent ouvertement de pénétrer dans leur patrie, d'y porter le fer et la flamme: leur rage serait impuissante, ou peut-être elle aurait déjà fait place au repentir, s'ils n'avaient pas trouvé l'appui d'une puissance qui a brisé tous ses liens avec nous dès qu'elle a vu que notre régénération changerait la forme de notre alliance avec elle, et la rendrait nécessairement plus égale.

» Depuis 1756, l'Autriche avait abusé d'un traité d'alliance que

la France avait toujours trop respecté : ce traité avait épuisé depuis cette époque notre sang et nos trésors dans des guerres injustes que l'ambition suscitait, et qui se terminaient par des traités dictés par une politique tortueuse et mensongère, qui laissait toujours subsister des moyens d'exciter de nouvelles guerres.

» Depuis cette fatale époque de 1756, la France s'avilissait au point de jouer un rôle subalterne dans les sanglantes tragédies du despotisme; elle était asservie à l'ambition toujours inquiète, toujours agissante de la maison d'Autriche, à qui elle avait sacrifié ses alliances naturelles.

» Dès que la maison d'Autriche a vu dans notre constitution que la France ne pourrait plus être le servile instrument de son ambition, elle a juré la destruction de cette œuvre de la raison; elle a oublié tous les services que la France lui avait rendus; enfin, ne pouvant plus dominer la nation française, elle est devenue son ennemie implacable.

» La mort de Joseph II semblait présager plus de tranquillité de la part de son successeur Léopold, qui, ayant appelé la philosophie dans son gouvernement de Toscane, semblait ne devoir s'occuper que de réparer les calamités que l'ambition démesurée de son prédécesseur avait attirées sur ses États : Léopold n'a fait que paraître sur le trône impérial, et cependant c'est lui qui a cherché sans cesse à exciter contre nous toutes les puissances de l'Europe.

» C'est lui qui a tracé dans les conférences de Padoue, de Reichenbach, de La Haye et de Pilnitz les projets les plus funestes contre nous, projets qu'il a couverts, Sire, du prétexte avilissant d'une fausse compassion pour Votre Majesté, pendant que vous déclariez à tout l'univers que vous étiez libre, pendant que vous déclariez que vous aviez accepté franchement et que vous soutiendriez de tout votre pouvoir la constitution! C'est alors que, calomniant la nation dont vous êtes le représentant héréditaire, et vous faisant l'outrage de feindre de ne pas croire à votre liberté et à la pureté de vos intentions, ce prince employait tous les ressorts d'une politique sombre et astucieuse pour grossir le nombre des ennemis de la France, sous les prétextes les moins faits pour autoriser une ligue aussi menaçante.

» C'est Léopold, qui, lié depuis long-temps avec la Russie pour partager les dépouilles de la Pologne et de la Turquie, a détaché de notre alliance ce roi du nord dont l'inquiète activité n'a pu être

arrêtée que par la mort, au moment où il allait devenir l'instrument de la fureur de la maison d'Autriche!

» C'est Léopold qui a animé contre la France ce successeur de l'immortel Frédéric, contre lequel, par une fidélité à des traités imprudens, nous avions depuis près de quarante ans défendu la maison d'Autriche!

» C'est Léopold qui s'est déclaré le chef d'une ligue qui tend au renversement de notre constitution; c'est lui qui, dans des pièces officielles que l'Europe jugera, invite une partie de la nation française à s'armer contre l'autre, cherchant à réunir sur la France les horreurs de la guerre civile aux calamités de la guerre extérieure!

» Tels sont les attentats de l'empereur Léopold contre une nation généreuse qui, même depuis sa régénération, respectait ses traités, quelque désavantageux et quelque funestes qu'ils lui fussent.

» Il est nécessaire de rapporter à Votre Majesté une note officielle du 18 février, du prince de Kaunitz, parce que cette note est la dernière pièce de négociation entre l'empereur Léopold et Votre Majesté.

» C'est dans cette note officielle du 18 février surtout que ses projets hostiles sont à découvert : cette note, qui est une véritable déclaration de guerre, mérite un examen réfléchi.

» Le prince de Kaunitz, qui est l'organe de son maître, commence par dire *que jamais intention impartiale et pacifique n'a été plus clairement énoncée et constatée que celle de Sa Majesté impériale dans l'affaire des rassemblemens au pays de Trèves.*

» A la vérité la cour de Vienne avait alors fait sortir des Pays-Bas les émigrés armés, de peur que le ressentiment des Français ne les portât à entrer dans les provinces belgiques, où s'étaient faits les premiers rassemblemens; où les rebelles tiennent encore un état-major d'officiers-généraux en uniforme et avec la cocarde blanche, à la cour même de Bruxelles; où, contre les capitulations et cartels, on recevait et l'on reçoit encore journellement des bandes nombreuses, et même des corps entiers avec armes et bagages, officiers, drapeaux et caisses militaires, donnant ainsi une injuste protection à la désertion la plus criminelle, accompagnée de vols et de trahison.

» Dans le même temps la cour de Vienne, sur la demande irrégulière de l'évêque de Bâle, établissait une garnison dans le pays de Porentruy pour s'ouvrir une entrée facile dans le département

du Doubs, violant par l'établissement de cette garnison le territoire du canton de Bâle, violant les traités qui mettent le pays de Porentruy sous la garantie de ce canton et de la France.

» Dans le même temps la cour de Vienne augmentait considérablement ses garnisons dans le Brisgaw.

» Dans le même temps la cour de Vienne donnait des ordres au maréchal de Bender de se porter avec ses troupes dans l'électorat de Trèves au cas où les Français s'y porteraient pour dissiper les rassemblemens de leurs rebelles émigrés. A la vérité la cour de Vienne semblait prescrire à l'électeur de Trèves de ne plus tolérer ces rassemblemens; à la vérité aussi ce prince ecclésiastique semblait pour un moment être dans l'intention de dissiper ces attroupemens : mais tout cela n'était qu'illusoire; on cherchait à abuser votre ministre à Trèves par des mensonges, et à l'intimider par des outrages. Les attroupemens ont recommencé à Coblentz en plus grand nombre, leurs magasins sont restés dans le même état, et la France n'a vu dans toute affaire qu'un jeu perfide, des menaces et de la violence.

» M. de Kaunitz ajoute *que la nature et le but légitime des propositions de concert faites par l'empereur au mois de juillet* 1791, *aussi bien que la modération et l'intention amicale de celle qu'il fit au mois de novembre suivant, n'ont pu échapper à la connaissance du gouvernement français.*

» Cet aveu du prince de Kaunitz confirme les desseins hostiles de la cour de Vienne; il prouve qu'au mépris de son alliance elle provoquait les autres puissances de l'Europe à former contre la France une ligue offensive, qui n'est que suspendue par la lettre circulaire du prince de Kaunitz du 12 novembre.

» M. de Kaunitz dit ensuite *que toute l'Europe est convaincue avec l'empereur que* ces gens *notés par la dénomination de* parti jacobin, *voulant exciter la nation d'abord à des armemens, et puis à sa rupture avec l'empereur, après avoir fait servir des rassemblemens dans les Etats de Trèves de prétexte aux premiers, cherchent maintenant à amener des prétextes de guerre par les explications qu'ils ont provoquées avec Sa Majesté impériale d'une manière, et accompagnées de circonstances calculées visiblement à rendre difficile à ce prince de concilier dans ses réponses les intentions pacifiques et amicales qui l'animent avec le sentiment de sa dignité blessée, et de son repos compromis par les fruits de leurs manœuvres.*

» Cette phrase obscure contient une fausseté et une injure; ce que M. de Kaunitz désigne par *des gens* c'est l'Assemblée nationale, c'est la nation entière exprimant son vœu par ses représentans : ce n'est point un club qui a demandé des explications catégoriques, et l'on voit, dans la distinction que fait le ministre autrichien, le projet perfide de représenter la France comme en proie à des factions qui ôtent tous moyens de négocier avec elle. Le reste de cette note est une explosion de son humeur contre ce qu'il nomme le parti des Jacobins, qu'il qualifie de *secte pernicieuse*.

» La mort de l'empereur Léopold aurait dû amener d'autres principes de négociation; mais le système profondément ambitieux de la maison d'Autriche est toujours le même, et le changement des princes qui gouvernent n'y apporte aucune variation.

» Le roi de Bohême et de Hongrie, sollicité de répondre catégoriquement pour faire cesser les inquiétudes des deux nations et pour opérer la tranquillité de l'Europe, a fait connaître ses dernières résolutions à Votre Majesté par une dernière note du prince de Kaunitz, datée du 18 mars.

» Comme cette note est l'*ultimatum* de la cour de Vienne, comme elle est encore plus provoquante que toutes les autres pièces de cette négociation, elle mérite aussi un examen réfléchi.

» Le premier mot de cette note est une injure artificieuse : *Le gouvernement français ayant demandé des éclaircissemens catégoriques*, etc.

» Sire, il n'est donc plus question du roi des Français; M. de Kaunitz vous sépare de la nation pour faire croire que vous n'êtes pas libre, que vous n'êtes pour rien dans les négociations, que vous n'y prenez aucun intérêt : l'honneur de Votre Majesté est engagé à démentir cette perfide insinuation.

» M. de Kaunitz dit ensuite : *Mais à plus forte raison convenait-il à la dignité* de grandes puissances *de réfuter avec franchise, et de ne point traiter* d'insinuations confidentielles *qui puissent être dissimulées dans la réponse, des imputations et des interprétations auxquelles se trouvaient mêlés les mots de* paix *ou* guerre, et accompagnées de provocations de tout genre.

» Certainement le ministre des affaires étrangères doit regretter d'avoir placé dans une telle négociation des insinuations confidentielles; mais il ne pouvait pas imaginer que le prince de Kaunitz aurait la perfidie de les tronquer et de les dénaturer pour en abu-

ser; et si la négociation reprenait une tournure pacifique, la première démarche de Votre Majesté serait de demander au roi de Bohême et de Hongrie la punition d'un premier ministre infidèle, qui, par des abus de confiance, s'est efforcé d'aliéner le cœur de ce jeune monarque, et de rendre irréconciliables deux nations faites pour s'estimer.

» Le prince de Kaunitz parle ensuite *de la justice des motifs sur lesquels se fondent les explications données par ordre de feu l'empereur*, et il ajoute que *le roi de Hongrie adopte complétement sur ce point les sentimens de son père*. Il dit ensuite qu'*on ne connaît point d'armement* et de mesures dans les États autrichiens, qui puissent être qualifiés de préparatifs de guerre. Le contraire est prouvé; le concert des puissances est connu; les armées autrichiennes s'assemblent, des places fortes s'élèvent, les camps sont tracés, les généraux et les armées sont désignés; et le prince de Kaunitz oppose à tant de faits une dénégation dénuée de toute vraisemblance; c'est à nous qu'il dit que *les troubles des Pays-Bas sont suscités par les exemples de la France et par les coupables menées des Jacobins*, comme si les troubles des Pays-Bas n'avaient pas précédé la révolution française! comme s'il avait pu oublier que l'Assemblée constituante avait refusé de prendre aucune part à ces troubles!

» M. de Kaunitz ajoute: *Quant au concert dans lequel feu Sa Majesté impériale s'est engagée avec les plus respectables puissances de l'Europe, le roi de Hongrie et de Bohême ne saurait anticiper sur leurs opinions et sur leur détermination commune; mais toutefois il ne croit point qu'elles jugeront convenable ou possible de faire cesser ce concert avant que la France fasse cesser les motifs graves et légitimes qui en ont ou provoqué ou nécessité l'ouverture.*

» Voilà donc le roi de Bohême et de Hongrie accédant à la ligue formée par son père contre la France; déclarant que cette ligue doit durer jusqu'à ce que nous ayons soumis notre Constitution à son jugement, à sa révision! Le voilà donc avouant un traité qui rompt formellement celui de 1756!

» M. de Kaunitz dit ensuite : *Mais, dussent leurs desseins et leurs artifices prévaloir, Sa Majesté se flatte que du moins la partie saine et principale de la nation envisagera alors, comme une perspective consolante d'appui, l'existence d'un concert dont les vues sont*

dignes de sa confiance et de la crise la plus importante qui ait jamais affecté les intérêts communs de l'Europe.

» On ne dissimule pas même dans ces perfides expressions le projet d'armer les citoyens contre les citoyens ! C'est ainsi que ce ministre octogénaire lance au milieu de nous d'une main débile le tison de la guerre civile !

» Non, Sire, les Français ne se désuniront pas ! Lorsque la France sera en danger, beaucoup d'émigrés quitteront les étendards criminels qu'ils ont suivis, rougiront de leurs erreurs, et viendront les expier en combattant pour la patrie ! Votre Majesté donnera l'exemple du civisme en ressentant les injures qui sont faites à la nation !

» Lorsque vous m'avez chargé du ministère des affaires étrangères, j'ai dû remplir la confiance de la nation et la vôtre en employant en votre nom le langage énergique de la raison et de la vérité : le ministre de Vienne, se voyant trop pressé par une négociation pleine de franchise, s'est renfermé en lui-même, et s'est référé à cette note du 18 mars dont je viens de vous présenter l'analyse : cette note est une véritable déclaration de guerre ; les hostilités n'en sont que la conséquence, car l'état de guerre ne consiste pas seulement dans les coups de canon, mais dans les provocations, les préparatifs et les insultes.

» Sire, de cet exposé il résulte :

» 1°. Que le traité de 1756 est rompu par le fait de la maison d'Autriche ;

» 2°. Que le concert entre les puissances, provoqué par l'empereur Léopold au mois de juillet 1791, confirmé par le roi de Hongrie et de Bohême d'après la note du prince de Kaunitz du 18 mars 1792, qui est l'*ultimatum* des négociations, étant dirigé contre la France, est un acte d'hostilité formelle ;

» 3°. Qu'ayant mandé par ordre de Votre Majesté qu'*elle se regarderait décidément comme en état de guerre si le retour du courrier n'apportait pas une déclaration prompte et franche en réponse aux deux dépêches des* 19 *et* 27 *mars*, cet *ultimatum*, qui n'y répond point, équivaut formellement à une déclaration de guerre ;

» 4°. Que dès ce moment il faut ordonner à M. de Noailles de revenir en France sans prendre congé, et cesser toute correspondance avec la cour de Vienne.

» Après toutes les réflexions qu'entraîne une détermination

aussi importante, dans laquelle il s'agit de peser dans la balance de l'équité la plus rigoureuse, d'un côté le danger de ne pas soutenir et venger la souveraineté méconnue de la nation française, de l'autre les calamités que peut entraîner la guerre :

» Considérant que les circonstances impérieuses où nous nous trouvons, et qui deviennent de jour en jour plus instantes par l'approche des différens corps de troupes autrichiennes qui s'assemblent de toutes parts sur nos frontières, nous ont amenés au point de prendre un parti décisif :

» Considérant que le roi a suivi le vœu de la nation, exprimé par ses représentans dans l'adresse du 29 novembre, en exigeant de la cour de Vienne une réponse catégorique, et en fixant un terme pour la cessation de l'état de guerre ; que cette démarche a été repoussée par un silence outrageant ; que le vœu de la nation, exprimé plus d'une fois à la tribune, soutenu par les adresses de tous les départemens, s'est converti, le 14 janvier, en un serment solennel *de déclarer infâme et traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation, tout Français qui pourrait prendre part directement ou indirectement à un projet dont le but serait une modification de la constitution, une médiation avec les rebelles, ou qui tendrait à rendre aux princes possessionnés en Alsace et en Lorraine quelqu'un des droits supprimés par les décrets de l'Assemblée constituante* ; serment qui a retenti dans toute la France, et que je rappelle à Votre Majesté pour l'opposer aux trois propositions que le ministre Cobentzel a avancées dans sa conférence du 5 avril avec M. de Noailles (1) :

» Considérant que l'honneur du roi des Français et sa bonne foi sont perfidement attaqués par l'affectation marquée de le séparer

(1) « Le 29 novembre, députation de l'Assemblée nationale au roi pour l'inviter à prendre les mesures les plus fermes pour mettre fin aux attroupemens et enrôlemens qui se faisaient sur les frontières, et pour exiger une réparation en faveur des citoyens français qui avaient reçu des outrages.

» Le 14 décembre le roi témoigne à l'Assemblée nationale la confiance qu'il avait encore à cette époque dans les bonnes dispositions de l'empereur, en ajoutant qu'il prenait en même temps toutes les mesures militaires et les plus propres à faire respecter ses déclarations, et que,

de la nation dans la note officielle du 18 mars, qui répond *au gouvernement français* au lieu de répondre *au roi des Français* :

» Considérant que, depuis l'époque de sa régénération, la nation française est provoquée par la cour de Vienne et ses agens de la manière la plus intolérable ; qu'elle a continuellement essuyé des outrages dans la personne de M. Duveyrier, envoyé par le roi, et retenu indignement en état d'arrestation ; dans celle d'un grand nombre de citoyens français, outragés ou emprisonnés dans les différentes provinces de la domination autrichienne par haine pour notre constitution, pour notre uniforme national et pour les couleurs distinctives de notre liberté :

» Considérant que dans toute la constitution il ne se trouve aucun article qui autorise le roi à déclarer que la nation est en état de guerre ; qu'au contraire, dans l'article 2, section I du chapitre III, *de l'exercice du pouvoir législatif*, il est dit ce qui suit :

« La guerre ne peut être décidée que par un décret du corps lé-
» gislatif rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et
» sanctionné par lui. »

» Qu'ainsi ce n'est pas un conseil que le roi peut demander, mais une proposition formelle qu'il doit nécessairement faire à l'Assemblée nationale :

» Considérant enfin que le vœu prononcé de la nation française est de ne souffrir aucun outrage ni aucune altération dans la constitution qu'elle s'est donnée ; que le roi, par le serment qu'il a fait

---

si elles n'étaient pas écoutées, il ne lui resterait qu'à proposer la guerre.

» C'est alors que l'Assemblée nationale décrète le développement des forces qui garnissent les frontières de l'empire.

» Le 14 janvier, le comité diplomatique propose à l'Assemblée nationale d'inviter le roi à demander à l'empereur, au nom de la nation française, des explications claires et précises sur ses dispositions ; il fixe le terme du 10 février pour les réponses, et, à défaut de répondre, ce procédé de l'empereur sera envisagé par la nation comme une rupture du traité de 1756, et comme une hostilité.

» Le 25 janvier l'Assemblée nationale donne un décret en cinq articles, dont le troisième prolonge le terme fatal donné à l'empereur jusqu'au premier mars ; et ajoute que son silence, ainsi que toute réponse évasive ou dilatoire, seront regardés comme une déclaration de guerre. »

de maintenir cette constitution, est devenu dépositaire de la dignité et de la sûreté de la nation française :

» Je conclus à ce que, forte de la justice de ses motifs et de l'énergie du peuple français et de ses représentans, Sa Majesté, accompagnée de ses ministres, se rende à l'Assemblée nationale pour lui proposer la guerre contre l'Autriche. »

Ici le roi reprend avec quelque altération dans la voix :

« Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat des négociations que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les conclusions du rapport ont été l'avis unanime des membres de mon conseil : je les ai adoptées moi-même. Elles sont conformes au vœu que m'a manifesté plusieurs fois l'Assemblée nationale et aux sentimens que m'ont témoignés un grand nombre de citoyens des différentes parties du royaume; tous préfèrent la guerre à voir plus long-temps la dignité du peuple français outragée et la sûreté nationale menacée.

» J'avais dû préalablement épuiser tous les moyens de maintenir la paix. Je viens aujourd'hui, aux termes de la constitution, proposer à l'Assemblée nationale la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Réponse du président.

« Sire, l'Assemblée nationale prendra dans la plus grande considération la proposition formelle que vous lui faites : Votre Majesté sera instruite par un message du résultat de sa délibération. »

Décret portant déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême, rendu le 20 avril 1792, séance du soir. (Sanctionné le même jour.)

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi; considérant que la cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles; qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'indépendance et la sûreté de la nation française ;

» Que François I[er] (1), roi de Hongrie et de Bohême, a par ses notes des 18 mars et 7 avril derniers refusé de renoncer à ce concert;

» Que, malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792 de réduire de part et d'autre à l'état de paix les troupes sur les frontières, il a continué et augmenté des préparatifs hostiles;

» Qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la nation française en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités;

» Qu'il a cherché à diviser les citoyens français et à les armer les uns contre les autres en offrant aux mécontens un appui dans le concert des puissances;

» Considérant enfin que le refus de répondre aux dernières dépêches du roi des Français ne laisse plus d'espoir d'obtenir par la voie d'une négociation amicale le redressement de ces différens griefs, et équivaut à une déclaration de guerre, décrète qu'il y a urgence.

» L'Assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par la constitution *de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prend les armes que pour le maintien de sa liberté et de son indépendance; que la guerre qu'elle est forcée de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi;

» Que les Français ne confondront jamais leurs frères avec leurs véritables ennemis; qu'ils ne négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager et conserver les propriétés, et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui se ligueront contre sa liberté tous les malheurs inséparables de la guerre;

» Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et

---

(1) *François I*, comme roi de Hongrie et de Bohême; comme empereur, *François II*.

consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté; qu'elle favorisera même par tous les moyens qui sont en son pouvoir leur établissement en France;

» Délibérant sur la proposition formelle du roi, et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Exposé des motifs qui ont déterminé l'Assemblée nationale à décréter, sur la proposition formelle du roi, qu'il y a lieu à déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, par M. Condorcet. (*Séance du 20 avril 1792.*)

« Forcée de consentir à la guerre par la plus impérieuse nécessité, l'Assemblée nationale n'ignore pas qu'on l'accusera de l'avoir volontairement accélérée ou provoquée.

» Elle sait que la marche insidieuse de la cour de Vienne n'a eu d'autre objet que de donner une ombre de vraisemblance à cette imputation, dont les puissances étrangères ont besoin pour cacher à leurs peuples les motifs réels de l'attaque injuste préparée contre la France; elle sait que ce reproche sera répété par les ennemis intérieurs de notre constitution et de nos lois, dans l'espérance criminelle de ravir la bienveillance publique aux représentans de la nation.

» Une exposition simple de leur conduite est leur unique réponse, et ils l'adressent avec une confiance égale aux étrangers et aux Français, puisque la nature a mis au fond du cœur de tous les hommes les sentimens de la même justice.

» Chaque nation a seule le pouvoir de se donner des lois, et le droit inaliénable de les changer. Ce droit n'appartient à aucune, ou leur appartient à toutes avec une entière égalité : l'attaquer dans une seule, c'est déclarer qu'on ne le reconnaît dans aucune autre; vouloir le ravir par la force à un peuple étranger, c'est annoncer qu'on ne le respecte pas dans celui dont on est le citoyen ou le chef, c'est trahir sa patrie, c'est se proclamer l'ennemi du genre humain! La nation française devait croire que des vérités si simples seraient senties par tous les princes, et que dans le dix-huitième siècle personne n'oserait leur opposer les vieilles maximes de la tyrannie : son espérance a été trompée, une ligue a été formée contre

on indépendance, et elle n'a eu que le choix d'éclairer ses ennemis ur la justice de sa cause, ou de leur opposer la force des armes.

» Instruite de cette ligue menaçante, mais jalouse de conserver la paix, l'Assemblée nationale a d'abord demandé quel était l'objet de ce concert entre des puissances si long-temps rivales, et on lui a répondu qu'il avait pour motif le maintien de la tranquillité générale, la sûreté et l'honneur des couronnes, la crainte de voir se renouveler les événemens qu'ont présentés quelques époques de la révolution française.

» Mais comment la France menacerait-elle la tranquillité générale, puisqu'elle a pris la résolution solennelle de n'entreprendre aucune conquête, de n'attaquer la liberté d'aucun peuple; puisqu'au milieu de cette lutte longue et sanglante qui s'est élevée dans les Pays-Bas et dans les États de Liége, entre les gouvernemens et les citoyens, elle a gardé la neutralité la plus rigoureuse?

» Sans doute la nation française a prononcé hautement que la souveraineté n'appartient qu'au peuple, qui, borné dans l'exercice de sa volonté suprême par les droits de la postérité, ne peut déléguer de pouvoir irrévocable; sans doute elle a hautement reconnu qu'aucun usage, aucune loi expresse, aucun consentement, aucune convention, ne peuvent soumettre une société d'hommes à une autorité qu'ils n'auraient pas le droit de reprendre: mais quelle idée les princes se feraient-ils donc de la légitimité de leur pouvoir ou de la justice avec laquelle ils l'exercent, s'ils regardaient l'énonciation de ces maximes comme une entreprise contre la tranquillité de leurs États?

» Diront-ils que cette tranquillité pourrait être troublée par les ouvrages, par les discours de quelques Français? Ce serait alors exiger à main armée une loi contre la liberté de la presse, ce serait déclarer la guerre aux progrès de la raison; et quand on sait que partout la nation française a été impunément outragée, que les presses des pays voisins n'ont cessé d'inonder nos départemens d'ouvrages destinés à solliciter la trahison, à conseiller la révolte; quand on se rappelle les marques de protection ou d'intérêt prodiguées à leurs auteurs, croira-t-on qu'un amour sincère de la paix, et non la haine de la liberté, ait dicté ces hypocrites reproches!

» On a parlé de tentatives faites par des Français pour exciter les peuples voisins à briser leurs fers, à réclamer leurs droits..... Mais

les ministres qui ont répété ces imputations sans oser citer un seul fait qui les appuyât, savaient combien elles étaient chimériques; et, ces tentatives eussent-elles été réelles, les puissances qui ont souffert les rassemblemens de nos émigrés, qui leur ont donné des secours, qui ont reçu leurs ambassadeurs, qui les ont publiquement admis dans leurs conférences, qui ne rougissent point d'appeler les Français à la guerre civile, n'auraient pas conservé le droit de se plaindre; ou bien il faudrait dire qu'il est permis d'étendre la servitude, et criminel de propager la liberté, que tout est légitime contre les peuples, que les rois seuls ont de véritables droits; et jamais l'orgueil du trône n'aurait insulté avec plus d'audace à la majesté des nations!

» Le peuple français, libre de fixer la forme de sa constitution, n'a pu blesser, en usant de ce pouvoir, ni la sûreté ni l'honneur des couronnes étrangères. Les chefs des autres pays mettraient-ils donc au nombre de leurs prérogatives le droit d'obliger la nation française à donner au chef de son gouvernement un pouvoir égal à celui qu'eux-mêmes exercent dans leurs États? Voudraient-ils, parce qu'ils ont des sujets, empêcher qu'il existât ailleurs des hommes libres? Et comment n'apercevaient-ils pas qu'en se permettant tout pour maintenir ce qu'ils appellent la sûreté des couronnes, ils déclarent légitime tout ce qu'une nation pourrait entreprendre en faveur de la liberté des autres peuples?

» Si des violences, si des crimes ont accompagné quelques époques de la révolution française, c'était aux seuls dépositaires de la volonté nationale qu'appartenait le pouvoir de les punir ou de les ensevelir dans l'oubli : tout citoyen, tout magistrat, quel que soit son titre, ne doit demander justice qu'aux lois de son pays, ne peut l'attendre que d'elles. Les puissances étrangères, tant que leurs sujets n'ont pas souffert de ces événemens, ne peuvent avoir un juste motif ni de s'en plaindre ni de prendre des mesures hostiles pour en empêcher le retour. La parenté, l'alliance personnelle entre les rois ne sont rien pour les nations; esclaves ou libres, des intérêts communs les unissent : la nature a placé leur bonheur dans la paix, dans les secours mutuels d'une douce fraternité; elle s'indignerait qu'on osât mettre dans une même balance le sort de vingt millions d'hommes et les affections ou l'orgueil de quelques individus. Sommes-nous donc condamnés à voir encore la servitude

volontaire des peuples entourer de victimes humaines les autels des faux dieux de la terre!

» Ainsi ces prétendus motifs d'une ligue contre la France n'étaient tous qu'un nouvel outrage à son indépendance. Elle avait droit d'exiger une renonciation à des préparatifs injurieux, et d'en regarder le refus comme une hostilité : tels ont été les principes qui ont dirigé les démarches de l'Assemblée nationale. Elle a continué de vouloir la paix ; mais elle devait préférer la guerre à une patience dangereuse pour la liberté ; elle ne pouvait se dissimuler que des changemens dans la constitution, que des violations de l'égalité, qui en est la base, étaient l'unique but des ennemis de la France ; qu'ils voulaient la punir d'avoir reconnu dans toute leur étendue les droits communs à tous les hommes ; et c'est alors qu'elle a fait ce serment, répété par tous les Français, de périr plutôt que de souffrir la moindre atteinte ni à la liberté des citoyens, ni à la souveraineté du peuple, ni surtout à cette égalité sans laquelle il n'existe pour les sociétés ni justice ni bonheur!

» Reprocherait-on aux Français de n'avoir pas assez respecté les droits des autres peuples en n'offrant que des indemnités pécuniaires soit aux princes allemands possessionnés en Alsace, soit au pape?

» Les traités avaient reconnu la souveraineté de la France sur l'Alsace, et elle y était paisiblement exercée depuis plus d'un siècle. Les droits que ces traités avaient réservés n'étaient que des priviléges ; le sens de cette réserve était donc que les possesseurs des fiefs d'Alsace les conserveraient avec leurs anciennes prérogatives tant que les lois générales de la France souffriraient les différentes formes de la féodalité : cette réserve signifiait encore que, si les prérogatives féodales étaient enveloppées dans une ruine commune, la nation devrait un dédommagement aux possesseurs pour les avantages réels qui en étaient la suite, car c'est là tout ce que peut exiger le droit de propriété quand il se trouve en opposition avec la loi, en contradiction avec l'intérêt public. Les citoyens de l'Alsace sont Français, et la nation ne peut sans honte et sans injustice souffrir qu'ils soient privés de la moindre partie des droits communs à tous ceux que ce nom doit également protéger. Dira-t-on qu'on peut, pour dédommager ces princes, leur abandonner une portion de territoire? Non ; une nation généreuse et libre ne vend

point des hommes; elle ne condamne point à l'esclavage, elle ne livre point à des maîtres ceux qu'elle a une fois admis au partage de sa liberté.

» Les citoyens des comtats étaient les maîtres de se donner une constitution; ils pouvaient se déclarer indépendans : ils ont préféré d'être Français, et la France ne les abandonnera point après les avoir adoptés. Eût-elle refusé d'accéder à leur désir, leur pays est enclavé dans son territoire, et elle n'aurait pu permettre à leurs oppresseurs de traverser la terre de la liberté pour aller punir des hommes d'avoir osé se rendre indépendans et reprendre leurs droits. Ce que le pape possédait dans ce pays était le salaire des fonctions du gouvernement : le peuple, en lui ôtant ses fonctions, a fait usage d'un pouvoir qu'une longue servitude avait suspendu, mais n'avait pu lui ravir, et l'indemnité proposée par la France n'était pas même exigée par la justice.

» Ainsi, ce sont encore des violations du droit naturel qu'on ose demander au nom du pape et des possessionnés d'Alsace! C'est encore pour les prétentions de quelques hommes qu'on veut faire couler le sang des nations! Et si les ministres de la maison d'Autriche avaient voulu déclarer la guerre à la raison au nom des préjugés, aux peuples au nom des rois, ils n'auraient pu tenir un autre langage!

» On a fait entendre que le vœu du peuple français pour le maintien de son égalité et de son indépendance, était celui d'une faction... Mais la nation française a une constitution; cette constitution a été reconnue, adoptée par la généralité des citoyens; elle ne peut être changée que par le vœu du peuple, et suivant des formes qu'elle-même a prescrites : tant qu'elle subsiste, les pouvoirs établis par elle ont seuls le droit de manifester la volonté nationale, et c'est par eux que cette volonté a été déclarée aux puissances étrangères. C'est le roi qui, sur l'invitation de l'Assemblée nationale, et en remplissant les fonctions que la constitution lui attribue, s'est plaint de la protection accordée aux émigrés, a demandé inutilement qu'elle leur fût retirée; c'est lui qui a sollicité des explications sur la ligue formée contre la France; c'est lui qui a exigé que cette ligue fût dissoute : et l'on doit s'étonner sans doute d'entendre annoncer comme le cri de quelques factieux le vœu solennel du peuple, publiquement exprimé par ses représentans légi-

times. Quel titre aussi respectable pourrait donc invoquer ces rois qui forcent des nations égarées à combattre contre les intérêts de leur propre liberté et à s'armer contre des droits qui sont aussi les leurs, à étouffer sous les débris de la constitution française les germes de leur propre félicité et les communes espérances du genre humain!

» Et d'ailleurs qu'est-ce qu'une faction qu'on accuserait d'avoir conspiré la liberté universelle du genre humain? C'est donc l'humanité tout entière que des ministres esclaves osent flétrir de ce nom odieux!

» Mais, disent-ils, le roi des Français n'est pas libre..... Eh! n'est-ce donc pas être libre que de dépendre des lois de son pays? La liberté de les contrarier, de s'y soustraire, d'y opposer une force étrangère ne serait pas un droit, mais un crime!

» Ainsi, en rejetant toutes ces propositions insidieuses, en méprisant ces indécentes déclamations, l'Assemblée nationale s'était montrée dans toutes les relations extérieures aussi amie de la paix que jalouse de la liberté du peuple; ainsi la continuation d'une tolérance hostile pour les émigrés, la violation ouverte des promesses d'en disperser les rassemblemens, le refus de renoncer à une ligue évidemment offensive, les motifs injurieux de ces refus, qui annonçaient le désir de détruire la constitution française, suffisaient pour autoriser des hostilités qui n'auraient jamais été que des actes d'une défense légitime; car ce n'est pas attaquer que de ne pas donner à notre ennemi le temps d'épuiser nos ressources en longs préparatifs, de tendre tous ses piéges, de rassembler toutes ses forces, de resserrer ses premières alliances, d'en chercher de nouvelles, d'acheter encore des intelligences au milieu de nous, de multiplier dans nos provinces les conjurations et les complots. Mérite-t-on le nom d'agresseur lorsque, menacé, provoqué par un ennemi injuste et perfide, on lui enlève l'avantage de porter les premiers coups? Ainsi, loin d'appeler la guerre, l'Assemblée nationale a tout fait pour la prévenir. En demandant des explications nouvelles sur des intentions qui ne pouvaient être douteuses, elle a montré qu'elle ne renonçait qu'avec douleur à l'espoir d'un retour vers la justice, et que, si l'orgueil des rois est prodigue du sang de leurs sujets, l'humanité des représentans d'une nation libre est avare même du sang de ses ennemis. Insensible à toutes les provo-

cations, à toutes les injures, au mépris des anciens engagemens, aux violations de nouvelles promesses, à la dissimulation honteuse des trames ourdies contre la France, à cette condescendance perfide sous laquelle on cachait les secours, les encouragemens prodigués aux Français qui ont trahi leur patrie, elle aurait encore accepté la paix si celle qu'on lui offrait avait été compatible avec le maintien de la constitution, avec l'indépendance de la souveraineté nationale, avec la sûreté de l'État.

» Mais le voile qui cachait les intentions de notre ennemi est enfin déchiré! Citoyens, qui de vous en effet pourrait souscrire à ces honteuses propositions? La servitude féodale est une humiliante inégalité, la banqueroute et des impôts que vous paieriez seuls, les dîmes et l'inquisition, vos propriétés achetées sur la foi publique rendues à leurs anciens usurpateurs, les bêtes fauves rétablies dans le droit de ravager vos campagnes, votre sang prodigué pour les projets ambitieux d'une maison ennemie, telles sont les conditions du traité entre le roi de Hongrie et des Français perfides!

» Telle est la paix qui vous est offerte! Non, vous ne l'accepterez jamais!..... La France ne renferme plus dans son sein que des hommes dignes de la liberté!

» Il annonce en son nom, au nom de ses alliés, le projet d'exiger de la nation française un abandon de ses droits; il fait entendre qu'il lui commandera des sacrifices que la crainte seule et sa destruction pourrait lui arracher.... Hé bien, elle ne s'y soumettra jamais! Cet insultant orgueil, loin de l'intimider, ne peut qu'exciter son courage. Il faut du temps pour discipliner les esclaves du despotisme; mais tout homme est soldat quand il combat la tyrannie; l'or sortira de ses obscures retraites au nom de la patrie en danger; ces hommes ambitieux et vils, ces esclaves de la corruption et de l'intrigue, ces lâches calomniateurs du peuple, dont nos ennemis osaient se promettre de honteux secours, perdront l'appui des citoyens aveuglés ou pusillanimes qu'ils avaient trompés par leurs hypocrites déclamations, et l'empire français dans sa vaste étendue n'offrira plus à nos ennemis qu'une volonté unique, celle de vaincre ou de périr tout entier avec la constitution et les lois! »

Note (G), *page* 368.

Détails relatifs à la fuite et à la captivité de M. de La Fayette.

« Les événemens du 10 août, en parvenant à l'armée, y portèrent la division. Dumouriez s'était obstiné dans son refus d'obéir à l'ordre de Luckner. Dillon qui avait reçu de La Fayette l'ordre de faire arrêter Dumouriez, hésita, et le 10 août le décida à tenir cet ordre secret. Les commissaires du corps législatif apportèrent aux armées le nouveau serment de *liberté* et d'*égalité*. Dumouriez, sans hésiter, le prêta et le fit prêter aux troupes. Dillon qui avait devancé l'arrivée des commissaires, en faisant renouveler aux siennes le serment constitutionnel, se rétracta et se soumit à la présence des commissaires. La Fayette les fit arrêter; il leva ainsi l'étendard de l'insurrection.

» Cet événement étant une époque marquante, exige des détails qui en fassent connaître les circonstances. L'armée de La Fayette, forte d'environ 28,000 hommes, occupait alors une position par trois corps séparés, entre Sedan et Mouzon. Son quartier-général était près de Sedan ; c'est là qu'il reçut les premières nouvelles des événemens du 10 août; et bientôt après, l'avis de l'arrivée des trois commissaires du corps législatif envoyés à son armée. La Fayette avait l'espoir de rallier les départemens voisins. Soixante-quinze départemens avaient adhéré à sa lettre du 16 juin; son armée lui était affectionnée; les autorités civiles du département où il était voyaient, ainsi que lui, les événemens du 10 août, non comme un nouvel ordre de choses, mais comme le renversement de l'ordre établi et juré; son caractère connu, le poste qu'il avait rempli dans la constitution décrétée et acceptée, ses démarches précédentes, trop prononcées pour pouvoir être rétractées avec honneur; tout lui faisait un devoir public et personnel de tenter une résistance à l'oppression. Beaucoup de vraisemblances pouvaient lui faire espérer le succès. Les intérêts partiels, lorsqu'ils sont rapprochés, prévalent aisément sur les considérations générales. Dans cette circonstance, Dumouriez fut politique et adroit ; La Fayette ne voulut être que conséquent et généreux; il appela à lui la municipalité de Sedan, et il fut décidé que les trois commissaires seraient arrêtés. Au moment de leur arrivée, ils se rendirent aus-

sitôt à la maison commune. Le maire *Desrousseaux* les interrogea et leur dit : « Je vous demande, Messieurs, si, lorsque l'Assemblée » a rendu le décret dont vous dites être porteurs, elle était parfai- » tement libre. » Kersaint, l'un des commissaires, convint que l'Assemblée avait voté dans un mouvement révolutionnaire et entourée d'armes. Le maire alors leur dit : « Vous n'êtes point les » députés du corps législatif ; vous êtes les députés d'un parti qui » tient nos députés captifs, et qui force l'Assemblée à voter la des- » truction des lois que nous avons tous jurées ; le quartier-général » est hors de la ville ; mais depuis votre entrée dans cette » commune, vous cherchez à soulever le peuple... Nous devons » aussi vous considérer comme des otages pour la sûreté de nos » députés. » Le maire prit les voix de la municipalité et du conseil général. Il fut unanimement arrêté que les commissaires seraient conduits au château de Sedan, et que le général serait requis de leur donner une garde. On eut quelque peine à les défendre du ressentiment du peuple. Le lendemain, ils purent voir, de la tour où ils étaient, les autorités civiles et les troupes, renouveler le serment à la constitution ; c'était la première résistance d'action qu'éprouvait l'Assemblée nationale. On essaya d'abord de gagner La Fayette. Les commissaires lui firent demander une conférence qu'il refusa. Le directoire du département des Ardennes approuva la conduite de la municipalité de Sedan ; et, à son exemple, il publia un arrêté motivé.

» A Strasbourg, les commissaires éprouvèrent d'abord de l'opposition. Le maire Diétrick, Victor Broglie et Desaix, organisèrent un système de résistance qui bientôt fut rendu nul par l'opinion de l'armée. Peu de temps après, Diétrick et Broglie finirent sur l'échafaud ; Desaix fut réservé à ses brillantes destinées : Luckner, embarrassé de sa position, et ne comprenant pas bien ce dont il était question, changeait chaque jour de conduite, et n'avait d'avis que ceux des amis qui le dirigeaient. Il écrivit à La Fayette de compter sur lui ; il disait à ses soldats : « Mes camarades, il est » arrivé un accident à Paris ; mon ami La Fayette a fait arrêter les » commissaires, et il a bien fait. » Peu de jours après, appelé à la municipalité de Metz, il jura, en pleurant, tout ce qu'on voulut. Le plan de La Fayette, dans une démarche d'une si haute importance, avait été de rallier à lui plusieurs départemens, et de former,

avec des membres des autorités constituées, une sorte de congrès auquel il espérait que plusieurs membres dissidens du corps législatif pourraient se joindre. Soutenu de cette force civile, dont il eût requis des ordres, secondé des armées de la Moselle et du Rhin, il pouvait maintenir une opposition à laquelle se fût rallié l'esprit public, et rétablir la constitution dans son premier état. Mais toutes les circonstances nécessaires au succès manquèrent à la fois; l'ennemi aux portes rallia tous les intérêts; la conduite versatile du roi et de la cour éloigna toute confiance et rompit toutes les mesures; l'esprit du soldat était accoutumé à ne voir et à ne connaître de puissance que celle des décrets; tout concourut à faire échouer une entreprise que la rapidité des événemens n'avait pas laissé le temps de mûrir et de préparer, dont le succès partiel eût ouvert à l'ennemi les portes de la frontière, et dont le succès complet était impossible à effectuer, après les événemens du 10 août. La Fayette se vit bientôt abandonné de ses soldats; on n'avait négligé aucun des moyens d'usage pour les lui enlever. Il eût pu encore assurer sa retraite par quelques troupes que l'affection lui conservait; il préféra généreusement de supporter seul sa disgrâce, et ne se permit d'y associer qu'un petit nombre d'amis, à qui ce titre ne laissait plus d'autre sûreté. Après avoir mis ordre aux affaires civiles, et après avoir pourvu à la sûreté de son camp, il partit.

Avec lui étaient Bureau-de-Pusy, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth, qui vint le joindre, et quelques officiers de son état-major. Il renvoya de Bouillon son escorte de vingt-cinq cavaliers. De-là il écrivit des ordres pour les différens postes qu'occupait son armée, afin de pourvoir à leur sûreté. Il envoya en même temps aux corps administratifs des réquisitions antidatées, pour motiver au besoin leurs démarches et faire retomber sur lui seul toute inculpation.

La part active qu'avait prise La Fayette dans tous les événemens de la révolution; l'influence qu'eut sa retraite sur les événemens du moment; l'intérêt et la curiosité qu'inspire naturellement un homme dont le nom marque dans l'histoire de son temps, exigent quelques détails circonstanciés qui, de plus, peignent l'esprit général et l'opinion étrangère sur la révolution de la France. Le motif urgent de La Fayette était de se soustraire au décret d'accusa

tion qui de ses adversaires faisait ses juges. Son espoir était de traverser, inconnu, les postes ennemis, de gagner le territoire peu éloigné de la république de Hollande. L'estime du parti patriote lui promettait, avec quelques apparences de succès, de pouvoir encore seconder le parti constitutionnel dans l'intérieur. Il pensait aussi que peut-être en débarquant dans les départemens du nord, l'ancienne Normandie, il pourrait y rallier des opinions et des forces. Mais toutes ces chances éloignées et incertaines n'étaient que des illusions d'un esprit libéral, s'essayant à tromper sa douleur, et cherchant quelque chose à opposer à ses regrets : ils avaient le droit d'être amers. Ce n'étaient pas les ennemis de la liberté coalisés qui le chassaient, les armes à la main, de la terre de la liberté, où lui-même l'avait appelée un des premiers; c'était au nom de cette même liberté qu'un parti opposé plutôt de principes que d'opinions, et plutôt de moyens encore que de principes, l'accusait et le proscrivait; et il était accusé, proscrit, pour avoir tenté de sauver et de défendre ceux mêmes sur lesquels il avait conquis cette liberté : sa situation n'avait pas un autre exemple dans l'histoire. Marius fuyait les proscriptions de Sylla, son rival et son ennemi personnel; les Wighs et les Torys, les Guelphes et les Gibelins tenaient pour des partis et pour des opinions prononcés et contraires; ils se haïssaient, parce qu'ils tendaient à des buts opposés ; ils étaient encore plus adversaires qu'ennemis. Ici, il ne s'agissait que du choix des moyens pour arriver au même but avoué, une liberté publique; mais comme, en matière de religion, l'intolérance de schisme est plus active et plus cruelle que l'intolérance de secte, les rivalités entre les sections du même parti étaient plus haineuses qu'entre les partis différens. Ce qu'on appelait les *Jacobins* haïssait et persécutait les constitutionnels comme adversaires et comme rivaux; l'un et l'autre ne combattaient l'étranger que comme ennemi.

» La Fayette et ses compagnons espéraient éviter les ennemis ; mais la nuit survenant, et leurs chevaux étant excessivement fatigués par leur marche et par une forte pluie qui n'avait pas cessé depuis le matin, ils se trouvèrent à la fois dans l'impossibilité d'aller plus loin, et tout-à-coup au milieu des postes ennemis; la lassitude des chevaux n'eût pas permis de rétrograder, lors même que ce mouvement eût été possible à des gens dont le départ allait être

officiellement annoncé à Sedan et à l'armée. Il fallut donc feindre de la confiance, et tâcher de n'être pas reconnu. Pusy s'avançant demanda à parler à l'officier commandant à Rochefort: c'était le lieutenant-colonel comte d'Harnoncourt. Celui-ci ayant voulu envoyer Pusy, comme tous les émigrés l'avaient été jusqu'alors, à M. le duc de Bourbon, commandant aux postes voisins, Pusy répondit que ses compagnons et lui ne devaient pas être confondus avec les émigrés portant les armes contre leur pays; qu'ils étaient des officiers patriotes attachés aux lois constitutionnelles, qui avaient à la vérité quitté l'armée, et qui demandaient passage pour aller chercher un asile dans un pays qui ne fût pas en guerre avec la France. Le comte d'Harnoncourt, retenant Pusy, fit dire aux autres d'avancer: il n'y avait pas moyen de faire autrement. Ils furent conduits à une auberge; La Fayette fut reconnu dès les premiers momens. Le commandant leur dit qu'il était impossible de partir avant le lendemain; Pusy fut chargé de lui confier les noms qu'il connaissait déjà; ce qui produisit beaucoup d'expressions de respect, mais rien de plus. Cependant on entendait arriver des hussards autrichiens: le commandant s'était laissé aller à prononcer le nom des *prisonniers*, dont pourtant il fit des excuses; mais il soutint qu'avant de laisser continuer la route, il lui fallait une permission du général commandant à Namur. Pusy accompagna l'officier qu'on y envoyait. Il y avait, lorsqu'il partit, le 20 au matin, des renforts de troupes à Rochefort. Le commandant de Namur, homme de 70 ans, n'eut pas plutôt vu le nom de La Fayette, qu'il se mit à chanter et à sauter dans sa chambre, en disant: *La Fayette est pris! La Fayette est pris!* Pusy demanda des passeports et fut refusé, comme si c'eût été la prétention la plus ridicule. « Comment pouvez-vous croire, lui dit-il, que les puissances coa» lisées laisseront aller La Fayette tombé dans leurs mains?» Il lui donna poliment à dîner: le prince Lambesc s'y trouva et dit, dans la conversation, avoir entendu Calonne dire tout haut, lorsque l'empereur balançait à déclarer la guerre, que si on tergiversait encore, les princes français sauraient bien la faire déclarer par le gouvernement de France, rapprochement assez remarquable avec le ministère et la déclaration de guerre de Dumouriez.

» Les prisonniers firent à Rochefort une déclaration dont ils

demandèrent le dépôt dans les mains d'un officier public, et où leurs principes sont consignés.

» Le 21, on conduisit les prisonniers de Rochefort à Namur. Ils y trouvèrent pour commandant le marquis de Chasteler, celui qui, cinq années après, vint faire aux trois prisonniers d'Olmutz les propositions impériales auxquelles ils refusèrent d'accéder. Chasteler dit à La Fayette que M. le prince Charles avait été chargé par leurs altesses royales de causer avec lui sur la situation de la France, et lui fit entendre que, d'après les sujets de plainte qu'il avait contre sa patrie, on espérait tirer de lui quelques renseignemens. — « Je ne sais, répondit-il, si on a donné pareille commission, » mais je ne pense pas que personne ose s'en acquitter près de » moi. » En ce moment le prince Charles entra. La conversation, obligeante de sa part, fut à peu près nulle du côté des prisonniers; et lorsqu'on eut demandé que les officiers-généraux restassent seuls, ils devinrent absolument muets. « Je pense, dit M. de Chas- » teler, que la situation où nous sommes doit être pénible pour » vous et pour M. le prince Charles; elle l'est du moins beaucoup » pour moi; et il me semble qu'il vaut mieux abréger cette visite » Alors on se salua et on se retira. On doit au prince Charles la justice de dire qu'il mit dans cette entrevue beaucoup d'égards et d'honnêtetés.

» Le soir, le marquis de Chasteler vint à l'auberge des prisonniers; il demanda à La Fayette de lui parler seul; c'était pour lui montrer un projet de lettre qu'on allait, disait-il, écrire à leurs altesses royales la gouvernante des Pays-Bas et le duc de Saxe. On y parlait des opinions de La Fayette d'une manière inexacte; et particulièrement on lui supposait des regrets sur l'abolition de la noblesse. « Je vous sais gré de vos intentions, dit-il à M. de » Chasteler, mais je dois vous déclarer que si vous travestissiez » ainsi mes principes et mes sentimens, je serais obligé de démen- » tir hautement les assertions que votre bienveillance vous a ins- » pirées. »

» Les prisonniers furent conduits à Nivelle où l'on commença à les resserrer de plus près; ils y reçurent la visite d'un conseiller d'État, avec lequel La Fayette, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth et Bureau de Puzy, tous quatre constituans, s'expliquèrent dans les termes francs et patriotiques qui leur convenaient. Quel-

ques jours après, vint un major autrichien, chargé de recevoir le trésor qu'on supposait que La Fayette avait pris avec lui, et qui, disait-on, devait être sequestré pour Sa Majesté très-chrétienne. « Tout ce que je comprends à cette étrange commission, répondit » La Fayette au major, c'est qu'à ma place, M. le duc de Saxe au- » rait volé le trésor de l'armée. » On visita cependant, non sans beaucoup de honte de la part des Autrichiens et quelques plaisanteries des prisonniers, les porte-manteaux qu'ils avaient avec eux, et où il se trouvait moins de deux mois d'appointemens pour chaque grade. Enfin, on apporta l'ordre de séparer les prisonniers. Ils étaient au nombre de vingt-deux : les constituans seuls furent réservés; les autres, traités comme prisonniers de guerre, et successivement mis en liberté. » (*Histoire de la révol. franç.*, par Toulongeon; tome II.)

« Nous avons vu les quatre députés de l'Assemblée constituante, séparés de leurs compagnons. Ils furent conduits à Luxembourg, avec l'intention de les faire périr sur l'échafaud, en arrivant à Paris. Ce projet fut assez brutalement indiqué par le duc de Saxe-Teschen, dans sa réponse à La Fayette qui avait réclamé contre son arrestation.

» La Fayette lui-même n'avait pas douté de son sort; car, au moment où il fut séparé de son aide-de-camp et ami, Louis Romœuf, celui-ci avait recueilli et écrit les paroles de son adieu, que l'un et l'autre avait cru être le dernier, et les porta dans le temps à ses amis. « J'avais bien prévu, lui dit-il, que, si je tom- » bais dans les mains des gouvernemens arbitraires, ils se ven- » geraient de tout le mal que je leur ai fait; mais, après avoir » défendu contre les factieux, jusqu'au dernier instant, la consti- » tution libre et nationale de mon pays, je me suis abandonné à » mon sort, pensant qu'il valait mieux périr par les mains des » tyrans que par la main égarée des citoyens. Il fallait surtout » éviter qu'un grand exemple d'ingratitude ne nuisît à la cause » du peuple, auprès de ceux qui ignorent qu'il y a plus de jouis- » sances dans un seul service rendu à cette cause, que toutes les » vicissitudes personnelles ne peuvent causer de peines. Au » reste, ils ont beau faire, les vérités que j'ai dites, mes travaux » dans les deux Mondes, ne sont pas perdus. L'aristocratie et le

» despotisme sont frappés à mort; et mon sang, criant ven-» geance, donnera à la liberté de nouveaux défenseurs. »

» Mais le sort des armes en décida autrement. Les prisonniers furent détenus et logés à part à Luxembourg pendant trois semaines. Il y eut une tentative des émigrés français pour assassiner La Fayette. Les sentinelles et le peuple, autour de la maison où il était, repoussèrent ces furieux, et le général Schrœder, commandant autrichien, prit des mesures pour que cette attaque scandaleuse ne se renouvelât plus. Cette entreprise, qu'on doit à la vérité de l'histoire, quelque affligeante qu'elle soit pour des Français, eut lieu vers dix heures du matin, le lendemain de l'arrivée de La Fayette à Luxembourg. Elle avait été précédée de la distribution d'un libelle de Rivarol avec cette épigraphe : *Et dubitamus adhùc mercedem extendere factis.*

» L'occupation de Paris n'allant pas aussi vite que les alliés l'avaient espéré, il fut tenu un conseil pour savoir ce que l'on ferait des prisonniers constituans. On résolut de les mettre à la garde du roi de Prusse, et ils furent transférés à Wesel. Ils y furent renfermés à part, et gardés à vue par de bas officiers, dont la consigne était de les fixer constamment et de ne rien répondre à leurs questions; on en faisait prêter le serment, sur la place de la parade, à l'officier commandant leur garde. La Fayette tomba dangereusement malade. Latour-Maubourg, étant parvenu à le savoir, demanda qu'au moment où son ami serait près d'expirer, on lui permît de recevoir ses dernières intentions; il fut rudement refusé. Le roi de Prusse fit proposer à La Fayette, pour adoucir son sort, de donner des plans contre la France; il répondit que le roi de Prusse était bien impertinent. Ses compagnons refusèrent également les propositions de ce genre. Trois mois après, on les jeta dans une charrette, et on les transféra à Magdebourg, refusant toujours de les informer de l'existence de leurs familles, sur lesquelles les proscriptions de France leur donnaient les plus vives inquiétudes.

» Ils traversèrent Ham où étaient les princes, frères du roi; ils dûrent jouir de voir des hommes qui avaient joué un grand rôle dans la révolution, réduits à un tel état par une proscription populaire.

» En les promenant ainsi, on se flattait d'intimider les amis

de la liberté, et même d'exciter contre eux l'indignation publique. L'intention ne fut pas remplie : ils reçurent partout des témoignages d'intérêt et même d'enthousiasme, qui déterminèrent leurs oppresseurs à suivre une conduite toute opposée dans les translations successives qui eurent lieu depuis, de Magdebourg à Neisse, et de Neisse à Olmutz. Leurs noms même ne furent pas prononcés.

» Ils restèrent un an à Magdebourg, dans les casemates de la citadelle. Ce souterrain humide était entouré de hautes palissades, et fermé par quatre portes successives garnies de barres de fer et de cadenas. Quelque excessives que fussent ces précautions, il est à remarquer qu'à l'époque où les villes de Lyon, Marseille et Toulon cherchèrent à secouer le joug du parti dominant alors dans la Convention, et lorsque les députés girondins cherchaient un asile dans le midi de la France, quelques étrangers représentèrent aux puissances coalisées que, dans un moment où il ne s'agissait que d'arrêter l'effusion du sang de tous les partis, la popularité de La Fayette pouvait donner un appui aux modérés contre les terroristes. Cette idée n'était pas propre à produire leur élargissement : on redoubla au contraire de vigilance. La réponse à ces représentations fut de visiter toutes les serrures et les cadenas, et d'en ajouter un cinquième, tant était grande l'illusion de ceux qui croyaient en France que les puissances coalisées étaient armées contre l'anarchie et le crime.

» Cependant les réclamations des écrivains libéraux se faisaient entendre de toutes parts. La première qui parut en Allemagne, fut du chevalier d'Archenholz. Lally-Tollendal se montra aussi généreux ami qu'écrivain éloquent. Le général Fitz-Patrick fit au parlement d'Angleterre, le 17 mars 1794, une éloquente motion appuyée par le colonel Tarleton, tous deux ayant servi contre La Fayette en Amérique. MM. Fox, Grey, Sheridan, Withbread, etc., l'appuyèrent avec chaleur. Elle fut repoussée avec adresse par M. Pitt et par M. Burcke avec la plus violente acrimonie. Le duc de Bedford, lord Holland, etc., parlèrent également plusieurs fois en vain à la Chambre des pairs. Les démarches du président des États-Unis d'Amérique ne furent pas plus heureuses, quoiqu'il eût envoyé M. Marshal pour négocier en Prusse la délivrance de La Fayette. Ce fut comme une coalition, en faveur des prisonniers,

des amis de la liberté de tous les pays contre ses adversaires.

» Le roi de Prusse envoya tout-à-coup l'ordre de transférer La Fayette à Neisse, et une garde, non de Magdebourg, mais de Postdam, pour l'y conduire. Latour-Maubourg sollicita vainement d'être enfermé avec lui : on le conduisit à Glatz, où bientôt on amena Bureau de Puzy. Ce ne fut qu'au moment de les livrer à l'Autriche qu'on les réunit tous trois à Neisse. Alexandre Lameth était malade : il ne fut point transporté avec ses compagnons. Il resta en prison dans les Etats du roi de Prusse ; et après la paix conclue entre ce monarque et les Français, il fut, sur les sollicitations de sa mère, remis en liberté. Madame de Maisonneuve, sœur de Latour-Maubourg, était venue partager sa prison à Glatz. Les prisonniers étaient encore à Neisse lorsqu'on répondait à l'envoyé du président des États-Unis qu'ils étaient livrés à l'Autriche. Washington avait chez lui le fils de La Fayette, et le traitait comme son fils. Le congrès avait témoigné à ce jeune homme tout son intérêt. Les États-Unis firent passer de l'argent en Europe pour le service de La Fayette ; mais leurs forces n'étaient pas suffisantes pour une délivrance que la France elle-même, au milieu de ses triomphes, exigea plusieurs fois en vain.

» En arrivant à Olmutz, les trois prisonniers furent dépouillés du peu que les Prussiens leur avaient laissé. L'ordre portait expressément de leur ôter tout livre où se trouverait le mot de *république*. On déclara à chacun d'eux, en les renfermant séparément dans leur cellule, « qu'ils ne verraient plus à l'avenir que leurs quatre » murailles ; qu'ils n'auraient de nouvelles ni des choses ni des » personnes ; qu'il était défendu de prononcer leurs noms, même » entre les geôliers, et dans les dépêches de la cour, où ils ne se- » raient désignés que par leurs numéros ; qu'ils ne seraient jamais » rassurés sur le sort de leurs familles, ni sur leur existence réci- » proque ; et que cette situation portant naturellement à se dé- » truire, on leur interdisait couteau, fourchette et tout moyen » quelconque de suicide. »

» Cependant leurs amis n'étaient pas inactifs. On connaît l'entreprise du docteur Bollman et du jeune Huger, fils d'un officier distingué de la Caroline, chez lequel La Fayette avait débarqué la première fois en Amérique.

» Bollman trouva moyen de faire obtenir l'ordre que La Fayette

fût promené trois fois la semaine, comme l'étaient le général Beurnonville et un autre des prisonniers livrés par Dumouriez, c'est-à-dire sous une garde sévère. Il parvint aussi à lui faire tenir un billet; et se postant avec le jeune Huger sous les remparts de la ville, où l'on devait conduire La Fayette, ils tentèrent de l'enlever au moment où, ayant écarté quelques-uns de ses gardes, il tâchait de désarmer l'homme qui était resté près de lui.

»Dans cette lutte, La Fayette se donna un violent effort dans les reins, et le caporal-geôlier, contre lequel il combattait et qu'il avait désarmé, lui déchira, avec les dents, la main jusqu'à l'os.

» Ses généreux libérateurs parvinrent à le mettre à cheval avec un tel oubli de leur propre sûreté, qu'ils eurent peine à retrouver leurs chevaux pour s'échapper eux-mêmes. Cette perte de temps et les cris des gardiens ayant attiré du monde et des troupes, Huger fut d'autant plus tôt pris, qu'il se sacrifia avec une générosité héroïque. La Fayette, séparé de Bollman, fut arrêté à huit lieues d'Olmutz, d'autant plus facilement, qu'il était sans armes. Bollman parvint dans les États prussiens, mais le roi de Prusse eut l'inhumanité de le livrer aux Autrichiens. Les patriotes polonais, prévenus du projet d'enlèvement, devaient envoyer des détachemens de leur armée sur leur frontière pour escorter La Fayette.

»On a dit que La Fayette avait promis de ne pas s'évader, et que la rigueur de sa captivité data de cette époque. Ces deux faits sont faux; la seule différence fut que le jeune homme qui s'était voué à son sort, et qui, jusque-là, était conduit une heure chez lui pour lui rendre quelques services, n'y fut plus introduit, quoique cependant il trouvât encore moyen de lui faire connaître l'existence de ses deux amis; car il est à remarquer que les prisonniers furent enfermés trois ans et cinq mois dans le même corridor, sans se voir, et sans qu'il fût permis de leur dire s'ils existaient encore.

» Ce ne fut qu'après six mois de cachot que les libérateurs de La Fayette furent transportés hors des frontières d'Autriche; encore la cour de Vienne, mécontente du jugement qu'elle avait cru être à la mort, envoya-t-elle ordre de le recommencer : mais heureusement, il était trop tard.

» Tandis que La Fayette, réservé pour l'échafaud, était torturé dans les prisons d'Olmutz, et qu'on refusait de lui dire que sa femme vivait encore, parce qu'il y avait à cet égard *défense ex-*

presse de la cour de Vienne, madame de La Fayette, condamnée à d'éternelles douleurs, attendait chaque jour, dans les prisons de Paris, qu'on la conduisît au supplice par lequel avait péri la majeure partie de sa famille. La chute de Robespierre lui sauva la vie ; mais elle ne recouvra la liberté que long-temps après la mort de celui-ci. Débarquée à Altona le 9 septembre 1795, elle partit pour Vienne sous le seul nom de *Mottier*, avec un passe-port américain, et arriva avant qu'on pût être prévenu de son dessein et armé contre ses réclamations. Le prince de Rosenberg obtint pour elle et pour ses filles une audience de l'empereur. Madame de La Fayette, dont le but était de partager la captivité de son mari, en obtint la permission. L'empereur ajouta, « que l'affaire de sa liberté était trop » compliquée, qu'il avait les mains liées là-dessus; mais que la pré- » sence de sa femme et de ses enfans serait un agrément de plus. » L'empereur observa qu'en Autriche on enfermait les prisonniers d'Etat, on les numérotait, et on ne savait plus ce qu'ils devenaient. « Je sais cela, par exemple, ajouta-t-il; mais pour votre mari, » celui-là on le connaît bien ; je sais cela par exemple. » Après cet entretien, madame de La Fayette partit pour Olmutz.

» Mesdames de Latour-Maubourg et de Puzy, inspirées par les mêmes sentimens, voulurent aussi partager les fers de leurs époux : jamais on ne le leur permit ; elles ne purent pas même obtenir l'entrée des États autrichiens.

» Il est facile de juger quelle impression dut recevoir La Fayette à l'apparition subite de sa femme et de ses enfans ; mais on ne s'attend pas à voir interrompre leurs embrassemens par l'exigence de tout ce que les voyageuses portaient avec elles. Madame de La Fayette demanda d'écrire à l'empereur, conformément à la permission qu'elle en avait reçue. On répondit qu'il suffisait de ses demandes au commandant, qui seraient portées à Vienne. Elles consistaient à entendre la messe les dimanches, à avoir une femme de soldat pour servir ses filles, à voir Latour-Maubourg et Puzy. Aucune ne fut accordée. Sa santé, altérée par seize mois de prison et d'affreux chagrins en France, l'obligea à tenter quelques démarches pour sa conservation. Elle écrivit à l'empereur pour lui demander la permission de passer huit jours à Vienne, et d'y consulter un médecin. Après deux mois de silence, le commandant, inconnu jusque-là des prisonniers, entra chez elle,

lui signifia la défense d'aller à Vienne dans aucun cas, et lui donna la permission de sortir, à condition de ne jamais rentrer. Et sur cette réponse de l'empereur, il lui prescrivit d'écrire sur-le-champ et signer son choix. Elle écrivit : « J'ai dû à ma fa-
» mille et à mes amis de demander les secours nécessaires à ma
» santé ; mais ils savent bien que le prix qu'on y attache n'est pas
» acceptable pour moi. Je ne puis oublier que, tandis que nous
» étions prêts à périr, moi par la tyrannie de Robespierre, et
» mon mari par les souffrances physiques et morales de sa capti-
» vité, il n'était permis d'obtenir aucune nouvelle de lui, ni de
» lui apprendre que nous existions encore, ses enfans et moi : et
» je ne m'exposerai pas à l'horreur d'une autre séparation.
» Quels que soient donc l'état de ma santé et les inconvéniens de
» ce séjour pour mes filles, nous profiterons avec reconnaissance
» de la bonté qu'a eue pour nous S. M. I., en nous permettant de
» partager cette captivité dans tous ses détails. »

» A partir de ce moment, aucune réclamation n'a été faite. Les prisonnières, ainsi que les prisonniers, respiraient dans leurs chambres, qu'on peut appeler cachots, un air si infect par les exhalaisons des marais, des égoûts et des latrines, que les soldats qui leur portaient à manger se bouchaient le nez en ouvrant leurs portes. Madame de La Fayette y a contracté un état de santé dont elle se ressent pour toute sa vie.

» Le 16 décembre 1796, il y eut une nouvelle motion au parlement d'Angleterre, faite par le général Fitz-Patrick, et dont les débats se prolongèrent avant dans la nuit. Jamais l'éloquence britannique ne s'est déployée d'une manière plus brillante et plus honorable pour les partisans de la motion. Elle fut opposée avec une violence extrême, et rejetée par une majorité de 132 voix contre 52.

» Cependant les réclamations en France en faveur des prisonniers d'Olmutz se faisaient entendre de toutes parts : il en fut plusieurs fois question dans les deux conseils. Le Directoire prit un arrêté par lequel il chargeait les plénipotentiaires français, les généraux Bonaparte et Clarke, d'exiger la délivrance de La Fayette, Latour-Maubourg et Bureau de Puzy. Ces dispositions furent exécutées avec énergie et appuyées par les victoires de Bonaparte. Cependant il fallut cinq mois avant d'effectuer cette délivrance. Le

héros de l'Italie a souvent dit lui-même que de tous les sacrifices qu'il avait demandés à l'Autriche, aucun n'avait souffert autant de difficultés que l'ouverture de la prison d'Olmutz.

» Cependant le 24 juillet 1797, le général marquis de Chasteler fut envoyé à Olmutz pour remplir une mission dont on jugera par la déclaration suivante, remise le 26 par La Fayette à ce général.

« La commission dont M. le marquis de Chasteler est chargé » me paraît se réduire à trois points.

» 1°. S. M. I. souhaite faire constater notre situation à Olmutz; » je ne suis disposé à lui porter aucune plainte. On trouvera plu- » sieurs détails dans les lettres de ma femme transmises ou ren- » voyées par le gouvernement autrichien; et s'il ne suffit pas à » S. M. I. de relire les instructions envoyées de Vienne en son » nom, je donnerai volontiers a M. le marquis de Chasteler les » renseignemens qu'il peut désirer.

» 2°. S. M. l'empereur et roi voudrait être assurée qu'immédia- » tement après ma délivrance, je partirai pour l'Amérique. C'est » une intention que j'ai souvent manifestée; mais comme dans le » moment actuel une réponse semblerait reconnaître le droit de » m'imposer cette condition, je ne pense pas qu'il me convienne » de satisfaire à cette demande.

» S. M. l'empereur et roi me fait l'honneur de me signifier *que* » *les principes que je professe étant incompatibles avec la sûreté du* » *gouvernement autrichien*, elle ne veut pas que je puisse rentrer » dans ses États sans sa permission spéciale. Il est des devoirs aux- » quels je ne puis me soustraire : j'en ai envers les États-Unis, j'en » ai surtout envers la France, et je ne dois déroger en quoi que ce » soit aux droits de ma patrie sur ma personne. A ces exceptions » près, je puis assurer M. le général marquis de Chasteler que » ma détermination invariable est de ne jamais mettre le pied sur » aucune terre soumise à l'obéissance de S. M. I. le roi de Bohême » et de Hongrie. »

» *Signé* LA FAYETTE. »

» En conséquence de cette déclaration et de celle des deux autres prisonniers, Latour-Maubourg et Puzy, l'écrit suivant fut remis en même temps par chacun d'eux au marquis de Chasteler.

« Je soussigné m'engage envers S. M. l'empereur et roi de n'en-
» trer dans aucun temps dans ses provinces héréditaires, sans en
» avoir obtenu sa permission spéciale, sauf les droits de ma patrie
» sur ma personne. »

» Ces déclarations et cette résistance irritèrent de plus en plus le cabinet autrichien contre les trois prisonniers. Les portes se refermèrent sur eux avec l'assurance que jamais elles ne se rouvriraient. On chercha même à faire croire aux plénipotentiaires français que les prisonniers étaient libres : mais le vainqueur envoya l'ancien aide-de-camp de La Fayette, Louis Romœuf, expressément à Vienne, et il n'y eut plus moyen de tergiverser. Ce fut le 19 septembre, cinq ans et un mois après leur arrestation, qu'ils sortirent de prison et furent conduits à Hambourg. Les amis de la liberté accoururent sur leur passage. Ils trouvèrent, en passant l'Elbe, les vaisseaux américains pavoisés et une fête préparée pour eux. Les ministres de France, de Hollande et des États-Unis s'empressèrent de les féliciter, et ils se retirèrent dans le Holstein, pays neutre, où leur santé exigeait du repos. » (*Histoire de la révol. franç.*, par Toulongeon ; tome V ; pièces justificatives, n° 3.)

Lettre de La Fayette à M. le chevalier d'Archenholz, à Hambourg.

Magdebourg, 27 mars 1793.

» Depuis ma captivité, Monsieur, il ne m'est parvenu qu'un écrit politique, et c'est votre n° de février. Vous conviendrez que lorsque la fortune me prodiguait ses soins, elle n'aurait pas mieux fait. J'ai joui avec une profonde sensibilité de la justice que vous rendez à mes sentimens, et de l'approbation que vous donnez à ma conduite. Vos louanges sont incomparablement au-dessus de mon mérite ; mais cette bienveillante exagération, dans le moment actuel, a quelque chose de si généreux, que je ne puis que vous remercier de m'avoir fait entendre la voix de la Liberté honorant mon tombeau.

» Ma situation est vraiment étrange ; j'avais sacrifié des inclinations républicaines aux circonstances et à la volonté de la nation. Je servais sa souveraineté dans la constitution qui en était émanée ; ma popularité était grande ; le corps législatif me défendait mieux

le 8 août qu'il ne s'est défendu lui-même le 10. Mais j'avais déplu aux jacobins en blâmant leur aristocratie usurpatrice des pouvoirs légitimes; aux prêtres de toutes les classes, en réclamant contre eux tous la liberté religieuse; aux anarchistes, en les réprimant; aux conspirateurs, en repoussant leurs offres. Voilà quels ennemis s'unirent à ceux que les puissances étrangères, les anti-révolutionnaires, la cour même soudoyaient contre moi. Rappelez-vous, Monsieur, l'agression préméditée du 10 août, les forces requises au nom de la loi, égorgées au nom du peuple; les citoyens, sans distinction d'âge ni de sexe, massacrés dans les rues, jetés dans des brasiers, dans des prisons pour y être assassinés de sang-froid, le roi ne sauvant alors sa vie que par une suspension illégale; la garde nationale désarmée; les plus anciens et les plus fidèles amis de la liberté et de l'égalité, un La Rochefoucauld enfin désigné aux meurtriers; l'acte constitutionnel devenu un signe de proscription; la presse enchaînée; les opinions punies de mort; les lettres violées et falsifiées; les jurés remplacés par des coupe-têtes, et le ministère de la justice donné à leur chef; les corps administratifs et municipaux de Paris cassés, recréés par une émeute; l'Assemblée nationale forcée, le poignard sous la gorge, à sanctionner ces fureurs; en un mot, la liberté naturelle, civile, religieuse et politique étouffée dans le sang..... Que dut penser, que dut faire l'homme, qui, n'ayant jamais respiré que pour elle, avait le premier en Europe proclamé la déclaration des droits, avait, sur l'autel de la fédération, prononcé au nom de tous les Français, le serment civique, et regardait alors la constitution, malgré ses défauts, comme le meilleur point de ralliement contre ses ennemis? Quoique la souveraineté nationale fût violée dans les représentans, comme dans les nouvelles délégations des pouvoirs, je ne voulus pas que la force armée cessât d'être obéissante; et c'est aux autorités civiles à portée du camp que je demandai des ordres. Sans doute, je souhaitai vivement qu'une réclamation générale rétablît la liberté publique, celle des pouvoirs constitués; et si en assurant l'indépendance des élections et des délibérations, la nation avait voulu revoir l'acte constitutionnel, m'en serais-je plaint, moi le premier, le plus opiniâtre défenseur des conventions? Sans doute, j'étais loin de m'associer aux crimes commis, à ceux que je prévoyais, pour ne pas encourager cette résistance à l'oppression

que je regardais comme un devoir; mais j'ose dire que ma conduite, quelque difficile qu'elle fût, est à l'abri du plus sévère examen.

»Vous me demanderez quelle fut ma réquisition aux corps administratifs, judiciaires et municipaux; la voici : je pensai, en partant, à tant de citoyens que leurs principes, et peut-être mes opinions, avaient opposés au parti dominant; je vis leurs têtes proscrites, leurs familles ruinées, et détournant d'eux toutes les vengeances, je fis cette réquisition générale et antidatée qui ne sacrifiait que moi.

»Quant à mes rapports avec le roi, j'eus toujours son estime, jamais sa confiance. Surveillant incommode pour lui, haï de ses entours, je cherchai à lui inspirer des sentimens et des démarches utiles à la révolution, à garantir ses jours et sa tranquillité. Lorsqu'après son évasion, l'Assemblée constituante lui offrit de nouveau la royauté, je crus devoir réunir ma voix à la presque unanimité de ce décret. J'ai depuis réclamé contre la licence qui menaçait sa personne, et arrêtait l'exécution des lois. Je proposai enfin, mais bien inutilement, qu'avec l'aveu de l'Assemblée et une garde patriote, il allât à la campagne mettre ses jours en sûreté, manifester sa bonne foi, et par-là peut-être assurer la paix. La dernière fois que je le vis, il me dit, en présence de la reine et de sa famille, que la constitution était leur salut, que lui seul la suivait. Il se plaignait de deux décrets inconstitutionnels, de la conduite des ministres jacobins relativement à l'armée, et souhaita que les ennemis fussent battus. Vous parlez, Monsieur, de sa correspondance avec eux, je l'ignore encore; mais d'après ce que j'ai pu apprendre de cet horrible procès, je pense que jamais le droit naturel et civil, la foi nationale, l'intérêt public ne furent violés avec tant d'impudeur.

»Je ne sais quel crime ils m'auront imputé : mais si, dans les correspondances, les paroles, les actions, les pensées de ma vie entière, on en cite une seule que la liberté et la philantropie puissent désavouer, assurez hardiment qu'elle n'est pas de moi.

»Ah! Monsieur, que je vous sais gré d'avoir compati à l'inexprimable douleur de mon ame brûlante pour la cause de l'humanité, avide de gloire, chérissant ma patrie, ma famille, mes amis, lorsqu'après seize années de travaux, il fallut m'arracher au bonheur

de combattre pour les principes, les sentimens pour lesquels seuls j'avais vécu! Mais que me restait-il à tenter? Vous savez avec quelle obstination, depuis le jour où la souveraineté nationale, en brisant ses fers, eut légitimé l'ordre public, et au milieu de ces agiotages de la popularité que les flatteurs du peuple se disputaient tour à tour, j'opposai sans cesse à la licence les efforts et la doctrine d'un fidèle défenseur de la loi. Vous savez qu'à l'époque du 10 août, j'ai résisté le dernier et presque seul; mais si l'intrigue égarait plusieurs citoyens, la terreur les glaçait presque tous. J'étais destitué, accusé, c'est-à-dire proscrit. Ma défense eût pu être sanglante, mais inutile; elle ne servait que moi et non la patrie, et l'ennemi était à portée d'en profiter. Je voulus l'attaquer pour être tué; mais n'y prévoyant aucun avantage militaire, je m'arrêtai. Je voulus aller mourir à Paris, mais je craignis qu'un tel exemple d'ingratitude populaire ne décourageât les futurs moteurs de la liberté. Je partis donc, mais d'autant plus secrètement qu'un grand nombre d'officiers et même plusieurs corps, auraient pu, dans un tel moment, être entraînés à partir avec moi; et après avoir pourvu à la sûreté des places et des troupes de mon commandement, après avoir, par une délicatesse qui nous coûta cher, renvoyé de la frontière mon escorte et jusqu'à mes ordonnances, je m'éloignai, la mort dans le cœur, avec Maubourg, dont l'union avec moi est aussi ancienne que notre vie, M. de Puzy, et quelques autres amis dont la plupart étaient mes aides-de-camp depuis la création de la garde nationale. M. Alexandre Lameth, décrété, poursuivi, nous joignit en route. Nous cherchâmes à gagner la Hollande et l'Angleterre, alors pays neutres. Nous étions même sur celui de Liége lorsque nous rencontrâmes un corps autrichien qui nous livra à la coalition. Nous fûmes arrêtés, puis emprisonnés, et les quatre membres de l'Assemblée constituante ont été successivement conduits à Luxembourg, Wesel et Magdebourg.

» On saura, Monsieur, à quel excès cette coalition nous a fait souffrir; mais que sont ces souffrances auprès de celles dont l'injustice du peuple pénètre une ame libre! Ici se venge la triple tyrannie du pouvoir despotique, aristocratique, superstitieux; mais le monstre est blessé à mort; ici toutes les inventions de l'inquisition et des cachots se multiplient autour de nous; mais ces cruautés, ces craintes nous honorent; et, soit que nos têtes soient ré-

servées pour l'ornement d'un triomphe, soit que l'insalubrité de nos souterrains, la privation d'air et de mouvement et toutes les tortures morales aient été préférées comme un poison lent, j'espère que la compassion, la discussion, l'indignation sur notre sort sont autant de germes de la liberté qui lui susciteront des défenseurs. C'est pour eux, Monsieur, que, dans la sincérité de mon cœur, je vous lègue ici cette consolante vérité, qu'il y a plus de jouissances dans un seul service rendu à la cause de l'humanité, que la réunion de tous ses ennemis, que même l'ingratitude du peuple ne peuvent jamais causer de tourmens.

»Que deviendra cependant la révolution française? Quelle que soit la force que l'institution des gardes nationales assure à la France, quels que soient les avantages préparés, malgré tant de contrariétés, par les généraux Rochambeau, Luckner et moi, et recueillis avec énergie par nos successeurs, peut-on fonder sur l'immoralité, la tyrannie, la désorganisation? Des hommes dont la vénalité a lassé tous les partis, dont la bassesse a toujours caressé la main qui donne ou qui frappe, dont le prétendu patriotisme ne fut jamais qu'égoïsme ou envie, des corrupteurs avoués de la morale publique, les auteurs de protestations ou de projets contre la révolution, amalgamés à des ames de boue et de sang qui l'ont si souvent souillée! Quels chefs d'une nation libre! Puissent ses législateurs lui rendre une constitution, un ordre légal! Puissent ses généraux se montrer incorruptibles! Si cependant, après les convulsions de la licence, il existait un lieu où la liberté combattît encore, combien je maudirais mes fers! J'ai renoncé à vivre avec mes compatriotes, mais non à mourir pour eux. Est-il possible, au reste, d'échapper à tant de barrières, de gardes, de chaînes? Pourquoi non? Déjà un curedent, de la suie, un morceau de papier ont trompé mes geôliers; déjà, au péril de la vie, on vous portera cette lettre. Il est vrai qu'au danger de la sortie se joignent ceux du voyage et de l'asile. De Constantinople à Lisbonne, du Kamtschatka à Amsterdam (car je suis mal avec la maison d'Orange), toutes les bastilles m'attendent. Les forêts huronnes et iroquoises sont peuplées de mes amis; les despotes d'Europe et leurs cours, voilà les sauvages pour moi. Quoiqu'à St.-James on ne m'aime pas, il y a là une nation et des lois; mais je voudrais éviter un pays en guerre avec le mien. L'Amérique, cette patrie

de mon cœur, me reverra avec joie, et cependant ma sollicitude sur les nouvelles de France préférerait, pour quelque temps, la Suisse. Mais en voilà trop sur cette idée. J'ai, au lieu d'un remerciment, écrit une longue lettre, et je vous prie, Monsieur, de recevoir, avec mes adieux, l'expression de ma reconnaissance et de mon attachement.

» LA FAYETTE. »

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET DES PIÈCES OFFICIELLES.

